



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Mercur

Eux. 511^s - 1752, 6

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1752.
PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chez { La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.
DUCHESNE, rue Saint Jacques,
au Temple du Goût.

M. DCC. LII.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE du *Mercur* est à M. MERIEN, Commis au *Mercur*, rue de l'Echelle Saint Honoré, à l'Hôtel de la Roche-sur-Ton, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoie aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desireront, les frais de la poste ne sont pas considérables.

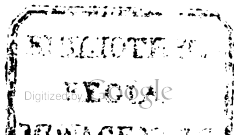
On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au *Mercur*; on leur portera le *Mercur* très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoie le *Mercur* par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du *Mercur* à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même prière aux Libraires de Province.

Les personnes qui voudront d'autres *Mercur*s que ceux du mois courant, les trouveront chez la veuve Pissot, Quai de Conti.

PRIX XXX. SOLS.





MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1752.

PREMIER VOLUME.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'INVENTION DE LA POUDRE.

ODE.



USE, divine enchantresse,
Toi, qui sur le sacré rouseau
Transportois d'une sainte ivresse
Le sublime & naïf Rousseau :
Melpomene, sois-moi propice,
Sous une main encor novice
Fais éclore d'heureux accords.
Viens toi-même monter ma Lyre,

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

Et qu'un Poétique délire
M'égare dans ses doux transports.

Est-ce un vain songe qui m'abuse ?
Quelle fureur saisit mes sens !
D'objets quelle foule confuse !
Quel Dieu préside à mes accens !
Des Enfers l'abîme s'entr'ouvre,
Mégère à mes yeux se découvre,
Et sur ce globe épouvanté,
Ministre du courroux céleste,
Vient se faire un plaisir funeste
Des douleurs de l'humanité.

Sous sa main qu'anime sa rage,
Le souffre au salpêtre s'unit ;
Du tonnerre cet assemblage
Imite les feux & le bruit.
Tremblez, mortels, votre arrogance,
Des Cieux a lassé la clémence,
Votre perte va l'expier ;
De vous-mêmes tristes victimes,
Vos bras armés contre vos crimes
Serviront à vous foudroyer.

Que vois-je ? Quels feux redoutables
Volent dans les airs agités !
La foudre dans nos mains coupables
Tonne sur nos propres cités :

Frappés de ses carreaux terribles, [*les Sièges.*]
 Les ramparts les plus invincibles
 Chancelent sur leur fondement ;
 Et les ruines entassées
 De ses murailles renversées
 Ensevelissent l'habitant.

Trop avides de la victoire, [*les Mines.*]
 Où courez-vous, vaillans Soldats,
 Chercher une nouvelle gloire
 A travers de nouveaux combats ?
 Tremblez, trop courageuses aïnes,
 Ouvrant un sépulchre de flammes
 La terre croule sous vòs pas.
 Mais déjà ces cœurs magnanimes
 Précipités dans ses abîmes
 Tombent au séjour du trépas.

Tel l'Etna du fond de son gouffre
 Vomissant des rocs enflammés,
 Dans un déluge ardent de souffre
 Inonde les champs consumés.
 La mer voit bouillonner ses ondes,
 Et dans ses cavernes profondes
 Le feu se mêle avec les eaux.
 La terre en ce désordre extrême,
 En s'engloutissant elle-même,
 Ne présente que des tombeaux.

Aiiij

6 MERCURE DE FRANCE.

Quel est-ce globe de lumière, [*les Bombes.*]
Qui se déroband à nos yeux ,
Par une nouvelle carrière
Mefure les voûtes des Cieux ?
Que vois-je ? dans son sein perfide
Cachant un tonnerre homicide
Sa chute écrase les remparts.
Brifant le lieu qui le recéle ,
Des éclats l'atteinte cruelle
Porte la mort de toutes parts.

C'est donc de toi , poudre infernale ,
Noir instrument de nos douleurs ,
Que vient la puiffance fatale ,
De nos inhumaines fureurs ,
O Ciel ! ta justice fuprême
Chaque jour fe vange elle-même ,
Et les préfens que tu nous fais ,
Vrais falaires de nos offenses ,
Sont des gages de tes vengeance ,
Beaucoup plus que de tes bienfaits.

Et toi , Déesfe impitoyable ,
Toi , dont les effroyables Loix
A l'homme contre fon semblable
Donne d'illégitimes droits ,
Trop inexorable Bellone ,
Faut il que fon fouffle empoifonne
Le cœur des Rois & des Sujets ?

Leurs jours que tant de maux assiégent,
Faut-il qu'eux-mêmes les abrègent
Par de sanguinaires projets ?

Celle enfin , horrible furie,
Celle d'égorger les humains.
Aimable paix , vierge chérie,
Désarme nos aveugles mains.
Benissons les Cieux favorables,
De nos contrées misérables
Le terrible Mars est chassé ;
Du Laboureur toujours tranquille
Le champ abondamment fertile
De son sang n'est plus arrosé.

*A Monsieur le Franc , Premier President de la
Cour des Aydes de Montauban , & Mem-
bre de l'Académie de la même ville.*

Toi , qui dans tes Ecrits toujours certain de plaire,
Simple & sublime tour à tour ,
Fais raisonner la trompette guerrière ,
Et badiner les pipeaux de l'Amour ;
LE FRANC , reçois dans cet ouvrage
De mon cœur le sincere hommage.
Sur tes vers , sur ton style à me former instruit ;
Je repasse ces traits , dont ta main libre & sûre
Que le goût du vrai beau conduit ,
Dans ses tableaux peint la Nature.
Je cherche à t'imiter , heureux ! si je pouvois
A iij

MERCURE DE FRANCE.

Etre imitateur fidele.

Mais un copiste mauvais

Ne rendit jamais bien un excellent modele.

M. A. LAGRAVERE, de la Tour.



LES AMOURS

INFORTUNES

DE JULIETTE ET DE ROMEO.

*Nouvelle, tirée du Théâtre Anglois, par
M. Fentry.*

LEs deux familles les plus puissantes de Veronne, celle des Capulets & celle de Montagne, sont peut-être moins connues encore par leur grandeur & par leur ancienneté que par leur haine & par leurs malheurs.

Ces deux familles cependant n'ont pas toujours été divisées, elles ont même été liées intimement; mais l'ambition a commencé de les séparer, & l'Amour a achevé de les désunir.

Avant leurs premières divisions, le mariage de Romeo, fils de Montagne, étoit projeté avec Juliette, fille de Capulet,

leur éducation étoit conforme à ce projet ; ils réunissoient tant de charmes, que la nature seule les eût forcés de s'aimer , quand même leur éducation les en eût éloignés, aussi l'amour qu'ils s'inspirent fut-il extrême. Avant que de pouvoir développer leurs sentimens dans cet âge où l'on s'occupe de mille objets futiles , ils ressentoient déjà cette fureur des passions qui semblent demander un esprit réfléchi ou fatigué des frivolités du monde.

Le soin de sa parure , la coquetterie si communes aux jeunes personnes , n'occupoient point Juliette ; le goût des spectacles , le tourbillon du monde , ne distrayoient point Romeo : leur seul plaisir étoit de se voir , il devenoit plus vif en devenant plus fréquent. Leur amour s'augmentoit avec l'âge , & plus ils se formoient l'esprit , plus ils trouvoient de raisons de s'aimer.

Le tems étoit arrivé où les idées se dévelopent , où l'on sçait ce que c'est que l'amour ; Romeo & Juliette connoissoient toute la vivacité de leurs sentimens , & ils n'en étoient point effrayés. Juliette ne rougissoit pas d'aimer ; Romeo ne cachoit point ses feux , ils sçavoient que leur amour étoit approuvé de leurs parens.

Ce fut dans le moment où leur passion

A v

10 MERCURE DE FRANCE:

avoit acquis le degré le plus vif, & où ils s'attendoient à la voir satisfaite, que le pere de Juliette désira une place qui fut accordée à Montagne; les rivaux devinrent bien-tôt ennemis, & Capulet étoit un ennemi irréconciliable, il ne garda aucun ménagement avec son rival, & le premier acte qu'il fit, fut de rompre le mariage de Romeo & de Juliette.

Il la destina à Tibalte son cousin, homme violent & soupçonneux, jaloux & emporté; c'étoit allier le crime à la vertu que d'unir Tibalte & Juliette; mais Capulet ne cherchoit plus dans l'alliance de sa fille qu'un ennemi de Montagne, & Tibalte s'étoit toujours déclaré hardiment contre lui & contre son fils.

Quel événement cruel pour Romeo & pour Juliette! Le monde n'avoit jamais eu d'attraits à leurs yeux, leurs cœurs n'avoient été ouverts qu'à l'amour, leur esprit n'avoit été employé qu'à exprimer leurs sentimens, ils perdoient tout en se perdant.

Juliette ne connoissoit de l'amour que cet épanchement heureux; cette douce satisfaction de voir ce qu'on adore; n'ayant jamais été contrariée, elle n'avoit jamais travaillé à obtenir de l'empire sur elle même; son caractère tendre

& tranquille devint tout-à-coup violent & emporté, elle ressentit toutes les fureurs de l'amour ; les sentimens les plus contraites entrèrent dans son cœur ; les partis les plus violens ne lui parurent que légitimes & faciles.

Dans cette disposition d'esprit, Juliette alla trouver son amant. Romeo lui dit-elle, « si vous croyez que les années, les » larmes, les réflexions, la nécessité soient » capables de m'effacer de votre cœur, si » vous croyez m'oublier un jour, c'est » la mort que je viens vous demander ; » mais si vous pensez que nos ennemis, » ni les tems, ni les souffrances, ne » soient pas capables d'éteindre votre » amour, unissez-vous à moi par les » liens les plus forts & les plus sacrés ; » que les sermens, que la Religion m'assurent de vous à jamais, que des engagements solennels s'opposent pour » toujours à la tyrannie de nos parens, » que la mort seule puisse nous séparer.

Oui, lui dit Romeo, les sermens que je vous ai faits cent fois, je les confirmerai devant un autre Dieu que l'Amour. Puisque nous sommes obligés d'être séparés, assurons-nous de nous revoir un jour, & soyons unis par des liens res-

A vj

pectables ; jurons sur les Autels de nous aimer toujours , que Dieu soit témoin de nos sermens.

Suivez moi , Juliette , poursuivit-il ; allons trouver le Pere Laurent ; dans la situation affreuse où nous sommes , ses conseils & ses secours nous sont nécessaires : vous connoissez l'attachement & les ressources de l'homme à qui je vous propose de nous adresser , il a pris soin de notre enfance , qu'il soit le dépositaire de nos secrets , qu'il soit notre guide ; accoutumé à trouver dans notre ame la douceur , l'innocence , le bonheur , qu'il y lise actuellement la fureur , le trouble & les malheurs.

Juliette suivit Romeo , ils allerent au Monastere de trouver le Pere Laurent ; instruit de leurs amours & de leurs malheurs , il devina aisement ce qui les amenoit chez lui.

Vous sçavez , dit-il , à Romeo , l'attachement inviolable que j'ai pour vous , ce que je suis ; le crédit que j'ai dans Verone , c'est à vos familles que je le dois , mais si je me rappelle avec plaisir les obligations que j'ai à Montagne , les services que m'a rendu Capulet me sont à charge ; la hauteur de son caractère m'a toujours révolté , & dans la dernière af-

faire qui a divisé vos peres , j'ai décidé le Prince de Veronne en faveur de Montagne ; son rival l'ignore , il me croit même dans ses intérêts , mais si je le ménage c'est pour vous être utile.

Vous le pouvez , lui dit Juliette , vous pouvez d'un seul mot en donnant ma main à Romeo , assurer qu'elle ne sera jamais à Tibalte.

Juliette , lui dit le Pere Laurent , l'amour que vous avez pour Romeo n'est pas un crime , c'en seroit un que de l'éteindre : j'approuve la disposition où vous êtes , & je vais vous unir à Romeo ; que cette cérémonie auguste fortifie dans votre ame les sentimens que vous avez ; qu'elle vous donne du courage contre les persécutions que vous aurez à essuyer.

Ils suivirent le Pere Laurent : cet homme hardi & ambitieux ne craignoit pas les démarches les plus hazardées , lorsqu'il prévoyoit en retirer quelques avantages ; il voyoit le crédit prodigieux que Romeo alloit obtenir dans l'Etat , & il vouloit se rendre nécessaire à un homme qui pouvoit servir son ambition demesurée , il haïssoit Capulet & plus encore Tibalte à qui Juliette étoit destinée ; ces motifs le déterminèrent , & malgré le risque qu'il

14 MERCURE DE FRANCE.

pouvoit courir , il maria Juliette à Romeo.

Leur joye fut extrême , elle leur ferma un moment les yeux sur les traverses qu'ils alloient essuyer ; Juliette s'abandonna sans réserve à son amant , elle donna à la passion la plus vive , la preuve de l'amour la plus forte , & ce fut au moment d'être séparés , peut-être pour toujours , qu'ils trouverent de nouvelles raisons de s'aimer éternellement.

Il n'y avoit pas de liens que Juliette ne voulût prendre , point de sacrifices qu'elle ne fût déterminée à faire pour s'attacher plus fortement ce qu'elle aimoit avec fureur.

Pour m'assurer de vous , Romeo , que puis-je faire , lui dit Juliette ? je suis sûre de mon cœur , mais je crains votre inconstance , non , je crains plutôt que votre douleur ne vous sépare de moi & du monde.

Effectivement son amant pénétré de l'horreur de s'éloigner d'elle , étoit plongé dans le plus grand accablement , ses paroles avoient peu de suite , & le trouble de son ame paroissoit dans toutes ses actions.

• Juliette , lui dit-il , vous voyez ma

douleur , sans doute elle est extrême , & peut-être que la mort est le seul secours qui me reste ; mais puis-je désirer de perdre la vie au moment où elle m'a paru si précieuse ? puis-je disposer de mes jours ? ils ne sont plus à moi , c'est à vous d'en prolonger ou d'en hâter le cours ; dois-je me croire malheureux dès que je suis aimé de vous ? Juliette , je vous adore ; mais je tremble que votre amour ne vous soit fatal , c'est pour vous seule que je fremis. Je voudrais pouvoir sacrifier mon repos pour assurer le vôtre , & c'est vous qui sacrifiez tout pour moi ; eh quoi , l'amour le plus tendre sera donc le plus malheureux ! cette idée m'accable , Juliette , & je ne vous verrai plus.

Je vous aimerai toujours , lui répondit-elle , ne vous occupez que de l'idée de posséder mon cœur , je vous le conserverai , reposez vous sur moi du soin de faire naître les occasions où je pourrai vous voir : elle le quitta , & chargea le Pere Laurent de le tranquiliser.

La douleur qu'il avoit renfermée pour ne pas allarmer son amante , éclata dès qu'elle fut partie ; les expressions les plus fortes firent connoître l'agitation de son ame ; Romeo ne voyoit dans l'avenir que des sujets de désespoir , la mort étoit

le seul terme qu'il envisageoit à ses malheurs : le Pere Laurent en fut effrayé, cependant il le calma un peu en lui promettant de servir vivement son amour, & de lui donner des nouvelles de Juliette tous les jours qu'il ne pourroit lui faciliter les moyens de la voir.

La haine des Capulets & de Montagne avoit divisé la Ville en deux partis ; elle produisoit une agitation si violente dans les esprits qu'on pouvoit craindre que l'Erat n'en fût renversé ; il y avoit tout les jours des combats entre les parens de Capulet & ceux de Montagne, ce qui obligea Ascale Prince de Veronne de deffendre toute voye de fait sous peine de perdre la vie.

Cette deffense arrêta quelque tems la fureur des combats ; mais un jour que Montagne se promenoit avec Metcurio un de ses parens, ils apperçurent le Comte Paris, homme emporté, qui ne cherchoit qu'à signaler sa haine contre les ennemis de Capulet ; Montagne vouloit l'éviter, mais le Comte Paris le joignit & lui demanda si son fils Romeo n'osoit plus se montrer devant lui ; il ne vous craint point, lui dit Mantagne, mais il évite avec sagesse toutes les occasions qui pourroient renouveler nos sujets de querelle :

en vérité, Comte Paris, il est tems de les terminer, l'amitié ne peut-elle pas se rétablir entre Capulet & moi, je vois avec horreur les suites de nos divisions, faisons cesser une haine qui n'a déjà que trop éclaté, portez de ma part à votre oncle Capulet des paroles de paix.

La paix, lui dit le Comte Paris, jamais elle ne sera entre vous, votre âge vous garantit des effets de ma colere, mais elle va se signaler contre Mercurio, en même tems il l'avertit de deffendre sa vie, & ils commencerent un combat qui finit par la mort de Mercurio.

Romeo arriva pour être témoin de ce triste spectacle, il attaqua le Comte Paris avec fureur & vangea la mort de son ami par celle de son ennemi.

Paris étoit un homme trop puissant dans l'Etat pour que sa mort restât impunie; Capulet demanda vivement vengeance du meurtre de son cousin, il exigea que la loi fût exécutée.

Romeo fut obligé de se cacher. Désespéré de ce nouveau malheur il alla trouver le Pere Laurent & demanda à voir encore Juliette étant sur le point de la quitter peut-être pour toujours; le pere Laurent raisonna avec lui sur les suites que son combat alloit avoir, il ne lui conseilla point

18 MERCURE DE FRANCE.

d'attendre le jugement qui seroit prononcé, & lui proposa de se retirer à Mantouë, où il l'instruiroit exactement de tout ce qui se passeroit à Veronne ; il lui dit qu'il pouvoit cependant rester quelques jours dans le Monastere, & qu'il lui faciliteroit les moyens de voir Juliette, mais cette aimable fille inquiète du combat de Romeo, entra dans le moment pour en sçavoir le détail. Quelle satisfaction pour elle de voir son amant, elle se précipita dans ses bras, ah ! Romeo, que ce moment est heureux, s'écria-t'elle, qu'il a été précédé de trouble & d'inquiétude, qu'il va être suivi d'amertume & d'horreur, quel amour est plus grand que le mien !

Quel amour est plus malheureux, repartit Romeo ! je suis au moment de vous abandonner & de vivre dans un lieu ou vous n'habitez point ; approuvez-vous ce parti, que me conseille le Pere Laurent. Non, il vaut mieux que je meurs ici, puisque je ne vivrai certainement point lorsque je serai séparé de vous.

Romeo, répondit Juliette, dans l'étrat où nous sommes, pouvons-nous prendre un parti ? vserions-nous faire un choix lorsque le trouble de nos sens nous aveu-

gle & nous égare ? nous devons tout au Pere Laurent , puisque nous lui devons le plaisir d'être ensemble dans ce moment , abandonnons-nous donc sans réserve à ses conseils , croyez que je serai prompte à les suivre & ferme à les exécuter.

Pour vivre avec vous , continua-t'elle , il n'y a rien qui me paroisse coûteux & impossible , les événemens ne sont que ce qu'on veut qu'ils soient , la volonté & la constance les décident toujours , rien ne balancera dans mon cœur les sentimens que j'ai pour vous , je vous serai fidèle , je vous aimerai toute ma vie , je vous quitte , venez ce soir chez moi lorsque le jour sera fini , ma gouvernante que j'ai mise dans ma confiance , vous conduira auprès de moi , venez & que l'excès du plaisir que j'aurai d'être avec vous me fasse oublier un moment la grandeur & la longueur de mes maux.

Juliette quitta son amant & se retira chez elle , où son Pere entra un moment après , il lui apprit que son mariage étoit arrêté avec Tibalte ; il ne se fera jamais , lui dit fièrement sa fille , c'est en me conformant à vos ordres que j'ai donné mon cœur à Romeo , vous avez confirmé les sermens que j'ai fait de l'ai-

mer toujours , je ne les romprai point.

Capulet fut étonné de la résistance de sa fille; mais comme il sçavoit que Romeo alloit être condamné à la mort pour avoir tué le Comte Paris , ou qu'il ne pouvoit s'en soustraire que par un exil perpétuel , il crut qu'il étoit inutile d'aigrir l'esprit de sa fille , & que l'impossibilité d'épouser Romeo la décideroit bien-tôt en faveur de Tibalte ; il la quitta pour aller presser le jugement qui devoit être rendu contre Romeo.

Juliette resta seule abandonnée à de tristes réflexions ; elle n'avoit pour elle qu'une volonté fixe & inébranlable qui pouvoit à la vérité l'empêcher d'épouser Tibalte , mais qui ne lui donnoit aucun espoir d'être à jamais unie à Romeo ; les démarches qu'elle faisoit ne la conduisoient pas à un état heureux ; elles l'éloignoient seulement d'un parti qu'elle regardoit comme le plus grand des malheurs.

Tibalte qui s'imaginoit que Capulet avoit disposé sa fille en sa faveur , entra dans ce moment , mais il la trouva accablée de douleur ; il l'aimoit , ou plutôt il désiroit de contenter ses desirs & de s'allier à une grande maison : Tibalte étoit incapable d'aucune délicatesse : & Juliette

qui le connoissoit bien n'entreprit point de le toucher ; elle lui dit qu'elle donnoit des pleurs à la mort du Comte Paris son cousin , & qu'elle étoit étonnée que dans un moment de douleur & de deuil , on s'occupât d'autres sentimens que de ceux de la tristesse , qu'elle demandoit du tems pour essuyer les larmes & pour se déterminer à un mariage auquel elle n'avoit pas été préparée.

Il faut plutôt le hâter , lui répondit Tibalte ; les plaisirs qui suivront l'engagement que vous allez prendre , dissiperont votre mélancolie , c'est donner assez de pleurs à la mort du Comte Paris ; occupez-vous du soin de le vanger ; mais peut-être , continua-t'il , pleurez vous moins sa mort que vous n'en craignez les suites pour son assassin ; Romeo vous occupe toujours , c'est lui qui vous fait répandre des larmes ; je lis dans votre cœur votre foiblesse & ma honte , la mort seule de mon rival pourra dissiper mes inquiétudes , qu'il vienne du fond de son tombeau me disputer votre cœur , ma haine pour lui & mon amour pour vous vont l'y précipiter.

Tibalte sortit pour exécuter ce cruel projet , il fit agir toute sa faction auprès du Prince de Veronne ; la nécessité de

22 MERCURE DE FRANCE.

faire un grand exemple dispoſoit aſſez les Juges à ſervir l'animofité de Tibalte , & il ne doutoit pas que Romeo ne fût jugé ſelon la rigueur de la loi.

Le Pere Laurent qui en fut averri , & qui trembloit que Romeo ne fût découvert , lui dit qu'il alloit envoyer un courrier à Mantouë à un de ſes amis pour le prévenir ſur ſon arrivée, & qu'il falloit qu'il partît le lendemain ſans différer , Romeo ne répondit rien , il étoit accablé de l'idée d'abandonner Juliette & de l'abandonner pour toujours.

Le Pere Laurent le laiffa livré à ſes triftes réflexions , & il fut trouver Juliette pour la prévenir ſur la conduite qu'elle devoit tenir avec Romeo ; il lui repréſenta la néceſſité de le déterminer à la fuir , que ſa vie étoit expoſée aux plus grands dangers , s'il perſiſtoit à reſter à Veronne , qu'ainſi il falloit qu'elle employât le credit qu'elle avoit ſur Romeo afin de l'engager à partir inceſſamment pour Mantouë.

Juliette promit ce qu'on exigeoit d'elle , & en fondant en larmes , elle attendit le moment de prononcer elle-même l'ordre cruel qui devoit la ſéparer de ſon amant , il entra chez elle & la trouva accablée de douleurs , ils furent long-

tems sans pouvoir prononcer un seul mot.

Romeo rompit enfin le silence : Juliette , lui dit-il , des momens que je dois regarder comme les plus doux de ma vie , vont précéder des années de peine & de douleur ; je vous vois peut-être pour la dernière fois ; ne dois-je pas désirer de finir une vie qui désormais sera accompagnée d'amertume & de dégoût ? la mort est un bien ou un mal selon que la vie est heureuse ou malheureuse , elle est l'objet de mes vœux , dès que je perds l'espérance de vivre avec vous.

Pourquoi perdre cette espérance , lui dit Juliette, si vous avez la force de cesser de vivre , dès que vous me perdez , croyez-vous que je n'aurai pas le courage d'affronter les plus grands dangers pour me conserver à vous , mon cœur y est plus résolu que jamais ; dissipez la frayeur que vous me causez, mettez vos jours en sûreté , fuyez-moi pour quelque tems & je fuirai mes parens pour me rendre auprès de vous.

Romeo consentit à ce que Juliette exigea de lui , l'espérance qu'elle lui donna de tout sacrifier pour le rejoindre , le déterminà à conserver des jours qui pouvoient devenir plus heureux , ils pas-

24 MERCURE DE FRANCE.

serent la nuit à se jurer un amour éternel , & à se former mille projets pour se revoir bientôt.

Le jour qui parut les obligea de se séparer. Romeo joignit le Pere Laurent qui le fit partir sur le champ pour Mantouë où il l'adressa à un de ses amis.

Le jugement qu'on prononça contre lui suivit de près sa suite , il fut condamné selon la rigueur de la loi. Tibalte & Capulet furent ensemble chez Juliette ; ils l'instruisirent du jugement qui avoit été rendu , & Capulet ne laissa à sa fille que huit jours pour choisir d'épouser Tibalte ou d'être enfermée dans un Couvent.

Juliette n'eut pas recours à des larmes qui n'auroient pas touché un Pere dont elle connoissoit l'inflexibilité , elle demanda un tems plus long pour se décider , & on le lui refusa ; elle comptoit l'employer à ménager les moyens qui pouvoient la conserver à Romeo , & elle se bâta de se rendre chez le Pere Laurent pour l'instruire de l'ordre cruel qu'elle venoit de recevoir , & pour prendre avec lui un parti aussi prompt que nécessaire.

Je viens pleurer avec vous , lui dit-elle, esperance , secours, tout est perdu pour moi.

Je

Je sçais tous vos malheurs , lui dit le Pere Laurent : je sçais que votre pere veut être obéi & qu'il aura recours à des partis violens si vous refusez d'épouser Tibalte.

Ne me dites pas , repartit Juliette , que vous en êtes instruit , à moins que vous ne m'appreniez en même tems le moyen de m'opposer à un ordre barbare : si votre longue expérience , si votre amitié pour moi vous fournissent quelques ressources , hâtez - vous de me les communiquer , car je désire de mourir , si ce que vous allez me dire ne m'apporte point de secours.

Arrêtez , fille aimable , lui dit le Pere Laurent , j'entrevois une lueur d'espérance ; si plutôt que d'épouser Tibalte vous avez la force de perdre la vie , sans doute que vous entreprendrez une chose semblable à la mort , qui est l'image même de la mort.

Il alla en même tems chercher une phiole & la donnant à Juliette , retournez chez vous , lui dit-il : buvez cette Liqueur que je viens de vous donner , dès quelle coulera dans vos veines , une humeur froide saisira tous vos esprits , votre poulx ne battra plus , votre respiration sera arrêtée , les roses de vos joues , l'in-

26 MERCURE DE FRANCE.

carnat de vos lèvres seront fanés, vos yeux se couvriront des voiles de la mort; alors à la manière de notre Pays, couverte de vos plus beaux ornemens, on vous portera dans les tombeaux de vos ancêtres; dès que la nuit sera venue, j'irai vous délivrer d'un état si affreux, & à nulle crainte; nulle inconstance ne vous arrête; je vous conduirai bientôt auprès de Romeo, que je vais informer du parti que vous prenez pour vous conserver à lui.

Quelque affreux que fût ce projet, il n'étonna pas la fille de Capulet, son amour étoit trop grand pour que rien pût l'arrêter; elle fut s'enfermer chez elle & prit la liqueur que lui avoit donné le Père Laurent: l'effet qu'il en avoit annoncé, suivit dans le moment; la pâleur de la mort couvrit son visage, son corps devint froid; tous les symptômes de la mort assurèrent à Capulet qu'il n'avoit plus de fille; Tibalte vit son épouse dans les bras de la mort, ils lui donnerent des larmes sincères, & chargerent le Père Laurent des tristes honneurs qu'ils vouloient qu'on lui rendît.

Les précautions que cet homme intriguant avoit été obligé de prendre pour instruire Romeo sans hazarder son secret,

empêcherent que la lettre ne lui parvînt
aussitôt que le bruit de la mort de Juliette : Je la verrai demain , dit-il , à celui qui
lui apprit cette affreuse nouvelle , en effet , il partit pour Verone avec un ami
qui avoit été constamment le témoin & le confident de ses malheurs : il fut tout
de suite au tombeau des Capulets & après
avoir chargé son ami d'une lettre pour
son pere , il le pria de se retirer quelques
pas & de ne point l'interrompre quelque
bruit qu'il pût entendre. Si je descends dans
ce lit de la mort , lui dit-il , c'est pour
contempler la figure de mon épouse &
pour prendre d'elle un anneau précieux.

Il s'approcha de son tombeau & l'ouvrit avec un instrument de fer dont il s'étoit muni.

O ma femme , s'écria-t-il , l'objet de
mon amour , & la source de mes maux ;
la mort qui a éteint ta vie n'a pû étendre
son empire sur ta beauté , comment es-
tu encore si belle , je crois que la mort ,
ce monstre décharné & abhorré , ce ty-
ran des vivans te garde ici pour être ton
amant : mais pour l'en empêcher , je vais
me coucher auprès de toi , & je ne sor-
tirai jamais de ce sombre palais de la nuit ,
mes yeux te regardent pour la dernière
fois , mes lèvres te ravissent le dernier

Bij

18 MERCURE DE FRANCE.

baïser ; ô mort , s'écria-t il , guide affreux & incertain , c'est en toi qu'est mon dernier espoir.

Un poignard termina ses jours informés & il adora Juliette jusqu'à son dernier moment.

Son ami fut témoin de cette scène tragique , mais il connoissoit & il aimoit trop Romeo , pour vouloir lui conserver une vie qui ne pouvoit être accompagnée que des plus grands malheurs.

Il sortoit de ce théâtre sanglant & affreux , lorsque le Pere Laurent parut , il fut étonné d'entendre du bruit , & troublé de voir des traces de sang dans le lieu de la plus profonde paix ; comme il s'approchoit du cercueil de Juliette , quel spectacle affreux ! il apperçut le corps sanglant de Romeo.

Juliette s'éveilla dans ce moment , ô mon pere , lui dit-elle , où est mon amant , mon maître , mon epoux ? je me souviens bien que j'ai dû me retrouver ici ; mais où est Romeo ? je crains encor quelques nouveaux malheurs.

Sortez , lui dit le P. Laurent , sortez de ce lit de la mort , & de ce sommeil surnaturel , un plus grand pouvoir que le nôtre dérange nos projets ; votre epoux expire dans ce même tombeau , suivez-

moi , & quittez ce lieu funeste.

Non , non , s'écria Juliette , je ne sortirai point d'ici , je ne me séparerai jamais de l'objet que j'adore ; Romeo par une mort volontaire a terminé ses jours je suivrai son exemple , je ferai pour lui ce qu'il a fait pour moi.

Elle arracha du corps de son amant le poignard qui avoit terminé sa vie , & elle se frapa au même endroit que son amant s'étoit frappé ; elle tomba sur lui & mêla son sang avec le sien.





TIRCIS,

OU

L'INCONSTANCE FIXÉE.

Essai de Poësie Pastorale.

FRAPPÉ des premiers traits de l'aurore naissante ,

Le volage Tircis sort des bras du sommeil ;
Et menant ses troupeaux sur l'herbe fleurissante ;
Des oiseaux , par ses chants , il hâtoit le réveil.

Puisqu'un moment , dit-il , fane la fleur nouvelle ,
Puisque tout change , & doit changer ,
Malheur au Tourtereau fidele ,
Heureux le Papillon léger.

Que Céladon , dans la persévérance ,
Cherche en vain la félicité :
Je la trouve dans l'inconstance.

Qu'est-ce que le vrai bien ? C'est la Diversité.

Si de la nuit le voile étoit moins sombre ,
L'éclat du jour frapperoit moins nos yeux :
Les charmes differens du soleil & de l'ombre
Excitent tour à tour & remplissent nos vœux.

Mon cœur n'étoit formé qu'à peine,
 Qu'à tout moment je m'enflammois,
 C'étoit Climène que j'aimois,
 Lorsque j'appercevois Climène!

Si l'image de ses attraits
 Restoit empreinte dans mon ame,
 Bien tôt d'autres appas, renouvelant ma flamme,
 De Climène effaçoient les traits.

Je brûlai d'abord sans rien dire :
 Mais un jour à Cloris j'osai parler d'amour :
 Je la vis tendrement sourire
 Depuis Philis, Daphné, sourient à leur tour.

Lorsque de ce hameau la belle & froide Idole,
 Qui de tous les Mortels étoit mériter l'encens,
 Iris, avec dédain reçoit mes vœux pressans,
 Mon amour aussi-tôt s'effarouche & s'envole.

Quand, par un caprice plus doux,
 La Déesse l'appelle, & devient moins sévère,
 Il ne revoile à ses genoux :
 Que pour la fuir bien-tôt d'une aile aussi légère.

Plus galant qu'amoureux je suis toujours content.
 Si je verse des pleurs, ce sont de feintes larmes.
 Je laisse les vrais maux, les sincères allarmes,
 A l'amant timide ou constant.

32 MERCURE DE FRANCE.

Comme mon chalumeau ma boulette m'est chère
Mais je désirerois monter au rang des Rois,
Pour pouvoir aimer à la fois
Et la Princesse & la Bergère.

C'est ainsi que Tircis apprenoit aux Echos,
Lassé de répéter un langoureux martire,
Des vers badins, des airs nouveaux,
Qu'ils prenoient plaisir à redire.
Soudain une jeune beauté
Brille, en ces lieux, d'un éclat qu'elle ignore.
La négligence & la simplicité
La rendent plus aimable encore.

Tircis l'aborde en soupirant.
La Bergère rougit, & soupire de même.
(Le cœur n'est jamais ignorant;
Il sait toujours entendre & toujours dire j'aime.)

Il lui vante son tendre feu.
La timide Gloé perd avec lui sa crainte :
Ses yeux, & sa bouche sans feinte,
D'un mutuel retour font l'innocent aveu.

Leur amoureuse intelligence
Leur présage les plus beaux jours,
Tircis ne craint plus la constance :
Il est heureux, il veut l'être toujours.

Mais, ô délices passageres !

Bien-tôt un Dieu jaloux lui ravit vos faveurs.

L'Amour voit, en riant, couler ses pleurs sinceres-

Tircis s'écrie, en redoublant ses pleurs :

Dans le sein du bonheur que les maux sont ex-
trêmes !

De nos chaînes de fleurs on a rompu les nœuds,

Chere Cloé ! Quel destin rigoureux !

Je te perds pour jamais, je t'adore, & tu m'aimes.

Envain tu me donnas ta foi,

Envain tu me juras une ardeur éternelle,

L'absence, & les tourmens que tu souffres pour
moi,

Te forceront d'être infidelle.

Amour, prête l'oreille à mes tristes soupirs :

Rends-moi le tendre objet de mon dernier hom-
mage :

Où, si le sort cruel s'oppose à mes desirs,

Rends-moi du moins mon cœur vo'age.

CAT. * *



ÉPÎTRE A M L L E * * *.

*En lui renvoyant le livre intitulé : Mémoires
sur les Mœurs.*

Dans la retraite involontaire
Où me tient un destin jaloux,
Pestant de ne pouvoir mieux faire
Que de penser souvent à vous,
Vous vouliez donc, chère Thémire,
Distraire mes sombres ennuis
Par un Tableau propre à m'instruire,
Peut-être de ce que je suis.
C'est ainsi que l'esprit fait naître
Chaque chose dans sa saison,
Et qu'avec art vous sçavez mettre
Les plaisirs près de la raison.

Eh bien, d'un œil philosophique
Je l'ay vû, ce tableau comique
De nos mœurs & de nos travers.
C'est une teinte naturelle,
C'est une histoire trop fidele
De mille égaremens divers.

J'y vois des hommes sans droiture
Jurer ce qu'ils ne sentent pas,
A des femmes dont l'imposture
S'étend jusques sur leurs appas.

J'y vois ces Héros de Cithere,
 Ces petits-maitres favoris,
 Ministres bruyans du Misere,
 Moins dignes du bonheur de plaire
 Qu'ils ne le sont de nos mépris;
 Je les vois moins empressés d'être
 Heureux que de nous le paroître
 Trompeurs & trompés tour à tour,
 Verser sur l'objet de leurs flâmes,
 La mésestime qu'en nos âmes
 Y laisse leur perfide amour.

J'y vois des femmes infideles
 Que séduit un vain sentiment,
 J'en vois de bien plus criminelles
 Pour qui tout homme est un amant.
 Mais c'est en vain, sage Themire,
 Que dans ces differens tableaux
 Oû mon regard ne peut suffire
 A mille traits toujours nouveaux,
 Je cherche l'heureux assemblage
 Ces dons, & ce rapport si doux,
 Des vertus rares à votre âge;
 Contraint de revenir à vous,
 C'est vous seule que je contemple,
 Et pour conclure mon discours,
 Je vous propose pour exemple
 A qui voudra plaire toujours.

*A Lyon, par M. de R***.*

Bvj



REFLEXIONS MORALES

Ecrites en François , par Mylord Bolinbroke.

A Près avoir considéré ce qui se passe présentement en moi à la vûe de quelqu'un qui souffre , & après avoir réfléchi le mieux qu'il m'est possible sur ce que j'ai senti autrefois à la même occasion , je demeure très convaincu de la vérité de ce que j'ai soutenu hier dans la conversation , c'est-à-dire , que cette émotion du corps , ce trouble de l'esprit , & cette envie de porter du secours , qui forment l'idée complexe que nous signifions par le mot de compassion , ne viennent pas d'un instinct qui concourt avec , & qui prévient même la raison , & ne sont pas les effets d'une direction ou impression innée , & essentiellement distincte de cette seule & unique direction ou impression innée que je connois : je veux dire celle qui nous porte à chercher le plaisir & à fuir la peine ; grand ressort & premier mobile de toutes les actions humaines.

Le seul doute dans lequel nous étions hier , & dans lequel je ne suis plus , touchant la vérité de cette proposition qui af-

firme, que la compassion pour les autres hommes est un principe inné dans tous les hommes ou un instinct commun à toute cette espece d'animaux, me paroît une preuve convaincante de sa fausseté; car si elle étoit vraie, comment arriveroit-il que sa vérité ne seroit pas de la même évidence que la vérité de cette proposition, *L'amour de ce qui lui donne du plaisir, l'aversion pour ce qui lui cause de la douleur, est un principe né avec tout homme, & inséparable de sa nature?* Nul homme ne sçauroit être, ce me semble, un moment en doute touchant l'origine de ce qui a été imprimé par Dieu lui-même sur les âmes de tous les hommes. Il n'y est pas imprimé si l'on ne s'apperçoit pas de cette impression, il ne nous vient pas par une voye différente de celles par lesquelles toutes nos autres sensations, toutes nos autres idées; & tous nos autres desirs nous viennent, si l'homme ne s'apperçoit pas de cette différence avec une clarté irresistible; & une certitude qui n'admet aucun doute. Nous avons une connoissance immédiate & instructive de notre propre existence, dont résulte la plus grande certitude dont nous soyons capables; n'aurons-nous pas la même connoissance, la même certitude que la compassion n'est pas une affection accidentelle,

§ MERGURE DE FRANCE.

mais une partie originale & constituante de notre être ? & comme nous sentons que nous ne tenons pas notre existence de nous même, ne sentirons-nous pas que nous tenons cette compassion uniquement de notre nature ? Affirmer le contraire me parôitroit affirmer une contradiction ; & qu'on ne me dise pas que les hommes étouffent & perdent quelquefois cet instinct, & qu'il n'est pas étonnant s'ils ne sentent pas l'origine d'une impression qu'ils n'ont plus, car je montrerai tantôt que cet étouffement & cette perte qu'on suppose d'un principe ou d'une impression innée est absurde, & que le fait qu'on accorde détruit absolument le système qu'on avance ; mais nous qui avons douté de la vérité de la proposition, moi qui suis convaincu de sa fausseté, nous sentons en nous cette même compassion dans toute sa vigueur ; bien loin qu'elle soit étouffée ou perdue, pourquoi ne sentons-nous pas dans le même degré son origine immédiatement divine ?

Il arrive à la compassion d'être crue innée comme à beaucoup d'autres choses qui ne le sont pas plus qu'elle, parce que nous ne nous souvenons pas de son commencement & parce qu'il est bien plus facile d'avancer qu'une chose est innée, & de se reposer doucement sur une erreur que

peu de gens releveront , que de démêler avec soin & précision les naissances & les progrès de ces choses ; & de rechercher la vérité par des routes que peu de gens connoissent & contre lesquelles beaucoup de gens sont prévenus.

Le respect & l'amour des enfans pour leurs peres, est regardé comme un principe inné encore plus communément que la compassion pour ceux qui souffrent, mais dans un de ces cas comme dans l'autre , l'erreur vient de ce que nous ne définissons pas assez précisément ce que nous entendons par impression, idée ou principe inné , & de ce que n'ayant pas observé quand & comment ces impressions, ces idées, ou ces principes se sont formés, nous tâchons de nous persuader & de persuader aux autres qu'ils ne se sont point formés du tout ; mais qu'ils nous ont été communiqués en même tems & par la même puissance & la même sagesse qui nous ont fait exister.

Entrons un peu dans ce détail , & voyons en premier lieu ce que nous entendons quand nous disons que l'amour des enfans pour leurs peres & la compassion pour ceux qui souffrent sont des principes innés. Je raisonne sur ces deux propositions à la fois, parce que l'une servira

40 MERCURE DE FRANCE.

à éclaircir l'autre. Entendons-nous que cette proposition, il est du devoir de l'enfant de respecter & d'aimer son pere, & cette autre, il est du devoir d'un homme de plaindre & de secourir son semblable, sont deux vérités imprimées par Dieu, sur l'entendement de tous les hommes en leur donnant leur existence ? Cela seroit trop absurde, puisque ces idées de relation & les autres idées qui vont à la composition de ces propositions, ne sont pas innées, & par conséquent les vérités qu'elles contiennent ne sauroient l'être.

Entendons-nous que l'amour des enfans pour leurs peres, & la compassion des hommes pour les autres hommes qui souffrent, sont des principes d'action, & comme des ressorts placés par l'Auteur de la nature dans tous les hommes qui naissent, pour les exciter à remplir certains devoirs, & pour diriger leur conduite ?

L'absurdité ne saute pas aux yeux dans cette définition comme dans l'autre. Je crois pourtant qu'au fond on y trouvera aussi peu de vérité. Car si ces principes d'action sont placés dans tous les hommes, pourquoi ne se découvrent-ils pas dans tous les hommes par leurs effets ! fuir le mal, chercher le bien, est un principe d'action placé dans tous les hommes, qui se décou-

vre dans tous les âges, dans tous les pays, & dans toutes les occasions où il doit agir. C'est même sur cette universalité & uniformité de ses effets que nous fondons l'origine que nous lui attribuons. Nous n'avons pas été de ce conseil où la sagesse éternelle prit la résolution de former le système humain, d'où il résulte que nous ne saurions dire d'un principe qu'il est inné, qu'après avoir observé qu'il est commun à tous les hommes, & qu'il ne se dément jamais. S'il n'est pas commun à tous les hommes, si dans quelques occasions où il doit agir, il n'agit pas, le bon sens veut que nous cessions d'attribuer ses effets à un principe inné & invariable, & que nous leur assignions une cause postérieure, non seulement dans l'ordre de la causalité, mais dans l'ordre du tems, & une cause qui bien loin d'avoir été établie originairement & uniformement par Dieu dans tous les hommes, n'est qu'un accident qui résulte de ce que Dieu a établi; c'est-à-dire, des opérations des facultés dont il nous a donné les effets, lesquelles opérations sont variées à l'infini, selon les différens tempérammens des particuliers, les différentes mœurs des nations, & les différentes constitutions des Gouvernemens.

A en juger de cette façon, nous ne sau-

42 MERCURE DE FRANCE.

rions jamais croire que l'amour filial & la compassion soient des principes innés, ou des instincts de notre nature ; que devient cet amour filial parmi ces peuples barbares, chez qui les liens de la société, dont le premier est l'attachement des enfans à leurs peres, & des peres aux enfans, sont laissés, si j'ose me servir de cette expression, flottans, & n'ont jamais été serrés par l'influence de l'éducation & par la force des Loix ? Que devient ce même amour parmi tant d'autres peuples chez qui les femmes sont en commun ? Ce principe inné dirigera-t'il l'enfant à la connoissance de son pere, que la mere elle-même ne pourroit pas lui indiquer ? Non, mais l'enfant respectera & aimera sa mere qu'il connoît. Par toujours, ce qui suffit pour détruire le principe inné, & quand il la respecte & l'aime, ce sera parce qu'il la connoît, c'est-à-dire, parce qu'il est accoutumé à son autorité & à ses bienfaits, parce qu'il a été informé des obligations qu'il lui a eu, & beaucoup plus parce qu'il sent le besoin qu'il en a actuellement. Ce sera par l'usage que son entendement fera de certaines idées acquises depuis sa naissance par les mêmes voies par lesquelles toutes nos idées nous viennent, & si quelque principe inné contribue à cet amour & à ce respect, ce ne se-

que ce principe inné & général de toutes nos actions, l'amour du bien, la crainte du mal.

Or si ce premier lien de la société ne part pas d'un principe inné, pourquoi nous imaginons-nous qu'il faut que la compassion pour les autres hommes, qui est un lien plus éloigné & beaucoup moins nécessaire à la conservation de la société en partie ? Il est si peu vrai qu'elle en parte, qu'il y a des nations entières auxquelles la compassion ne se fait pas sentir quand même elle est unie avec l'amour paternel, qui passe pour un autre principe inné, & qui tient le même rang que l'amour filial parmi les liens de la société.

Plusieurs peuples de l'Amérique châtroient & engraissoient leurs propres enfans pour les manger ensuite ; & Garcilasso de la Veza rapporte au XII. Chapitre de son premier Livre, qu'il y avoit des Peuples qui tuoient les meres, quand elles n'étoient plus en état de mestre des enfans au monde, & de fournir à ces anthropophages une chair plus délicate que la leur ; il n'est pas nécessaire d'ajouter que comme ils mangeoient leurs propres enfans, ils mangeoient ceux qu'ils faisoient faire à leurs prisonniers, & qu'ils élevoient avec soin, pour les égorger à un certain âge :

44 MERCURE DE FRANCE.

mais il est à propos d'observer que , parmi des nations qui se piquoient de civiliser les autres, & desquelles nous apprenons encore aujourd'hui des leçons d'humanité & de politesse , ce principe inné de compassion ne se montroit nullement. Représentez-vous le peuple Romain rassemblé dans un Amphithéâtre pour voir le combat des Gladiateurs ; hommes , femmes , & enfans , attentifs à voir verser le sang de ces misérables , poussant des cris de joie à la vue d'une épée plongée de bonne grace & selon les regles de l'art , par un Gladiateur dans le sein de son camarade , & exerçant une rigueur extrême vers celui-même qui échappe ; représentez-vous ces mêmes Romains & les Grecs exposans leurs enfans dans des forêts , ou sur des montagnes , & les laissant-là , sans être touchés de leur innocence & de leurs cris , pour périr de misère , ou pour être dévorés par les bêtes. Parmi les Chrétiens mêmes , éclairés , sanctifiés , élus , ces heureuses gens qui seuls connoissent ce nom par lequel seul les hommes puissent être sauvés , combien d'exemples de cruautés , combien peu de compassion se trouve-t-il ? représentez-vous une armée chrétienne qui donne l'assaut , non à des Turcs ni à des Payens , mais à des Chrétiens , non dans une guer-

te civile , non dans une querelle de vengeance , mais dans une guerre entreprise de guayeré de cœur , où il n'y a nulle haine entre les troupes de part & d'autre , où il y a de l'amitié entre les particuliers des deux côtés , & cette amitié cimentée quelquefois par la proximité du sang ; représentez-vous le carnage qui se fait , non seulement dans la chaleur de l'action , dans ce delire auquel des gens qui se piquent d'être raisonnables , se font honneur d'être sujets ; mais de sang froid , & sans autre motif que celui de leurs appetits , & de la licence que l'occasion leur présente ; représentez-vous les Mingreliens qui , sans scrupule & sans remords , enterrent leurs enfans tout vivans ; représentez-vous ces établissemens magnifiques qui sont faits à Paris , à Rome & ailleurs , pour empêcher du moins en partie les effets tragiques de la cruauté des peres & des meres qui , pour épargner un peu de honte ou d'incommodité exposent leurs propres enfans à être écrasés des charrettes , étouffés dans la boue & mangés des chiens.

Que diront les défenseurs des idées & des principes innés à ces exemples , & à une infinité d'autres , que ma mémoire , & quelques recherches me fourniroient ; diront-ils que la compassion pour les au-

tres hommes, est un principe d'action inné dans tous les hommes, mais étouffé dans plusieurs? Ils ne le diront pas après y avoir bien réfléchi : un principe inné qui n'est pas universel est une absurdité ; & un principe d'action qui n'agit pas en est une autre. Qu'est-ce que c'est qu'un principe inné, un ressort placé par Dieu lui-même dans tous les hommes qui naissent pour les diriger à certains mouvemens & à certaines actions, pour prévenir la raison, & pour venir à son secours quand elle est formée, & qui n'est pas pourtant capable d'exciter ces mouvemens, ni de produire ces actions, qui bien loin de secourir la raison ne sçauroit avec le secours de la raison même devenir quelquefois supérieur aux motifs les plus foibles, & jamais à des motifs un peu violens. Disons quelque chose de plus fort, l'amour propre est certainement un principe inné, cet amour est souvent partagé, quand nous envisageons une action dans un jour, il nous y entraîne, quand nous envisageons la même action dans un autre jour, il nous retient. Qu'est-ce que c'est que ce beau principe inné de la compassion qui n'est point partagé, qui doit agir dans toute sa force & qui néanmoins ne sçauroit décider dans ce conflit? Se peut-il qu'il soit étouffé non

seulement dans des particuliers, mais dans des nations entières, non seulement parmi ceux dont l'éducation & les mœurs y répugnent, mais dans ceux dont l'éducation & les mœurs y sont conformes?

Mais, dira-t-on, vous pouvez reconnoître l'universalité de cet instinct par ce qui se passe dans les Enfans, qui le sentent tous, parce qu'ils n'ont pas encore émouffé la pointe, ni corrompu leur nature par des habitudes contraires. Nous voici au dernier retranchement, qui ne sauroit être défendu, mais qui nous donnera occasion de développer la cause de cette erreur, & de montrer la véritable source de ce que nous appellons compassion.

L'unique principe inné, & le grand ressort de tous nos mouvemens, c'est l'amour de notre être, le désir du plaisir, l'aversion pour la douleur, c'est un principe aveugle qui ne voit pas les relations que les choses ont les unes aux autres, ni toutes les différentes circonstances dans lesquelles nous sommes constitués, & par conséquent jusqu'à ce que la raison, c'est-à-dire, la faculté de distinguer le vrai du faux, ait acquis tous les matériaux dont elle a besoin pour nous diriger, ce principe nous expose à cent mille accidens fâcheux, c'est aussi pourquoi on ne nous laisse pas conduire à ce principe, jusqu'à

48 MERCURE DE FRANCE.

ce que ce principe soit conduit par la raison ; l'enfant se noyeroit , se bruleroit , détruiroit son être , en cherchant des biens en fuyant des maux imaginaires , dès que la raison est formée elle gouverne l'élasticité de ce premier ressort , & comme ce ressort nous donne du mouvement , la raison règle & dirige ce mouvement à des objets ; si elle se formoit dans tous les hommes , & il s'en faut beaucoup que cela ne soit , ou si elle n'essuyoit point de contradiction de la part des passions , dans ceux dans lesquelles elle se forme autant que notre rang dans l'Univers le permet , l'amour propre deviendrait la source des vertus , la source du bonheur des mortels ; car Dieu a fait toutes choses avec sagesse , & tous les moyens par conséquent sont proportionnés à leurs fins ; mais ces moyens dans l'état humain , que nous connoissons seul , sont dans un grand degré d'imperfection , & par conséquent ne produisent leurs fins que d'une façon fort imparfaite.

Distinguons donc les phénomènes de ces principes prétendus innés selon le tems où ils gouvernent seuls , & le tems où la raison , bien ou mal , plus ou moins imparfaitement formée , les dirige.

Le jeune enfant n'a très-visiblement au-

cun

un autre principe d'action que l'amour de ce qui lui fait du plaisir, & l'aversion pour ce qui lui fait de la peine ; si son pere le caresse , & sa mere lui donne à teter , il les aimera beaucoup , sans cela point d'amour filial , point de marque de ce principe inné , le principe inné se déclarera en faveur de sa nourrice , de sa mie & du premier valet de la maison qui le branle , l'indifférence sera pour le pere & la mere qui ne lui font aucun plaisir , & la haine pour peu qu'ils le fachent. Quand l'expérience & les enseignemens , ont commencé à former la raison , & à instruire cet enfant de ses obligations , il commencera à respecter & à cherir son pere & sa mere ; un sentiment de devoir y portera les uns , un sentiment de reconnoissance y portera les autres , & l'amour propre qui oppose les avanrages de cette conduite aux mauvaises conséquences d'une conduite contraire , y portera peut être les deux ; l'habitude confirmera tous ces sentimens avec le tems & la plûpart des hommes montreront du respect & de l'amour pour leurs peres & leurs meres dans les Nations où ces sentimens sont inspirés par l'éducation , & entretenus par les mœurs publiques. Cette deduction ne sçauroit être niée , car elle est juste ; & il seroit ce ne semble superflu

de raisonner dessus ; qui ne voit pas dans cet exemple que nos premiers mouvemens, ceux de la seule nature, ne partent que de l'amour du plaisir, & de l'aversion pour la peine ; qui ne voit pas que quand cet amour & ce respect ne se trouvent pas, c'est un principe de morale de manqué, & rien moins qu'un principe inné d'étouffé. Je connois des gens capables de répondre à tout ceci, en disant que le principe inné est toujours dans l'ame ; mais qu'il ne se développe pas d'abord, que dès qu'il se développe il agit, & qu'il est souvent étouffé dans la suite. Passons à l'autre principe qu'on suppose inné, à la compassion.

Il faut remonter encore ici à la même source car c'est de là qu'émanent les premières apparences de ce que nous appelons compassion. Les enfans acquièrent sans doute dans le sein même de leurs meres de foibles idées de plaisir & de douleur ; quand ils viennent au monde ils entrent sur une scène où il y en a une infinité qui leur sont préparés & comme ils avancent en âge ces idées augmentent en nombre & en force ; La Nature a attaché dans eux comme dans les autres animaux certaines marques extérieures aux sensations de plaisir & de douleur. Ces marques accompagnent toujours les différentes

sensations, & s'il y en a qui sont quelquefois un peu équivoques, car l'excès du plaisir, par exemple approche fort de la douleur, elles ne le sont jamais assez pour nous tromper; cette équivoque même n'a pas lieu dans les enfans. Quand quelqu'un donc rit, danse & chante devant un enfant, il le réjouit; quand quelqu'un pleure, gemit & se lamente, il l'attriste; pourquoi? parce que dans un cas on lui rappelle ses idées de plaisir, & dans l'autre ses idées de douleur; la narration même suffira pour faire à peu-près le même effet, dès que l'enfant aura acquis les idées & qu'il connoitra les signes nécessaires pour l'entendre, & pour prouver que les marques d'affliction que les enfans donnent dans ces cas ne viennent pas de la compassion proprement dite, mais de la cause que je leur assigne, on n'a qu'à remarquer que la relation des souffrances & de la mort d'un oiseau bleu, tirée des contes des Fées fera les mêmes effets sur un enfant d'un certain âge que celle des souffrances & de la mort d'un criminel. Si les plaintes du Perroquet malade dans sa cage ne produisent pas la même affliction dans l'enfant que celle de la servante qui couche dans sa chambre, c'est que les marques de la douleur du Perroquet ne sont si propres que les marques

52 MERCURE DE FRANCE.

de la douleur de la servante à lui communiquer l'idée de douleur. Si les marques étoient les mêmes, l'effet seroit le même dans le cas de la présence des deux objets qui agissent sur lui ; comme il ne tient qu'à nous de voir par notre propre expérience que les sons & les idées étant les mêmes, l'effet est le même aussi, dans le cas de la narration des deux événemens, dont l'enfant n'est pas témoin ; je pleurerois jusqu'à ce que les sources de mes yeux fussent taries, que Chrony resteroit dans son heureuse indifférence, mais que le premier venu gémissé auprès de lui, & imite le bruit qu'il fait lui-même quand il souffre, il y répondra par les mêmes tons, & montrera qu'il souffre actuellement. On ne dira pas que mon chien a de la compassion ; il en donne pourtant les mêmes marques, & il est excité à donner ces marques de la même façon que l'enfant, c'est-à-dire, l'idée de douleur est renouvelée dans l'un & dans l'autre.

L'enfant & le chien iront encore un pas plus en avant ensemble. L'un & l'autre s'attachent à ceux qui leur font du bien. Les chiens ont souvent montré la même sensibilité pour leurs maîtres blessés ou tués, que les enfans montrent pour leurs nourrices ; les premières & les plus foibles

lueurs de raison , jointes à la cause dont je viens de parler , suffisent pour produire cet effet ; les idées de douleur que la douleur d'autrui leur communique , en frappant leurs sens par des signes extérieurs , commencent à les troubler. La tendresse que les uns ont pour leurs maîtres , & les autres pour leurs nourrices , tendresse qui n'est fondée que dans l'amour propre , & qui n'est créée que par la répétition fréquente d'idées agréables que ces objets ont accoutumé de leur fournir , les rend plus sensibles à toutes les impressions que ces mêmes objets causent sur eux. Enfin la puissance de combiner deux ou trois idées , leur fait sentir peut-être le malheur d'être privés à l'avenir d'un objet qui leur est devenu cher , comme il est sans doute qu'ils sentent celui de la privation actuelle des sensations agréables que ces objets leur procuroient. L'on peut dire qu'il y a un très-petit intervalle entre soi & ce qu'on aime , & un fort grand entre ce qu'on aime & le reste du monde ; il n'est donc pas étonnant si les impressions qui viennent de près sont plus fortes que celles qui viennent de loin ; mais voici ce qui me paroît décisif sur ce point. L'affliction que l'enfant témoigne , & la même chose se peut dire du chien pour son maître ; quand sa

54 MERCURE DE FRANCE.

nourrice souffre ou qu'elle se meurt à toutes les apparences de ce que nous nommons compassion ; or , toutes les circonstances qui constituent de la différence entre cette affliction qui peut passer pour de la compassion , & celle qu'il a témoigné en d'autres occasions où il ne s'agissoit visiblement que du renouvellement des idées de douleurs , sans aucun égard particulier à l'objet , duquel les sensations qui causoient ce renouvellement , lui venoient ; toutes ces circonstances , dis-je , sont fondées sur des idées qu'il a acquises depuis sa naissance , & sur l'usage qu'il a appris peu-à-peu de faire de ces idées.

Ces apparences donc que nous appelons compassion dans cet enfant ne partent pas d'un principe inné , le trouble que lui cause le renouvellement de ses idées de douleur est instinct. Si vous voulez il part du même principe que son aversion pour les sensations immédiates de douleur ; mais tout ce qui s'ajoute à ce premier trouble pour former notre idée de compassion , est l'effet de son amour pour sa nourrice ; or , cet amour pour sa nourrice n'est pas inné ; la compassion donc n'est pas innée & même si cet amour pour sa nourrice pouvoit être sans absurdité , appelé un principe inné , la compassion ne seroit qu'un acci-

dent produit indirectement par ce principe, elle ne seroit pas un instinct particulier & différent de l'amour de sa nourrice que cet enfant auroit reçu en naissant.

Voilà, si je ne me trompe fort, tout ce qu'on peut dire avec vérité & justesse des apparences que nous nommons compassion dans les enfans : suivons-les un peu plus loin & voyons ce qu'elle devient dans un âge plus avancé, quand la raison s'est formée, & quand l'éducation a opéré son effet.

L'habitude de faire un bon usage de notre raison & l'éducation qui nous forme à la vraie morale, ne manqueront jamais de nous inspirer des sentimens de bienveillance pour tous les hommes, & de reconnoissance pour les particuliers qui nous ont fait du plaisir, elles se servent même pour nous porter à ces sentimens du premier principe de tous nos mouvemens, de l'amour propre, elles nous montrent que cette passion trouvera plus sûrement à la longue son compte, en suivant ces sentimens, & en remplissant ces devoirs que par toute autre voye; elles nous découvrent ce qu'il y a d'aimable dans la vertu, & d'affreux dans le vice, en un mot ces sentimens sont quelquefois confirmés au point qu'ils deviennent habituels, & paroissent naturels,

16 MERCURE DE FRANCE.

comme ils le sont même dans le sens de ceux qui disoient que la sagesse étoit l'art de vivre selon la nature ; or , si les premiers mouvemens de l'amitié , si les premières lueurs de la raison donnent à ce désordre , qui doit son origine à l'aversion que nous avons pour la douleur , les apparences de ce que nous désignons par le mot de compassion , il s'ensuit que les sentimens dont je viens de parler , & des habitudes qui attendrissent nos cœurs , doivent produire ces mêmes apparences en beaucoup plus d'occasions , & avec des traits beaucoup plus marqués. Il seroit très-facile , si je voulois m'étendre sur cet article , de montrer par un détail incontestable , l'influence de ces sentimens que la raison cultivée par l'éducation inspire , la manière dont nous venons à nous approprier , pour ainsi dire , les malheurs d'autrui , & enfin par quels degrés le caractère moral qui n'est qu'enté sur le caractère naturel , & qui ne le corrige jamais tout à fait , parvient en plusieurs rencontres , à passer pour ce caractère naturel ; mais je crois que ce que je viens de toucher assez légèrement , suffit à ceux pour lesquels j'écris ceci ; car je ne prétends pas les instruire , je prétends uniquement leur épargner la peine de rassembler un certain nombre

d'idées sur ce sujet qu'ils rassembleroient plus facilement que moi ; je prétends uniquement leur rappeler ce qu'ils savent déjà.

Nous venons de faire sentir comment la raison & l'éducation forment les hommes à la compassion ; & comment ce qui est l'effet de l'art , passe pour un instinct de la nature ; considérons un peu ce qui se passe chez ceux qui font un mauvais usage de leur raison , & qui n'ont pas eu les mêmes avantages de l'éducation ; chez ceux - ci donc les sentimens de la Nature ne s'étouffent pas , car ils ne s'étouffent nulle part ; mais les sentimens que la raison & l'éducation forment ailleurs , & qui viennent où ils sont formés & où ils sont cultivés , ne se forment pas ici.

Les anciens Neruciens, dont parle Garcil de la Vega , & plusieurs Chrétiens qui sans être Anthropophages, sont aussi barbares qu'eux ; n'étouffent point ce principe inné de chercher le plaisir & de fuir la peine , & de chercher même un plus grand plaisir aux dépens d'une plus petite peine ; mais ce principe , qui cultivé par une bonne éducation & par de bonnes habitudes, porte les uns aux actions d'humanité & de charité , restant inculte , ou étant séduit par une mauvaise éducation ,

C v

§8. MERCURE DE FRANCE.

& corrompu par de mauvaises habitudes ; porte les autres aux actions les plus cruelles & les plus sanguinaires. Le principe ne change pas , parce qu'il est fondé dans la nature humaine , mais l'imagination & les appetits des hommes lui fournissent des objets , non seulement differens , mais contraires ; d'où il resulte que celui qui secourt le malheureux qu'il ne connoît pas , agit par le même principe d'action général & inné , que celui qui tue son enfant & le mange.

Poussons ceci plus loin. L'imagination échauffée représente à un homme la Couronne céleste qu'elle lui fait envisager comme un plus grand bien que la douleur de la route n'est un mal , & cet homme court au martyre. Cet effort de l'imagination est difficile & rare , mais elle n'a pas la même peine de se représenter certains objets comme des biens plus considérables , que le renouvellement des idées de douleur par la douleur d'autrui , n'est un mal ; cet effort , dis-je , est plus facile & par conséquent il est plus commun. Mais il y a eu , & il y a actuellement des Nations entieres , qui exercent les cruautés les plus horribles, si la compassion pour autrui étoit un instinct de la nature aussi bien que l'amour propre , nous trouve-

rions par-ci par-là peut-être des fols qui détruiroient l'existence de leurs proches & de leurs enfans par compassion , comme nous en trouvons qui détruisent leur propre existence par amour propre , mais nous ne trouverions pas des peuples entiers qui égorgeroient leurs proches & leurs enfans comme nous ne trouvons pas des peuples entiers qui s'égorgeant eux-mêmes.

Il devient , ce me semble , assez clair que l'éducation & l'habitude qui ne sçauroient trouver dans la nature humaine un principe qui n'y est pas , peuvent profiter de l'effet d'un principe qui y est , c'est-à-dire de la peine que nous cause le renouvellement de nos idées de douleur , effet naturel de notre aversion pour la douleur , afin d'amolir nos cœurs , d'adoucir nos mœurs , & si j'ose me servir de termes , qui sans être trop justes , expriment assez fortement ce que je veux dire , afin d'unir tellement la compassion à notre nature , qu'elle paroisse en faire une partie originale & constituante.

Il devient aussi , ce me semble , assez clair que l'éducation & l'habitude qui ne sçauroient jamais étouffer un principe qui part du fond de la nature humaine , peuvent pourtant avec le secours de ce prin-

C vj.

60 MERCURE DE FRANCE.

cipe même, étouffer un de ses effets, pour en substituer un autre ; je veux dire qu'au lieu de conduire l'amour propre à la compassion, elles peuvent le conduire à la cruauté, & cette cruauté peut devenir si générale, & avoir l'air si naturel, qu'elle passera pour un principe inné chez les Charribbes avec tout autant d'apparence que la compassion passera pour telle chez les Européens les plus civilisés.

Ce qui décide donc de la compassion ou de la cruauté des nations, c'est l'éducation, c'est l'habitude générale & constante ; ce qui ne pourroit pas être vrai, si, ou la compassion, ou la cruauté, étoit un instinct de la nature humaine. La nature se plie, mais elle ne sçauroit être rompue ; on égorge son enfant par amour propre, on le chérit par amour propre, mais celui que l'amour propre détermine à le chérir, ne sçauroit l'égorger ; & celui que le même amour détermine à l'égorger ne sçauroit le chérir : L'amour propre est donc un principe de la nature humaine, il agit toujours ; quoiqu'il agisse différemment, son essence est la même, les effets varient selon les différens jours dans lesquels l'éducation & l'habitude lui présentent les objets ; la compassion est un de ses effets, la cruauté en est un autre.

Ajoutons encore un mot , quoique l'expérience universelle démontre que l'éducation & l'habitude décident souverainement des caracteres généraux des Nations , ou pour la compassion , ou pour la cruauté , ce qui me paroît une preuve sans réplique , que ni l'une ni l'autre ne sont des instincts de notre nature ; il est pourtant vrai que parmi les Individus il y en aura toujours quelques-uns qui se formeront plus facilement à la compassion , & d'autres qui la formeront plus facilement à la cruauté ; cette petite difference résultera de la différence des temperamens , & ne servira de rien pour prouver la compassion innée , non plus que la cruauté innée. Parmi les Antropophages il se trouve sans doute des gens d'une complexion plus délicate que l'ordinaire , ces personnes sont par conséquent plus sensibles aux impressions immédiates de douleur & au renouvellement de cette idée. Il y a eu sans doute des peres qui ont senti quelques horreurs en ouvrant les ventres de leurs enfans , il y a eu peut-être des femmes qui ont senti à ce triste spectacle de la douleur dans le même endroit de leurs corps , ou elles ont vû enfoncer le couteau dans les corps des victimes immolées à la gourmandise paternelle des Péruviens ; mais s'en suit-il de-

62 MERCURE DE FRANCE.

là que la compassion est un instinct de la nature humaine: la fobilité de quelques corps, & la vivacité accidentelle de quelques imaginations, serviroient-elles de fondemens à un système général? si cela est, je vais prouver que la cruauté est un instinct de la Nature humaine comme parmi les Neruciens, il y a eu des personnes qui frémissaient à la vue d'une action barbare, parce qu'elles étoient d'une complexion plus délicate que l'ordinaire. Il y a parmi nous des personnes qui regardent & qui commettent même d'un œil sec & sans émotion, une action barbare parce qu'elles sont d'une complexion plus forte que l'ordinaire, qu'elles résistent aux impressions immédiates de douleur avec fermeté, & par conséquent que le renouvellement de l'idée des douleurs, ne leur fait pas tant de peine qu'à d'autres; l'éducation ne sauroit se saisir dans ces gens de l'avantage dont elle se saisit en d'autres, pour former en eux les habitudes qui portent à la compassion. Voilà tout ce que l'exemple que j'apporte me met en droit de dire; mais je dirai si je veux, que ces exemples prouvent que la cruauté est un instinct de la Nature humaine, & si l'on me montre ces mêmes personnes dans la suite dépouillées de leur ferocité, & ren-

dues sensibles à la compassion, je répondrai que le principe inné est étouffé par une éducation & par des habitudes contraires.

J'ay parcouru à cette heure peut-être avec trop de précipitation, une partie de ce qui s'est présenté à mon esprit sur le sujet de la compassion, en tant que principe inné dans l'homme. Tous ces raisonnemens sont capables d'être & mieux expliqués, & plus poussés. Il y en a plusieurs même que je n'ai point touchés du tout, je n'ay pas considéré la compassion, par exemple, comme un sentiment que l'innocence qui souffre fait naître en nous par instinct, parce que si la compassion n'est pas instinct, cette application de la compassion à l'innocence seule, ne sçauroit l'être, & de plus j'avoue que je ne comprends pas que cette proposition puisse résister à la plus légère réflexion; car si l'on dit que la compassion, pour quelqu'un dont l'innocence nous est connue, est un principe inné, l'on dit que toutes les idées qui sont nécessaires à cette connoissance sont innées; & si l'on dit que pour faire agir ce principe inné de compassion, il n'est pas nécessaire de connoître l'innocence & qu'il suffit de la supporter; je réponds que les idées qui sont nécessaires pour nous mettre en état de supporter l'in-

64 MERCURE DE FRANCE.

nocence , sont aussi peu innées , que les idées qui sont nécessaires pour nous la faire connoître ; si l'innocence qui souffre est le véritable objet de la compassion , c'est ce moquer de nous que de nous envoyer à l'enfance pour observer l'action de ce principe inné ; un principe d'action dirigé à un certain objet ne sçauroit agir , & nous ne sommes pas en droit de dire qu'il existe , quand cet objet n'existe pas : or cet objet n'existe pas dans les enfans qui n'ont pas encore l'idée complexe d'innocence souffrante. Voici donc un principe d'action antérieur à la raison qui prévient la raison & qui pourtant n'agit qu'en suite d'un raisonnement.

Cela me paroît incompréhensible , mais la conséquence que je vais tirer ne l'est pas moins ; si la compassion pour l'innocence qui souffre est un instinct , elle est indépendante de la raison ; l'action , pourtant , de la compassion , dépend nécessairement de la raison , puisque c'est le raisonnement seul qui puisse lui joindre son objet , & sans son objet c'est un principe d'action qui est dans l'impossibilité d'agir ; mais de plus , je ne sçai pas s'il est conforme à nos idées , de dire que l'objet d'un instinct puisse jamais être équivoque , il peut être varié ; le plaisir

par exemple , qui est l'objet de l'amour propre , est varié à l'infini , & le plaisir d'un homme n'est pas très-souvent celui d'un autre ; nos idées d'innocence peuvent être variées de même , & ce qui est innocence pour un homme ne le sera pas pour un autre ; mais quand l'objet de son plaisir se présente à quelqu'un , l'instinct ne balance pas , il produit des monumens qui préviennent , si cela se peut dire , l'action de la volonté , & nous précipitent vers l'objet ; ce n'est pas de même de l'innocence , l'homme qui est empâlé me communique d'abord cette horreur que le renouvellement de mes idées de douleur cause ; mais ce mouvement n'est pas celui de la compassion dont nous parlons. Pour faire agir ce principe il faut que je m'informe si l'homme empâlé est innocent ou non , selon mes idées d'innocence , & il faut que mon instinct suspende son action jusqu'à ce que cette perquisition soit faite.

On pourroit ajouter quelques autres réflexions sur les conséquences de cette doctrine qui enseigne que la compassion est un principe d'action inné dans l'homme , par exemple l'instinct est une espece d'inspiration tacite , & l'inspiration une espece d'instinct occasionel ; si donc je puis

me persuader que les hommes ont en eux des instincts pour les déterminer à certaines vertus ; je crois que je ne serai pas éloigné d'avouer qu'ils peuvent avoir des inspirations pour les élever à certaines connoissances.

Encore un coup je crains fort qu'en établissant ce système, on ne fournisse des armes à ces téméraires qui osent attaquer l'existence sous prétexte d'attaquer la sagesse de l'Etre suprême. Je puis ce me semble , très-bien défendre ce divin attribut contre les Epicuriens & les autres Athées , en supposant que Dieu nous a donné un principe general de toutes nos actions , & une regle pour le conduire , quoique le principe soit aveugle , & la Règle imparfaite ; Mais si nous y joignons des instincts pour nous porter à certaines vertus , je crains fort qu'on ne nous demande avec grande apparence de raison pourquoi nous n'avons pas des instincts pour nous porter à toutes les autres. Notre raison est imparfaite & par conséquent notre vertu l'est ; mais si Dieu entre dans le détail & assigne de certains instincts à de certaines vertus, il sera difficile de dire pourquoi il n'en a pas assigné à toutes les vertus.

Si quid novisti rectius istis.

Candidus imperti , si non , his utere mecum.



A Madame la Comtesse de Camas.

Voilà donc le bonheur que le Ciel me réserve !
 D'un Livre trop hardi je ne me repens pas,
 Être loué de vous respectable Camas
 C'est être loué de Minerve

Des sentimens genereux , délicats ,
 Un esprit mâle & rempli de justesse ,
 Vos vertus , en un mot, au bords de l'Eurotas
 Firent jadis une Déesse :

Faut il être surpris qu'en ces heureux climats.
 Sous un Roi Philosophe on rende à la sagesse
 Le même hommage que la Grece
 Vous rendit autrefois sous le nom de Pallas

L. B.





DISCOURS

O U

DISSERTATION

Où l'on examine si le rétablissement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les Mœurs. Par M. D. C. de Troye en Champagne.

Postquam Docti prodierunt, Boni defuncti. Senec.

LA raison & la nécessité ont donné aux hommes les principes des Arts & des Sciences : les Arts ont été les premiers liens de la Société ; les Sciences ont banni la Barbarie ; en un mot c'est aux Sciences & aux Arts que nous devons les agrémens & les plaisirs les plus purs de la vie.

Les sources de ses agrémens & de ces plaisirs ne sont pas toujours également fécondes. On regarde comme des vuides dans les Annales de l'histoire ces siècles ténébreux dans lesquels la Nature presque défaillante sembloit avoir abandonné les hommes à une ignorance qu'ils chérissent : tous les regards tombent sur ces beaux siècles qui ont vu le bon goût for-

sur du sein des ténèbres , s'élever rapidement & comme un nouvel Astre répandre ses rayons & ses influences sur des Nations privilégiées.

Tels ont été les siècles de Périclès , d'Auguste , de Leon X , & de Louis XIV , siècles heureux qui ont réuni & fixé la perfection dans tous les genres ; mais siècles encore plus heureux , si dans les hommes les panchans du cœur étoient déterminés par les lumières de l'Esprit.

C'est , Messieurs , sous ce point de vûe que je vais examiner l'influence des progrès de l'esprit sur les Mœurs. Les hommes en s'éclairant sont-ils devenus meilleurs ? Les siècles les plus polis ont-ils été les siècles les plus vertueux ?

La voye des faits semble être la route tracée par la Société savante sous les yeux de laquelle nous travaillons : Route infiniment plus sûre que celle des lieux communs depuis long-tems épuisés sur l'utilité , sur les abus , sur les avantages & sur la vanité des Sciences. Une matière aussi vaste demanderoit pour être traitée convenablement un espace moins resserré que celui qui nous est prescrit. Quel supplice pour la vanité d'un *Discours* d'être réduit à traiter sobrement un sujet où il pourroit faire briller avec un égal avantage

70 MERCURE DE FRANCE.

les richesses de l'Erudition , la magnificence des lieux Métaphisiques , & la Pompe des figures.

C'est donc en ne prenant que la fleur des faits , c'est en ménageant les citations , c'est en sacrifiant les détails que j'entreprends de crayonner les effers des Sciences sur les Mœurs générales des siècles qui les ont vû florissantes :

Sic vos , ô Lauri , carpam.

§. I. 1°. *Mœurs de la Grèce avant Périclès.*

Les Grecs ne furent longtems gouvernés que par des préceptes de Morale dont la simplicité nous annonce celle des Mœurs de la Nation qui les pratiquoit : Homere, Théognis , Hesiode , Phocylide furent leurs premiers Législateurs : une vertu simple sans faste & sans ostentation fut dans les premiers âges de la Grèce la regle de tout les devoirs de la vie civile.

A ces Peuples vertueux par une douce habitude , de simples Citoyens osèrent proposer des sistêmes tant sur les Mœurs que sur le Gouvernement politique : Par un prodige sans exemple , la persuasion seule fit alors ce qui n'a depuis été l'ouvrage que du crédit , des richesses , de la force des armes , ou de l'autorité de la Religion. A la voix de Li-

eurgue, le Peuple le plus fier de la Grèce embrasse la plus austere de toutes les Disciplines. Solon sçait enchaîner par des Loix la legereté du peuple d'Athenes ; les Grecs sacrifient une partie de leur liberté, seul bien dont ils soyent jaloux, aux moyens qu'on leur propose pour les rendre meilleurs.

Le respect pour les Parens & pour les Anciens, l'hospitalité envers les Etrangers, l'égalité entre les Citoyens, la modestie, la simplicité, le désintéressement dans tous les Particuliers étoient depuis long-tems comme les vertus propres de la Grèce. L'objet des nouvelles Loix fut de lier ces vertus en les dirigeant à un même but. C'est à ces Vertus, c'est à ces Loix que la Grèce dût des exemples d'Héroïsme dans tous les genres : exemples rares & qui ont mérité l'admiration de tous les siècles.

La force de la Grèce sembloit être dans les Mœurs, & dans la simplicité, compagne ordinaire d'une heureuse ignorance. Athènes en s'éclairant courut à sa ruine. Lacédémone se soutint plus long-tems par la force de son institution : enfin les dernières vertus de la Grèce brillèrent dans la Béotie dont l'air grossier sembloit avoir préservé les Mœurs de la contagion générale.

1°. *Mœurs du siècle de Périclès.*

Les Sciences & les Arts se perfectionnerent dans la Grèce à mesure que les Mœurs s'y corrompirent : les unes gaignoient le terrain que perdoient les autres ; enfin par une révolution presque subite , les Sciences s'y éleverent sur les ruines des Mœurs : Jettons les yeux sur Athènes.

La science Dramatique fut la première cultivée , & la première perfectionnée chez un peuple vif , léger , volage , ami de la raillerie , avide de changement & de nouveauté , & qui ne fut constant que dans sa fureur pour les Spectacles. Les Athéniens firent sur les Pièces de Théâtre l'essai de cette justesse d'esprit , de cette vivacité de sentiment , & de cette fine délicatesse qui embrassèrent bien-tôt , & jugerent souverainement toutes les Sciences & tous les Arts.

Solon n'avoit point vû sans allarmes naître un goût dont il pressentoit les suites dangereuses pour les Mœurs. Il redoutoit cet esprit d'intrigue & de fausseté qui est l'ame & le ressort de l'action Théatrale ; il craignit qu'Athènes familiarisée au jeu des Passions & à la représentation de crimes illustres , ne se familiarisât bientôt avec le crime même : l'événement justifia
ses

ses craintes: Melponene & Thalie conduisirent à Athènes les Muses qui s'y fixerent, & en bannirent l'austère Vertu. La Philosophie, l'esprit, le badinage & la volupté y occupèrent la place des Mœurs, de la Candeur, & de l'ancienne simplicité, enfin suivant le témoignage de Platon (a), les merveilles du siècle de Périclès (b) entraînerent la ruine des mœurs d'Athènes.

Si nous doutons de l'influence des sciences sur les Mœurs des Athéniens: ouvrons l'Histoire. Comparons Périclès à Solon, Alcibiade à Aristide, Nicias à Miltiade, &c. Là ce sont des hommes qui ne combattent, qui n'agissent, qui ne pensent, qui ne respirent que pour le salut & la gloire de leur Patrie, & pour le bonheur de leurs Concitoyens. Ici ce sont des gens vains, frivoles présomptueux; uniquement remplis d'eux-mêmes, continuellement occupés de leur gloire particulière, ne cherchant que des applaudissemens, & sacrifiant tout à l'envie de se faire un nom.

(a) Plat. in *Gorgia*, & *Alcibiad.* 1.

(b) V. Sur les nouvelles Mœurs du Siècle de Périclès, la Scene du juste *Arij. op.* Com. des *Nuées*, *Att.* 3. La dispute d'Euripide & d'Echile, *Comed. des Grenouilles*, *Att.* 3.

1. Vol.

D

74 MERCURE DE FRANCE.

Sur ce parallèle jugeons des Mœurs d'Athènes par les Mœurs de ses premiers Citoyens ; & cherchons dans Athènes spirituelle & éclairée les Mœurs d'Athènes vertueuse.

La Philosophie devenuë populaire, pour ainsi dire , étoit une foible digue contre la corruption. Quel Précepteur de Morale que l'Auteur de la célèbre Epigramme : * *Dum semihulco suavio meum puellum suavior* , &c.

Les raisonnemens des Philosophes , leurs doutes , leurs erreurs sur la Divinité , sur la nature du bien , sur les devoirs , renverserent ou mirent en problème , ce qui jusqu'alors avoit passé pour démontré : les droits de la Religion , de la Nature , & de la bienséance soumis au tribunal de la raison , & pèsés dans la balance des passions , ne furent plus que des noms capables à peine de faire illusion à l'ignorance.

Eh ! que pouvoient attendre les mœurs d'une Philosophie qui se répandoit par les plus infames canaux ; d'une Philosophie , qui dans les lieux de débauche , étoit assise à côté de la Prostitution ? Telles étoient les Ecoles des Aspasiés , des Léontium ,

* A. Gell. l. 19. c. 12.

des Laïs : Ecoles à jamais célèbres par le nom des élèves qui en sont sortis ; mais quelles Ecoles pour les mœurs !

Cherchons le fruit de ces Leçons dans les mœurs d'un Cimon à qui sa sœur tient publiquement lieu de femme ; dans celles d'un Périclès qui étend sur sa brû les droits que la dissolution publique lui donne sur toutes les Femmes ; dans les mœurs d'un Magistrat qui, à la vûe d'un beau garçon , n'est retenu sur son Tribunal que par les remontrances de ses Collègues ; dans la conduite d'un Alcibiade * l'Eleve cheri des Muses & de la Philosophie ; enfin dans toutes les horreurs qu'Athènes nous a conservées comme des monumens de la triste influence des sciences sur les mœurs de la Grèce.

» O Attique, disoit Euripide sur le
 » théâtre d'Athènes, ô Attique, les Mu-
 » ses ont fixé chez toi la divine harmo-
 » nie : chez toi, Région chérie des im-
 » mortels, les Zéphirs qui rafraîchissent
 » les bords du Céphise font l'haléine &
 » le souffle de la mere des Amours & des
 » Graces : Enfin, chez toi, Cytérée en
 » se couronnant de fleurs a laissé les ten-
 » dres Amours & les Génies qui prési-
 » dent aux Arts. »

* Médée Chœur de l'Act. 3.

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.

Dans le voisinage d'Athènes, Lacédémone & Thèbes privées des faveurs de Venus conserverent plus long-tems la pureté des anciennes mœurs : l'austérité de l'institution Lacédémonienne, & la grossièreté du climat de la Beocie ne convenoient pas aux Muses dont l'Empire est borné sur des hommes qui n'aspirent qu'à bien faire.

Suivons les sciences à Rome ; examinons leurs influences sur les mœurs des Maîtres de l'Univers.

§. II. 1°. *Mœurs des Romains avant Auguste.*

Toutes les Nations, tous les siècles, tous les hommes se ressemblent par les vertus & par les vices qui ont leur source dans le cœur ; mais il est des hommes, il a été des peuples entiers chez lesquels l'humanité a semblé s'élever au dessus d'elle-même pour donner aux siècles suivans des exemples de la plus rare & de la plus sublime vertu.

A quel homme encore rempli des préjugés du Collège ce portrait ne rappelle-t-il pas le Sénat & le Peuple Romain ?

Un Philosophe dépouillé de ces préjugés juge bien différemment de la vertu Romaine. Ce Philosophe ne voit dans le Sénat de Rome qu'une troupe d'Hommes qui

font confister le beau & l'honnête dans ce qui est utile à leur patrie ; d'hommes qui croient juste tout ce qui peut contribuer à l'agrandissement de leur État ; d'hommes , en un mot , qui se sont fait du nom Romain un Idole auquel ils sacrifient les sentimens les plus purs de la Nature. *Ea caritas Patriæ est*, disent ces illustres Sénateurs , *ut ei tam ignominia , si opus sit , quam morte nostrâ serviamus.* *

Les mœurs privées des Romains avoient toute la dureté des mœurs publiques. Placer son argent , en chercher l'emploi le plus avantageux , toucher les intérêts au jour nommé , envahir le bien de misérables débiteurs , travailler continuellement à augmenter le sien ; tels étoient les occupations des Romains concentrés dans leur Domestique sans liaison , sans communication , sans société qu'avec leurs cliens & leurs esclaves ; enfin , jusqu'à la destruction de Cartage , l'apprêt d'un caractère rustique, dur, sauvage & féroce, fut le principe & le mobile de la vertu des Romains qui ne connurent long-tems sous ce beau nom , que la force, le courage & la valeur.

Si une telle vertu , si de telles mœurs ne peuvent arracher notre estime, au moins

* *Lentulus apud Tit. Liv. Lib. 9.*

78 MERCURE DE FRANCE.

méritent-elles notre admiration, puisque ce sont elles qui ont porté si loin la gloire du nom Romain. Le salut & la grandeur de la République sembloient attachés à la vertu farouche des Brutus, des Décius, des Camilles, des Sævola, des Catons : Vertu farouche qui osa former le plan de la conquête de l'Univers, & qui vainquit tous les obstacles qui pouvoient en empêcher ou en retarder l'exécution.

Les victoires & les défaites, les avantages & les revers, tout fut égal à des âmes inflexibles & inébranlables. Des succès les plus malheureux sembloient naître les plus glorieux événemens. Les Gaulois renversent Rome, mais ils sont accablés sous ses ruines : Rome perd dans les Fabiens son unique rempart contre les efforts des Veïens & des Volscques ; mais cette perte ne retarde que de quatre années la chute d'Antium : La défaite de Lucerie est suivie de la conquête de tout le Pays des Samnites : Pirrus vainqueur à Heraclée apprend par sa victoire même la futilité de ses projets contre les Romains : Enfin, au milieu des défaites du Thezin, de la Trébie, du Lac Trasymène, de Cannes, Rome inébranlable marche toujours d'un pas ferme à la conquête de l'Univers :

Duris ut illex tonsa bipennibus
 Per damna , per cædes , ab ipso
 Ducit opes animumque ferro.

Lorsqu'après la conquête de Carthage les Romains commencèrent à connoître & à goûter les sciences, les arts & l'urbanité, Caton cet illustre Coriplée de la vertu Romaine, Caton ne les envisagea que comme une rouille qui alloit gâter & détruire les ressorts de la Constitution de la République; il prédit sa ruine, il vit des fers préparés pour des hommes qui n'avoient sçu jusqu'alors que vaincre & commander, il présagea que les fiers enfans de Romulus en devenant hommes, alloient cesser d'être Romains: aux yeux d'un homme convaincu que la force de Rome étoit dans la dureté des Mœurs publiques, & dans l'apprêt du caractère Romain; épurer ces Mœurs c'étoit les amolir; adoucir & humaniser ce caractère, c'étoit l'énervé.

2°. *Mœurs de Rome sous Auguste.*

En effet Rome en s'éclairant prit un nouveau génie. A l'idolatrie du nom Romain succéda l'admiration des chefs-d'œuvres de la Grèce, l'urbanité amollit la férocité de l'esprit Républicain: mais tous les pas des Romains pour sortir de la Barba-

D iij

30 MERCURE DE FRANCE.

rie furent autant de pas vers la servitude. L'établissement de l'Empire des sciences à Rome y eut la même époque que la fondation de celui des Césars.

Les Romains devinrent-ils meilleurs sous ce double Empire ? Leurs Mœurs s'épurèrent-elles en s'adoucissant ? En un mot le Courtisan d'Auguste & de Tibère fut-il plus vertueux que le Concitoyen des Brutus, des Camilles, des Fabius, des Pauls-Æmiles ? Un coup d'œil sur les nouvelles Mœurs des Romains va nous convaincre que ce fut sur la ruine des Mœurs que les Sciences élevèrent le trône des Césars.

Les Sciences & les Lettres étoient à Rome l'apanage particulier de tous ceux qui depuis la ruine de Carthage avoient osé attenter à la liberté publique. La corruption des Mœurs avoit successivement enfanté une chaîne de conspirations & de conjurations moins redoutable à la République par la puissance & par l'autorité de leurs Chefs que par leurs talens & par leur éloquence. * Quel usage avoit fait Sempronius des plus belles connoissances puisées dans l'étude de la langue, de l'éloquence & de la Philosophie des Grecs & des Latins ? Elle avoit déshonoré un nom illustre en deve-

* Salust. Bell. Catil.

nant l'ame d'une conjuration formée dans le sein de la Prostitution, & soutenue par le plus infâme libertinage.

Sans nous arrêter à des cœurs indignes du nom Romain, jugeons des Mœurs des derniers tems de la République par celles d'un de ses derniers défenseurs; je veux dire de Cicéron; & jugeons-en, non sur ses discours, mais pas ses actions.

Avec un esprit cultivé par les plus rares connoissances, avec des lumieres justes sur les besoins de l'Etat, avec des intentions pures & droites, Cicéron se flattoit envain d'arrêter la République sur le bord du précipice. Quelquefois courageux en apparence, toujours timide & pusillanime en effet, jamais personne ne ressembloit moins que lui aux grands hommes qu'il s'efforçoit de copier. Combattre à couvert, caballer sourdement, se ménager des intelligences dans les partis contraires, se rassurer contre des malheurs présens sur un avenir incertain, tout espérer de quelque intrigue mal nouée, tirer de la poussière, élever, fortifier, affermir une Puissance naissante, & plier le premier sous elle: telles furent les ressources, ou plutôt les tracasseries dans lesquelles l'Orateur Romain se perdit en perdant la République. Négociateur éternel, toujours irrésolu,

8. MERCURE DE FRANCE.

toujours flottant & toujours duppe, il laissa sur le trône celui qu'il avoit choisi comme le seul instrument avec lequel il put le renverser.

Telles étoient les Mœurs publiques des Romains lorsque les sciences les eurent adoucies. A cette vertu dure, sauvage, féroce, inflexible, qui formoit les Mœurs & le caractère des anciens Romains, avoit succédé une timidité, une mollesse, une pusillanimité pour lesquelles la liberté même étoit devenue un fardeau trop pésant :

Non his Juventus orta Parentibus

Infecit æquor sanguine Punico.

* Dans le portrait d'un ancien Romain, Plutarque semble regretter que ses Mœurs n'eussent pas été adoucies par la connoissance des Muses *donc*, dit-il, *la douceur & la bénignité savent adoucir la Nature la plus sauvage & la plus farouche*. Mais Plutarque en s'abandonnant à cette réflexion, avoit sans doute oublié que dans ses propres Ouvrages la vertu Romaine semble briller à proportion de son éloignement du siècle qui vit les sciences & les arts fleurir à Rome. En effet que parmi ces hommes illustres, on compare les Publi-

* In Coriol. Trad. d'Amiot.

cola, les Camilles, les Fabius, les Pauls-Æmiles, aux Crassus, aux Luculus, aux Cicérons, aux Antoines, &c. quelle différence de Mœurs, de desseins, de caractère, de conduite ? Au lieu de *cette Nature mâle & vigoureuse* que nous admirons dans les premiers, on ne voit dans les autres qu'une vertu artificielle, apprêtée, étudiée dont l'intérêt particulier & l'amour propre animent les ressorts. Rome Maîtresse de l'Univers par la vertu des premiers, devient par la lâcheté des autres le jouet & la proie de l'ambition de ses Citoyens ; Rome enfin voit dans Brutus le dernier des Romains. Elle fait sous Jules-César le premier essai de la servitude ; Auguste mourant sur le trône ne lui laisse aucune espérance de retour à la liberté.

Mais peut-être les Mœurs privées des Romains gagnèrent-elles par la connoissance des sciences, ce qu'y perdoient les Mœurs publiques.

Il étoit sans doute impossible qu'il ne se conservât pas encore chez quelques Particuliers de précieux restes de l'ancienne droiture & de la simplicité des siècles précédens ; mais combien de fausses vertus, combien de procédés artificieux se cachent sous les dehors d'une politesse que la culture des esprits avoit rendu générale.

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

Un Auteur célèbre vient de démontrer que la corruption des Mœurs est la base & le fondement du Gouvernement despotique : Appliquons ce principe au renversement de la République Romaine , & à l'établissement de la Puissance arbitraire des Empereurs : quelle preuve plus complète de la fatale influence des sciences sur les Mœurs privées des Romains ?

* Envain Horace les avoit-il flattés des plus belles espérances sur l'éducation de leur nouveaux Princes au milieu d'une Cour qui étoit comme le rendez-vous des arts, des sciences & du goût : Julie , la fameuse Julie , Julie le chef-d'œuvre des Muses & des Graces , Julie l'arbitre de l'esprit & des talens fut la honte de son pere & du nouveau Gouvernement par des désordres , dont les Annales de la République n'offroient point d'exemple. Quel fut le fruit de l'éducation que reçût Tibère sous les yeux des Virgiles , des Varius , des Valgius ?

Les sciences semblerent même mettre depuis entre les Empereurs une différence bien peu honorable pour elles. Vespasien , Tite , Trajan ne portèrent point sur le trône des esprits cultivés par les

Od. 4. l. 4.

lettres; & ils furent les délices du genre humain : les Tibères, les Caligula, les Nérons, les Domitiens, les Commodes formés par les Muses au Gouvernement furent la honte & l'opprobre de l'Humanité.

§. III. Mœurs du siècle de Leon X.

Les Muses ne revirent plus à Rome le siècle d'Auguste. Rarement protégées, presque toujours négligées, quelquefois même persécutées par les Empereurs, devenues populaires, enfin avilies, elles furent le jouet du caprice & de la mode.

Constantin en transférant le siège de l'Empire à Byssance, sembloit les avoir rendues à leur Pays natal; mais envain eut-on espéré d'y voir renaître ce génie créateur qui brilloit dans l'ancienne Grèce. Une corruption invétérée & une longue servitude n'avoient laissé aux Grecs qu'un Génie vain, frivole, étroit, minutier, pointilleux : Génie dont la nouvelle Rome prit bientôt l'empreinte.

Si les Romains-Grecs n'ont rien fait pour le progrès & la perfection des Arts & des Sciences, au moins ce sont eux qui nous en ont conservé le précieux dépôt. Leur vanité agréablement flattée par la mémoire des anciens chefs d'œuvres de la

36 MERCURE DE FRANCE.

Grèce entretint & conserva ce reste de lumière & de goût , qui , échappé des ruines de Constantinople , vint dans le quinzième siècle éclairer les ténébres de l'Europe.

Les premiers rayons de cette lumière presque éteinte , tomberent sur l'Italie. Les Calcondyles , les Chrysoloras , les Lascaris , les Musures n'y apportèrent que la connoissance de la Langue Grecque. L'amour de la nouveauté donna des Auditeurs à ces Grammairiens ; bientôt leurs froides leçons sur des beautés qu'ils définissoient sans les sentir , échauffèrent les esprits. Les Monumens de l'Antiquité furent tirés de la poussière , connus , examinés , goûtés , admirés ; de l'admiration on passa à l'imitation : l'imitation fit naître le goût & le regla : enfin après de légers essais , l'Italie produisit des génies & des chefs-d'œuvres dans tous les genres.

Qu'elle fut l'influence de cette brillante révolution sur les Mœurs des Italiens ? Si nous consultons les Annales du siècle qui en fut témoin , si nous jettons les yeux sur l'histoire des Souverains qui en furent les promoteurs ou les spectateurs , nous serons forcés de convenir , ou que les Sciences n'apportèrent qu'un remède

impuissant à une corruption incurable, ou que par une malignité attachée à leurs pas, du siècle qui mérite le plus notre admiration, elles en ont fait le siècle le moins digne de notre estime.

Si portant nos vûes hors de l'Italie, nous examinons le renouvellement des Sciences en Europe relativement à cette fameuse révolution qui, presque en un clin d'œil, a changé la Religion, les Mœurs & presque toute la face de l'Europe; pourrions-nous ne pas nous écrier avec ce Czar partisant de l'ignorance : *Che se i Popoli fossero Stati (2) mantenuti nella semplicità dell' ignoranza antica, e i loro animi puri non fossero contaminati dalla peste delle Lettere Greche e Latine; certamente giamai con tanta rovina dell' antica Religione ed estermínio di tanti e Principi, le semplici Pecore non sarebbero state trasformate in viziosissime Volpi ?*

§. IV. Mœurs du siècle de Louis XIV.

Les Sciences s'étoient à peine montrées à la France sous les régnes de François Premier & de Henri second, & déjà les Mœurs étoient changées. Qu'il soit permis de louer & d'admirer ce changement à ceux qui aimeroient mieux avoir été les

(2) Bocalini *Pietra di Paragone* Cap.

88 MERCURE DE FRANCE.

Sujets, les *Ministres* & les *Favoris* de Henri second & de ses enfans que le *Peuple*, les *Conseillers* & les *Amis* de Louis XII.

Les troubles & le tumulte des régnés des derniers Valois & du premier des Bourbons n'avoient point étouffé le germe des Sciences. L'érudition sans autre objet qu'elle-même regnoit seule alors sur le Parnasse François. Les Eriennes, les Lambins, les Pithous avoient succédé aux travaux des Calcondyles, des Lascaris, des Manuces; leurs sçavantes veilles avoient défriché les avenues du Parnasse Grec & Latin, tous les trésors de l'antiquité étoient répandus dans la France; mais les esprits accablés & comme étrécis par les malheurs des tems, ne pouvoient leur donner qu'une oisive & stupide admiration. Semblables à ces Sauvages qui ne sçavent employer les Monnoyes d'Europe qu'en colliers ou en brasselets, nos Ancêtres du seizième siècle, connoissoient le prix des chefs-d'œuvres de la Grèce & de Rome, sans en connoître l'usage; attachés aux pas d'Homere, de Démosthène, de Virgile, de Cicéron, &c. ils suivoient servilement ces Grands Hommes sans ôser les imiter. La France n'avoit point encore de génie qui ôsat être original.

Enfin s'étoit éteint le feu des Guerres

civiles ; le calme rétabli dans l'Etat & les bien-faits du Cardinal de Richelieu avoient rappelé les esprits aux Sciences , & fait naître l'émulation.

Le grand Colbert avoit succédé aux vûes & aux vastes desseins de Richelieu ; uniquement occupé de la gloire & de l'immortalité du règne de son Maître , il en regarda les Sciences & les Beaux - Arts comme le plus solide appui ; bien-tôt à sa voix on vit renaître des génies supérieurs & des hommes uniques dans tout les genres. La Cour de Louis XIV. réunit tout ce que les siècles de Périclès , d'Auguste , de Léon X. avoient admiré de beau , de grand , de merveilleux , de sublime ; en un mot , si la perfection des Mœurs étoit attachée à celle des Sciences & des Arts, la France ne les eût jamais vûes plus pures que sous le Règne immortel de Louis XIV.

Sans recourir aux Anecdotes secretes de la Cour de ce Grand Prince , ouvrons les monumens publics , consultons la mémoire de nos Peres , comparons leurs Mœurs , non à nos Mœurs , mais à celles de leurs peres & de leurs ayeux , & sur ces lumières de notre âge , examinons si les siècles les plus éclairés , sont les siècles les plus vertueux.

A ceux qui voudront s'épargner les frais

90 MERCURE DE FRANCE.

de cet examen , on peut leur présenter les Mœurs du dernier siècle dans le Tableau qu'un grand Peintre nous en a laissé.

Ce Tableau n'est point un ouvrage de caprice crayonné par un Misanthrope ennemi de tout ce qui l'environne ; c'est l'ouvrage d'un aimable Philosophe aussi profond dans la connoissance des siècles passés , qu'éclairé sur son propre siècle , c'est l'ouvrage du P. Rapin , Juge compétant & irrécusable sur cette matière : ce Tableau fait partie d'un de ses ouvrages imprimé en 1678 , & dédié au Chancelier le Tellier.

On y voit l'ambition , le luxe , la frivolité , la mollesse , la dissimulation , la trahison , la fourberie & des abominations , jusqu'alors ignorées , s'établir sur les ruines de la modestie , de la générosité , de la franchise , de la droiture , de la noble candeur qui avoient toujours été les vertus propre de la France.

Afin que je ne puisse pas être soupçonné d'ajouter à ce Tableau , on peut consulter l'Auteur que j'ay cité.



REFLEXIONS GENERALES

1°. Coup d'œil sur l'Angleterre & sur l'Espagne.

LE rétablissement de Charles second peut être regardé comme l'Epoque de l'établissement des Sciences & des Beaux-Arts en Angleterre. L'Angleterre avoit toujours été féconde en Sçavans & en génie du premier ordre ; mais leur mérite ignoré de la Cour & du Peuple étoit concentré dans les Universités de Cambridge & d'Oxford.

Charles II. établit à Whitheall les Muses qui l'avoient consolé au milieu des perils , des traverses & des disgraces de sa mauvaise fortune. Les talens , le goût & la Galanterie suivirent les Muses à Whitheall , & donnerent à l'Angleterre le nouveau spectacle d'une Cour spirituelle , délicate , polie & éclairée. Rochester , Boukingham , Roscomon , Saint Oeuvreumont , le Chevalier de Grammont , hommes dignes de l'Ancienne Athènes , étoient l'ame , les délices , & les oracles de cette brillante Cour.

32 MERCURE DE FRANCE:

Dans le sein de la volupté , des plaisirs , & d'une active oisiveté , Charles second rebâtit Londres , & égala la magnificence de cette Ville à sa grandeur & à son étendue ; il jeta les fondemens de l'Eglise de Saint Paul sur un Plan qui devoit en faire la seconde Basilique de l'Europe ; il établit la Société Royale , il fit fleurir les Sciences , il anima les talens , il perfectionna les Arts utiles , & naturalisa en Angleterre les Arts agréables , le goût & l'amour du beau.

Ceux qui connoissent les Mémoires du Chevalier de Grammont sont en état de juger de l'effet de ce *Rétablissement des Sciences & des Beaux-Arts* sur les Mœurs de la Cour d'Angleterre. A l'égard de celles de la Nation en général , tous les *Papiers* , tous les écrits tous les ouvrages dictés depuis plus d'un siècle par le patriotisme Anglois retentissent de plaintes & de gémissemens sur la dépravation & sur la perte des Mœurs Angloises ; ils reprochent moins aigrement à la mémoire de Charles II. la cession de Dunkerque , que le commerce que son exemple a établi entre la ville de Londres & la rue Saint Honoré de Paris ; commerce qui , suivant ces zélés réformateurs , a élevé le

goût du Luxe, des modes, & des choses frivoles sur les ruines de la modestie & de la solidité, & de la noble simplicité des anciennes Mœurs Angloises.

Au milieu des ténèbres qui sembloient avoir étouffé le germe même des Sciences & des Beaux Arts dans toute l'Europe, l'Espagne les a vûes briller sous la Domination des Mores. Les Cours galantes de Grenades, de Séville, de Cordouë, possédoient des Sçavans & des génies qui eussent fait honneur à des siècles plus éclairés. ●

L'Espagne rendue à la Religion Chrétienne ne s'est plus distinguée que par la constance avec laquelle elle a retenu & conservé ses anciennes Mœurs ; elle n'a point vû chez elle ces merveilles qu'ont admiré l'Italie sous Léon X. la France sous Louis XIV. & l'Angleterre sous Charles II. Il semble même qu'elle ait pris des précautions (a) pour ne les point voir ;

(a) Telles sont les formalités auxquelles a toujours été assujettie la Typographie Espagnole : en voici le détail qui étonnera ceux qui l'ignorent. Le moindre manuscrit destiné à l'impression passe d'abord par les mains de *Peres Maîtres* qui en font la critique suivant leurs lumieres. De là il passe au Conseil d'Etat ou de la Chambre, où il est épluché de nouveau par des Docteurs & Licenciés sur l'Approbation desquels on délivre le Privilege

94 MERCURE DE FRANCE.

mais son exemple a toujours été pour les Nations même les plus polies par le commerce des Muses une leçon invariable de prudence , de circonspection , de décence de tempérance & de frugalité : ainsi l'Espagne est une preuve que les Mœurs les plus estimables , & les qualités les plus solides peuvent naître & se soutenir sans le concours des Sciences & des Beaux-Arts.

2°. *Tous les Siècles éclairés sentent & pleurent la perte des anciennes Mœurs.*

La peinture des Mœurs du siècle de Louis XIV. Par le P. Rapin est un Tableau fidèle des Mœurs de tous les siècles éclairés. Ces beaux siècles sont de tristes échos des mêmes gémissemens sur la dépravation

qu'ilsignent. Le livre imprimé sur ce Privilège revient au Conseil : un Secrétaire ou Ecrivain de la Chambre en compte les feuilles , les pages , les lignes , & en taxe le prix à tant de *Maravédís* par feuille. Le livre taxé repasse à un nouveau bureau où un Licentié visite l'*Errata* au bas duquel il certifie que *Conestas Erratas cancuenda este Libro con sus Original*. Enfin il revient à un nouveau Censeur qui en recompte les feuilles , & fixe le total du prix suivant la taxe de la feuille faite par l'Ecrivain de la Chambre. Si le livre devenu public choque en la moindre chose quelque *Pero Maître* ; c'est à recommencer pour l'Auteur ou pour le Libraire.

des Mœurs, & des mêmes regrets sur la fuite de l'Age d'or que les Sciences semblent chasser de tous les Pays où elles se montrent. L'Egypte, les Cyclades, l'Hespérie, la Bétique, les Isles Atlantiques ont été successivement l'asile de cette Age heureux qui enfin n'a plus existé que dans la mémoire des hommes, & dans les riantes Peintures de la Poësie.

(a) Athènes polie, Athènes sçavante, Athènes spirituelle chérissoit encore, & se rappeloit avec transport l'antique simplicité qui lui étoit échappée; elle adoroit dans Homere les Mœurs des premiers âges dont l'Illiade & l'Odissee sont une peinture continuelle; les Eglogues & les Géorgiques de Virgile furent les délices de la Cour d'Auguste; les plaisirs d'une vie simple, laborieuse, innocente ont des droits imprescriptibles sur les cœurs des hommes au milieu même de la plus grande corruption.

Je sçai que les siècles éclairés sont les plus féconds en ressources, en moyens, en expédiens pour épurer les Mœurs; mais ces expédiens, ces moyens, ces ressources indiquent le mal plutôt qu'ils ne le guérissent. Envain donc m'objecteroit-

(a) *Platon, Aristop. Sophocl. Euripid &c. Passim.*

96 MERCURE DE FRANCE.

on cette Police admirable établie dans les Siècles d'Auguste , de Leon X. & de Louis XIV. ce seroit conclure de l'Antidote contre l'existence du poison. L'histoire des remèdes est l'histoire des maux & des infirmités qui affligent l'humanité : de même les Loix sont des preuves des déreglemens qui les rendent nécessaires.

3°. *Effets des Sciences & des Beaux-Arts considérés dans les Mœurs de ceux qui les cultivent.*

Si nous voulions chercher l'effet des Sciences sur les Mœurs dans les Mœurs des Sçavans & des Génies qui ont fait la gloire des plus beaux siècles; leurs Ouvrages ou leur conduite acheveroient de démontrer combien la corruption du Cœur avoisine les lumières de l'Esprit.

Je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet; je n'examinerai pas même la manière dont ont vécu entre eux les Oracles des siècles polis & éclairés. Combien d'anecdotes, affligeantes, combien d'affreuses vérités ce premier point tireroit-il des ténèbres ! à l'égard du second, combien dans les siècles dont il s'agit, pourrions-nous compter d'Auteurs, de Sçavans, d'Artistes même qui ayent pû dire avec le célèbre

célèbre. Erasme : (a) *Ipse mihi persuasi ut
semper incruentus & innoxias haberem litte-
ras, nec eas ullius mali nomine contaminarem !*

4°. *L'ignorance qui succède aux Sciences
& aux Beaux-Arts ne ramène point les
anciennes Mœurs.*

Les Sciences passent ; leur lumière , com-
me un éclair , paroît & s'éteint presque
dans un même instant. Mais par quelle fa-
talité la corruption des Mœurs , au lieu de
suivre les Sciences dans leur affoiblisse-
ment , se perpétue-t-elle , & survit-elle ,
pour ainsi dire , à leur chute ? Par quelle
fatalité les cœurs ne reviennent-ils point
enfin comme les esprits au premier point
d'où ils sont partis ? Pourquoi les Grecs
plongés depuis tant de siècles dans les plus
épaisses ténèbres de l'ignorance n'ont-ils
point encore vû renaître parmi eux les
Mœurs des premiers âges de la Grece ?
Pourquoi le cœur Romain depuis qu'il a
été dégradé n'a-t-il plus paru capable de
vertu ? Pourquoi l'amour de la Patrie qui
en étoit le plus brillant apanage n'a-t-il
plus paru que dans un Arnaud de Bresse ,
dans un Rienzi , & dans quelques autres
hommes que tous l'Univers regarde com-
me des Fanatiques ? Problèmes humilians

(a) *Epist. ad Dorpium.*

L. Vol.

E

98 MERCURE DE FRANCE.

pour l'humanité ! Les Sciences ressemblent à ces successions trompeuses qui ne laissent à ceux par les mains desquels elles ont passé que des dettes, des procès, & une orgueilleuse pauvreté : successions d'autant plus dangereuses pour ceux qui y sont appelés, qu'elles sont grossies de tous les vices des premiers possesseurs.

Ainsi passerent dans la Grèce avec les Sciences, la mollesse, & tous les vices de l'Egypte & de l'Asie ; les vices de l'Egypte & de l'Asie passerent à Rome avec les richesses & les vices des Grecs : Heureuse la France si elle n'a succédé qu'aux richesses de Rome & de la Grèce !

Ovide, après avoir tracé les nouvelles Mœurs de Rome sous Auguste, s'écrie :

*Prisca juvent alios ; ego nunc me denique natum
Gratulor : hæc ætas moribus apta meis.*

C'est dans de tels sentimens qu'il faut chercher la cause de la propagation des vices des siècles éclairés.

Les siècles suivans sont le règne de cet esprit aujourd'hui connu, sous le nom de *Persiflage* : Esprit vuide, futile, superficiel, ennemi de la culture, de la gêne & du travail, & qui soulage même ceux qu'il anime de la peine de penser. *Cum semel hæc animos arügo . . . impuerit frustra speramus*

Opera fingi posse linenda cedro, & lavi servanda cupresso.

Autant cet esprit est impuissant pour féconder l'effort du Génie, & pour former de grands Hommes, en tout genre; autant est-il efficace pour enraciner les vices, & pour les perpétuer dans la décadence, & après la chute des Sciences.

Cependant les Races suivantes succent avec le lait ce nouvel Esprit & ces nouvelles mœurs. Que produisent-elles? De foibles imitateurs des productions des siècles précédens; des Esprits énervez, malades, & sans chaleur; des esclaves de la mode, du caprice & du faux goût; des *Adorateurs* non du beau, du grand, du sublime, mais de tout ce qui est bisare, barroque, obscur & alambiqué; des hommes aussi faux par le cœur que par l'esprit, & qui semblent s'efforcer de racheter par les vices de l'un ce qui leur manque du côté de l'autre; des Grecs; en un mot, tels que l'Histoire nous les représente sous les Successeurs d'Alexandre; ou des Romains tels que Juvenal les a peints dans ses *Satires*.

Ces funestes ravages ont marqué le passage des Sciences & des Beaux Arts dans tous les Pays que les Muses ont successive-

100 MERCURE DE FRANCE.
ment honorés de leur présence, & com-
blés de leurs faveurs :

Dépouillez donc votre écorce ;
Philosophes sourcilleux ;
Et pour nous prouver la force
De vos secours merveilleux ;
Montrez-nous depuis Pandore
Tous les vices qu'on abhorre
En terre mieux établis
Qu'aux siècles que l'on honore
Du nom de siècles polis.

Rouss. Od. 3. Liv. 4.





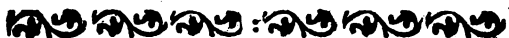
SUR UNE RUPTURE.

SI votre rupture est sincère
 Hâtez vous de la confirmer :
 Avec moins d'art , plus de mystère ,
 Profitant mieux des dons de plaire ,
 Goutez mieux le plaisir d'aimer.
 Ecartez ce peuple perfide ,
 Ces petits insectes titrés ,
 Qui de leur figure enivrés ,
 Chez vous , d'une course rapide ,
 Apportent dans des chars dorés
 Des sens flétris , une ame vide ,
 Et de grands noms deshonorés.
 Fuyez ce jargon insipide
 Qu'on prend pour esprit aujourd'hui ,
 Cette vivacité stupide ,
 Qui joint la fatigue à l'ennui ,
 Et n'ayant que l'Amour pour guide ,
 Loin de tous les faux agrémens ,
 Venez dans le Temple de Gaide
 Abjurer vos égaremens.
 Parmi des Fêtes éternelles
 Regardez Damis & Fatmé ;
 Leur esprit toujours rallumé
 Par des aventures nouvelles ,

102 MERCURE DE FRANCE.

Jette envain quelques éteincelles ;
 Leur cœur n'en est point enflammé.
 Damis conduit par la Folie ,
 Loin de son espoir emporté ,
 Arrive à la Mélancolie ,
 En courant à la Volupté.
 Fatmé cherchant le bien suprême
 Au sein de la frivolité ,
 Trouve dans l'inconstance même
 L'ennui de l'uniformité ;
 Tandis que Themire & Silvanre ,
 Renouvellant un serment tendre ,
 Par eux mille fois repeté ,
 Goutent tous les jours à l'entendre
 Le charme de la nouveauté :
 Leur bonheur est inaltérable ;
 C'est ce jour doux , pur , & durable
 Qui colore tout l'Univers ;
 Le plaisir seul n'est comparable
 Qu'au feu passager des éclairs.

Le mot de la premiere Enigme du Mer-
 cure de May est une *Biere*. Celui de la se-
 conde est *Saute*. Celui du premier Logo-
 graphe est *Ecriture* , dans lequel on trouve
Cire , ire , ture , re , ut , terre , vie , truie ,
re , rire & vire. Celui du second Logogri-
 phe est *Mercur* , dans lequel on trouve
cure , Cure bénéfice , écu , écume , mere , mur ,
rume , eû , re & mer.



E N I G M E.

Flambeaux de jour beaucoup plus que de
nuit;

C'est surtout quand le Soleil luit,

Qu'on voit briller notre lumière.

De l'argent ou de l'or nous avons la couleur.

Dans la saison printannière

L'un de nous est d'une extrême grandeur.

A U T R E.

DE mon Auteur je fais partie ;
Puis je trop citer ma grandeur !

C'est moy lecteur qui t'apprécie ,

Et de toi dépend mon bonheur.

Tes plaisirs causent ma disgrâce ,

Tes peines me rendent mes droits.

J'occupe un fort petit espace ,

Chez les Sujets & chez les Rois.

Les hommes m'ont en leur tutelle ;

Mais qu'ils savent peu me cherir !

Car souvent ils me font perir ,

Bien que je ne sois pas mortelle.

Par M. M. . . . de Paris

E iij

L O G O G R I P H E.

IL vient du Grec ; on l'adore ;
 Onze lettres font son tout
 Que de mots on y trouve avant que d'être au
 bout ;
 Qui les devinera , ne sera pas péclore.
 D'abord il y faudra chercher
 Le nom d'une Nymphé charmante ,
 Les premières amours d'un Prince dont l'Amanté
 Etoit une Déesse , & ne put le toucher ,
 D'un Prince qui vit maint rocher ,
 D'un Prince dont les aventures
 Sont une des belles lectures
 Qui puisse au sommeil arracher.
 Mais il faudra trouver encore ,
 Deux animaux dont l'un l'autre dévore ;
 Un ridicule extérieur
 Un des instrumens du pêcheur
 Et le théâtre du Prêcheur ,
 Pour l'indigent un mal , & son remède ,
 Et celui qui le donne , ou qui doit le donner ;
 Ce que cet homme en grand nombre possède ;
 Le contraire de pardon ner
 Le synonyme de Messie ,
 Le signe de la moquerie ,

Un aliment aux Chartreux interdit ;
 Ce de quoi tient lieu l'appetit
 Ce qui déplaît sur un habit ;
 Un Cylinde ou l'on met tantôt fer tantôt plume ;
 Ce que , lorsqu'on respire , on hume ;
 Un antre des quatre élémens ;
 Le repos des grands vers , d'un pont une par-
 rie ,
 Terme d'imprimerie ,
 Meuble de boucherie ,
 Et de poissonnerie ,
 Une conjonction que notre Académie
 Voulut , dit-on , proscrire ; un espace de tems
 De 3600 momens ,
 Le premier Roi de l'Attique ,
 Le plus grand des Romains , trois notes de mu-
 sique ;
 L'attribu d'un Indien ,
 De Rouen un grand Chirurgien ,
 Carrosse en style poétique ;
 Autre voiture , un suc de l'Amérique ,
 Un fruit rouge , un arme à l'antique ,
 Ce qui souvent est mécanique ,
 Quelque fois aussi libéral ,
 Un saint Evêque Provençal ,
 Proclamation en justice ,
 A charge d'ames bénéfice ,
 Et le Bénéficiaire ; un vice du cheval ,
 E v

La maison de cet animal ,
 Un instrument de pénitence ,
 Tranquillité d'esprit & de confiance
 Au milieu du péril ; des Isles de Provence.
 Des chiens après la chasse un ample récompense ,
 L'endroit ou de l'épi l'on fait sortir le grain ;
 Un viscere du corps humain ;
 Le nom qu'aura ce jour demain
 Une maison long-tems rivale de la France ;
 Un Prélat de Lyon qui parmi les Auteurs
 A rang par un traité sur le mépris du monde
 Le Cardinal chef de la fronde ;
 Un grand nombre d'aimables sœurs ,
 D'un côté noires , ou vermeilles ,
 Mais de l'autre toutes pareilles ,
 Le Berger ami des abeilles ,
 Que Virgile a si bien chanté ;
 L'Isle ou Jupin fut allaité ,
 Ceux auxquels il fut confié ,
 Une villote sur la Loire ,
 L'Auteur d'un traité de la gloire ,
 Celui qui ne croit point de Dieu ;
 Ou plutôt qui n'en veut point croire ;
 Ce qui d'os au poisson tient lieu ,
 L'endroit ou s'allume le feu ,
 Et ce que laisse la fumée
 Au tuyau de la cheminée ,

La matiere de mon fouillier ,
 Ce que n'est pas toujours , dit-on , un Cordes-
 lier ,
 Ce qu'il porte à la quête ,
 Et qui n'est pas la boîte ,
 Ce qu'un coq porte sur la tête ,
 Un écrivain du Port Royal ,
 De l'enfance un assez grand mal ,
 Une pierre tendre & blanche ,
 Le sçavant Prélat d'Avranche ,
 Un corps qui brille dans les cieux ,
 Une peau qui souvent se forme sur les yeux ,
 Du siècle d'or la Déesse ,
 Une mauvaise finesse ,
 Celui qui dans une pièce ,
 Joue un rôle ; ce que défend
 Le cinquième Commandement ,
 Une plante de la Chine ,
 Ce qui , sans être mur , ferme clos ou jardin ,
 La femelle d'un porc , & celle d'un lapin ,
 Deux rivières de France ; un sçavant Médecin ,
 L'objet de la médecine ,
 Un grand chenet de cuisine
 Ce que manie à merveille Guygnon ,
 La musique d'une chanson ,
 Un gueux amant de Pénélope ,
 E w

108 MERCURE DE FRANCE

D'un oreiller & d'un mort l'enveloppe ,
 Le trou par lequel passe un chat ,
 Ce que gagne ou perd l'Avocat ,
 De l'Egyp̄te une grande ville ,
 Un mot qui n'est pas du haut style ,
 Et qui placé devant un adjectif ,
 En fait un fort superlatif ,
 Ce que décide un Casuiste ,
 Ce qu'on n'est pas quand on est triste ,
 Un mot contraire de hai ;
 Un mot contraire de cheri ,
 Un mot synonyme de piste ,
 Ce qui sert à puiser de l'eau
 Et le genre de poésie
 Dans lequel excella Boileau :
 De la religion une cérémonie
 Pour les Evêques & les Rois ;
 Un martyr à Paris honoré vers les halles ;
 Dont la vie est pleine de fables ;
 Certain officier des cuisines Royales ,
 Ce que dans un motet chante une seule voix ;
 L'amante d'Hypolite , une planche de bois ,
 Les deux noms les plus ordinaires
 Chez les Poètes François
 Des Bergers & des Bergeres ,
 Les lys de plus d'un tein ; certain état du cerf ,
 Le quatrième nombre pair ,

Un apuy, deux poissons de Mer,
 La femme de Saturne, & l'Amante d'Alphée;
 Le coffre saint des Hébreux reveré.
 Un pays à Mars consacré,
 Mais bien plus encore illustré
 Par les regrets & la lyre d'Orphée;
 Le Roi-pere de Danaë,
 Le vaisseau construit par Noé;
 Ce qu'on fait quelquefois vis-à-vis d'un fossé;
 Ce qu'on a quand on est pressé,
 Un réprouvé fameux, une fille fameuse
 Qui naquit non loin de la Meuse;
 De réussir un moyen peu loyal,
 Un titre qui n'est plus aujourd'hui que Royal;
 Un instrument de labourage,
 Deux plantes, un public passage,
 Le meilleur coquillage,
 Le plus dur des métaux,
 Un des sept péchés capitaux.
 Un des fils de Jacob, d'une mouche l'ouvrage;
 De la mouche la cage;
 Un terme de trictrac & du jeu des échets,
 De la fable un Devin, du Sultan les Sujets,
 Un arbre d'un épais feuillage,
 Du feu le principal usage,
 Un météore aux plus vives couleurs;

110 MERCURE DE FRANCE

Une racine aux plus douce odeurs,
Mesure de travail à quelqu'un imposée,
La première femme d'Enée,
Et la seconde de Jason,
Une beauté sauvant sa nation,
Ce que souvent il faut faire au chaudron,
Ce qu'après l'assemblée
Ou des Etats, ou du Clergé;
Présente au Roileur député,
L'action de l'enfant qui tette,
Une chetive maisonnette,
Le berger rival d'un geant,
Le plus grand plaisir du gourmand,
Le contraire de bas, le contraire d'humide,
Un Roi Sicilien nommée dans l'Énéide,
Ce que j'attens
Depuis long tems,
Du Philosophe, Auteur de Marianne,
De la nature un effort
Qui dans une maladie
Décide la vie ou la mort :
Ce qu'est souvent un chanteur d'Italie,
D'un ton la troisième partie,
Ce qui ne tranche pas d'un coup,
Celui qu'une grande Déesse
Fit meurtrier de sa maîtresse,
Mais, Lecteur, en voilà beaucoup.

Tu pouras néanmoins en trouver davantage ,

Si tu goute ce badinage ,

C'est assez pour un coup d'essai.

Voilà mon premier logogriphe ,

Mais d'autres encor je te ferai ,

A moins que Raynal ne le bise ;

Il est trop galant pour cela.

L'Auteur comme le mot est du genre de la.

*A Lyon par Mademoiselle de * * .*

A U T R E.

EN trois mots différens mon corps est divisé ;
Et de neuf pieds , Lecteur mon tout est com-
posé ;

Mais si tu veux en voir l'exacte Anatomie ,

On peut bien à ton gré contenter ton envie ,

Dabord on trouve en moi ce qu'on fait en se-
cret ,

Ce qu'apprent un enfant , & souvent à regret ;

Tu trouves dans mon sein ce que donne l'avare ,

Un subtil élément , un animal ignare ,

Ce que font douze mois , la demeure de Dieu ;

Ce qui sert à Philis souvent au coin du feu ;

Je dis encor le nom d'un ancien fraticide ,

Ce qui par fois nous rend coupable d'homicide ;

Poursuis tu me veras utile à l'amoureux ,

212 MERCURE DE FRANCE.

Pour marquer à sa belle en secret tous ses feux ;
Tu me verras encor précéder le tonnerre ,
Servir au Dieu malin qui regne dans Cythere ;
D'un saint Evangéliste ou trouve en moi le nom ;
Deux notes de musique , un adjectif , un pro-
nom ,

Ce qu'un compas ouvert en le tournant déssine ;
Le nom d'un grand Poète , &c. qui rime à Ra-
cine.

Celui d'un étourdi qui manque de raison ;
Et pour finir enfin toute combinaison ,
Je suis tantôt d'un bon ou d'un mauvais augure ;
Souvent quand on me voit , contre moy l'on mur-
mure ,

Et brillant , cher Lecteur , quelques fois à tes
yeux ,

Tu m'apperçois sur mer , sur terre , dans les
cieux.

Par M. Castaing , fils , à Alençon.





NOUVELLES LITTERAIRES.

D ICTIONNAIRE Apostolique à l'usage de MM les Curés des Villes & de la campagne, & de tous ceux qui se destinent à la chaire par le P. *Hyacinthe de Montargon*, Tom. II. à Paris, chez *Lottin & Butard*, & chez l'*Auteur*, aux Augustins de la Place des Victoires 1752, in-8°. 761 pag.

Comme nous avons donné le plan de cet Ouvrage, en rendant compte du 1^{er} vol. nous nous contenterons d'ajouter en annonçant le second, que nous sommes convaincus de plus en plus de l'utilité de l'entreprise & de la sagesse de l'exécution.

S U I T E des expériences & réflexions relatives au Traité de la culture des terres publié en 1750 par M. *Duhamel du Monceau*, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, Inspecteur de la Marine dans tous les Ports & Havres de France, avec Figures en taille-douce. A Paris chez *Hypolite-Louis Guérin*, Rue Saint Jacques 1752, vol. in-12.

Le Physicien zélé & habile dont nous

114 MERCURE DE FRANCE.

annonçons l'Ouvrage, publia en 1750 une nouvelle maniere de cultiver les terres. Il fit & on fit de toutes parts relativement à ses principes des expériences qui furent rendues publiques en 1751. Ces épreuves se sont multipliées depuis, & on nous en donne aujourd'hui le détail. Il résulte des faits que M. Duhamel rapporte qu'il ne peut rien arriver de plus heureux aux peuples, que d'adopter généralement la nouvelle méthode. Elle deviendra une source d'abondance pour la Nation après avoir été un objet de curiosité pour les Philosophes.

LETtres sur les hommes célèbres dans les Sciences, la Litterature & les Beaux-Arts sous le Regne de Louis XV. A *Amsterdam* & se trouvent à *Paris* chez *Duchefne* 1752, 1 vol. in-12.

CASSANDRE Roman, à *Paris*, chez *Paulus Du Mesnil* Grand'Salle du Palais & chez la veuve *Pissot*, Quai de Conty.

L'Auteur de cette Edition s'est appliqué à retrancher de cet Ouvrage, tout ce qui avoit paru en dégoûter notre siècle. Il a réduit les dix vol. de la Calprenede à trois vol. in-12, en laissant cependant subsister toutes les Histoires différen-

tes qui forment cette espèce de Poëme en Prose. Il s'est contenté de supprimer les monologues & une partie des conversations: ce seul retranchement à produit celui de sept vol. sur 10. L'action du Poëme se trouvant beaucoup plus serrée, l'ouvrage en deviendra plus intéressant. C'est du moins le projet de l'Auteur, il l'annonce dans sa Préface, en tâchant d'encourager ceux qui ont autant de loisir que lui, à faire revivre par le même travail, nos autres grands Romans de la Calprenède, Scudery & Gomberville dont on s'est peut-être dégoûté par le changement qui est arrivé dans notre stile & dans notre goût.

NOUVELLES Réflexions de M. Rameau sur sa démonstration du principe de l'harmonie chez *Durand & Lissot*, 1752.

M. Rameau confirme & développe dans ce nouvel ouvrage quelques uns des principes qu'il avoit établis dans sa démonstration du principe de l'harmonie, imprimée en 1750, & approuvée de l'Académie Royale des Sciences. Les points sur lesquels il insiste ici, sont la réduction des intervalles à leurs moindres degrés, réduction qui a son principe dans l'identité des octaves avec leurs sons fondamentaux. C'est cette identité qui est cause que l'on ne distingue

116 MERCURE DE FRANCE.

que foiblement les octaves du son fondamental dans la resonance du corps sonore.

M. Rameau détaille ensuite les loix du mode d'une maniere un peu différente de celle qu'il a suivie dans sa démonstration, mais qui pour le fond revient au même, & conduit seulement au même but par des voyes plus lumineuses. Nous renvoyons nos Lecteurs à ce détail dont nous croyons que les Connoisseurs seront très-satisfaits; nous nous contenterons d'observer que c'est par les repos absolus dans la basse fondamentale que M. Rameau assigne les bornes du mode; d'où il conclut avec raison, que les Grecs par leurs retracordes semblent les avoir mieux assignées que nous par notre échelle diatonique. Il fortifie cette importante réflexion par l'exemple des cors & des trompettes, dans lesquelles il n'y a d'intervalles justes que ceux qui constituent les bornes du mode, tandis que les timballes donnent de leur côté la basse fondamentale le *sol ut*, dont le repos absolu forme aussi les bornes du mode.

Nous ne nous étendrons point non plus sur l'application ingénieuse que M. Rameau fait aux autres arts du principe des proportions & des progressions, qui sert de loi à l'art musical; mais nous croyons

que les Amateurs recevront avec empressement ces nouvelles remarques d'un homme aussi consommé & aussi célèbre dans son art, & qui en donnant les préceptes dans ses Ouvrages de théorie, a prodigué les exemples dans ses Ouvrages de pratique.

O R A I S O N funebre de Très-Haute & Très-Puissante Princesse Madame Anne-Henriette de France, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis, le 24 Mars 1752, par Messire Mathias *Poncet de la Riviere*, Evêque de Troyes. A Paris, chez *Desprez & Cavelier*, & à Troyes, chez *Bouilleroi*.

• Après un Exorde noble & chrétien l'Orateur annonce ainsi sa division. Jours brillans, que l'assemblage des qualités les plus aimables rendoit si précieux devant les hommes; ils ont passés comme un ombre, & telle est la juste matiere de nos regrets: *Dies mei sicut umbra declinaverunt*. Jours sanctifiés que l'assemblage des vertus les plus chrétiennes a rendu précieux devant Dieu; leur recompense est dans l'éternité de sa gloire, & tel est le fondement heureux de nos espérances. *Tu autem, Domine, in aeternum permanes*.

La premiere partie est destinée à prouver que Madame Henriette eut les quali-

118 MERCURE DE FRANCE.

tés de l'esprit , du caractère & du cœur. Esprit solide & cultivé , mais sans affectation d'étude & de sçavoir ; caractère doux & facile , mais avec toutes les reserves de la décence & de la dignité ; cœur tendre & compatissant , mais avec droiture & sans foiblesse.

On prouve dans la seconde partie que Madame Henriette eut les vertus qui honorent le plus la jeunesse , celles qui se trouvent le moins avec la grandeur , celles qui sont sur tout nécessaires au moment de la mort. Sagesse de conduite dans l'âge de la dissipation & des écarts ; fidélité à la loi dans la licence & dans l'indépendance du rang ; pureté de conscience dans tous les tems , & sui tout à l'instant qui devoit décider de son éternité.

Un endroit de ce Discours que nous allons copier , suffira pour faire connoître l'ame pure & élevée de Madame Henriette , & la maniere ingénieuse & brillante de l'Orateur.

La jeunesse est l'âge où l'on commence à être du monde , & l'on cesse d'être à Dieu ; où l'inexpérience a plus besoin de regle , & la craint davantage ; où les premiers rayons du jour , tantôt interceptés par les erreurs , tantôt enflammés par les passions , se perdent dans les ombres , ou

ne répèndent qu'une lumière plus dangereuse que les ténèbres. C'est l'âge de livresse & des transports , du charme & des illusions , de la témérité qui entraîne dans les écarts , & de la présomption qui arrête dans le retour : C'est l'âge où tout ce qui attire est danger , tout ce qui flatte est séduction , tout ce qui domine paroît tyrannie , tout ce qui gêne est regardé comme esclavage. Heureux celui à qui le Seigneur a donné cet esprit de défiance & de précaution qui le tient en garde contre son cœur & contre celui des autres ; qui trouve la force de vaincre la séduction dans la crainte même qu'il a d'être séduit , & triomphe de tous les dangers par la frayeur salutaire où il est d'y succomber.

Madame Henriette l'avoit reçu cet esprit de sagesse , qui seul parut à Salomon un objet capable de contribuer à sa véritable grandeur. L'usage qu'elle en fit montra combien elle en étoit digne ; & ce qui n'étoit qu'une faveur accordée par le Ciel , devint par sa correspondance à la grace , une vertu capable de le mériter. La crainte d'être flattée , faisoit sur elle l'impression que fait sur les autres la crainte de ne l'être pas. *Nous sommes environnés de flatteurs intéressés à nous déguiser la vérité ; notre intérêt est de la connoître : Rendez-moi ce ser-*

Vice, je vous le rendrai à mon tour : Que je sçache mes défauts, vous sçauvez les vôtres...

Qui tient ce langage, Messieurs? Une Princesse à peine âgée de quinze ans, & à qui parle-t-elle ainsi? A un Prince moins âgé encore. Quel langage, & où se trouve-t-il? C'est aux pieds du Trône sur lequel l'un & l'autre est né; c'est sous la pourpre dont l'un & l'autre est revêtu; c'est au milieu des hommages que rend à l'un & à l'autre une Cour saisie à leur aspect, de cette admiration que celui de la vertu inspire. Que des Ames séparées entièrement du monde, exercent entre elles ce commerce de charité chrétienne & religieuse; c'est une suite de l'engagement qu'elles ont contracté en se retirant sur le Calvaire avec Jesus-Christ, dont la Croix élevée & aperçue de toute part dans la solitude, présente sans cesse à leurs regards le modèle du mépris, de la haine & de l'abnégation d'elles-mêmes; mais qu'où le monde est le plus brillant, où les objets les plus flatteurs se réunissent, où tout ce qui environne est occupé à plaire & ne cherche que ce qui plaît, où tout concourt à entretenir l'estime, l'amour & une espèce d'idolâtrie de soi-même; deux jeunes cœurs dont les goûts sont la loi de tous les autres, oublient ce qui les élève aux yeux du monde,

de, se communiquent tout ce qui peut les humilier à leurs propres yeux, ne sentent ce qu'ils sont devant les hommes, que pour se rendre par des conseils mutuels, ce qu'ils doivent être devant Dieu : que dans un lieu enfin où tout ne parle & n'est occupé que de ce qui est dû à leurs grandeurs, ils ne s'occupent & ne parlent eux-mêmes que de ce qu'ils doivent à la Religion. . . . Ah ! Messieurs, c'est, j'ose le dire, un spectacle digne de l'attention du Ciel & de la terre, un spectacle de confusion pour le monde, d'instruction pour les hommes, d'admiration pour les Anges : *Spectaculum mundo, Angelis & hominibus.*

AMUSEMENT de la raison. A Paris, chez Durand & Pissot fils, 1752. 2 volumes in-12.

Le premier volume de cet Ouvrage qui parut il y a environ trois ans, vient d'être reimprimé suivi d'un second. Le Lecteur à qui on ne présenta d'abord que des réflexions & des caractères, trouvera maintenant des espèces de Discours ou de Dissertations. Les nouveaux sujets traités, sont la liberté des lettres, la délicatesse du goût, la fausse délicatesse, le danger de comparer la noblesse avec les gens de fortune & de finance, la grandeur & les Grands, les

I. Vol.

F

loix & les mœurs varient , l'homme est toujours le même , l'art de l'homme à se faire des plaisirs , le nouveau , le courage & l'industrie des Romains , les principes des vertus. Quoique l'Auteur ait voulu mettre de la liaison dans ses idées , on s'aperçoit bien qu'il a cherché à éviter d'être sec , & il y a réussi. Le second volume est terminé par quelques réflexions & quelques caractères qui décelent autant que le premier un homme d'esprit accoutumé à réfléchir & à écrire. Nous allons transcrire deux portraits qui nous ont paru être des meilleurs du livre.

Est-il un commerce plus délicieux que celui de Psyché ? Elle a un des plus beaux noms de France ; on ne s'en aperçoit qu'à une noblesse si aisée & si naturelle , qu'on souhaiteroit qu'elle l'eût en effet , si elle ne l'avoit pas. Spirituelle sans le sçavoir , charmante sans y penser , attentive sans contrainte , il semble qu'elle ignore qu'elle est adorée de tout ce qui l'approche. A son ton uni , à la simplicité de ses manières , à la douceur que respire jusqu'à son silence , on doute presque si elle connoît ses avantages. Elle imprime dans le cœur ce sentiment heureux qui naît de l'union , de l'amour & du respect. Elle est si parfaite que le cœur même qui est digne d'elle , ne

Je crois pas capable de la mériter. Cet aveu si doux paroît toujours une témérité vis-à-vis d'elle. A la Ville, à la campagne, par tout, sa maison est l'asyle de la liberté, de la décence & du bonheur. Les plaisirs & la raison y régner ensemble. C'est le seul empire que l'on apperçoit par tout où est Psyché. Est-ce assez louer une femme si rare que de répéter, est-il un commerce plus délicieux que celui de Psyché?

Impertinente plutôt que fière, imbécille, plutôt que spirituelle, libertine, plutôt que voluptueuse, avare jusques dans la prodigalité, fausse jusques dans la confiance, perfide jusques dans l'amour, coquette sans plaire, méchante sans finesse, vaine sans dignité, méprisable par vos vices, incertaine par vos vertus. O ! Thalie, pourquoi avez-vous forcé le public à rompre le silence qu'il gardoit sur vous ? Il vous ignoroit, il vouloit vous ignorer ; quelle fureur de vous faire connoître ! Etudiez le Portrait de Psyché ; comparez-vous avec elle par les contraires. Ainsi ses graces, sa figure, son esprit, son caractère, ses vertus, vous donneront l'idée de ce que vous êtes au juste. L'étude est mortifiante, mais elle est utile.

Quel est l'âge de l'univers ? Quelle est

124 MERCURE DE FRANCE.

sa nature qui le gouverne ? Lord Churzil ne nie aucun de ses systêmes reçus sur ces différentes questions. Où étoit son ame avant sa naissance ? où elle ira après sa mort , ce qu'elle est pendant sa vie , il croit avec facilité tout ce qu'on lui dit sur ces mystères : indifférent sur le passé , satisfait du présent , tranquille sur l'avenir , toute son occupation est d'être heureux. Tout ce qu'il sent , tout ce qu'il croit , se réduit à cette simple proposition , je suis , donc je dois être heureux. Le trouble des factions partage Londres. A peine ce trouble est-il décidé , qu'il part en poste pour une terre qu'il a dans une Province qui est à l'abri du tumulte. Que l'Angleterre soit déchirée de guerres civiles , qu'elle soit possible , peu lui importe. Quelque sort que puisse avoir la révolution , il sera toujours sujet. L'Angleterre ne manquera jamais de Souverain , il est convaincu que ces mouvemens ne le regardent point. Repos , bonheur , tranquillité , voilà sa devise. Rien ne sçauroit l'éloigner de cet esprit. L'arrivée de la flotte de la Jamaïque , sur qui il a des fonds considérables , voilà dans ce moment tout ce qui l'intéresse. L'agitation de l'état fermente. La gloire , l'intérêt , l'ambition , lui conseillent de prendre un parti. Il n'écoute point leur

voix. De quelque côté qu'il puisse se ranger, sa vie seroit exposée ; c'est pour lui un principe inviolable de ne l'exposer à quelque prix que ce soit ; il ne le feroit pas pour la réalité la plus constante. Comment s'y détermineroit-il pour une chimère ? Un nouvel embellissement pare ses jardins, séjour des beautés de l'art & de la nature. C'est une pièce d'eau très-profonde, bordée d'une rive très-escarpée. Un bosquet épais, entouré de plusieurs palissades qu'enferme encore un trillage, réserve cette retraite pour lui seul. Cette pièce s'appelle la liberté, si les circonstances entreprennent de mêler Lord Churzil dans les discordes civiles, il a entrepris lui de s'en débarrasser, en se jettant dans le bassin qu'il a fait construire uniquement pour ce besoin. La fatalité de ce parti ne coûte pas plus sur les bords de la Tamise, que les soins de l'éviter sur les bords de la Seine. Londres renferme beaucoup de Citoyens qui ne veulent vivre que pour leur compte. Lorsque la nécessité ordonne qu'ils vivent pour celui des autres, ils ne veulent plus de la vie, ils s'en affranchissent comme d'une captivité.

TRAITE' de la construction & des principaux usages des instrumens de Mathe-

F iij

marique , avec les figures nécessaires pour l'intelligence de ce Traité : dédié au Roi , quatrième Edition , revue , corrigée & augmentée par le Sieur N. *Bion*, Ingénieur du Roi pour les instrumens de Mathématique , Quai de l'Horloge du Palais , où l'on trouve tous ces instrumens dans leur perfection. A *Paris* , chez *Jombert* , rue Dauphine , & *Nion* fils , Qui des Augustins , 1752 , 1 vol. in-4°.

M. Bion qui avoit eû l'honneur de présenter le 25 Décembre au Roi , à la Reine & à Monseigneur le Dauphin , la sixième Edition de l'usage des globes , a eu encore l'honneur de présenter le 25 Mars au Roi & à Monseigneur le Dauphin la nouvelle Edition du Livre que nous annonçons. C'est un si bon Ouvrage & d'un usage si général , que nous ne craignons point d'en rappeler le précis à nos Lecteurs.

Le premier Livre contient la construction & les principaux usages des Instrumens les plus simples & les plus ordinaires , qui sont le compas , la règle , le tire-ligne , le porte - crayon , l'équerre & le rapporteur. On y trouve plusieurs beaux traits de compas , & la manière de tracer sur du papier toutes sortes de figures tant régulières qu'irrégulières.

Le second Livre explique assez précisé-

ment , quoiqu'en peu de pages , la maniere de construire le compas de proportion & de pratiquer ses principaux usages. On y joint plusieurs méthodes pour construire différentes jauges , & les moyens de s'en servir pour jauger les tonneaux. Le compas de proportion avec les autres instrumens ci-dessus énoncés , composent ce qu'on nomme *Etnit de Mathématique*.

On trouvera dans le troisième Livre la construction & les usages de plusieurs Instrumens curieux qui servent ordinairement dans le cabinet. la matiere est fort diversifiée dans ce Livre où se trouve l'explication de quantité de choses assez utiles , comme la maniere d'armer les pierres d'aimant , la composition de differens microscopes & plusieurs autres curiosités , qui feront sans doute plaisir à beaucoup de Lecteurs.

La matiere du quatrième Livre consiste dans la construction & les usages des principaux instrumens qui servent sur le terrain pour arpenter , lever les plans , mesurer les distances & les hauteurs , tant accessibles qu'inaccessibles. Ces instrumens sont la toise , la chaîne , les piquets , l'équerre d'Arpenteur , les recipiangles , les différentes planchettes , le quart de cercle , le demi-cercle , ou graphomètre , la bous-

sole , &c. Il faut observer que le dessein de l'Auteur n'ayant été que d'instruire ceux qui commencent à apprendre ces sciences pour la pratique , il n'y a mis que les opérations les plus faciles & à la portée de tout le monde ; d'autant qu'il y a assez d'autres livres dont on indiquera en partie les sources dans le cours de cet Ouvrage , qui traitent ces matieres à fond.

Le cinquième Livre contient la construction de plusieurs differens niveaux avec la maniere de les rectifier & de les mettre en usage pour la conduite des eaux. On y a joint l'explication d'une espece de jauge pour mesurer la quantité d'eau que fournit une source , & le moyen de partager cette même eau.

On trouvera aussi dans ce même Livre la construction des Instrumens d'Artillerie , & la maniere de s'en servir , tant pour les canons & les boulets , que pour les mortiers & les bombes. Ce qui est enseigné à ce sujet , quoiqu'en abrégé , est assez de pratique.

Le sixième Livre renferme la construction & les usages des plus beaux & des plus utiles Instrumens qui servent à l'Astronomie. M. de la Hire a fourni à cet égard beaucoup de lumieres à l'Auteur , & celui-ci a pris dans les tables Astronomiques du

premier , la plus grande partie du contenu en ce livre. Il y a cependant aussi beaucoup de choses de M. de Cassini , dont l'exactitude admirable dans les observations des Astres est connue de tout le monde sçavant ; c'est d'après ces hommes célèbres qu'on a tâché d'expliquer le mieux qu'il a été possible , la maniere de pratiquer ces observations , pour donner une idée générale de l'Astronomie. On a donné dans un chapitre séparé , la construction & l'usage d'un Instrument appelé *Oétans* , ainsi que de quelques-autres qui servent encore à l'Astronomie ; tels que sont le Micromètre, la machine Parallaxique pour observer les Astres en plein jour , le Téléscope , &c. On a en outre indiqué diverses methodes pour décrire la ligne Meridienne & placer un Gnomon à l'effet de trouver l'instant où le Soleil passe au Meridien. On a de plus donné la construction d'un Cercle horizontal, sur lequel on élève un Quart-de-cercle vertical , afin d'observer la hauteur des Astres sur l'horison , & leurs distances au Zenith. Enfin ce Livre est terminé par la construction d'une pendule à grandes vibrations , pour les observations Astronomiques.

On trouvera dans le septième Livre la construction & les usages de plusieurs Inf-

130 MERCURE DE FRANCE.

trumens propres à la Navigation. Après l'explication des différentes Bouïtoles Marines, & de divers Instrumens pour observer sur la Mer la hauteur des Astres, on a fait mention de tout ce qui concerne le quartier de réduction. On a aussi enseigné la maniere de dresser les cartes réduites & de s'en servir. Ce Livre contient encore plusieurs tables qui ont rapport à cette matiere, & qui peuvent aussi servir pour d'autres qui se trouvent répandues dans le cours de ce traité.

Le huitième Livre explique assez amplement la construction & les usages des cadrans solaires & lunaires, aussi-bien que des cadrans aux étoiles; on y trouve aussi la construction d'un Horloge élémentaire ou Pendule à l'eau; d'un cadran qui marque les noms des vents; & d'un Anémètre pour connoître & mesurer la force & la vitesse des vents.

Le neuvième & dernier Livre contient la construction & les usages de plusieurs Instrumens de Mathématique & de Physique, & d'autres machines différentes qui ont rapport à ces Sciences. Il a été beaucoup retouché en cette Edition, & quoique la matiere soit fort diversifiée, on a lieu de présumer qu'il n'intéressera pas moins les Lecteurs que les autres Livres de

ce Traité. Les Machines hydrauliques, les principes de l'Optique & les applications assez curieuses de ces principes, sont les principaux objets de ce Livre. On y a joint la construction de presque toutes les différentes especes de verres, dont la plûpart sont propres aux Lunettes d'approche, ou Télescopes; les autres servent aux expériences d'Optique qui se pratiquent le plus ordinairement; de même que celle des verres & Miroirs ardents, dont on a aussi indiqué les propriétés & les effets, &c. Ce Livre a quatre Planches réglées qui lui sont particulieres & qui servent à l'intelligence de tout ce qu'il contient.

LE MINISTÈRE primitif de la Pénitence enseigné dans toute l'Eglise Gallicane : ou l'administration de ce Sacrement selon les principes de la plus ancienne discipline, suivie unanimement par le Clergé de France, en quatre parties. La premiere contient le fond, la seconde la fin, la troisième l'esprit, la quatrième l'usage de cette précieuse discipline par rapport à l'Eucharistie. Chaque partie est terminée par un résultat qui en contient lui-même le sommaire. Le traité commence par un discours sur l'unanimité dont les instructions de Saint Charles aux

F vj

132 MERCURE DE FRANCE:

Confesseurs sont le soutien , & finit par la critique de l'intitulé *la fin du Chrétien* , 3. volume in-12. *A Avignon 1751. A Paris chez Claude Hérissant* , rue Notre-Dame , à la croix d'or & aux trois vertus.

Pour donner une idée juste de cet ouvrage instructif , sçavant , plein de bonnes discussions & édifiant , nous transcrivons ici une lettre que l'Auteur , le pere Bernard d'Arras , Capucin a fait imprimer lui-même.

1^o. Le fond de la Pénitence consiste dans la crainte & l'amour de Dieu ; c'est pourquoi je discute tout ce qui fait trait à l'un & à l'autre , & montre à leur sujet le vrai & le faux , le certain & le vrai semblable. Je suis les détracteurs de la crainte servile & de l'amour d'espérance dans leurs faux-fuyants , & je leur prouve qu'indépendamment de la charité proprement dite , l'un & l'autre sont bons , d'où j'infere que l'attrition qui en résulte , est convertissante & apparamment justifiante avec le sacrement , & que dire que l'amour de Dieu est exclus , c'est la fausseté même ; dès-là sans cette charité on ne fait point tout mal , & leur principe de deux amours est insoutenable.

2^o. L'assurance de la conversion du Pénitent est de la part du Confesseur la fin de la Pénitence ; conséquemment j'expli-

que la nature & les especes de celle-là, & j'indique les moyens qui conduisent à celle-ci. On sent que le moindre probabilisme écarte de cette fin, & que pour être d'accord avec moi-même il faut que j'en blâme l'usage, sinon dans l'extrême nécessité. Hors de là je vise toujours à la même fin en suivant le plus probable & même le plus sûr dans le doute important pour le salut ou la validité des Sacremens. Par ce moyen je remplis mon objet, & viens à bout d'apprendre à absoudre prudemment, à opérer, avec l'aide de Dieu, la pénitence stable; j'examine cette stabilité ou consistance dans la justice chrétienne; j'en combats les idées fausses, & rectifie celles qui ne sont pas exactes.

3°. La douceur & la rigueur jointes ensemble font l'esprit de la Pénitence sectette & publique. Je fais voir la perpétuité du regne de cet esprit dans l'Eglise, & qu'on a toujours réclamé contre celui qui lui est opposé; sçavoir l'esprit de relâchement & de rigorisme tant catholique qu'herétique. Je montre aux sains le tableau de la Pénitence ancienne, pour qu'ils voyent le rang où les Canons mettoient leurs semblables, & qu'ils s'y tiennent en esprit. J'expose aussi aux malades ce que ceux qui étoient dans leur état,

134 MERCURE DE FRANCE.

avoient à faire à leur retour , malgré qu'ils eussent été absous dans le danger. Je prouve enfin , que le défaut de signe dans un moribond n'est qu'un obstacle à son absolution que quand il est noté , & que la publicité de la Pénitence est encore à l'arbitrage de l'Evêque dans les cas où elle l'étoit anciennement.

4°. L'usage de la discipline ancienne dans l'administration des Sacremens est depuis plus de cent ans un sujet de dispute. Subsiste-t'il encore , & est-il nécessaire de rétablir ? Avant de dire oui ou non , je distingue la discipline antique d'avec la canonique, c'est-à-dire, la plus ancienne d'avec celle qui l'est moins , la primitive d'avec la secondaire , & je prouve que l'on fait toujours usage de celle-là , sans qu'il soit besoin d'employer celle-ci pour l'exactitude du ministère. Je fais ensuite l'application de cette perpétuelle discipline à la pratique présente de la Pénitence : après quoi je l'applique à l'Eucharistie. Je montre qu'anciennement on communioit à la Messe qu'on entendoit , & que l'usage contraire dénote extinction de ferveur primitive. De plus je fais voir que l'oblation du saint Sacrifice est faite en commun , & que l'impénitent pour être exclus de celle-là , ne l'est pas de celui-ci ;

que le pécheur pénitent est capable de cette oblation , & de la communion en esprit avec le Prêtre , même avant d'en avoir été absous ; que cette communion toute spirituelle vaut quelquefois pour le juste autant & plus que la sacramentelle , qu'il ne peut attendre l'une aussi fréquente que l'autre ; qu'il fait bien de s'abstenir de celle-ci , quand il n'y est point tenu , qu'il n'en profite pas assez , & qu'il a besoin d'épreuve pour habitude , même vénielle , dont il ne se corrige pas. Je fais aussi toucher au doigt l'espece de dévotion requise pour la communion , & la-dessus je ne dis rien qu'après les meilleurs Maîtres. Enfin j'exprime le principal venin de *la fin du Chrétien* , & en indique le correctif dans mon livre. Ce que j'y ajoûte démontre que l'Auteur de ce gros Anonyme , à l'exemple de celui de *l'Idée de la Conversion du pécheur* , est un hardi plagiaire , un détracteur impudent de ses adversaires , un mauvais raisonneur. Je suis parfaitement.

R E P O N S E à la lettre de M. * * *. insérée dans le journal de Verdun , page 84. Février 1752. contre les Lettres de M. l'Abbé de Villeroy , par les Capucins ses

136 MERCURE DE FRANCE.

élèves, *A Paris* chez *Quillau* rue Galande.
1752. brochure de 70 pages.

Nos Lecteurs peuvent se souvenir de l'idée que nous leur avons donné dans un de nos *Mercur*es des Lettres de M. de Villeroy. Les Peres Capucins repoussent avec une chaleur qui fait honneur à leur cœur, & avec une érudition qui en fait à leur Maître, la critique qu'on a insérée dans un autre Journal.

LE PARNASSE, ou Essai sur les Campagnes du Roi, Poëme. Se trouve à *Paris* chez *Brunet* rue Saint Jacques.
1752.

C'est un ouvrage d'environ cinq ou six mille vers, dans lequel l'Auteur a eu l'art de faire entrer l'éloge de beaucoup de Grands Hommes, de plusieurs Officiers & d'un grand nombre de gens de Lettres. Nous croyons que ce que nous allons copier suffira pour engager nos Lecteurs à voir le Poëme entier.

Du Bocage arboroit l'étendart de Bellonne ;
Et chaussoit le Cothurne en superbe Amazone ;
Plus loin du Châtelet, rivale de Newton
Méditoit Malebranche, ou consultoit Platon ;
Pour transmettre ses feux dans un tendre volume ,

À Graffini l'Amour avoit prêté sa plume ;
 Sa Cénie adorable , & la fleur des Romans
 Fille heureuse du goût , brilloit de traits char-
 mans :

De tout ce qu'elle écrit le sentiment est l'ame ,
 Et l'amour y répand une subtile flamme.

Beau sexe , vos appas sont déjà trop vainqueurs ;
 En écrivant ainsi que deviendront nos cœurs ?

Le chancre ingénieux , dont la muse folâtre
 Fit voyager l'oiseau que l'Europe idolâtre
 Persécuteur du vice , ami de la vertu ,
 Démasquoit le méchant sous ses coups abattu.
 Là s'immortalisant l'Auteur du Philosophe ;
 Cherchoit du naturel l'aimable catastrophe.
 Marivaux & Boissi dans leurs Drames brillans
 Multiplioient encor mille trait pétillans.
 Bernis des passions retouchant la peinture ;
 D'un coloris vivant animoit la Nature ,
 Et parlant à l'esprit qu'il sçavoit enflammer ,
 Il avoit dans les vers l'heureux don de charmer.
 Sur des Sujets légers versant le sel Attique
 Moncrif tentoit des mœurs l'agréable critique ;
 D'un sage dans sa marche affermissoit les pas ;
 Enseignoit l'art de plaire , & ne l'ignoroit pas.
 Prevôt qui combattoit quelque erreur générale ,
 Sous des Romans heureux déguisoit la morale ;
 Avec art dévoilant le prestige flatteur ,
 Il arrachoit au monde un bandeau séducteur.

138 MERCURE DE FRANCE

Admirable Sopha , par ta force & ta grace ,
Du jeune Crebillon , tu couronnois l'audace ;
Le tendre amour marchoit en coupable vain-
queur ,

Dans les égaremens de l'esprit & du cœur.
Angola , tu charmois par tes vives saillies :
L'esprit semoit les fleurs sur d'aimables folies ,
Et leur mélange ornoit un conte intéressant ,
Qui corrige le siècle en le divertissant.

Nous avons rendu compte dans le tems
d'une dissertation de M. Barberet , Medec-
cin de Dijon , sur le rapport qui se trou-
ve entre les phénomènes du tonnerre &
ceux de l'électricité , qui a été couronnée
à Bordeaux ; elle se vend chez *Briasson*
rue Saint Jacques. On trouve chez le mê-
me Libraire le Recueil des dissertations de
cette Académie en deux volumes in-12.

M E M O I R E S sur l'Amérique & sur
l'Afrique , donnés au mois d'Avril 1752.
A Paris chez la veuve *Piffot* , Quay de
Conti , brochure in-4°. de 58. pages.

Ce sont des détails géographiques ,
clairs , exacts & instructifs ; il y a appa-
rence que l'Auteur fera de ce qu'il nous
donne aujourd'hui la base d'un ouvrage
considérable.

Le premier volume de l'Histoire de Nîmes , a paru à tous ceux qui à qui il appartient d'en juger , rempli de profondes recherches , d'heureuses découvertes , & de bonnes discussions ; le succès doit encourager à souscrire pour ce grand ouvrage. Voici les conditions.

Le prix de cet ouvrage en faveur de ceux qui voudront souscrire , a été fixé pour le papier ordinaire , à la somme de 48. livres , dont il sera payé en recevant actuellement le premier & le second volume , . . 21. l.

En recevant le III. volume . . . 9. l.

En recevant le IV. volume . . . 6. l.

En recevant le V. volume . . . 6. l.

Et recevant le VI. volume . . . 6. l.

Total. 48. l.

Les personnes qui ont déjà souscrit & qui ont reçu le I. volume , payeront en recevant actuellement le II. 9. liv. pareillement 9. liv, en recevant le troisième volume , & successivement 6 livres en recevant chacun des 3 autres volumes.

On n'a imprimé que très-peu d'exemplaires en grand papier , dont le prix pour ceux qui souscriront est de 72. liv. dont on payera en retirant le I. & le II.

440 MERCURE DE FRANCE:

Volume	30. l.
En recevant le III.	12. l.
En recevant le IV.	12. l.
En recevant le V.	12. l.
En recevant le VI.	6. l.

Total. 72. l.

Les personnes qui ont déjà souscrit & qui ont reçu, le I. volume, payeront en recevant actuellement le II. volume 12. livres, & feront en recevant chacun des volumes suivans les mêmes payemens que les nouveaux souscripteurs.

On ne sera reçu à retenir des exemplaires que jusqu'au mois de Juillet 1752. passé lequel tems, le prix de chaque volume sera de 12. livres en feuilles pour le papier ordinaire, & de 18. livres, aussi en feuilles, pour le grand papier.

O R A I S O N funebre de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince Louis d'Orléans, Duc d'Orléans, premier Prince du sang, prononcée dans l'Eglise des RR. PP. Jacobins de la rue saint Honoré le 14. Avril 1752. par le R. P. Jouin, Exprovincial & Prieur de cette maison. *A Paris chez Thibout Place de Cambray.*

Ce discours destiné à tracer le caractère de la foi d'un grand Prince, foi instruite &

toujours soutenue , foi agissante & toujours féconde , est l'ouvrage du cœur , de l'amitié , du respect , de l'admiration. Les hommes nés sensibles aimeront un ouvrage où un viellard respectable trace avec effusions le tableau des vertus que son ministère l'a mis à portée d'approfondir.



B E A U X - A R T S.

*Lettre à Monsieur N.*** de l'Académie des Sciences de Bordeaux , sur la construction d'une Montre présentée le 18 Août 1751 , à l'Académie Royale des Sciences , Par le Sieur Pierre le Roi Horloger.*

Vous désirez sçavoir , Monsieur , les raisons qui m'ont pu porter à faire quelque changement à la construction ordinaire des Montres ; voici le résultat de celles que j'ai eu l'honneur d'exposer à l'Académie.

Les Montres plates qui sont aujourd'hui si fort à la mode , ont toujours été regardées par les habiles Horlogers comme les plus mauvaises de toutes. Lorsque l'usage en a commencé , ils ont démontré par de

142 MERCURE DE FRANCE.

Solides raisons leur infériorité sur les autres, & malgré tout ce qu'ils ont pu dire, elles ont prévalu parce qu'on a trouvé qu'elles étoient plus commodes, en ce qu'elles se tirent facilement du gousset, & que quelques Horlogers en vogue se sont efforcés de persuader qu'elles égaloient les autres; quelques-uns même ont prétendu qu'elles étoient meilleures & d'une invention nouvelle, quoiqu'ils ne pussent ignorer qu'il en a été fait nombre à Geneve, & plusieurs à Paris toutes semblables il y a environ 30 ans.

Ainsi les Montres plates s'étant accréditées de plus en plus, les bons Horlogers qui ont toujours intérêt de se conformer à l'usage ont été obligés de s'en rapprocher en faisant des Montres qu'on nomme demi plates & qui tiennent le milieu entre les plates & celles du volume ordinaire.

Or, si l'élevation ordinaire des Montres est nécessaire pour leur donner la justesse & la solidité requise, les Montres demi plates doivent être moins bonnes & les Montres routes plates doivent être encore inférieures à celles-ci.

Je prévois il y a environ un an que je pourrois, enfin comme les autres, me trouver dans la nécessité de faire de ces Montres demi-plates, mais avant d'y travailler,

Je crus devoir examiner murement s'il n'y avoit pas quelque moyen de remédier en tout ou en partie aux défauts que je remarquois dans ces Montres, soit en changeant leur construction ou autrement. Celui qui me vint alors dans l'esprit me parut propre non seulement à perfectionner les Montres demi-plates, mais encore à rendre meilleures les plates & celles du volume ordinaire.

C'est de ce moyen, Monsieur, que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, après que j'aurai fait quelques observations sur les défauts des Montres en question & sur la cause de ces défauts.

Le principal que j'ai remarqué dans les Montres demi-plates est que la roue de rencontre par le retranchement de l'élevation, devient trop petite pour faire un bon échappement. On sçait que c'est de la perfection & de l'état constant de toutes ces parties que dépend principalement la régularité des Montres, & que la moindre altération dans ces parties les fait varier considérablement.

Les mouvemens des Montres demi-plates se font ordinairement d'environ un tiers plus bas que ceux des autres Montres ou un peu plus & un peu moins selon la fantaisie de l'Horloger, par conséquent la

244 MERCURE DE FRANCE.

roue de rencontre est d'environ un tiers plus petite. Cette diminution de grandeur diminueroit aussi d'un tiers la grosseur des dents de cette roue, si l'on n'avoit pris le parti d'en diminuer le nombre pour avoir moins de peine à les travailler, & pour leur conserver un peu de solidité. C'est par cette raison qu'on ne met à ces roues que treize dents au lieu de quinze qu'on met à celles qui sont de grandeur ordinaire. Mais le retranchement de deux dents ne suffit pas pour leur donner la solidité de celles-ci. Il faudroit pour cet effet qu'elles n'en eussent que dix. Ainsi elles sont moins propres à rendre l'échappement un peu durable, je dis un peu durable, parce que malgré le plus de volume & de solidité qu'on donne aux dents des autres roues, on est souvent obligé dans les Montres de l'élevation ordinaire pour rétablir l'échappement, de réparer les pointes de leurs dents qui se sont usées ou émoussées inégalement, comme aussi de réparer l'usure des palettes, & de faire reengrainer la roue de rencontre.

Cette usure provient de la résistance que le balancier éprouve de cette roue de rencontre pour la faire reculer, sur tout à l'endroit où se fait le choc de la dent sur la palette, parce que cette palette agit
sur

sur la dent sous un plus grand angle en commençant à la faire reculer.

Dans les Montres demi-plates, les dents de la roue de rencontre étant plus petites, elles ont moins d'engrenage dans les palettes, ce qui se détruit par l'usure des pointes, des dents se trouvant dans un plus grand rapport par cette diminution d'engrenage, l'échappement devient plus sujet à réparation. La diminution du nombre des dents des roues de rencontre augmente leur résistance au recul, parce que les bras de levier par lesquels elles résistent deviennent plus courts.

La diminution des dents des roues de rencontre, diminue la perfection des rouages des Montres, parce qu'on est obligé d'augmenter la somme des dents des trois autres roues qui les précèdent dans le rapport de cette diminution, pour avoir la quantité des vibrations qu'il faut pour empêcher qu'une Montre ne soit sujette à retarder quand on la porte.

Dans les Montres plates, on ne met ordinairement à la roue de rencontre que neuf dents pour lui conserver à peu près la même solidité qu'aux roues de treize qu'on met aux Montres demi-plates, pour la rendre moins difficile à perfectionner.

Cette grande diminution des dents de
I. Vol. G

144 MERCURE DE FRANCE:

la roue de rencontre oblige , pour avoir cette quantité de vibrations , d'augmenter la somme des dents des trois roues dont je viens de parler , comme le nombre des dents des roues de rencontre à l'ordinaire est à celui des Montres plates , c'est-à-dire , comme quinze est à neuf.

Ce rapport donne une augmentation considérable de dents qui les rend trop fines pour les pouvoir former à peu près suivant l'idée qu'on a de la courbe Géométrique qu'elles doivent avoir pour communiquer aux pignons les forces les moins inégales qu'il est possible ; je dis suivant l'idée qu'on a , parce qu'on ne peut pas faire d'instrumens pour tracer ces sortes de courbes sur les dents des roues des Montres à cause de leur petitesse ; d'ailleurs plus elles sont petites , plus il est difficile de les faire égales entre elles & de faire leur engrenage comme il doit être.

L'augmentation des dents des roues cause encore un autre défaut , parce qu'il faut nécessairement faire leurs pignons plus petits en raison inverse de cette augmentation , ce qui rend les plans de leurs ailes ou dents plus difficiles à former suivant les regles de l'Art qui consiste à les disposer pour que les roues leur communiquent des forces égales , de manière que les bias

de leviers de chaque aîle décroissent dans le même rapport que ceux de la dent qui les pousse.

Les Montres toutes plates ont encore d'autres défauts dont je me dispenserai de parler à cause de l'impossibilité d'y remédier.

Il seroit à souhaiter dans les Montres à roues de rencontre , pour que les grandes vibrations se fissent dans des tems égaux aux petites , qu'il se pût faire que quand la force de cette roue augmenteroit , la résistance au recul diminuât dans le rapport qu'il seroit nécessaire pour les laisser accroître au point que les espaces parcourus par le balancier fussent comme ces vitesses , & que quand la force de cette roue diminueroit , que la résistance au recul augmentât pour diminuer leur grandeur , ce qui n'est pas possible , car la force de la roue de rencontre ne peut être augmentée ou diminuée que la résistance au recul n'augmente & ne diminue , ce qui est la principale cause de l'avancement & du retardement qu'on remarque dans les Montres à roues de rencontre.

Ce qu'on peut faire de mieux pour diminuer ce défaut & l'usure des pointes des dents des roues de rencontre & des palettes du balancier , est de disposer les rouages , de manière que toutes les roues recu-

lent le plus facilement qu'il est possible ; afin que la résistance au recul de la roue de rencontre ne s'augmente pas & ne diminue pas dans un si grand rapport. Car cette grande résistance provient de ce que les pignons n'ayant que six aîles, en faisant retirograder les roues agissent sous leurs dents sous un trop grand angle, & que ces mêmes roues d'ailleurs leur résistent par des bras de leviers plus courts, il se fait une pression plus forte & un frottement plus grand des aîles sur leurs dents & de leurs pivots sur les parois de leurs trous, ce qui cause plus d'usure dans toutes ces parties.

Ces défauts m'ont paru assez considérables pour chercher le moyen de les diminuer, afin de rendre la justesse des Montres plus durable ; cet objet mérite d'autant plus d'attention que les Horlogers préféreront toujours de faire les échappemens de leurs Montres à roues de rencontre, que de les faire avec l'échappement à repos de M. Graham, que quelques Horlogers de Paris font dans quelques-unes de leurs Montres, sous le nom d'échappement à cylindre, parce que tout considéré, cet échappement à repos, tout ingénieux qu'il est, ne leur donne pas pendant le courant du tems plus de justesse, & même

leur en donne moins que l'échappement à roues de rencontre, le frottement de celui de M. Graham étant si grand par rapport au peu de puissance du ressort spiral, qui est dans les Montres à échappement à repos, le principal moteur de leur régularité, qu'on est obligé de mettre abondamment de l'huile à cet échappement pour diminuer ce frottement & sa variété.

Tant que cette huile conserve sa même qualité, elles vont plus justes que les Montres à roues de rencontre, mais sitôt qu'elle devient tenace ou qu'elle se dessèche, cette justesse se détruit, parce que la résistance du frottement du cylindre contre la dent du rochet se trouvant augmentée, cette résistance varie suivant le rapport de son augmentation qui va quelquefois au point que le spiral, dont l'office est de restituer dans des tems égaux au balancier le mouvement qu'il a reçu, ne peut plus vaincre cette résistance du frottement, alors cette restitution ne pouvant plus se faire, le mouvement du balancier cesse, par conséquent la Montre se trouve arrêtée.

J'ajouterais à ces défauts que l'échappement en question est beaucoup plus long & plus difficile à faire que celui à roues de rencontre, par conséquent les Montres qui

148 MERCURE DE FRANCE.

ont cet échappement sont d'un débit moins grand à cause de leur cherté qui est inévitable.

Pour diminuer les défauts des Montres à roues de rencontre, j'ai disposé la construction de cette Montre de manière que j'ai cette roue de rencontre beaucoup plus grande que celle des Montres construites à l'ordinaire. J'ai aussi des pignons de sept, sans augmenter le nombre des dents des roues, au lieu des pignons de six qu'on est obligé d'y employer pour ne pas augmenter le nombre de leurs dents qui deviendroient par cette augmentation trop fines & trop déliées.

Il résulte des propriétés de cette construction,

1°. Que la roue de rencontre étant plus grande, l'échappement est plus solide & plus durable.

2°. Que les pignons ayant sept dents ou aîles, au lieu de six qu'on employe dans les Montres ordinaires, le mouvement de cette Montre en devient plus régulier & plus uniforme.

3°. Que les aîles des pignons de sept agissant sur les dents des roues sous un plus petit angle, que celle des pignons de six, leur résistance au recul en devient plus facile à vaincre par le balancier, ce qui rend

les dents de la roue de rencontre & les palettes du balancier moins sujettes à s'user & rend encore par conséquent l'échappement plus durable.

4^e. Que les pignons agissant sur les dents des roues sous un plus petit angle , leur frottement sur les dents & celui des pivots sur les parois de leurs trous se trouvent diminués.

Conditions qui rendront les Montres de la hauteur ordinaire , les demi - plates & les plates d'une justesse plus grande , plus durable & toutes leurs parties moins sujettes à s'user. J'ai l'honneur d'être.

VIES des premiers Peintres du Roi , depuis M. le Brun jusqu'à présent. A *Paris*, chez *Durand & Pissot* fils , 1752, 2 vol. in - 12.

Il n'y avoit que des Artistes cultivés par les Belles-Lettres , ou des gens de Lettres qui se soient exercés dans les Beaux Arts , qui pussent exécuter avec agrément & avec utilité l'Ouvrage que nous annonçons. Il commence par un discours préliminaire sur les premiers Peintres de nos Rois , depuis François I. jusqu'à Louis XIV. C'est une suite de Tableaux qui forment une Histoire suivie & instructive des Arts , pendant plus d'un siècle. Ce grand & magnifique morceau de M. Desportes conduit

G iiij

150 MERCURE DE FRANCE.

à la vie de le Brun du même Auteur. Voici l'idée qu'on nous donne de ce grand Peintre.

Pour commencer par la composition , on peut dire , sans rien exagérer , que du côté de l'invention, il a certainement égalé par la beauté & la fécondité du génie , comme par la multitude & la variété de ses productions , les plus grands Compositeurs qui l'avoient précédé.

Il joignoit à l'imagination la plus vive & la plus inépuisable , le jugement le plus mûr & le plus solide, n'introduisant jamais dans ses Ouvrages aucun objet sans consulter l'antiquité , les Livres & les Sçavans , pour n'y rien omettre de nécessaire , & n'y rien laisser de superflu. On voit briller dans tout ce qu'il a fait , une érudition choisie , un esprit Poétique , & personne n'a plus exactement observé ce qu'on appelle la Coûtume.

Ses dispositions sont judicieuses & animées ; les objets y sont distribués avec art , mais sans affectation , les groupes agréablement diversifiés ; ses attitudes d'un beau choix , nobles , expressives , & bien contrattées sans être forcées.

Ses Draperies sont bien jettées , dans un bel ordre , des plis marquant finement le nud ; elles ont un air de grandeur qui les

distingue & pourroient peut-être servir de modèles.

Quoiqu'il ait toujours fort estimé le goût de dessein de Raphaël & de l'Ecole Romaine, il semble avoir plutôt suivi celui des Carraches, au moins dans ses premiers Ouvrages, où son dessein paroît plus fier, plus mâle & plus sçavant; dans la suite il devint moins recherché, plus coulant, toujours gracieux, & malgré sa facilité surprenante, ne s'écarta presque jamais de la correction.

Il avoit étudié à fond l'expression des passions de l'ame, & l'on peut dire qu'il y a merveilleusement réussi.

M. de Piles prétend qu'il a trop suivi les règles générales qu'il a données aux autres; que ses airs de tête, quoique d'un beau choix, se répètent, & n'ont pas la variété qu'on trouve dans Raphaël.

Il seroit difficile de n'en pas convenir & cela n'est pas étonnant; occupé comme il étoit, à la conduite de tant d'Ouvrages faits pour le Roi, & à cette multitude incroyable de desseins qu'il fournissoit en toute occasion, il n'a pas toujours eu sans doute le loisir nécessaire pour consulter la nature, source unique & perpétuelle de la belle diversité.

Quoique quelques-uns de ses premiers

152 MERCURE DE FRANCE.

Tableaux , & de ceux qu'il a fait depuis , soient d'une couleur assez vigoureuse , & d'un pinceau très-ferme ; son endroit foible , selon M. de Piles , c'est principalement la partie du coloris.

Ce Censeur judicieux , mais sévère pour notre Artiste , dit que malgré les efforts de le Brun pour se défaire des teintes sauvages & triviales de Vouet son Maître , il en a toujours retenu un coloris trop général , peu vrai , & peu varié dans ses carnations & dans ses draperies , que ses couleurs manquent de fraîcheur , & qu'il n'a pas fait assez d'usage des reflets.

Avant que d'adopter ce jugement , il faudroit excepter les Tableaux qu'il a peints lui-même dans la force de son âge , ou dans le tems de loisir ; & qui paroissent en effet d'un coloris agréable , accompagné d'une belle harmonie & d'un pinceau gracieux & facile. Il est vrai que sur cette partie , on ne peut jamais le comparer au Titien , à Paul Veronese ; mais dans combien d'autres parties ne leur est-il pas supérieur ?

D'ailleurs , il ne seroit pas juste de le rendre responsable de ce qui n'a été peint que d'après ses desseins & sur ses cartons.

A l'égard du clair-obscur , le même Auteur convient que s'il n'en a pas connu l'art

dans les commencemens, il en a apperçu depuis la nécessité, comme on le voit dans les Batailles d'Alexandre; mais il ajoûte que le peu d'attention qu'il a eu de placer des bruns sur les devants, & l'opinion où il étoit qu'on ne pouvoit employer de grands clairs dans les derrieres, lui ont fait faire souvent des Tableaux de peu d'effet, & qui n'attirent point le Spectateur par le premier coup d'œil. En général, ces Critiques différentes peuvent être fondées à plusieurs égards; mais comme le Peintre parfait n'existe encore qu'en idée, on peut dire même en les admettant sans restriction, toutes raisonnables qu'elles seroient, que notre premier Peintre possédant à un si haut degré tant de belles parties de la Peinture, en y joignant encore son grand goût pour l'Architecture, les ornemens & les décorations de tout genre, a du moins approché de la perfection; & qu'en conséquence de l'universalité de ses talens, il doit être regardé comme un des grands hommes du Siècle de Louis le Grand, & comme un des sçavans Peintres du monde.

LA vie de Mignard est écrite avec beaucoup d'impartialité & de hardiesse & remplie de ces discussions fines, de ces prin-

G. vj.

cipes lumineux qu'on trouve dans tout ce que M. le Comte de Caylus écrit sur les Arts. Nous ne rapporterons de cet Ouvrage, que les gens mêmes qui n'aiment pas la Peinture liront avec plaisir, qu'un mot très-ingénieux. Louis XIV dit à Mignard la dernière fois qu'il fit son Portrait : vous me trouvez vieilli. Il est vrai, Sire, lui répondit le Peintre, que je vois quelques Campagnes de plus sur le visage de votre Majesté.

Tout le monde connoît la pureté, l'élégance, & la sagesse de tout ce que M. Coypel écrit. On trouvera dans la vie qu'il donne de son pere tous ces avantages réunis à l'art de narrer sans verbiage, & de lier très-bien les faits. Il n'en est qu'un que nous ne pouvons nous dispenser de présenter à nos Lecteurs. « Un jour que
 » M. Coypel s'entretenoit avec sa femme de sa situation présente & des offi-
 » ces avantageuses que lui faisoit l'Angleterre, il vit arrêter à sa porte une de ces
 » voitures qui ferment de manière qu'elles ne laissent voir ceux qui s'en servent, qu'autant qu'ils le jugent à propos. On lui dit qu'un de ses amis qui ne pouvoit descendre de cette voiture, demandoit à lui parler : il y court. Ce seroit avoir mauvaise opinion des sen-

« timens du Lecteur, que de se croire
 « obligé de lui peindre le ravissement de
 « notre Artiste, lorsqu'entrant dans ce
 « carosse obscur, il reconnoît la voix de
 « Monseigneur le Duc de Chartres, de-
 « puis Régent du Royaume. Le Prince lui
 « ordonne de l'accompagner dans une pro-
 « menade solitaire, où pour le détour-
 « ner du dessein de quitter la France, sa
 « bonté veut bien employer la force du
 « raisonnement. Mais il n'en étoit plus
 « besoin, la reconnoissance avoit déjà dé-
 « terminé M. Coypel à ne s'éloigner ja-
 « mais d'un Maître si grand qui daignoit
 « être son ami. »

LA vie de Boullogne par M. Wateler
 nous a paru travaillée avec soin & ingé-
 nieusement écrite. « Ce grand Peintre,
 « dit l'Historien, trouva dans son frere
 « un rival qui l'avoit précédé de quelques
 « années. Ce motif vif & intéressant ex-
 « cita son courage; mais ce qui ne peut
 « être assez loué, ce que cette rivalité
 « ajouta à son émulation, elle ne l'enleva
 « point à son sentiment. Un naturel heu-
 « reux & une éducation vertueuse, lui
 « avoit trop bien appris à distinguer la
 « personne, des ouvrages. Il vit dans les
 « Tableaux de son frere des exemples à

256 MERCURE DE FRANCE.

» suivre , des efforts à égaler , des succès
» à envier pour les mériter plus vite ; &
» dans la personne de Bon Boulogne ,
» une maniere de penser si semblable ,
» des mœurs si uniformes , un attache-
» ment si tendre , qu'il crut ne rien ris-
» quer en s'abandonnant à cette sympa-
» thie , & en s'associant totalement à lui.
» Ils s'unirent donc ; leurs sentimens
» étoient les mêmes , leur maison fut com-
» mune : leurs occupations , leur ardeur
» pour le travail , leurs biens , leurs ou-
» vrages ; tout fut rassemblé , tout fut si
» bien confondu , & de si bonne foi ,
» que lorsque le mariage de l'un d'eux les
» força de reconnoître ce qui leur appar-
» tenoit , les difficultés qu'ils y trouverent
» les auroient contraints d'y renoncer , s'ils
» n'étoient convenus d'en appeler au
» sort. L'un & l'autre prétendoient n'a-
» voir plus rien à soi , quoiqu'ils s'accor-
» dassent à avouer que le tout avoit été
» jusqu'alors à chacun d'eux. Le hazard
» décida cette discussion rare. Les meu-
» bles , les Ouvrages auxquels ils avoient
» travaillé conjointement , & les élèves
» mêmes subirent les caprices du sort : Il
» est vrai que ces derniers avoient peu de
» risque à courir dans un jeu , où les
» les avantages étoient certains de quel-

J U I N. 1752. 157.
« que façon que la fortune en disposât. »

LE Recueil dont nous rendons compte est terminé par la vie de le Moine. On parle si diversément à Paris de la mort de ce grand Peintre , qu'on sera bien aise d'être instruit par le Comte de Caylus , des détails de cet événement. Voici comme s'exprime l'Historien , après avoir rendu compte du Salon d'Hercule.

Des entreprises de cette étendue & des travaux d'un détail si considérable auxquels, je le dirai toujours, il ne s'étoit livré que par ambition , & pour lesquels il avoit forcé la nature , présentent , il en faut convenir , un caractère bien singulier. La nature nous a donné l'exemple de plusieurs personnes qui ont été dévorées par l'ambition, mais on en a peu vû qui aient rendu les parties de leur esprit obéissantes , au point d'exécuter si parfaitement d'aussi grandes entreprises. Il est sans doute que des fatigues pareilles ne peuvent se soutenir sans que la nature éprouve un extrême épuisement : joignons à cette altération inévitable , l'agitation que lui causoit son impatience , pour recevoir des récompenses , des honneurs qui ne pouvoient selon lui , égaler ce qu'il croyoit mériter , & qu'il méritoit sans doute. Ne trouvant plus per-

158 MERCURE DE FRANCE.

sonne qui ne fût inférieur à ses yeux , tout ce qu'on lui donna lui parut médiocre ; & par la même raison , tout ce qu'on lui faisoit espérer lui sembloit fort au-dessous de lui. Il comparoit sans cesse la façon distinguée , dont Louis XIV. avoit traité le Brun son premier Peintre , sans vouloir rappeler le nombre des années que celui-ci avoit servi , & dans toutes les parties des Arts , un Prince qui travailloit lui-même pour laisser en tous les genres des monumens de sa gloire. Tant de préventions personnelles conduisent facilement à l'injustice ; elles augmentent & nourrissent les mécontentemens ; elles entretiennent l'humeur noire , en même tems qu'elles allument la bile. La mort de M. le Duc Dairin , son Protecteur déclaré , qui arriva dans ces entrefaites , mit le comble à ses chagrins ; il n'avoit d'ailleurs ni la Philosophie chrétienne , ni la Philosophie morale pour venir à son secours , & le consoler de quelques dégoûts qu'il effua , & que son caractère haut & mordant lui attira peut-être.

Enfin , quelques mois avant sa mort , sa raison s'altéra , & malheureusement cette altération se tourna du côté d'une fureur intérieure ; elle paroissoit très-peu au dehors : cependant ses amis s'en apperçurent ,

mais une cruelle condescendance, un ménagement déraisonnable, sont en ces cas la source de beaucoup de malheurs & de scènes funestes.

Le 4 de Juin 1737, dix mois après avoir été nommé premier Peintre, M. Berger cet ami avec qui il avoit fait le Voyage d'Italie, arriva chez lui le matin, selon qu'ils en étoient convenus la veille; & sous prétexte de le mener passer quelques jours à la campagne, il venoit dans la vérité, le chercher pour l'enfermer, & lui faire les remèdes usités en pareils cas; mais soit que le Moine en eût quelque soupçon, soit qu'il se figurât qu'on vouloit le mener en prison, idée dont il étoit frappé depuis long-tems, d'abord qu'il entendit monter son ami, il s'enferma dans sa chambre, & sans rien dire, il se perça de neuf coups de son épée. On ignoroit son malheur, on le pria d'ouvrir, on insista; & sur la menace d'enfoncer la porte, il eut la force d'obéir & de paroître dans l'état où sa fureur l'avoit réduit; mais à l'instant il tomba sans vie. Quel spectacle pour un ami? Il en est peu de plus terrible.

Au reste l'altération qu'on remarquoit en lui depuis quelque tems, & dont on ne prévoyoit pas des effets si prompts & si funestes, ne l'avoient point empêché de

faire en griffaille un dessein pour la Thèse de M. l'Abbé de Ventadour , & la veille même de sa mort , il acheva un Tableau commencé depuis long-tems, qui représente le tems qui découvre la vérité ; je n'ai point oublié la complaisance avec laquelle il me le montra , après avoir donné devant moi les derniers coups à la terrasse. Assûrément il ne paroît aucune aliénation d'esprit dans cet Ouvrage ; il est même un de ses plus beaux morceaux de Cabinet.

Le Moine mourut âgé de 49 ans , il étoit petit , & avoit peu de phisionomie , sa façon de dessiner étoit molle , & sans aucune fierté ; il étoit souvent incorrect , mais il rendoit presque toujours le principal objet pour lequel il dessinoit , sur tout quand il avoit à rendre la partie des graces. Son pinceau étoit suave , & sans contredit il étoit son plus grand moyen de séduction , sur tout étant joint comme il l'étoit à une couleur fraîche , agréable & juste. Ses études étoient presque toujours légèrement faites à la pierre noire sur du papier bleu , & rehaussées de blanc. Celles qu'il a faites pour le Salon d'Hercule , ne sont ni plus soignées , ni plus chargées d'ouvrages , à la réserve de quelques têtes principales qu'il a faites aux trois crayons , & même au pastel. Son malheur nous doit tou-

cher ; mais par rapport à l'art , je crois ,
& je dis avec sincérité & avec preuve ,
que son génie étoit usé , & qu'il n'auroit
jamais rien produit après le Salon d'Her-
cule.

VIELE nouvelle. M. Bâton le jeune
vient de faire faire une Viele qui a au-
tant d'étendue que la flûte , & qui joue
dans la *modulation* de *de la re* ; le cri désa-
gréable de la *trompette* en est totalement
supprimé , & l'on y substitue en place ,
par la façon d'en jouer , une expression aussi
vraie que celle du coup de langue de la
flûte , & du coup d'archet du violon.

Ceux qui seront curieux de voir cette
viele , le peuvent aisément. M. Bâton de-
meure rue S. Bon , attenant l'Eglise , dans
la maison de Mr Brochet.





CHANSON.

DE cette agréable maison
 J'aime le Maître & la Maîtresse,
 A leur santé je m'intéresse
 Et j'en ai plus d'une raison.
 Chantons, amis, chantons leur gloire,
 Tous deux différemment ont l'art de nous charmer,
 L'un fait boire,
 L'autre fait aimer.



La Maîtresse par ses beaux yeux
 Met tous les cœurs dans l'esclavage,
 Son Epoux charmant les soulage
 Par un Nectar délicieux.
 Chantons, amis, &c.



Ils n'ont point de plus chers desirs
 Que de contenter tous les nôtres,
 Et c'est dans le bonheur des autres
 Qu'ils trouvent leur plus doux plaisir.
 Chantons, amis, &c.



Handwritten text, likely a letter or document, written in a cursive script. The text is arranged in approximately 15 horizontal lines across the page. The handwriting is dense and somewhat difficult to decipher due to the cursive style and the quality of the scan. The lines of text are roughly as follows:

1. [Illegible]

2. [Illegible]

3. [Illegible]

4. [Illegible]

5. [Illegible]

6. [Illegible]

7. [Illegible]

8. [Illegible]

9. [Illegible]

10. [Illegible]

11. [Illegible]

12. [Illegible]

13. [Illegible]

14. [Illegible]

15. [Illegible]

Au deffert jamais leur candeur
 N'admit la mordante faillie ,
 Leur esprit n'a point la manie
 De briller aux dépens du cœur.
 Chantons , amis , &c.



L'abondance regne chez eux
 Sans nuire à la délicatesse ;
 On y boit le vin sans yvresse ,
 L'Amour est réduit à des vœux.
 Chantons , amis , &c.



La franchise, ce don divin ;
 Paroit peinte sur leur visage ,
 L'esprit , l'humeur & le langage ,
 Chez eux tout est franc jusqu'au vin.
 Chantons , amis , &c.



A leur table on voit reflourir
 La liberté de nos Ancêtres ,
 E l'on n'y reconnoit les Maîtres
 Qu'au soin qu'ils ont de nous servir.
 Chantons , amis , &c.



Aux vertus d'un couple si bon
 Que tous les mortels applaudissent ,

364 MERCURE DE FRANCE:

Et que toutes nos voix s'unissent

Pour célébrer leur union.

Chantons, amis, &c.

Par M. PANNARD:



SPECTACLES.

L'ACADEMIE Royale de Musique remit au théâtre Jeudi 4 Mai, *Daphnis & Cloé* pastorale représentée pour la première fois le 28 Septembre 1747. Quoique M. Laujon Secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont n'eût que 17 ou 18 ans lorsqu'il composa ce Poëme, l'idée du prologue est fort heureuse, & il y a dans les trois Actes des détails agréables. La Musique de cet Ouvrage est de M. Boismortier : le Chant en a été trouvé fort facile, mais les Simphonies sont foibles & monotones. On ne donne *Daphnis & Cloé* que les Vendredis & les Dimanches : *Omphale* est consacré à développer le Mardi les talens de M. Gelin & de Mademoiselle Chefdeville.

ANTIPATER Tragédie de M. Portelance, représentée le 25 Novembre 1751, & la critique de cette Tragédie par l'Auteur. A Paris, chez la Veuve *Delormel & fils*, rue du Foin, 1752.

Cette Pièce retirée après la première Représentation qui fut fort tumultueuse, vient d'être imprimée. Plusieurs choses contribuerent à sa chute, & singulièrement l'idée trop avantageuse qu'on s'en étoit formée. L'Auteur prétend qu'il ne méritoit ni le soit malheureux qu'il éprouva, ni les

Éloges qu'on lui avoit prodigués. Il y a dans son Ouvrage plusieurs Vers heureux, des pensées hardies, des idées vraiment tragiques; en un mot, le germe du talent. Nous exhortons M. Portelance à rentrer dans la carrière: avec une grande application, plus de correction dans le stile, & une plus grande connoissance de l'Art, il doit espérer des succès. La Tragédie est accompagnée d'un examen beaucoup meilleur que nous ne le pourrions faire: L'Auteur a le courage d'y louer ce qu'il trouve louable, & la modestie d'y abandonner ce qui n'a pas été trouvé bon.

M. D'ENNETERRE, Comédien de Bordeaux, allant à Bruxelles, a représenté sur le théâtre de la Comédie Française le 27 Avril le rôle d'Orgon dans le Tartuffe, & les jours suivans ceux d'Arnolphe dans l'Ecole des Femmes, d'Arpagon dans l'Avare, & d'Orgon dans la Petite Pièce du Consentement forcé. On lui a trouvé de la voix, du naturel & de l'intelligence.

Les Comédiens François ont donné Mardi 16 Mai la premiere Représentation de la Metempicose, Comédie en trois Actes & en Vers à Scenes épisodiques de M. Yon précédée d'un Prologue. Le Jeudi 18, ils ont donné la seconde représentation de la même Pièce, dont on a retranché le Prologue & beaucoup de longueurs. Le Samedi suivant cette nouveauté a été jouée en un Acte & réduite à six Scenes; la dernière dans laquelle l'Auteur introduit la femme du Concierge d'un Château dont la naïveté & la gayeté sont bien peintes, est rendue par Mademoiselle Dangeville dans la plus grande perfection; nous ne pouvons trouver des termes pour exprimer la satisfaction que cette ravissante Actrice

166 MERCURE DE FRANCE.

donne de plus en plus au Public. On souhaiteroit qu'elle voulût remettre au Théâtre la Comédie de la femme juge & partie : la légèreté, la finesse, & toutes les graces du Comique qu'elle réunissoit il y a près de dix ans dans le principal rôle de cette Pièce, en font désirer avec impatience la représentation.

On a trouvé dans la Metempsychose des Vers & des Portraits bien faits, beaucoup d'esprit, peu de goût, & encore moins d'entente du Théâtre.

CONCERT SPIRITUEL.

Le Concert du Jeudi 11 Mai jour de l'Ascension commença par une symphonie de la composition de M. *Miroglio*. Ensuite *Quare fremuerunt*, Ps. 2. Motet nouveau à grand chœur, de la composition de M. *Cordolet*, Maître de Musique de la Paroisse de Saint Germain l'Auxerrois. Mad. Mingotti premiere Cantatrice du Roi d'Espagne, chanta deux airs Italiens. *Dominus regnavit*, Ps. 96. Motet à grand Chœur, de la composition de M. *de la Lande*, dans lequel Mlle Bourgeois chanta le recit *Adorate eum*. Une symphonie de M. *Guillemin*, ordinaire de la Musique du Roi. Mlle Duperey chanta *Regina cœli lasare*, petit Motet de M. *Mouret*, le Concert finit par un Concerto accompagné de voix, de la composition de M. *Mondonville*, executé par M. Gravinies.

Le Concert du Dimanche 21 Mai jour de la Pentecôte commença par une symphonie. Ensuite *Diligam te*, Motet à grand Chœur de M. *Gilles*, dans lequel Mlle Chevalier chanta *Beata gens*, morceau ajouté de M. *de la Lande*, où elle fut extrêmement applaudie. Mad. Mingotti chanta deux
airs

airs Italiens par lesquels elle soutint la grande réputation qu'elle a acquise en Allemagne & en Italie. *Cantate Domino*, Pf. 97. Motet à grand Chœur de M. de la Lande, dans lequel Mlle Chevalier chanta le recit *Viderunt*. M. Gelin chanta très-bien *Venite exultemus*. M. Gaviniés joua seul, délicieusement. Mlle Duperey chanta *Cantate*, petit Motet de M. Mouret, d'une voix fraîche, sonore & étendue. Le Concert finit par *Bonum est*, Motet à grand Chœur de M. Mondenville.

CONCERTS A LA COUR.

Le 6, 8 & 13, on chanta à Marly le Prologue & les cinq Actes de la Tragédie de Scanderberg, paroles de M. de la Motte, Musique de MM. Rebel & Francœur, Sur-Intendans de la Musique de la Chambre du Roi.

Mesdemoiselles la Lande, Deselle, Canavas, Fel, & Daigremont en ont chanté les rôles, ainsi que MM. Geliotte, Poirier, Benoît & Joguez.

Le 17 & le 24 Avril, l'Abbé Mongenot, Sous-Maître des Pages, de la Musique de la Chapelle du Roi, fit chanter pendant la Messe de leurs Majestés le Pf. *Magnus Dominus & laudabilis nimis*, Motet de sa composition. Cet ouvrage a eu un succès général & par conséquent mérité.





NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

DE PETERSBOURG, le 18 *Avril*.

DEux Domestiques du Baron de Greiffenheim ; accusés de vendre clandestinement des boissons dont la Ferme Impériale a le privilège exclusif, furent enlevés le 3 de ce mois dans l'Hôtel de ce Ministre, & conduits en prison. L'Impératrice indignée de la témérité des Fermiers & de l'imprudence de l'Officier qui leur avoit prêté son ministère, ordonna sur le champ qu'on arrêtât les auteurs de cette violence. En même-tems, le sieur Osouffiof, Grand Maître des Cérémonies, se rendit chez le Baron de Greiffenheim, ainsi que chez les autres Ministres Etrangers, & il leur remit la Déclaration suivante, afin qu'ils en fissent part à leurs Cours. « Sur ce qui est arrivé le 3 du présent mois dans l'Hôtel du Baron de Greiffenheim, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, par la conduite imprudente de l'Officier préposé pour empêcher la vente clandestine de l'eau-de-vie & de la bière, le Ministère de Russie a cru devoir informer les Ministres des Puissances Etrangères, que Sa Majesté Impériale remplit d'amour pour la justice, & de sentimens d'estime & d'amitié pour le Roi & le Royaume de Suede, n'a pu apprendre cet incident qu'avec beaucoup d'indignation. Pour donner au Baron de Greiffenheim une entière satisfaction, Sa

J U I N. 1752. 169

« Majesté a ordonné à son grand Maître des Cérémonies, d'aller le trouver de sa part, & de lui marquer combien Elle étoit irritée d'un accident si fâcheux, & arrivé contre son intention. Dès le premier avis qu'elle a eu d'une entreprise aussi téméraire, Elle a fait mander l'Officier qui a permis que l'on violât ainsi le Droit des gens. Après avoir été interrogé, il a été mis aux arrêts, & envoyé devant le Sénat : on instruit son procès, & on lui fera subir la punition qu'il a méritée. »

DE WARSOWIE, le 7 Avril 1752.

En conséquence des ordres du Roi, les Magistrats de Dantzick ont nommé des Députés, pour demander pardon à Sa Majesté de leur désobéissance. Ils sont de plus condamnés à payer une amende de quatre cens mille florins.

DE STOCKHOLM, le 28 Mars.

La Charge de Président de la Chancellerie, vacante par la démission du Comte de Tessin, a été donnée, ainsi qu'on s'y étoit attendu, au Baron de Hopken, Sénateur. Le Baron Ulrich de Scheffer vient d'être nommé pour remplacer le Baron son frere en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de France.

Les Etats se sépareront dans le cours du mois prochain. Le Comte de Tessin ayant toujours été plus occupé du soin de servir la Nation, que de celui d'amasser des richesses, ils lui ont adjugé la jouissance d'une terre, qui après sa mort sera re-venable à la Couronne.

On a publié hier un Edit, par lequel il est or-

H ij

170. MERCURE DE FRANCE.

donné aux Sujers de Sa Majesté de se servir à l'avenir du nouveau style dans toutes les dattes. Le Roi a levé la défense qu'il avoit faite de laisser sortir du Royaume les bois de charpente. Sa Majesté a résolu d'établir une Ecole, pour former des Officiers de Marine.

L'Amnistie publiée le 26 Novembre 1751, jour du Couronnement de sa Majesté, n'a point encore produit tout son effet. Plusieurs Déserteurs retenus par la crainte d'être engagés de nouveau dans le service, n'osent rentrer dans le Royaume. C'est pourquoi Sa Majesté a fait publier un second Edit, par lequel Elle déclare à tous les Sujers de ses Etats, qui sont dans le cas de l'Amnistie, qu'en revenant en Suede, non seulement ils ne seront point punis, mais encore ils seront exemptés du service militaire, & regardés comme les autres Sujers libres de l'Etat.

On espère que l'article des Contributions sera bientôt réglé, & que rien ne retardera la séparation des Etats.

DE COPPENHAGUE, le 14 Avril 1752.

Le Traité de paix conclu avec la Regence de Tunis a été apporté au Roi par le sieur de Fonténay, Lieutenant de Vaisseau, que le sieur de Hoogland, Commandant de l'Escadre Danoise qui est dans la Méditerranée, a dépêché à Sa Majesté. La Régence de Tripoli a fait aussi la paix avec le Danemarck, & les Plenipotentiaires qui ont signé le Traité pour le Roi, sont les sieurs Hamerén & Smith.

J U I N : 1752. 171

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 11 *Avril*.

L'Empereur & l'Impératrice Reine allerent voir le 6 de ce mois la Manufacture de Porcelaine établie nouvellement en cette Ville, & leurs Majestés parurent contentes des ouvrages qui leur furent présentés.

Le Théâtre François est tellement goûté dans cette Cour, que leurs Majestés Impériales ont fait venir de France une troupe de Comédiens.

On apprend par les Lettres de Constantinople, que le sieur Celsing, Ministre de Suede, a obtenu de la Porte pour les Marchands de sa Nation, & pour les autres Luthériens qui négocient dans la Valachie & dans la Moldavie, la permission d'avoir une Eglise à Bucharest, résidence ordinaire du Hospodar de Valachie.

DE BERLIN, le 23 *Avril*.

Les articles du mariage du Prince Henri avec la Princesse Guilhelmine, troisième fille du Prince Maximilien de Hesse, ont été signés il y a quelques jours. Le Bourg de Swienemunde, si propre au commerce par la situation sur un Bras de l'Oder, vient d'être érigé en Ville par le Roi, & Sa Majesté a accordé aux habitans plusieurs privilèges considérables.

Le Prince de Loos-Colwaren, Grand Maître de la Maison du Roi, a pris congé de Sa Majesté, pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où il doit prendre les eaux. La Reine Douairiere a mis la Demoiselle de Keeder, sœur du Grand Maréchal de la Cour, au nombre de ses Demoiselles d'Hon-

H iij

72 MERCURE DE FRANCE.

neur. On trouve dans les Montagnes de Chemnitz un chêne pétrifié. Le Roi a ordonné de tirer cet arbre, s'il est possible, dans son entier.

Un Allemand, qui a été ci devant au service de Suede, a fait à Pirna sur l'Elbe l'épreuve d'un Bateau de son invention, qui se conduit par le moyen de deux roues & d'un gouvernail, & qui même dans le plus gros tems, est très-propre à la navigation.

ITALIE.

DE ROME, le 12 Avril.

On travaille à réparer les dommages causés par les inondations dans le Bolois. Les Chefs de la Rébellion de Subbiaco sont toujours ici dans les prisons, & l'on instruit leur procès. Il y a eu près de Pipernè un combat entre une Escouade de Sbirres de campagne & douze Bandits, qu'elle surprit à table au milieu d'un champ. Le feu fut vif de part & d'autre, mais le Capitaine des Sbirres ayant été tué, l'avantage est demeuré aux Bandits.

La Sœur Marie-Colombe de Moricone, Fondatrice d'un nouveau Monastère sous la Règle de S. François, fut admise le 15 de ce mois à l'Audience du Pape. Cette Religieuse partira incessamment pour Naples, où elle doit établir une Maison de son Institut.

DE LIVOURNE, le 16 Avril.

Il y a tout lieu d'espérer que le commerce de cette Ville, qui languissoit depuis quelque tems, va se ranimer. Les deux vaisseaux de Guerre Impériaux, destinés à procurer la sûreté de la naviga-

tion, sont sortis de ce Port. Comme les Vénitiens équippent une Escadre pour défendre aux Corsaires l'entrée de leur Golfe, & que l'Escadre de Naples va croiser jusqu'à la pointe de l'Isle de Sardaigne, les Barbaresques seront obligés de borner leurs courses aux côtes d'Afrique.

La différence & la multiplicité des Monnoyes qui ont cours dans la Lombardie, & dont le prix étoit devenu en quelque sorte arbitraire, occasionnant tous les jours plusieurs abus très-préjudiciables, on vient de publier un Placard, par lequel il est défendu sous de très-rigoureuses peines, de recevoir & de donner aucunes espèces monnoyées, sur un autre pied que celui qui est fixé par les Ordonnances & les Edits des Souverains.

DE GENES, le 3 Avril.

Les Electeurs, chargés de présenter les sujets entre lesquels le Grand Conseil devoit se déterminer, s'étant enfin accordés sur le choix des six Candidats, on procéda le 27 du mois dernier à l'Election d'un Doge, & le Marquis Estienne Domellini eut la pluralité des suffrages. Aussi-tôt les Sénateurs allèrent le prendre chez lui, & ils le conduisirent au Palais Ducal, où il reçut les complimens des Ministres Etrangers & de toute la Noblesse.

Il s'éleva le premier de ce mois une si furieuse tempête, que tous les Vaisseaux qui étoient sur la côte & même ceux qui étoient dans le Port, coururent risque de périr.

Lorsqu'on alla annoncer au nouveau Doge son Election, il employa les plus fortes instances, pour engager le Conseil à donner un autre Chef à la République. Il a persisté depuis dans la résolution de

ne point conserver sa dignité , & le 7 il fut remettre aux Colléges un Memoire par lequel il les prioit de recevoir son abdication.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, le 20 Avril.

Pendant l'absence du Roi , la Cour s'assemblera tous les Dimanches chez le Prince de Galles. Le Parlement dans sa dernière Session a décidé que Sa Majesté , jusqu'à la Majorité de ce Prince , jouiroit des revenus de la Principauté que le feu Prince de Galles possédoit en Ecosse. Il est arrivé ce matin de Hellevoet-Sluis un Courier , avec avis que le Roi y étoit débarqué le 18 à quatre heures après midi.

Le Roi a créé le Lord North Guilford Comte de la Grande-Bretagne , sous le titre de Comte de Guilford , & Sa Majesté a nommé Chevalier Baronnet le sieur Guillaume Gibbons , habitant de l'Isle de la Jamaïque. La nomination de l'Amiral Knowles au Gouvernement de cette Isle faisant vaquer la place de Membre du Parlement pour Gatron , cette place est sollicitée par le sieur Batteman , frere du Lord de ce nom & Capitaine des Vaisseaux du Roi.

On doit mettre incessamment quelques Vaisseaux de Guerre en commission. La Compagnie des Indes Orientales fait armer en guerre le Vaisseau *le Gardien* , commandé par le Capitaine James , & elle se propose d'envoyer ce Bâtimen à Bombay , pour y servir de Garde côte. Les Navires *le Sally-Polly* & *l'Aventure* , ont fait voile de Pool pour Newfoundland. On a reçu avis que le Vaisseau *le Boscawen* étoit arrivé à Civita-Vecchia.

J U I N. 1752. 175

Le Duc de Mirepoix , Ambassadeur du Roi de France , & le Général Wall , qui est revêtu du même caractère de la part de sa Majesté Catholique , sont parris , l'un pour Paris , l'autre pour Madrid ,

PROVINCES-UNIES.

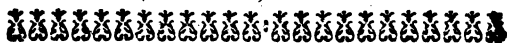
DE LA HAYE , le 14 Avril.

Dans le mois de Novembre dernier , le sieur Van-Hellen , chargé des affaires du Roi de Prusse , présenta aux Etats Généraux un Memoire , par lequel Sa Majesté Prussienne , en leur donnant part de l'établissement de la Compagnie d'Embden , demandoit que leurs Hautes-Puissances ne missent aucun obstacle au commerce de cette Compagnie , & que ses Vaisseaux munis du Pavillon & des Passaports de Prusse , fussent traités amicalement , & secourus par les Sujets de la Republique , lorsque les circonstances pourroient l'exiger. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ayant donné leur avis sur ce Memoire , ainsi qu'ils en avoient été requis par les Etats Généraux , leurs Hautes-Puissances ont répondu au sieur Van-Hellen , qu'ils ne se départiroient jamais de la résolution où ils étoient de cultiver la bonne intelligence & l'amitié qui subsistent entre le Roi de Prusse & la République ; qu'en conséquence , il apporteroient tous les soins imaginables , pour empêcher qu'il ne fût causé aucun dommage aux Sujets de Sa Majesté Prussienne , auxquels on accorderoit , de la même maniere qu'on l'accorde à ceux des autres Puissances , la liberté de commercer dans les Ports qui sont ouverts à toutes les Nations ; qu'on désireroit seulement qu'ils s'abstinissent de faire le

H v

commerce dans les Ports , où la Compagnie Hollandoise des Indes orientales jouit seule de ce privilège ; que cependant l'intention de leurs Hautes-Puissances n'ayant jamais été de refuser l'entrée , même de ces Ports , aux Vaisseaux des Nations Amies , lorsque par la tempête ou par quelques autres cas imprévus ils sont dans l'obligation d'y relâcher pour se radoubier ou pour prendre des rafraîchissemens , elles y recevroient toujours amialement ceux des Sujets du Roi de Prusse , & elles leur feroient donner tous les secours dont ils auroient besoin ; qu'en même tems elles ne pouvoient se dispenser de remettre sous les yeux de ce Prince le droit qui a été donné à la Compagnie Hollandoise de commercer aux Indes , privativement à tous les Sujets de l'Etat , qui ne sont point employés au service de cette Compagnie , soit qu'ils soient actuellement ou qu'ils aient été précédemment Sujets de la République ; qu'il a été décerné des châtimens très-sevères contre les personnes qui , ayant été au service de cette Compagnie , prennent part & s'intéressent dans les Compagnies Etrangères ; que leurs Hautes - Puissances ne peuvent faire moins que de maintenir la susdite Compagnie dans la possession de ce droit , & qu'elles attendent de la prudence & de l'équité de Sa Majesté Prussienne qu'elle ne permettra point à des personnes , qui seront dans le cas susdit , de passer aux Indes pour y commercer.





F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

L'Indisposition de la Reine n'a point eu de suite, mais les Médecins ont jugé à propos de faire prendre médecine par précaution à Sa Majesté le 13 Avril dernier.

Le 14 le Roi arriva de Bellevue à Trianon. Sa Majesté prit le divertissement de la chasse du Vol, & revint ensuite à Versailles.

On célébra le même jour dans le Collège, fondé en cette Ville par le feu Duc d'Orléans, un Service solennel pour le repos de l'ame de ce Prince. M. Jomard, Curé de l'Eglise de la Paroisse du Château, & Principal de ce Collège, y officia. L'Oraison funèbre fut prononcée par M. le Moine, un des Professeurs du même Collège, & ces paroles de l'Ecclesiaste, *Vidi cuncta quæ fiunt sub Sole, & ecce universa vanitas & afflictio Spiritus*, servirent de Texte à l'Orateur. Il peignit le feu Duc d'Orléans, tel qu'étoit ce Prince, c'est-à-dire, vraiment détaché du monde, & vraiment attaché à Jesus-Christ.

Le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent le 15 à la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul du Roi.

Leurs Majestés accompagnées comme la veille, entendirent le 16 les Vêpres & le Salut, chantés par les Missionnaires.

Hvj

178 MERCURE DE FRANCE.

Le 17 le Roi après avoir chassé dans la Forêt de Saint Germain , partit pour Choisy , où Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine allèrent le 19 voir Sa Majesté.

M. Sénac de la Faculté de Médecine de Montpellier , l'un des Médecins Consultants du Roi , & Premier Médecin du Duc d'Orléans , a été choisi par Sa Majesté , pour remplir la place de son Premier Médecin , vacante par la mort de Monsieur Chicoyneau.

M. François Chicoyneau , Premier Médecin du Roi , Sur-Intendant des Eaux Minérales & Médicinales de France , Chancelier de la Faculté de Médecine en l'Université de Montpellier , & Associé libre de l'Académie Royale des Sciences , est mort à Versailles le 14 , dans la quatre-vingt sixième année de son âge.

Le Vaisseau *le Puyzieulx* , attendu depuis longtemps par la Compagnie des Indes , mouilla le 10 de ce mois sous Grouais près du Port de l'Orient. Ce Bâtiment qui vient de la Chine , étoit parti de l'Isle de France le 19 Mars de l'année dernière , pour revenir en Europe ; mais à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance une voye d'eau considérable se déclara à bord , & il fut obligé de retourner à l'Isle de France. Il y arriva le 11 Mai , & il en remit à la voile le 6 Décembre. Lors de son second départ , les Vaisseaux *l'Achille* & *le Rouillé* , venant de Pondichery , étoient entrés de relâche dans la principale Rade de l'Isle , & ils devoient appareiller peu de jours après , pour continuer leur route vers la France. La cargaison du Vaisseau *le Puyzieulx* consiste en Thé & autres marchandises de la Chine.

Selon les avis reçus de Cadix , les Vaisseaux de Régistre *la Notre-Dame de l'Espérance* & *le Saint*

Michel, ont fait voile sous l'Escorte de deux Vaisseaux de guerre, l'un pour la Vera-Cruz, & l'autre pour Buenos Ayres. Un autre Vaisseau de Registre destiné pour la Vera Cruz, est parti de Cadix le 19 Mars dernier, & il devoit aller de conserve jusqu'aux Isles Canaries, avec deux Navires de la Compagnie des Indes Orientales, établie en Suede.

On a trouvé en Auvergne dans une terre du fleur de la Borde, frere du Fermier Général, un Faucon mort, ayant à un pied un anneau, sur lequel étoient gravés ces caractères; C. M. Z. B. 1748. N°. 70.

Le 20 les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens soixante livres; les Billets de la Premiere Lotterie Royale à six cens quatre-vingt, & ceux de la Seconde à six cens trente.

Le même jour la Reine entendit dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Ayeule du Roi.

Le 22 le Roi revint du Château de Choisy, d'où Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine étoient arrivés le même jour à trois heures du matin.

Sa Majesté tint le lendemain Conseil d'Etat, & Conseil des Dépêches.

Le 24 le Roi partit pour aller passer quelques jours à Bellevûë.

L'Académie Royale des Sciences, dans son Assemblée publique d'après la quinzaine de Pâques de l'année 1754, délivrera le premier des deux Prix fondés par feu M. Rouillé de Meslay, Conseiller au Parlement, & elle propose pour sujet, *La Théorie des inégalités que les Planètes peuvent causer*

180 MERCURE DE FRANCE.

au mouvement de la Terre. Ce Prix est de deux mille cinq cents livres. Les Savans de toutes les Nations, même les Associés Etrangers de l'Académie, seront admis à travailler sur le sujet donné. On invite les personnes qui composeront, à écrire en François ou en Latin, mais on ne leur en impose pas la loi : elles auront la liberté d'employer telle langue qu'elles voudront, & l'on fera traduire leurs Ouvrages. Les Mémoires destinés à concourir, ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1753 exclusivement. M. Euler, qui vient de remporter le Prix de cette année, avoit déjà remporté celui de 1748, pour lequel l'Académie avoit donné le même sujet qu'elle a proposé pour la présente année 1752. Malgré les éloges dont l'Ouvrage de ce Savant étoit digne, l'Académie jugea qu'un sujet aussi intéressant pour l'Astronomie & pour la Physique céleste, que l'est une Théorie propre à expliquer *les dérangemens que Saturne & Jupiter se causent mutuellement*, sembloit avoir besoin d'être encore plus approfondi. Par cette raison, elle se détermina à proposer de nouveau le même sujet pour le prix de 1750. Peu satisfaite des Mémoires qu'elle reçut alors, & dont cependant quelques-uns faisoient honneur à leurs Auteurs, elle crut devoir remettre ce Prix à une autre année. L'Académie a eu lieu de s'applaudir de ce délai. Elle a trouvé plusieurs excellentes recherches & une intelligence supérieure dans la Dissertation de M. Euler, & dans celle qui a pour devise *Ira olim, nunc turbat amor natumque patremque*. Néanmoins il a paru à l'Académie, que les Auteurs n'avoient pas encore rempli suffisamment l'objet de la question. Non-seulement leurs Théories demandent d'être perfectionnées à plusieurs égards, mais ils ont trop négligé de comparer le résultat de leurs

calculs avec les observations des deux Planètes, & ce travail étoit d'autant plus indispensable, que les Astronomes depuis environ deux cens ans ont publié un grand nombre de ces observations.

Le 23 M.d'Hozier, Juge d'armes de France, & M. d'Hozier de Sérigny, son fils, qui a la survivance de cette place, présenterent à leurs Majestés, ainsi qu'à Monseigneur le Dauphin, la continuation du Nobiliaire de France, publié sous le Titre d'*Armorial Général*.

Les Navires *le Constant*, *le Sans pareil*, & *le Brillant*, ont débarqué à Granville une grande quantité de Morues de Terre-neuve. Il est arrivé à Cette deux Batimens Anglois chargés de grains.

Le 27 les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens soixante-quinze livres; les Billets de la Première Loterie Royale à six cens quatre-vingt-une, ceux de la Seconde à six cens vingt-huit.

Le même jour les Religieuses Capucines de la rue neuve des Petits-Champs firent célébrer un Service solennel pour le repos de l'ame de Madame Henriette. L'Oraison funèbre fut prononcée par le Pere Hubert Capucin, qui prit pour Texte ces paroles de l'Evangile de Saint Luc, *Flebant omnes & plangebant illum. At ille dixit, nolite flere. Non est mortua Puella, sed dormit: Tous pleuroient sa mort & le Sauveur leur dit: Ne pleurez point. Cette jeune Fille n'est point morte, mais elle dort.* Le Pere Hubert à la fin de son Exorde, établit le Plan & la Division de son Discours. « La douceur
» du caractère de Madame Henriette, dans le sein
» des Grandeurs, fut autrefois le sujet de notre
» joie, & elle est aujourd'hui la matière de nos
» regrets. La solidité des vertus de cette Princesse,
» dans la tendresse de l'âge, avoit excité notre ad-

182 MERCURE DE FRANCE.

» miration , & elle devient aujourd'hui le fondement de nos espérances. »

Il y eut aussi le 21 du même mois au Séminaire de la Sainte-Famille , nommé des *Trente-trois* , un Service pour le feu Duc d'Orléans. Ce Séminaire fondé par la Reine Anne d'Autriche pour trente-trois jeunes Ecclésiastiques , qui y sont logés & entretenus pendant le cours de leur *Quinquennium* , & dont les places se donnent au concours , se trouvoit fort obergé par la nécessité où l'on avoit été d'en reconstruire les Bâtimens , qui tomboient en ruine. Le feu Duc d'Orléans a légué soixante-trois mille livres , pour acquitter les dettes de cette Maison.

Le 28 le Roi revint du Château de Bellevue.

Leurs Majestés , accompagnées de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine & de Mesdames de France , assisterent le 30 aux Vêpres & au Salut dans la Chapelle du Château.

Madame la Dauphine communia le même jour par les mains de l'Abbé de Poudens , son Aumônier en Quartier.

Le premier Mai , le Roi alla dîner à Trianon , & prit ensuite le divertissement de la Chasse du Vol.

Don Ricardo Wall , Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès de Sa Majesté Britannique , lequel retourne pour quelque tems à Madrid , arriva à Versailles de Londres , à la fin du mois d'Avril dernier , & il eut le 2 de ce mois , une audience particulière du Roi , à laquelle il fut conduit , ainsi qu'à celles de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de Monseigneur le Duc de Bourgogne , de Madame , & de Mesdames de France , par le Marquis de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour le Roi se rendit à Marly , où la Reine , Monseigneur le Dauphin , Madame la Dauphine , & Mesdames de France , allèrent le lendemain joindre Sa Majesté.

Le Roi a nommé le Duc de Duras son Ambassadeur ordinaire à la Cour d'Espagne.

Sa Majesté a accordé le Gouvernement de la Ville d'Autun au Marquis de Ganay , Colonel en second du Regiment d'Infanterie de Forez.

Quelques Gazettes Etrangères se sont trompées , en annonçant que M. Mildmay , l'un des Commissaires qui sont à Paris de la part du Roi de la Grande Bretagne , pour le Règlement des Limites en Amérique , avoit demandé & obtenu son rappel. C'est M. Shirley , son Collegue , qui retourne à Londres , & qui doit être remplacé par M. de Colne , Secrétaire d'Ambassade.

L'Académie Royale de Chirurgie a élu en qualité d'Associé Etranger M. de Haller , de la Société Royale de Londres , premier Professeur en Médecine & en Anatomie à Gottingue , Président de l'Académie des Sciences établie dans la même Ville , & premier Médecin du Roi de la Grande Bretagne dans l'Electorat d'Hanover.

Les Navires *le Saint Pierre* , *le Prince noir* , *le Marquis de la Ensenada* , *le Duc de Huescar* , & *la Marie-Louise Douairière de Nassau* , sont arrivés au Havre de-Grace , les deux premiers de la Martinique , le troisième & le quatrième de Bilbao , & le dernier d'Alicanre. On a reçu avis que le Bâtiment *l'Aimable Jeanne* avoit fait voile de la Martinique , pour revenir en France , mais qu'il avoit pris une voye d'eau , qui l'a obligé de relâcher à la Guadeloupe , pour se radouber. Selon les lettres de Bordeaux , on y est fort inquiet d'un autre Bâtiment nommé *la Rose* , qui depuis près de trois

184 MERCURE DE FRANCE.

mois est parti d'Angleterre.

Le 4, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens soixante - dix livres; Les Billets de la Première Loterie Royale, à six cens quatre-vingt quatre, & ceux de la Seconde à six cens vingt-huit.

Ali Effendi, Envoyé de Tripoli, est arrivé en cette Ville, accompagné de M. de Fiennes, Secrétaire Interprète du Roi.

Les Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel tintrent le 8 de ce mois au grand Convent des Religieux de l'Observance un Chapitre, auquel le Marquis de Saffenage, Chevalier des Ordres du Roi, présida en qualité de Commissaire de Sa Majesté.

Le 9, l'Ordre Royal, Militaire & Hospitalier, de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem, a fait célébrer dans l'Eglise des Carmes-Billettes un Service pour le repos de l'ame du feu Duc d'Orléans. L'Eglise étoit tendue de noir jusqu'à la voûte, & éclairée avec une extrême magnificence. Tous les Chevaliers, Chapelains & Fiers Servans d'Armes, de l'Ordre, assistèrent à cette cérémonie, ainsi qu'un grand nombre de personnes de distinction.

L'exposition des ouvrages des Peintres de l'Académie de Saint Luc, s'est faite cette année à l'Arsenal dans une Salle de la Cour du Grand Maître, & elle a commencé le 15.

On a publié de nouveau une Déclaration du Roi, donnée en 1726, laquelle porte défense à tous Couriers ordinaires, de se charger dans leurs voyages d'aucunes especes & matieres d'Or & d'Argent, à peine de neuf ans de Galeres, & aux Particuliers, de leur en remettre, à peine de confiscation desdites especes ou matieres, & d'une amende du double de leur valeur.

Par les lettres venues sur le Vaisseau l'*Achille*, parti de Pontichery vers le milieu d'Octobre 1751, on a appris les nouvelles suivantes. Idayet-Mouzaferkingue étant en marche pour aller prendre possession de ses Etats; les Paranes, un des Peuples ses Alliés, pillèrent une partie de son équipage & de ses Bagages, & non contents de cette insulte, ils parurent vouloir abandonner tout à-fait son parti, & quitter l'Armée. Le Nabab fondit sur eux, pour en tirer vengeance; mais dans la mêlée il fut atteint d'une flèche, qui le fit tomber sans vie de dessus son Elephant. Les François qui accompagnoient ce malheureux Prince pour le soutenir au besoin, appercevant du désordre dans ses troupes, attaquèrent les Paranes, & ceux-ci s'étant bientôt débandés, prirent la fuite. Aussitôt que la nouvelle de la mort de Mouzaferkingue fut répandue, tous les Chefs des Alliés se rassemblèrent, & sentant de quelle importance il étoit de ne pas laisser long-tems sans maître une Armée si nombreuse & composée de tant de différentes Nations, ils se réunirent tous en faveur de Sayet-Mahametkan - Bahadour - Salabetzingue, frere de Nazerzingue. Il fut préféré au fils de Mouzaferkingue, parce que le jeune Prince est âgé seulement de trois ou quatre ans, mais on a assuré une forte pension pour cet Enfant & pour sa Mere, & on leur a assigné un Domaine fort étendu. Lorsque le nouveau Nabab-Salabet-zingue eût été reconnu par toute l'Armée, il envoya chercher Monsieur de Bussy, Commandant du Détachement des troupes Françaises, & l'ayant fait asseoir entre lui & ses freres, il lui demanda l'amitié des François: il lui dit qu'il confirmoit toutes les donations que son Prédecesseur leuravoit faites, & il ajouta que rien ne borneroit l'étendue de sa reconnoissance,

si les François vouloient l'accompagner jusques dans ses Etats , ainsi qu'ils y étoient disposés pour Mouzaferzingue. Comme il n'y avoit point de parti plus avantageux à prendre que d'entrer dans les vûes du nouveau Nabab, on se mit en marche pour le suivre. Pendant la route il envoya à Pondichery les Paravanas , (Titres de propriété) de Mazulipatam , de ses dépendances , & de l'Isle de Divi , qui avoient été concédés par son Prédecesseur. Le Gouverneur du Fort de Canoul , (situé sur le chemin de Pondichery à Golconde) voulut faire quelque résistance ; mais un petit nombre de François , commandés par M. le Normand & de Kerjean , emporta le Fort d'assaut. Quelques jours après cette expédition , on reçut avis qu'un Chef des Marattes , nommé Bajiro , à la tête de vingt-cinq mille hommes , se préparoit à attaquer Salabetzingue. Toutes ces menaces qui ne tendoient qu'à tirer une somme considérable du Nabab , s'évanouirent à l'approche de l'Armée. Ramdes Pendet , premier Ministre de Mouzaferzingue , & qui avoit passé en cette qualité auprès du nouveau Prince , fut chargé d'aller traiter avec Bajiro , & il y réussit si bien , que celui ci demanda l'amitié du Nabab & des François. Ce fut vers le milieu d'Avril 1751 , que Salabetzingue , dont l'Armée se grossissoit tous les jours par la jonction de ses Alliés , entra dans Ederabat , grande Ville nouvellement bâtie , qui est maintenant Capitale du Royaume de Golconde. l'ancienne Ville n'étant pins aujourd'hui qu'un simple Château ou Forteresse. Salabetzingue y renouvela aux François toutes les marques d'estime & de reconnoissance qu'il leur avoit déjà données. Après un séjour de près d'un mois dans Ederabat , le Nabab avec le Détachement des troupes Françaises s'achemina du côté

d'Aurengabad . Capitale du Royaume de ce nom. En y allant , il reçut de la Cour de Dohly le *Firman* du Grand Mogol , qui lui donnoit toute autorité sur le Dekan. Dans cette marche, les François n'ont perdu , par maladie ou par désertion , que quinze hommes , & n'en ont eû que trois de tués.

Outre l'*Achille* , la Compagnie des Indes recevra cette année de la côte de Coromandel trois fortes cargaisons. Au départ de ce Vaisseau , les François faisoient le siège de Trichenapaly , la seule Place qui tint encore pour la famille d'Anavardikan contre Chan dasach , Nabab d'Arcatte.

Le 11 les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens soixante-cinq livres, les Billets de la Premiere Lotterie Royale à six cens soixante-douze ; ceux de la Seconde à six cens vingt-deux.

Le Roi a gratifié le sieur de Chassé d'une Charge de Musicien de sa Chambre vacante par la mort du sieur d'Angerville. Il y avoit long-tems que Sa Majesté n'avoit fait don d'aucune de ces Charges , parce que les Titulaires avoient tous des Survivanciers. Le Public toujours charmé d'apprendre qu'on accorde des recompenses aux talens superieurs a partagé à cette occasion la joie d'un Acteur qu'il n'a jamais cessé d'applaudir.



BENEFICES DONNES.

Le Roi a nommé à l'Evêché d'Arras l'Abbé de Bonneguise, Vicaire Général de l'Archevêché de Cambray, & Aumonier de Madame la Dauphine. Sa Majesté a donné l'Abbaye de Charlieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon, à l'Abbé de Raigecours, un de ses Aumôniers; celle de Saint Aubin-des-Bois, même Ordre, Diocèse de Saint Brieux, à l'Abbé Talhouet de Bonamour, Vicaire Général de l'Evêché de Rennes; l'Abbaye Régulière & Elective d'Hennin-Liétard, Ordre de Saint Augustin, & Diocèse d'Arras, à Dom Dapuril, Religieux du même Ordre; celle de la Perine, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, à la Dame de Girard de la Châume, & le Prieuré de Bruis & Montmorin, Diocèse de Gap, à l'Abbé Chalver de Maubec, Vicaire Général de l'Evêché de Grenoble.

Dom Nicolas Bonet, de l'Ordre de Clugny, a été nommé par le Roi à l'Abbaye Régulière de Saint Waast de Moreuil, ancienne Observance de l'Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Amiens, vacante par la démission de Dom Bertier.

L'Abbé d'Ericard a obtenu la place de Clerc Ordinaire de la Chapelle & de l'Oratoire du Roi, vacante par la mort de l'Abbé Pernot.





CEREMONIAL,

Observé à l'Entrée publique de M. le Marquis d'Hautesfort, Ambassadeur de France dans Vienne, le 9 Avril 1752.

Monsieur l'Ambassadeur ayant envoyé le 29 Mars 1752, son Maître de Chambre chez le Prince de Liechtenstein, Grand Maréchal de la Cour Impériale pour lui notifier qu'il seroit en état de faire son entrée publique le Dimanche 9 du mois suivant, si ce jour pouvoit être agréable à Leurs Majestés Impériales, & ce Prince en ayant rendu compte à Leurs Majestés & informé M. l'Ambassadeur de leur consentement, ce Ministre en envoya donner part au Nonce de Sa Sainteté à l'Ambassadeur de Venise & à l'Archevêque de Vienne.

Le Grand Maréchal en fit avertir les Ministres de Conférence, les Conseillers d'Etat & les Chambellans.

Vers les trois heures après midi du jour fixé, M. l'Ambassadeur fut joindre sa suite à la Maison du Prince de Schwartzenberg, située hors de la ville au quartier de Reinveget, lieu de l'assemblée.

Les Gentilshommes du Nonce, de l'Ambassadeur de Venise, & de l'Archevêque de Vienne y arriverent peu après dans des Carrosses à six chevaux. Ils s'acquitterent tous séparément auprès de M. l'Ambassadeur, des complimens accoutumés,

en ajoutant qu'ils étoient venus pour lui faire cortège.

A quatre heures il arriva un Fourrier de l'Empereur qui donna avis au Maître de Chambre de Son Excellence, que le Grand Maréchal étoit parti dans les Carosses de Leurs Majestés Impériales pour le venir prendre, afin de donner le tems de tout disposer pour la réception; peu après vint un autre Fourrier pour avertir, que le Grand Maréchal étoit en chemin, & lorsqu'il fut à peu de distance de la Maison, un troisième Fourrier de l'Empereur entra pour annoncer que le Grand Maréchal étoit au moment d'arriver. Aussi-tôt M. l'Ambassadeur précédé de son Secrétaire d'Ambassade, de son Maître de Chambre, de ses Gentilshommes, & de ceux du Nonce, de l'Ambassadeur de Venise, & de l'Archevêque, & suivi de ses Pages, fut le recevoir à trois pas du Carosse, il lui donna la main aussi-tôt qu'il en fut descendu, & le conduisit dans le même ordre, & suivi d'un Echançon de l'Empereur, qui l'avoit accompagné dans la Salle préparée pour la réception.

Pendant les complimens & la distribution des rafraichissemens, qu'il est d'usage de présenter, les Carosses des Ministres, des Conseillers d'Etat & des Chambellans qui étoient venus pour faire cortège, prirent leur rang, & quand tout fut prêt pour la marche, & que l'un des Fourriers de la Cour, eu eut donné avis au Maître de Chambre, celui-ci en avertit le Grand Maréchal qui dit à M. l'Ambassadeur qu'il étoit le maître de partir.

Ils sortirent de la Salle précédés comme auparavant, & le Grand Maréchal gardant la droite jusqu'au premier Carosse de la Cour, alors le Grand Maréchal proposa à M. l'Ambassadeur d'y monter, Son Excellence y entra le premier & se
mit

mit dans le fond & le Grand Maréchal vis-à-vis de lui sur le devant.

Déjà les Carosses des Ministres, des Conseillers d'Etat & des Chambellans tous attelés de 4 chevaux & au nombre de 45 étoient en marche, chacun suivant leur rang, les Officiers de ceux à qui ils appartenoient les remplissoient, & deux Laquais de la Livrée des Maîtres étoient aux Portières.

Un Carosse du Grand Maître de la Cour à six chevaux suivoit rempli de ses Officiers, & ayant des Heidouques aux Portières.

Ensuite marchoient quatre Fourriers de l'Empereur à Cheval & en uniforme.

Après eux le second Carosse de Cour, dans lequel étoit le Secrétaire d'Ambassade, ayant à sa gauche le Maître de Chambre de M. l'Ambassadeur, & sur le devant étoit un Eshanson de l'Empereur chargé d'en faire les honneurs; aux côtés de ce Carosse marchoient deux Laquais à la Livrée de l'Eshanson.

Les Coureurs & les Gens de Livrée du Grand Maréchal, au nombre de douze, suivoient immédiatement deux à deux.

Après eux venoient deux Suisses de M. l'Ambassadeur à cheval vêtus de la grande Livrée, leurs habits étoient distingués de ceux des Valets de pied par des paremens de velours cramoisy, garnis de brandebourg en argent plein; leurs Baudriers étoient couverts de larges galons d'argent ouvragés, & les vuides étoient remplis par des Broderies de relief du même galon.

Marchoient ensuite six Coureurs de M. l'Ambassadeur vêtus de Damas verd galonné d'argent sur toutes les tailles, leurs trauces de Damas cramoisy étoient bordées du même galon & au-dessous

L. Kol.

1

191 MERCURE DE FRANCE.

d'une frange d'argent, leurs écharpes de gros de Tours verd étoient terminées par une pareille frange, mais beaucoup plus longue; ils portoient des bonnets fort riches brodés en argent sur velours verd, avec les Armes de M. l'Ambassadeur sur le devant.

Vingt-quatre Valets de pieds suivoient deux à deux en habits de Drap verd doublés de rouge galonnés sur toutes les tailles d'un double galon d'argent très-large mêlé de soye cramoisy, les vestes de Drap d'écarlate galonnées d'un double galon d'argent plein & festonné, les nœuds d'épaule d'argent & soye cramoisy, leurs chapeaux bordés d'un large point d'Espagne d'argent & garnis de plumets cramoisy & blanc, & de cocardes de rubans de même couleur, ils portoient tous l'épée au côté.

Le premier Carosse de Leurs Majestés Impériales, venoit ensuite. M. l'Ambassadeur en grand habit de Gala en occupoit le fond, & le Grand Maréchal le devant, tous deux étoient découverts. Deux Valets de pied de l'Empereur marchaient à chaque Portiere.

Après ce Carosse suivoit seul le premier Ecuyer de Monsieur l'Ambassadeur en habit de Drap écarlate galonné en or sur toutes les tailles. Il montoit un cheval d'Espagne blanc, couvert d'une très-riche Housse de pied de velours brodée d'or en relief & relevée d'une trépine d'or; le reste de l'équipage à proportion.

Il étoit suivi par un second Ecuyer vêtu de Drap verd galonné d'or en agrémens montant un cheval Isabelle couvert d'une housse de pied de velours bleu bordée d'argent en relief, non moins riche que la précédente & entourée d'une longue trépine d'argent.

Après lui venoient les six Pages de M. l'Amb.

Passadeur, montés sur des chevaux gris de la plus grande beauté & très-richeement enharnachés, leurs habits étoient de velours verd à paremens de velours cramoisy, garnis d'un large point d'Espagne très-riche sur toutes les tailles, leurs vestes d'étoffe à fond d'argent brochées en soye à fleurs naturelles, étoient bordées d'une crêpine argent & soye assortie aux couleurs de l'étoffe, leurs accords d'épaule cramoisy & argent étoient bordés d'une dentelle d'argent.

Un troisième Ecuyer de M. l'Ambassadeur suivoit à quelque distance en habit de Drap verd galonné comme le précédent, il montoit un cheval noir dont la housse de pied étoit d'étoffe d'argent couverte d'une broderie d'or de la plus grande magnificence & entourée d'une crêpine d'argent & or.

Après ce troisième Ecuyer marchaient six Palfreniers à pied ayant la Grande Livrée cramoisy & argent, conduisant chacun un beau cheval d'Espagne superbement enharnaché & couvert d'un Caparaçon de velours verd richement brodé en argent de relief avec les Armes de M. l'Ambassadeur entourées du Colier de l'Ordre.

A leur suite marchaient quatre Palfreniers à cheval, vêtus comme ceux qui étoient à pied.

Le Carosse du Corps de M. l'Ambassadeur venoit ensuite traîné par six magnifiques chevaux de haras bai-bruns, leurs harnois enrichis de plaques & boucles dorées d'or moulu, les tresses, les houppes, les cocardes & les ornemens de tête en or y étoient parfaitement assortis, le dedans du Carosse étoit garni de velours cramoisy, l'Impériale au dedans étoit presque entièrement couverte d'une broderie d'or en relief, & entourée d'une haute crêpine d'or, chaque coin étoit rempli d'un rideau

294 MERCURE DE FRANCE.

bordé d'une frange d'or & arrêté par des tresses d'or, terminées comme les cordons des glaces par des glands d'or. Les Coussins & la housse du Cocher étoient pareillement brodés & terminés par des crêpines d'or; l'Impériale au dehors couverte de velours cramoisy étoit surmontée d'un baldaquin doré d'une sculpture très-recherchée, les panneaux étoient remplis de très-belles Peintures, représentant différens sujets relatifs à la paix & à l'objet de l'Ambassade.

On remarquoit dans le panneau derrière le Doffier, la paix remettant entre les mains de l'Europe une branche d'olivier, & des génies mettant le feu à différentes Armures dont ils avoient fait un amas. Dans le panneau au dessous étoit peinte Cérès assise sur des gerbes de bled attentive aux mouvemens de divers génies, qui lui présentôient des fruits de toutes espèces, tandis que d'autres à l'écart en rassembloient de ceux qui paroissoient être tombés d'une corne d'abondance; sur le panneau de devant, on voyoit Mercure encourageant le génie du commerce à ranimer ses efforts, ce génie tenoit dans les mains une clef, & avoit à ses côtés un chien, symbole de l'industrie & de la fidélité, au tour de lui des amours occupés de travaux qui caractérisent le commerce, & dans le lointain étoit peinte une Mer couverte de Vaisseaux.

Dans le panneau de la portière à droite étoit peinte la Déesse des Arts sur un nuage & des génies à ses pieds portant les emblèmes allégoriques de ces mêmes Arts. Dans les petits panneaux des côtés, des génies occupés à dessiner différens sujets; enfin dans le panneau de la portière à gauche, on voyoit Apollon sur des nuages la Lyre en main, & plus bas les neuf Muses désignées par autant de petite

amours portant leurs attributs. Dans les petits panneaux du même côté, d'autres petits amours par lesquels la Poësie & l'Histoire étoient ingénieusement caractérisées.

Après ce Carosse qui étoit vuide & aux côtés duquel marchoient quatre Valets de pied de M. l'Ambassadeur, venoient, le Carosse de parade de M. le Nonce, celui de M. l'Ambassadeur de Venise, & celui de Mons. l'Archevêque. Tous trois tirés par six chevaux & remplis par leurs Gentilshommes, avec des Valets de pied de leur livrée aux portieres.

Trois autres Carosses de M. l'Ambassadeur attelés de même & remplis de ses Gentilshommes & Secrétaires, venoient ensuite y ayant à chacun deux garçons d'attelage en habits de Livrée.

Le premier Carosse étoit doublé de velours à ramages à fond d'or, & garni dans les coins de rideaux de damas verd bordés d'un galon d'or, & arrêtés par des tresses or & verd; les coussins & la housse du Cocher de même étoffe, étoient bordés de deux larges galons festonnés & d'une crépine d'or; l'Impériale au dedans étoit entourée d'une pareille crépine de la plus grande richesse, & au dehors couverte de la même étoffe de velours à fond d'or & surmontée d'un riche Baldaquin de Sculpture dorée, le même velours étoit répété en Peinture sur tous les panneaux; les Dorures & le Vermeil qui le couvroient, rendoient ce Carosse d'un brillant & d'une beauté singuliere; les bois du corps & du tréin étoient ornés de la Sculpture la mieux finie, formant des guirlandes & des branches d'olivier, il étoit trainé par six beaux chevaux pieux couverts de harnois verd & or, & d'ornemens de crins & de têtes assortissans.

Le deuxieme Carosse en forme de Caleche étoit

196 MERCURE DE FRANCE.

argenté sur un fond jaune ; les panneaux peints sur le même fond en camayeu, représentoient des jeux d'enfans, les uns occupés à former des couronnes d'Olivier, & les autres se disposant à les distribuer. L'Impériale étoit couverte de velours jaune brodée dans tout son pourtour d'une large broderie d'argent en relief & décorée d'un Baldaquin de Sculpture argentée sur le milieu. Ce Carosse étoit doublé d'un pareil velours, une crêpine d'argent entouroit l'Impériale qui étoit brodée ainsi que les pentes du coussin & de la housse du Cocher d'une superbe broderie de relief. Les cordons des Glaces & les gresses des rideaux étoient en argent & soye jaune. Il étoit tiré par six chevaux Danois noirs, leurs harnois de maroquin jaune étoient couverts de plaques & de boucles argentées & leurs ornemens de têtes & autres avoient le même éclat.

Le troisième Carosse étoit doublé de velours cramoisy plein avec des galons & crêpines d'or autour de l'Impériale. Les pentes des coussins & de la housse du Cocher étoient bordées d'un double galon d'or festonné. Sur les panneaux à l'extérieur, étoient peints différens sujets tirés des Metamorphoses & adaptés à la Cérémonie. Les harnois des six chevaux bais qui traînoient ce dernier Carosse étoient de maroquin rouge orné de plaques & boucles d'or moulu, avec trèsses, cocardes, crièreres & autres ornemens de têtes à l'avenant, ce qui rendoit cet attelage non moins magnifique que les précédens.

Après ce Carosse venoit le Maître d'Hôtel de M. l'Ambassadeur suivi de dix Officiers de sa Maison tous à cheval en habits uniformes de Drap vert, & vestes de Drap écarlate galonnées d'or. Leurs chevaux étoient richement équipés.

Quatre Palfreniers à cheval vêtus comme les précédens , fermoient la Marche.

Ce fut dans cet ordre que partant vers les quatre heures & $\frac{1}{2}$ demie de la Maison de Schwartzemberg , on entra dans la Ville par la Porte de Carinthie , on suivit d'abord la rue de ce nom jusqu'à la petite place du Stakeneisen , on passa ensuite par la grande Place du Graben , par la rue du Kolmarer qui fait face au Palais Impérial , delà on entra dans la rue appelée Herrengassen , & l'ayant traversée d'un bout à l'autre , on arriva sur la Place des Ecoffois , où est situé l'Hôtel de M. l'Ambassadeur.

Le Carosse de l'Empereur y étant entré , le Grand Maréchal en descendit le premier & M. l'Ambassadeur précédé de sa Livrée , de ses Gentilshommes & Secrétaires , de son Maître de Chambre & de son Secrétaire d'Ambassade & suivi de ses Pages , le conduisit dans la Salle du Dais , lui donnant la main droite & la première Place.

Pendant cet instant de repos , le Carosse de l'Empereur , & le seul Carosse du Corps de M. l'Ambassadeur se rangerent dans la Cour de l'Hôtel , & le deuxième Carosse de Cour & les trois de M. l'Ambassadeur se tinrent à la Porte. Tous les autres Carosses qui avoient fait cortège , s'en retournerent chez eux.

Peu après le Grand Maréchal prit congé & sortit comme en entrant , accompagné de M. l'Ambassadeur & de sa suite jusqu'au premier Carosse de l'Empereur qui s'étoit rendu vis-à-vis le grand escalier , un Valet de pied de Sa Majesté Impériale qui tenoit la portiere ouverte , ne la ferma qu'après qu'elle eut perdu de vûe M. l'Ambassadeur.

Aussi tôt que Son Excellence fut rentrée dans la Salle du Dais , les Gentilshommes du Nonce ,

198 MERCURE DE FRANCE.

de l'Ambassadeur de Venise , & de Monseigneur l'Archevêque , s'empresserent de lui aller faire des complimens , il les fit asseoir sur des chaises vis-à-vis de son fauteuil , après quoi ils se couvrirent un instant & ensuite se retirèrent.

On leur avoit présenté des rafraîchissemens à l'arrivée dans l'Hôtel. Le soir il y eut un ambigue servi sur une table de plus de trente convets pour les Gentilshommes & Secrétaires de Son Excellence , & pour ceux du Nonce , de l'Ambassadeur de Venise & de l'Archevêque.

Il y eut plusieurs autres tables pour les Gens de Livrée des mêmes personnes.

M. l'Ambassadeur envoya le soir même son Maître de Chambre à la Cour pour sçavoir de Leurs Majestés Impériales le jour & l'heure qu'il leur plairoit l'admettre à leur Audience publique.

L'Empereur la fixa au sur-lendemain Mardi à midi , & l'Impératrice au même jour , immédiatement après celle de Sa Majesté Impériale.

L E T T R E

A l'Auteur du Mercure.

J'AI vu avec surprise , Monsieur , dans une feuille périodique M. de Voltaire accusé de plagiat.

On y annonce au Public qu'un Madrigal fait il y a dix ou douze ans par l'Auteur de la Henriade pour la Princesse Huleric , aujourd'hui Reine de Suede , est précisément le même , qui fut adressé plus de dix ans auparavant par M. de la Mote , à une Princesse du sang de France.

Quoique très-éloigné de soupçonner M. de Voltaire d'un pareil larcin , je n'ai pu résister à la curiosité d'éclaircir ce fait. On cite dans cette feuille pour preuve de ce qu'on avance, un livre intitulé *Bibliothèque des Gens de Cour*, tome premier, pag. 370, où le Madrigal en question est attribué à M. de la Mote. De toutes les Editions qui ont été faites de ce livre, celle de 1746 est la seule qui rapporte ces vers. L'Auteur de la Bibliothèque des Gens de Cour, ou son Editeur a été bien mal instruit. J'ai fait ce qu'il auroit du faire : j'ai remonté jusques aux sources.

Le *Seur Prault* chargé de l'Edition des œuvres de M. de la Mote, n'a rien qui ressemble au Madrigal en question. Je ne m'en suis pas tenu là. M. le Fevre, neveu de ce célèbre Académicien, est dépositaire de tous les manuscrits ; j'ai examiné chez lui avec la plus grande exactitude tout ce qui compose ce recueil, tant ce qui doit être imprimé, que ce qu'il a jugé à propos de réserver. Je puis vous assurer que le Madrigal contesté n'est point dans le nombre des Poésies de M. de la Mote.

Peut-on concevoir, Monsieur, que l'Auteur des feuilles périodiques n'ait pas pris des informations plus exactes, avant que de faire à M. de Voltaire un reproche semblable ?

J'ai l'honneur d'être, &c.



RELATION

Du Service Solennel qui s'est fait dans l'Eglise des Barnabites du College de Montargis , le 23 Mars 1752 , pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Duc d'Orleans.

LES Barnabites du College de Montargis , célébrèrent , le 23 Mars 1752 , un Service solennel pour le repos de l'ame de feu S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans. Toute leur Eglise , depuis la naissance des voûtes jusqu'au bas , étoit tendue de noir semé de larmes , coupé de bandes d'hermines , terminé en haut d'un large litte de drap noir chargé d'Ecussons aux armes du Prince , & continué sous la corniche , tout autour de leur Eglise. Des bords de la corniche pendoit un feston de même étoffe bordé d'un galon d'argent. Les trente quatre pilastres qui partagent l'Eglise , étoient revêtus d'un marbre simulé , & retraçoient au naturel les colonnes & les pilastres de marbre noir qui forment le rétable de l'Eglise.

Au milieu de la nef s'élevoient à la hauteur de quinze pieds quatre colompes de marbre noir , ayant leurs bases & chapiteaux d'argent , dont la frise continuée & de pareil ornement formoit un ceintre proportionné , & présentoit quatre faces égales , de vingt pieds de hauteur , & de quatorze de large. Chaque colonne portoit un vase d'or. A six pieds au dessus des ceintres étoit suspendue une couronne d'or ,

de quatre pieds de diametre. Des bords de cette couronne partoient quatre supports d'or en dessous , & d'argent en dessus , qui venoient se reposer sur le coin de chaque ceintre. Tout l'édifice s'élevoit à la hauteur de vingt-sept pieds , & laissoit voir dans son enceinte un tombeau à l'antique sur six gradins de marbre noir simulé veiné d'or & d'argent , & chargé sur les quatre faces de larges Ecussons , aux armes de la Maison d'Orleans. Sur le bord du tombeau étoit posée sur un carreau de deuil une couronne d'or couverte d'un crêpe qui la laissoit aisément entravoir. Le ceintre de la grande couronne d'or , qui étoit suspendue des voûtes à six pieds au dessus des ceintres étoit éclairée d'un magnifique lustre qui tomboit un peu plus bas , & répandoit sur le tombeau une abondante lumiere qu'augmentoient quatre lampes d'argent garnies de bougies , & attachées au milieu de chaque ceintre. Cent cierges & plusieurs lustres de crystal bien illuminés éclairaient le catafalque. Un grand nombre de lumieres distribuées avec ordre dans l'étendue de l'Eglise , & posées dans des lustres dorés , & sur les pilastres dans des bras dorés rendoit le jour naturel qu'on avoit exactement dérobé à tout le vaisseau.

L'Eglise des Barnabites , très-belle d'ailleurs , est spécialement décorée d'un superbe retable ou Maître-Autel qu'on regarde comme un chef-d'œuvre , & qu'ils tiennent de la magnifique libéralité de la Maison d'Orleans, ce Maître-Autel garni de quatre grosses colonnes de marbre noir & de huit pilastres aussi de marbre noir coupées par des pilastres de pierre d'une grande beauté , formant de lui même un point de vue en deuil , n'avoit besoin pour en couvrir le magnifique tableau

du milieu, que d'une pièce d'étoffe noire garnie d'une croix de satin blanc semé de larmes d'or. Ce rideau étoit chargé d'écussions herminés & relevés en bosse d'or. L'Autel & le Sanctuaire, ainsi que les deux Chapelles qu'il renferme, étoient illuminés & parés par proportion au Catafalque & au reste de l'Eglise. Le jour de la cérémonie, vers les dix heures du matin les différens Corps les plus distingués de la Ville Séculiers & Réguliers qu'on avoit invités en cérémonie, s'étant rendus dans l'Eglise des Barnabites, le Service commença; la Messe solennelle fut célébrée par le Supérieur du College.

Après l'Evangile l'Oraison funebre fut prononcée par le Professeur de Rhétorique. Il choisit pour texte ces paroles de la Sagesse: *invocaui: & venit in me spiritus sapientia: proposui illam regnis & sedibus, & venerunt mihi bona & honestas per manus illius.*

L'Orateur trouvoit dans son texte ces deux divisions. Le Duc d'Orléans s'est éloigné de la grandeur pour chercher la sagesse, mais dans le sein de la sagesse il a trouvé la grandeur. L'Orateur établit en sous-division les preuves de sa première partie. Le Duc d'Orléans se vouant à la retraite loin de la grandeur, s'anéantit devant Dieu par la prière, s'éleva à lui par la méditation de la vérité, s'immola à lui par la pénitence.

Dans la seconde partie ayant prouvé que la grandeur relative aux hommes est fondée sur l'utilité publique, il ajouta que la sagesse lui avoit inspiré cette espèce de grandeur, qu'elle l'avoit rendu grand dans l'abondance de ses aumônes, grand dans la distribution de ses aumônes, grand dans la perpétuité de ses aumônes. En finissant, l'Orateur exprime dans les termes les plus forts, les

regrets & la reconnoissance du College de Montargis , spécialement dévoué à l'Auguste Maison d'Orléans.

L'Oraison funebre achevée , on continua la Messe après laquelle se firent les absoutes ordinaires qui terminèrent la cérémonie.

REMARQUES PARTICULIERES.

Dans le Mercure du mois de Décembre dernier, page 178, où il est dit , que Paul Stuart de l'illustre Maison de ce nom en Ecosse , avoit pour ayeule maternelle Marguerite de Culant , Dame de Savins & de Justigny ; on ne s'est pas expliqué assez clairement en obmettant le nom de sa branche : il faloit dire qu'elle étoit de la branche de Cirey , établie en Angoumois.

L'Arrêt rendu le 14 Mars 1752, le Roi étant en son Conseil des dépêches , en faveur de la Maison de Montpezat du Bas-Languedoc, donnera occasion de dire un mot sur sa Généalogie.

Cet Arrêt confirme le Marquis de Montpezat dans les nom & titre de Marquis de Montpezat , qui lui étoient disputés dès l'an 1745. temps auquel cette affaire fit assez de bruit. Comme elle est terminée , & qu'on veut avoir des égards pour celui , qui l'avoit entreprise , on n'entrera dans aucun détail : mais on observe que les Montpezat du Bas-Languedoc ont toujours mérité les graces que les Rois de France leur ont accordées. Messieurs Rouviere de Dyon & de la Boissiere de la ville de Nismes , neveux de M. l'Evêque d'Alais , s'y sont opposés vainement : ils ont été déboutés de leur opposition par l'Arrêt, dont il est parlé ci-dessus.

La Maison du Marquis de Montpezat , connue

particulièrement depuis le regne de François premier, indifféremment sous le seul nom de Montpezat, ou de Trémolet-Montpezat, est originaire du Pays de Foix, où elle possédoit la Terre de Trémolet, dont elle tire son nom & qui est à présent possédée par les anciens Seigneurs de Lordar.

Pierre de Trémolet vend en 1415, au Seigneur de Dürfort des héritages qu'il avoit dans le Pays de Foix. Cent ans après un autre Pierre Trémolet, qualifié *Magnifique & Puissant Homme, Recteur de l'ancienne partie de Montpellier*, dans un Titre de 1522 au sujet de l'acquisition du Mas de Frajorgues qu'il fait de Noble Giraud de Cambays, Seigneur de la Valette pour 1100 livres Tournois. Et dans un hommage qu'il rend pour la Seigneurie de Montpezat à l'Evêque de Nîmes par acte du 19 Janvier 1523, il est encore qualifié *Noble & Puissant Seigneur*. Outre la Terre de Montpezat, Pierre Trémolet possédoit encore celles de Robiac, de S. Mamez, & une partie de celle de Gajan. Il fut marié avec Marie de Cambis, & c'est en considération de ses services & de ceux de son fils Antoine que le Roi François I. accorda à celui-ci, le titre de Baron de Montpezat en 1535, & lui donna le commandement d'une Compagnie de 50 hommes d'Ordonnance. Antoine de Montpezat fut baysoul de Jean-François créé Marquis de Montpezat au mois de Juillet 1665, ayant été nommé dès 1651 Lieutenant Général des Armées du Roi, qu'il avoit commandées sous le Prince Thomas de Savoye. Des Mémoires domestiques disent qu'il avoit été désigné Maréchal de France pour la première promotion. Il fut aussi Conseiller d'Etat d'épée & pourvu de plusieurs commandemens en différentes Provinces, & des Gouvernemens d'Arras & d'Artois, de Gravelines & de Sommieres. Son

Fils aîné Jean-Louis de Trémolér, Marquis de Montpezat fut tué au Siège de Luxembourg en 1684 à la tête du Régiment de Montpezat, qui est aujourd'hui Limoufin. Son frere Henri, oncle maternel de l'Evêque d'Alais, est mort en 1717. Maréchal de Camp, Commandant un Bataillon des Gardes Françaises, Gouverneur de Sommières, Lieutenant de Roi de Languedoc.

George Trémolér, Capitaine de 100 Hommes d'Armes, fils puiné de Jean, second Baron de Montpezat, & petit fils d'Antoine, & de Charlotte Bucelli, est le bifayeul de Pierre Guillaume Trémolér, Marquis de Montpezat, ancien Lieutenant de Roi de Languedoc, vivant dans son Marquisat de Montpezat près Uzès. Le Comte de Montpezat son fils aîné, Lieutenant de Roi de Languedoc, dont le frere est Grand-Vicaire de l'Evêque de Die, a épousé en 1738 Marie-Justine d'Agoult de Montmaur, héritière de la branche aînée de sa Maison, dont il a deux enfans.

Les autres alliances de la Maison de Montpezat, qui porte pour Armes, *d'azur au Cigne d'argent. posé sur une rivière de même, & surmonté de trois molettes d'or*, sont Cambis, Bucelli, Albenas Castries, Grimaldy, Montfaucon, Nogaret-Calvillon, Nicolai, la Fare, Lefdiguieres, Perussy, Bault de Tertulis & Gabriac.

M A R I A G E S E T M O R T S.

Le 3 Février, N. . . . Chretien, ancien Capitaine de Cavalerie, neveu, par sa mere, de Messire Jean Hiacynte Hocquart, Seigneur de Montfermeil, l'un des quarante Fermiers Generaux des Fermes du Roi, & de M. Hocquart, Sieur de

256 MERCURE DE FRANCE.

Mareuille , Tresorier Général de l'Artillerie , a épousé le 3 Février 1732. en l'Eglise de S. Nicolas des Champs, Demoiselle Angelique Ravot d'Ombreval , âgée de 24 ans , fille de Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval , cy-devant Lieutenant au Regiment des Gardes Françaises, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de Charlotte-Louise Brion , & nièce de feu Nicolas-Jean-Baptiste Ravot , Seigneur d'Ombreval , vivant Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi , & Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris.

Le Duc de Montmorency , fils de Charles François de Montmorency-Luxembourg , Duc de Luxembourg , de Montmorency & de Piney , Premier Baron Chrétien de France , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté , Capitaine d'une des quatre Compagnies des Gardes du Corps , & Gouverneur de la Province de Normandie & de la Ville de Rouen , épousa le 7 Février Louise-Françoise-Pauline de Montmorency - Luxembourg , Fille de Charles-François - Christian de Montmorency - Luxembourg , Prince de Tingry , Lieutenant Général des Armées du Roi , Gouverneur de Valenciennes , & Lieutenant de Sa Majesté dans la Province de Flandre.

Le même jour 7 Février , Messire Joseph Ignace de Valbelle , Marquis de Rians , de Tourve & de Montfuron , Baron de Mairargue , Enseigne des Gendarmes de la Garde du Roi , & Brigadier de ses Armées, petit neveu de l'Evêque de St. Omer , fut marié avec Demoiselle N..... Bouthillier de Chavigny , fille unique de Louis-Leon Bouthillier de Chavigny , Comte de Beaujeu , Baron de Lormet , & de sa première femme N. . . Bouthillier de Chavigny , héritière de la branche aînée de cette fa-

milite. Le Comte de Beaujeu est petit-fils de Leon Bouthillier, Comte de Chavigny, Secrétaire & Ministre d'Etat, Grand Trésorier & Commandeur des Ordres du Roi, dont le pere, Claude Bouthillier, Seigneur de Pont-sur-Seine, avoit été aussi Secrétaire d'Etat, Surintendant des Finances & grand Trésorier Commandeur des Ordres du Roi.

Le Marquis de Valbelle est issu d'une famille noble de Provence, que ses grands biens, ses illustres alliances & ses emplois distingués dans l'épée & dans la robe, rendent une des plus considérables de cette Province.

Florent-Alexandre-Melchior de la Baume, Comte de Montrevel, fils du feu Comte de Montrevel, Maréchal des Camps & Armées du Roi, a épousé le 10 Elisabeth-Céleste-Adélaïde de Choiseul fille du Comte de Choiseul, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté. Les Maisons de Choiseul & de Montrevel sont trop connues pour en parler ici. Voyez les Grands Officiers de la Couronne Tome IV. page 817. & Tome VII. pag. 42. & les Tablettes Historiques IV. partie, page 236 & 359.

Le 14 Février Damoiselle Marie-Louise Boucher fille aînée de Messire Claude-Olivier Boucher, Seigneur de Villiers-le-Basle, Conseiller du Roi en la Cour de Parlement, & de défunte Dame Louise Simone Noblet de Romery, a épousé, dans la Paroisse de S. Gervais, Messire Pierre-Nicolas Florimond Fraguier, Chevalier, Seigneur du Met, & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en la Chambre des Comptes, & frere de Messire Ambroise-Nicolas Fraguier, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, & dans le Service Militaire; le nouvel époux est fils de feu Messire Martin Fraguier, Chevalier.

Seigneur de Tigery , Conseiller du Roi en ses Conseils , Président en sa Chambre des Comptes , & de Dame Genevieve Grun , son épouse , neveu de Messire Jean-François Fraguier , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , qui a fait ses vœux au mois de Février 1707. dans le Temple du Grand Prieuré de France , & de François-Jean Fraguier reçu dès l'âge de deux ans , Chevalier de Malthe , & de N. . . Fraguier mariée le 29 Juin 1700 à Messire Pierre de Carinat , Seigneur de S. Mars , Conseiller en la quatrième Chambre des Enquêtes , fils de Messire René de Carinat , Conseiller d'honneur au Parlement , & de Dame Françoisse Freson , & neveu du Maréchal de Carinat.

Messire Nicolas Fraguier , Seigneur de Quincy , Conseiller en la première Chambre des Enquêtes , pere de Martin , avoit épousé Dame Jeanne Charpentier. Il étoit frere de Dame Françoisse Fraguier , épouse de Messire Henry Feydeau , Seigneur de Calandes , Conseiller du Roi en ses Conseils & Président en la quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement. Elle est morte au mois d'Août 1709. & a laissé deux garçons Conseillers au Parlement. L'aîné a épousé une fille de Messire Croizer , Président de la quatrième Chambre des Enquêtes , & l'autre a épousé une fille de M. de Montholon , Premier Président du Parlement de Rouen.

Messire François Fraguier , Seigneur de Longperrier & de Quincy , bisayeul du nouveau marié avoit épousé Marie-Barbe d'Auxilli , & mourut sous-Doyen du Parlement de Paris , l'an 1689. Il étoit fils de Robert Fraguier , Seigneur de Maléroit , & de Longperrier , & de Dame Claude Bernard de Montebise , sœur de Mathieu de Montebise , Chevalier de Malthe , & petit fils de Robert Fraguier qui avoit pour pere , Pierre Fraguier.

reçu Conseiller du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, en 1541 : ce Pierre Fraguier fut honoré de plusieurs emplois considérables sous le regne du Roi Charles IX. il étoit fils de Jean Fraguier, reçu Conseiller du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, l'an 1507. il eut une fille mariée à Claude Guior, Seigneur de Charmaut, Président de la Chambre des Comptes, & Prévôt des Marchands de la ville de Paris, dont elle eut un fils & cinq filles, toutes mariées, qui ont donné à cette famille de grandes alliances.

- Le même jour Thomas de Pange fils de Jean-Baptiste-Louis-Benoît-Thomas Seigneur de Pange en Lorraine, Trésorier Général de l'extraordinaire des Guerres & de François de Thumery, a épousé Marie - Geneviève de Chambon d'Arbouville, Fille de Pierre de Chambon, Marquis d'Arbouville, ci-devant Capitaine de Grenadiers au Régiment des Gardes Françaises & Lieutenant de Roi de l'Orléanois, puis Gouverneur de Schélestat dans la Haute-Alsace, & Maréchal des Camps & Armées du Roi, du premier Mars 1738. & de Marie-Anne-Françoise de Montmorin, avec laquelle il a été marié en 1724, fille de Charles Louis de Montmorin Marquis de Saint Hérem, Comte de Chateauneuf & autres lieux, Gouverneur & Capitaine des Chasses de Fontainebleau.

Le 30 Novembre 1751 est décédé en cette ville de Paris, dans la trente unième année de son âge, Messire Jean-Philippe Loys de Cheseaux, d'une ancienne Maison noble de Lausanne, Canton de Berne en Suisse, correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de l'Académie Impériale de Pétersbourg, de la société Royale de Londres, des Académies Royales de

210 MERCURE DE FRANCE

Stockholm & de Gottingen, & Gentil - Homme de la chambre de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince d'Anhalt-Zerbst. Il possédoit le Latin, le Grec & l'Hébreu supérieurement, & avoit quelque connoissance de l'Anglois & de l'Arabe. A 18 ans, se montrant digne héritier du célèbre M. de Crouzas son ayeul maternel, il composa sur la Geométrie la plus abstraite des ouvrages que l'Académie Royale des Sciences de Paris crut devoir faire imprimer. S'étant ensuite livré à la profondeur des calculs astronomiques, malgré la foiblesse d'un tempéramment qui ne le laissa jamais jouir que de quelques intervalles lucides, émule du grand Newton, on le vit donner des loix aux dernières Comètes, & présager leurs moindres mouvemens; & comme s'il eût pris à tâche d'exceller dans tous les genres, on a de lui des discours sur les détails de la Chimie, l'Histoire, la Musique, & la Mécanique, que les connoisseurs estiment beaucoup, & à qui sa modestie lui faisoit donner le nom de délaînement.

Messire Michel, Comte de Grator d'Argonges, ci-devant Lieutenant Général de la Province de Normandie, mourut à Paris le 6 Janvier âgé d'environ 70 ans.

Dame Catherine Isidore de Bourlamagne, Abbessé de l'Abbaye Régulière du Pont-aux Dames, Ordre de Cîteaux Diocèse de Meaux, est morte dans son Abbaye le 7 Janvier dernier.

Messire N. Gautier de Montreuil, Abbé de l'Abbaye de Niçoil, Ordre de S. Augustin, Diocèse de la Rochelle; Prieur de Saint Nicolas de Letton, même Diocèse, & des Prieurés de Notre Dame des Bouchaux & de Notre-Dame de la Chanoinie, Diocèse de Luçon; mourut à Paris le 16 Janvier dans la quatre-vingt-troisième année.

de son âge. Il avoit été Chapelain de la Chapelle
 & de l'Oratoire de Sa Majesté.

A V I S

Le fleur Arnaud , Marchand Parfumeur Privé
 légié du Roi , à la Providence , au coin de la
 rue Traversière , près la fontaine de Richelieu
 vend la Pâte Royale de sa façon , si connue pour
 blanchir & adoucir les mains , en ôte les taches ,
 comme rougeurs , angelôres & autres , en s'en fro-
 tant naturellement jusqu'à ce qu'elles tombent
 par petits rouleaux. Elle est d'une odeur natu-
 relle , très-gracieuse , & d'une qualité à pouvoir
 se transporter par-tout , sans rien diminuer de sa
 bonté : & on lui donne avec justice le titre de sans
 égale.

On la vend dans des pots de terre grise de
 Flandre , cachetés d'un cachet qui a pour attribut
unico , unicusq; , décoré d'un soleil , d'un bâton
 Royal , d'une main de justice & de plusieurs
 fleurs de lys. Le prix est de 4 liv. le pot avec
 l'espatule d'yvoire , & en rapportant le vuide on
 en donnera un plein pour 3 liv.

De plus il est possesseur d'une Eau qui détruit
 totalement les Plumes , sans qu'il en paroisse
 aucune par la suite.

Premièrement , il faut faire nettoyer , avec tout-
 te l'attention possible les tapisseries , rideaux ,
 sour & ciel de lit , & tout ce qui dépend des ap-
 partemens où l'on couche.

Après survuider de cette Eau dans tel vase
 que l'on jugera à propos , & par le moyen d'un
 ginceau en bien mouiller les murs depuis le haut

212 MERCURE DE FRANCE.

jusqu'en bas, ainsi que les bois de lit & chaises tournés ; elle est d'autant plus gracieuse que toute personne la peut mettre en usage sans rien craindre ; elle est d'une qualité à pouvoir se transporter par tout sans diminuer sa vertu.

De cette Eau il y en a de deux sortes, l'une pour les murs & les bois ; l'autre pour les étoffes sans les gâter ; ce qui a été éprouvé chez plusieurs personnes de considération.

Il est successeur de ce fameux Suisse de la rue d'Argenteuil pour la pâte à la Reine.

A U T R E.

Le sieur Valade auteur du Bechique souverain ou Sirop pectoral approuvé pour les maladies de la poitrine comme rhûme, toux invétérées, oppression, douleur de poitrine, & asthme humide : donne avis qu'il demeure chez M. Chodot, Teinturier, rue Montorgueil entre & à côté de la rue Tictone où il demeurait ci-devant, & la rue Comtesse d'Artois près la Comedie Italienne au premier après l'entre-sol. On le trouve régulièrement les jours ouvriers à toute heure, les Dimanches & Fêtes jusqu'à dix heures du matin seulement. La bouteille contient six prises pour trois jours : le prix trois livres. Le second endroit où on le trouve à toute heure, est chez la Veuve Mouton, Marchande Apoticaire de Paris, rue Saint-Denis vis-à-vis le Roi François, à Paris. Les personnes qui écrivent sont priées d'affranchir leurs Lettres.

L'Auteur du Bechique nous a produit plusieurs Lettres & Certificats qui attestent la bonté de son remède. Plusieurs de ces témoignages viennent des gens du métier.

Errata pour le Mercure de May dans le Caractere de la Reine Chrifline.

Page 83. lisez Cette paffion qui ne porte pas toujours les grandes ames au meilleur, mais fouverain à l'extrême, eft le point d'appui fur lequel roule toute fa vie.

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu, par ordre de Monfeigneur le Chancelier, le premier volume du *Mercure de France* du mois de Juin. A Paris, le 30 Mai 1752.

L A V I R O T T E.

T A B L E.

P I E C E S F U G I T I V E S en Vers & en Profe,	
L'Invention de la poudre, Ode,	3
Les Amours Infortunés de Juliette & de Romeo,	8
Tircis, ou l'inconftance fixée,	20
Eptre à Mademoifelle * * *.	34
Réflexions Morales, par Mylord Bolinbroke,	36
A Madame la Comteffe de Camas.	67
Discours ou Differtation où l'on examine fi le rétabliffement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les mœurs,	68
Sur une rupture,	101

à 12	
Mots des Enigmes & des Logogripes du Mercure	
de May,	102
Enigmes & Logogripes,	103
Nouvelles Littéraires,	113
Beaux-Arts,	141
Speâcles,	164
Concert spirituel,	166
Concert à la Cour,	167
Nouvelles Etrangères,	168
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	177
Benefices donnés,	188
Cerémonial observé à l'entrée publique de M. le	
Marquis d'Hautefort, Ambassadeur de France,	
dans Vienne, le 9 Avril 1752.	189
Lettre à l'Auteur du Mercure,	198
Relation du Service solennel qui s'est fait dans	
l'Eglise des Barnabites du Collège de Montar-	
gis, pour feu M. le Duc d'Orléans,	200
Remarques particulières,	203
Mariage & Morts,	205
Avis,	212

La chanson notée doit regarder la page 162

De l'Imprimerie de J. BULLON

MERCURE DE FRANCE, ¹DÉDIÉ ¹AU ROI.

JUIN. 1752.
SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez { La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.
DUCHESNE, rue Saint Jacques,
au Temple du Goût.

M. DCC. LII.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE du *Mercur*e est à M. MERIEN, Commis au *Mercur*e, rue de l'Echelle Saint Honoré, à l'Hôtel de la Roche-sur-Yon, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoie aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desireront, les frais de la poste ne sont pas considérables.

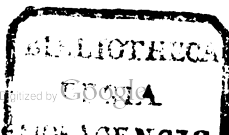
On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au *Mercur*e; on leur portera le *Mercur*e très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoie le *Mercur*e par la Poste; d'être exactes à faire payer au Bureau du *Mercur*e à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même prière aux Libraires de Province.

Les personnes qui voudront d'autres *Mercur*es que ceux du mois courant, les trouveront chez la veuve Pissot, Quai de Conti.

PRIX XXX. SOLS.





MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1752.

SECOND VOLUME.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

CENONE

Cantate.



UR ce Mont consacré par la gloire
immortelle

De la mere des jeux & de la volupté,
Quand Paris y jugea la fameuse que-
relle

De l'Empire de la beauté;

Cenone interdite & tremblante,

De son parjure Amant contemploit les malheurs

Tandis que le Dieu Mars de sa faulx dévorante,

Il. Vol.

A ij

4 MERCURE DE FRANCE:

Livroit aux dernières fureurs
D'une Guerre longue & sanglante,
Dans les tristes débris de Troïe encor fumante
Les Troïens dévoués au comble des horreurs.
Ces funestes objets rappellent ses douleurs;
Elle s'explique ainsi, mais d'une voix mourante
Qu'interrompent cent fois ses soupirs & ses pleurs.

Triste gloire es-tu satisfaite ?
Barbare honneur es-tu vengé ?
Cruel ! quand on est outragé
Est-ce à ce prix qu'on te rachète ?
C'est toi ? Monstre altéré de sang,
Tiran des cœurs impitoyable,
Dont la fureur insatiable,
De Paris vient d'ouvrir le flanc.
La vengeance, la jalousie
Et le meurtre enfant du courroux ;
De ta farouche phrenésie
Sont les monumens les plus doux.
Triste gloire es-tu satisfaite, &c.
Mais quel est ce Héros foible & défiguré
Qui porte ici ses pas timides ?
Pourquoi mon cœur a-t-il donc soupiré ?
Des pleurs couvrent mes yeux humides ;
Je frissonne, que vois-je ? Ah ! c'est toi lâche
Amant,
Perfide, qu'as-tu fait de ma gloire outragée ? . . .
Nymphes, calmez, dit-il, votre ressentiment,

Je vous aime , je meurs , & vous êtes vengée.

Je vous rapporte un triste cœur ,

Enone , il vous adore oubliés son parjure ,

Mon désespoir & ma douleur ,

De sa legereté réparent bien l'injure.

D'un Dieu vengeur je sens les coups ,

Je peris , de l'amour déplorable victime ,

Et viens mourir à vos genoux.

Hélas ! je cherirois mon malheur & mon crime

S'ils avoient dû m'unir à vous.

Il dir , & Nemesis tranche sa destinée.

La Nymphé , sans couleur , éperdue , étonnée ,

Appelle , mais envain , son malheureux amant ;

Vois mon trouble , dit-elle , entens ma voix plaintive ,

Quoi ! tu n'es plus en ce moment ?

Et je respire encore ! faut-il que je survive

A de si mortelles douleurs ?

Cher amant , tu faisois tout l'espoir de ma vie ;

Ah puisque ta tendresse à la mienne est ravie ,

Que les Parques unissent nos cœurs.

Que tes vengeances sont cruelles.

Amour , impitoyable Amour !

Rends-tu les amans infidelles

Pour les en punir quelque jour ?

Sont-ce là les bienfaits que ta haine prépare

A ceux qui respirent tes feux ?

Traître enfant de Cypris , par quel plaisir barbare

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Fais tu d'illustres malheureux ?

Un jeune cœur séduit par la troupe brillante

De tes plaisirs les plus flatteurs ,

Voit-ils parmi les jeux dessous l'herbe naissante

Le serpent caché par des fleurs.

Que tes vengeances sont cruelles , &c.

C. D. F.

Cette Contate & celle d'Andromède , insérée dans le Mercure de May , ont été mises en musique par M. Fargues.



MEMOIRE de M. de Saint Auban , Lieutenant Général de l'Artillerie , sur la réponse qu'a faite M. le Chevalier d'Arcy , Capitaine de Cavalerie , & Membre de l'Académie des Sciences , aux observations sur l'extrait du Mémoire de l'Artillerie , que cet Académicien a fait insérer dans la deuxième partie du Mercure du mois de Décembre 1751. Les observations sur ce Mémoire & la réponse ont été insérés dans le Mercure du mois d'Avril 1752.

L Es choses les plus vrai semblables , en matiere de physique sont souvent celles qui s'éloignent le plus du vrai ,

c'est à bien distinguer l'apparence de la réalité que les Physiciens doivent donner leur principale attention.

Nous n'entreprendrons pas de suivre , & faire l'analyse des calculs conséquents des expériences qu'à faites en petit , M. le Chevalier d'Arcy , sur les effets de la poudre ; nos succès pourroient être communs & l'illusion le fruit de notre recherche.

Les écoles d'Artillerie , si utiles au service du Roi , nous donnent la facilité de faire en grand toutes sortes d'épreuves , & nous mettent à portée de parler avec un peu moins d'incertitude , des effets de la poudre dans les armes à feu.

Les connoissances étendues de M. le Chevalier d'Arcy & ses recherches sur les effets de la poudre , lui feront peut-être découvrir des choses avantageuses pour le service du Roi, nous les mettrons à profit , & en verrons le succès avec une vraie satisfaction , n'étant point assés prévenus en notre faveur pour croire n'avoir besoin d'être éclairés sur notre métier , c'est à en acquérir les connoissances de théorie & de pratique que nous donnons notre principale application , & de quelque part que nous viennent les instructions , nous

A iiij

8 MERCURE DE FRANCE.

les recevons toujours avec reconnoissance.

On aura vû par les observations que nous avons faites à l'extrait du Mémoire sur l'Artillerie , que M. le Chevalier d'Arcy à fait insérer dans la deuxième partie du Mercure du mois de Décembre 1751. que nous n'avons pas crû que cette Académicien proposa sérieusement ce qui y est exposé , ces observations eussent été plus étendue & plus détaillées.

Par la réponse qu'il y fait , inserée dans le Mercure d'Avril , il prétend n'avoir pas été entendu , nous convenons que quelques objets sur lesquels consiste toute la solidité de ce qui est annoncé dans cet extrait , ont passé notre portée & c'est par cette raison que nous avons prié cet Académicien de nous en donner l'éclaircissement , nous avons bien lieu de nous louer de sa complaisance puisque se prêtant à notre demande il veut bien aussi entrer dans un détail assez étendu ; nous sommes d'autant plus excusables de ne pas penser comme lui , que plusieurs de ses confreres tant anciens que modernes , dont il connoît sans doute les écrits imprimés dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences , ont été & sont d'un

sentiment conforme au notre , & bien opposé au sien , sans multiplier les citations & remonter à celles qui sont reculées , il n'y a qu'à lire ce que dit M. l'Abbé Nolet dans le premier volume de ses Leçons de Physiques expérimentale , page 360. deuxième volume page 221. l'orsqu'il parle des effets de la poudre dans les armes à feu , de leur longueur & de leur recul.

La Legende que raporte M. le Chevalier d'Arcy , des Auteurs qui ont écrit sur l'Artillerie , & dont la liste se trouve à la suite de la préface du premier volume de Saint Remy , édition de l'année 1745. ne fait que confirmer l'opinion que nous avons de ses connoissances , & nous prouve que rien ne lui auroit échappé s'il avoit trouvé dans ces Auteurs *quelque principe pour établir* , ceux qu'il expose , *qui doivent servir de base à l'Artillerie* , mais n'ayant reçu aucun secours de leur part , ni des écrits des modernes , c'est à lui que nous devons attribuer le mérite des découvertes qu'il nous annonce ; avant de les discuter & d'examiner la réponse qu'il fait à nos observations , où il dit n'avoir pas été compris , nous croyons nécessaire de remettre sous les yeux , les principaux articles de son Mémoire , ou M. l'Abbé Raynal est bien entré dans le sens de l'Au-

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

teur , puisque cet Académicien dans sa réponse n'attribuë qu'à nous seul de n'avoir pas été entendu.

Précis des articles contenus dans l'extrait du Mémoire sur l'Artillerie.

Le but de M. le Chevalier d'Arcy est d'établir des principes physiques d'où résulteroient théoriquement les meilleurs bouches à feu.

La maniere d'employer ces arms à la guerre , soit en établissant des batteries , &c.

Qu'il n'a trouvé aucun principe bien établi dans les meilleurs traités de l'Artillerie , quoique l'on ait fait bien des tentatives dont on a retiré peu de fruit , parce que la maniere de juger des effets de la poudre par les portées des boulets est trop imparfaite , & sujette à trop d'erreurs , que ces erreurs sont cause que les progrès de l'Art , en général ont été retardés.

Qu'en employant des méthodes moins imparfaites , on parviendra à des résultats assez constants pour en déduire des principes sûrs.

Qu'il est important de fixer sur quel degré d'inactude on doit compter.

Que son objet a été , au moyens des expériences qu'il fait , de rechercher les princi-

pes qui doivent servir de base à l'Artillerie.

Que l'inflammation de deux trainée de poudre, l'une d'une surface double de l'autre, se fait dans des tems qui sont entre-eux respectivement comme 5. est à 7.

Que l'inflammation de la poudre, lorsqu'elle est renfermée, est beaucoup plus prompte que lorsqu'elle est exposée à l'air libre.

Que la durée de son inflammation quoi que courte est toujours successive & instantanée.

Qu'il remarque, en passant à des objets d'une utilité plus immédiate au service de l'Artillerie, que tout le but de cet Art consiste à communiquer à un boulet la plus grande vitesse possible.

Qu'il faut examiner quelle est la charge la plus avantageuse pour un canon d'une longueur donnée, & quel est le canon le plus avantageux pour une charge donnée.

Enfin quel est le point d'une charge ou l'on doit porter le feu pour procurer la plus prompte inflammation.

Que quoi que le grand Bernouilly & M. Robbins aient entrepris de déterminer ces deux questions, & que leurs déterminations soient établies sur une saine théorie : son but n'étant d'admettre pour vérités que les faits qu'il a constatés par lui même, il dit avoir fait des

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

expériences sur un pendule dont les erreurs n'étoient que de $\frac{4}{50000}$ au lieu que celles des Portées étoient de $\frac{1}{25}$.

Qu'il lui paroît évident par ses résultats que la charge la plus avantageuse à un canon se trouve toujours entre le tiers & la moitié de sa longueur en partant de la culasse à peu près comme la théorie le détermine.

Que pour qu'une pièce de 24. fut de la longueur la plus avantageuse , il faudroit qu'elle eût 340. pieds de long en supposant qu'elle fut chargée à huit livres de poudre.

Que plusieurs expériences sur un canon de deux pieds de long , lui ont appris que la plus prompte inflammation étoit lorsque le feu étoit porté un peu au-delà du milieu de la charge en partant de la culasse.

Qu'il lui paroît que la part que la résistance de l'air à dans le recul des pièces , n'est pas aussi considérable qu'on l'avoit imaginé.

Que la poudre qu'il a employé étoit toujours la même, sçavoir la poudre de guerre.

Il conclut par une récapitulation générale de ce que lui ont appris ces épreuves.

1°. Que la poudre prend un tems à s'enflammer.

2°. Que l'inflammation de la poudre renfermée, se fait bien plus promptement lorsqu'elle est renfermée, que lorsqu'elle est exposée à l'air libre, que malgré ce la elle est successive & sa durée assez longue pour produire des effets sensibles.

3°. Qu'il faut déterminer le point d'une charge pour que l'inflammation soit la plus prompte.

4°. Que la charge la plus avantageuse d'un canon se trouve toujours entre le tiers & la moitié de sa longueur en partant de la culasse.

5°. Enfin que pour qu'un canon eut la longueur la plus avantageuse pour communiquer au boulet la plus grande vitesse, avec une charge donnée ; il faudroit que cette longueur fut à celle de la charge comme le volume que le fluide occupe après l'explosion est au volume de la charge même,

C'est de la proposition ci-dessus qu'il a fixé 340. pieds de longueur à la pièce de 24. pour imprimer au boulet la plus grande vitesse étant chargée à huit livres de poudre.

6°. Que l'on peut tirer des grands avantages de la solution de ces deux questions pour les changemens, que l'on se proposeroit de faire aux armes à feu en général, & sur tout pour l'Infanterie.

Pour s'assurer de la fidélité du précis

14 MERCURE DE FRANCE.

de cet extrait, on peut rechercher l'original dans la deuxième partie du Mercure du mois de Décembre 1751. où il a été inséré.

Dans nos observations , pour ne point entrer dans un trop long détail des circonstances sans nombre , qui occasionnent les variations & les irrégularités des effets de la poudre dans les armes à feu ; nous nous sommes contentés de dire que l'air étoit une de celles qui procuroit quelque différence dans les portées , par la réponse que nous fait M. le Chevalier d'Arcy , il ne paroît pas qu'il soit de ce sentiment , il faut pour cela qu'il suppose l'air toujours homogène & d'une même densité , en tout tems , en tout lieu ; & dans ses différentes températures , car s'il est plus rare ou plus dense , présentant toujours , comme nous l'avons déjà dit dans nos observations , une résistance proportionnée aux efforts de la poudre enflammée , cette résistance ne sera point constante mais sera d'autant plus ou moins grande que l'air sera plus ou moins rarefié , & comme le dit sur le même sujet un Auteur célèbre ; d'un instant à l'autre tout change & les portées varient , à moins que l'on ne suppose à l'air de l'uniformité dans toutes les parties , en tout tems & en tout lieu ; ce

que ne lui ont point attribué les plus habiles Physiciens , & ceux qui ont le plus faits d'expériences , sur la pésanteur , sur la variation de cette pésanteur & densité , & sur ses autres propriétés , tels que Torcelly , Pascal , le Pere Mersene , Duperier , Mariote , Homberg , Leibnits , Poliniere , Varignon , Hugheins , Parent , Boyle , Valerius , de la Hire , de Cassiny , Amontons , d'Heram , Muskembrok , Papin , Mery , le Pere Regnault , Messieurs de Reaumur , Mairan , de Buffon , Noler , & autres tant anciens que Modernes , dont les ouvrages sont imprimés , traduits & répandus en plus grande partie dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences , & autres Mémoires des Académies de l'Europe ; quelque poids & autorité que doive avoir le sentiment des Auteurs ci-dessus , nous nous serions cependant dispensé d'en faire la citation , si M. le Chevalier d'Arcy ne nous avoit fait part de ceux qui ont écrit sur l'Artillerie , nous en avions connoissance avant qu'il ayent bien voulu nous communiquer sa réponse à nos observations.

L'air est si bien le principal agent des effets de la poudre , que s'il étoit possible de tirer une pièce de canon dans le

16 MERCURE DE FRANCE.

vuide , il n'y auroit ni effet ni inflammation ; on tire cette conjecture des expériences que l'on a faites sur de la poudre mise dans la machine pneumatique , d'où après avoir ôté l'air , autant qu'il étoit possible mettant le feu à cette poudre au moyen d'un verre ardent , elle ne faisoit que fondre & bouilloner sans inflammation , la flamme ne pouvant naître , s'entretenir , & faire effet contre un corps que dans un milieu à ressort , & ce milieu variant par le froid , le chaud & autres circonstances qui changeant ses températures , lui donnent une plus ou moins grande compressions & font aussi varier les effets dont il est , comme nous l'avons déjà dit , le principal agent ; c'est donc à lui en plus grande partie , que l'on doit attribuer les effets de la poudre , puisqu'elle cesse d'agir dès que cet air lui manque.

Quelque peu concluante qu'ayent paru à M. le Chevalier d'Arcy nos observations , nous croyons cependant nous apercevoir qu'elles lui ont fait quel impression , depuis qu'elles lui ont été communiquées , il flotte dans l'incertitude d'attribuer ou de refuser à l'air quelque part à la différence des portées de boulets , puisque en parlant de la troisième épreuve qu'il

rapporte faite avec une once de poudre , il dit , *ce fut probablement l'humidité qui rendit la troisième portée si petite , le coup ayant été tiré fort avant dans la soirée , &*

d'un autre côté en parlant de l'inflammation de la poudre plus ou moins vive , il l'exprime en ces termes : *Je sçais à la vérité que selon plusieurs Auteurs , les portées sont plus grande le matin & le soir que dans la journée , & dans un tems humide que dans un tems sec ; mais je sçay aussi que d'autres soutiennent précisément le contraire , & qu'ainsi c'est une des choses dont faute de moyens , on n'a encore aucune connoissance dans l'Artillerie.*

Par tout ce que nous avons dit plus haut des variations de l'air , & ce que nous expliquerons à ce sujet dans le cours de ce Mémoire , nous parviendrons peut-être à convaincre M. le Chevalier d'Arcy de la différence que procure aux portées des boulets , celle des différentes températures , outre toutes les expériences que d'autres & nous avons faites en grand , & qui nous prouvent cet effet ; nous sommes à portés de nous convaincre de plus en plus de sa certitude par les ordres que la Cour nous donne une ou deux fois chaque année , de faire l'examen de la qualité de la poudre qui doit être reçue pour

18 MERCURE DE FRANCE.

le service de Sa Majesté , il faut pour qu'elle soit recevable , que trois onces logées dans une chambre cilindrique faite exprès pour contenir cette quantité , chassent un globe massif , du poids de soixante livres , au-delà de cinquante toises ; l'exactitude avec laquelle le mortier est fondu avec sa semelle de maniere qu'il est toujours pointé à 45. d'égrés , la précision observée pour les charges exactement pesés , les attentions pour prévenir le plus qu'il est possible , les irrégularités des portées , nous ont toujours de plus en plus assuré , que le matin & le soir , dans les tems bas & pluvieux , les portées étoient plus étendues , que dans un tems sec , & en plein midi , plus étendue , dans l'automne & l'hiver , que dans l'été ; pour le prouver nous rapporterons deux épreuves faites , l'une le 13 Juin 1744. & l'autre le 8. Octobre de la même année.

Epreuves du 13 Juin 1744.

	coups	portées toises.
Le mortier chargé à trois onces exactement	1	102
pesées, toutes les précautions pour la charges ayant été attentivement observées pour	2	100
procurer à peu près les mêmes portées, ne	3	99
pouvant se flatter de les avoir précisément	4	98
égales.	5	97
	6	98

Il faut observer que ces épreuves ont été faites depuis sept heures du matin & continuées jusqu'à midi par un tems très-beau, aussi voit-on malgré les irrégularités inévitables, dans la pratique, une diminution dans les portées en approchant du milieu du jour.

	Coup.	Portées:
Epreuve du 8 Octob. 1744.	1	104 toise
Le Mortier chargé de même à trois onces exacte-	2	102.
ment pesées même globe	3	99 $\frac{1}{2}$
mêmes attentions pour ap-	4	99 $\frac{1}{2}$
procher de l'égalité des por-	5	100 $\frac{1}{2}$
tées.	6	96.

10 MERCURE DE FRANCE.

Cette dernière épreuve a été faite pendant une très-forte pluie qui avoit commencé à quatre heures du matin & qui n'a pas discontinuée toute la journée, la poudre étoit moins également grainée, moins bien épouffetée & enfin d'une qualité inférieure à celle de l'épreuve du 13 Juin, on avoit eu seulement la précaution d'empêcher qu'elle ne contracta de l'humidité dans un tems où il n'est pas commun que l'on fasse des épreuves, on les eût pû différer & elles n'ont été faites que pour convaincre des Physiciens spéculatifs qui pensoient comme M. le Chevalier d'Arcy, que les portées seroient moins étendues dans un tems aussi humide; toutes les expériences que nous avons faites & que nous sommes à portée de répéter annuellement ne font que nous assurer de plus en plus de la réalité des variations que procurent aux portées les différentes températures.

Il s'en faut bien que l'on n'aye fait imprimer toutes les épreuves & découvertes qui ont été faites sur l'Artillerie; nous croyons que si M. le Chevalier d'Arcy en avoit connoissance, il ne nous auroit pas mis dans le cas de contredire sa théorie, nous désirerions qu'elle put nous instruire & s'accorder avec les faits de pratique, dé-

montrés & prouvés par nos expériences réitérées.

Nous sentons parfaitement que le long détail où nous sommes entrés & entrerons sur chaque article de la réponse que nous fait M. le Chevalier d'Arcy , n'est ni instructif ni amusant pour les gens du métier ; nous les prions de considérer que ce n'est pas le sentiment d'un Officier d'Artillerie que nous combattons, mais celui d'un Académicien qui à beaucoup de connoissances supérieures & très-reconnues, a voulu joindre celles de l'Artillerie, que l'on ne peut acquérir qu'avec beaucoup d'étude & une longue expérience ; il s'en faut bien que nous l'ayons acquise , & si nous nous flattons de réfuter avec solidité, l'opinion de M. le Chevalier d'Arcy , c'est plus à ce que nous ont appris nos Prédecesseurs & nos Contemporains que nous l'attribuerons qu'à nos propres lumières.

Les accidens qui occasionnent la différence des portées des boulets sont en si grand nombre , que l'Analise nous meneroit trop loin ; *M. le Chevalier d'Arcy pour agir avec plus de certitude , & substituer aux moyens ordinaires , des moyens plus exacts , par lesquels , en les diminuant , on parvienne enfin à des expériences assez regu-*

22 MERCURE DE FRANCE.

lières pour en tirer des conclusions certaines , se sert de la machine inventée par M. Robins , à laquelle il a sans doute fait des corrections pour la rendre plus parfaite & plus régulière ; quelque changement qu'il ait fait à cette machine , il ne pourra s'empêcher de convenir avec nous , que les accidens & les causes qui occasionnent la différence des portées ne soient , jusqu'au moment que le boulet frappe la palette en forme de Lentille , les mêmes à sa pièce qu'à toutes celles que l'on peut tirer , & en observant exactement ce qui arrive à cette machine dans l'exécution , lorsque le boulet la frappe , on découvre des irrégularités qui lui feront toujours préférer les expériences sur les portées , lorsqu'elles seront faites avec l'attention & la précision qu'elles exigent , sans cependant oser se flatter , de fixer sur quel degré d'incertitude on doit compter.

M. le Chevalier d'Arcy , rapporte des expériences faites en Angleterre avec un mortier où l'on avoit ajusté des chambres différentes , pour contenir une once de poudre , il ne détermine pas la figure de ces chambres , ce qui est cependant essentiel selon nous , il est à présumer de la manière dont il s'explique , qu'elles étoient

cilindriques , & d'un diamètre proportionné à la profondeur , pour contenir la même charge.

Nous n'avons garde d'attaquer la certitude de ces expériences , nous dirons seulement , qu'étant faites avec une once de poudre & produisant des irrégularités & des différences dans les portées , on peut aisément juger combien elles deviennent sensibles , lorsqu'on les fait avec une plus grande quantité de poudre.

Nous voyons par la réponse de M. le Chevalier d'Arcy qu'il lui paroît étonnant que nous ne pensions pas comme lui sur la constance & l'uniformité qu'il prétend fixer aux effets de la poudre , car en parlant de nous à ce sujet , il s'exprime en ces termes : *Penserait-il qu'à moins que les effets de la poudre ne soient constans , on ne peut parvenir à des résultats assez réguliers , pour en déduire des principes & des conclusions certaines.*

Nous ferons sans peine l'aveu de notre insuffisance sur ce point , & nous conviendrons de bonne foi , en nous servant de termes bien opposés à ceux que cet Académicien employe en parlant de nous sur un autre sujet , que nous n'en avons pas assez appris pour fixer & déterminer des effets certains & réguliers à quelque chose

24 MERCURE DE FRANCE.

d'une nature aussi variable que la poudre, & l'air principal agent de ses effets.

Ce n'est pas le seul objet sur lequel M. le Chevalier d'Arcy & nous, différons de sentiment, en parlant encore de nous sur les chambres de différentes figures, pratiquées dans l'ame des pièces de canon; il s'enonce en ces termes: *Cependant j'en ai assez appris pour lui dire que les avantages qui doivent résulter de la figure des chambres, ne peuvent avoir lieu, ce qui seroit facile à prouver*, de sorte que suivant le sentiment de cet Académicien, les chambres cylindriques, spheriques, en sphere un peu applaties, & autres de différentes figures que l'on peut pratiquer au fond de l'ame des pièces, pour contenir la même charge, procureront les mêmes effets & la même étendue dans les portées.

M. le Chevalier d'Arcy nous permettra de lui observer qu'il oublie avoir pensé différemment lorsqu'il a fait insérer l'extrait de son mémoire dans le Mercure de Décembre 1751; il y donne comme un Axiome que nous n'avons eu garde de contredire & qui est connu de tout le monde: *que plus la poudre étoit renfermée, plus prompt étoit son effet & la vitesse de son inflammation.*

Cette poudre étant renfermée & con-
tenue

tenue dans une chambre spherique , s'enflammera avec beaucoup plus de vivacité qu'elle ne feroit dans une chambre cilindrique , où son inflammation seroit beaucoup plus lente & plus successive ; la vitesse du boulet venant du fluide à ressort qui le chasse , plus prompte sera l'inflammation , plus violente sera la force de ce ressort & plus grand en sera l'effet ; dans une chambre spherique le feu est porté subitement à la ronde , & fait dans les premiers instants une impression beaucoup plus vive que dans une chambre cilindrique où l'inflammation est plus successive ; le boulet regagne donc , par l'activité que lui donne une plus grande quantité de poudre enflammée dans un tems plus court , ce qu'il perd de la part des degrés de vitesse moins réitérés qu'il reçoit dans une pièce courte que dans une pièce plus longue.

Si les pièces à chambre spherique ont été rebutées , ce n'est pas que leur effet ne fût égal à celui des pièces plus longues ; mais par la difficulté de les écouvillonner qui occasionnoit beaucoup d'accidens à ceux qui les exécutoient, qui ne pouvant les nettoyer ne pouvoient aussi empêcher qu'il ne resta du feu dans la chambre & les faisoit courir risque à chaque coup , d'être

II. Vol.

B

26 MERCURE DE FRANCE.

tués ou estropiés ; ce qui est arrivé plusieurs fois ; d'ailleurs ces pièces tourmenteroient trop leur affût, & les mettoient dans peu hors de service.

Pour prouver par une expérience à la portée de tout le monde, que les chambres de différentes figures dans les armes à feu, donnent des portées & des effets différens, il n'y a qu'à faire pratiquer à la culasse d'un fusil ordinaire une chambre sphérique, propre à loger la même charge, qui seroit contenue dans l'ame cylindrique d'un autre fusil de même calibre ; diminuer la longueur de celui dont la chambre sera sphérique, & voir quel sera l'effet des deux, celui qui sera plus court portera aussi loin que celui qui sera plus long, mais aussi il s'ébranlera & repoussera davantage, par la plus grande vitesse de l'inflammation de la poudre renfermée dans la chambre, les inconvéniens que nous venons de citer quoiqu'en petits, étant communs aux pièces de canon, ont fait, que pour les uns & les autres, on s'en est tenu aux chambres cylindriques, continuées depuis la bouche jusqu'au fond de l'ame ; nous avons cru, dans nos observations, devoir supprimer tout ce détail, mais nous voyons par la réponse que nous fait M. le Chevalier d'Arcey, qu'il est nécessaire d'y

entret pour le convaincre de la différence que procure à la portée des boulets, celle des différentes chambres pratiquées au fond de l'ame des pièces.

Cet Académicien prétend n'avoir pas été entendu sur ce qui est avancé dans l'extrait de son mémoire, pour la charge au tiers ou à la moitié de la longueur des pièces en partant de la culasse; ni sur la longueur de 340 pieds qu'il fixe à la pièce de 24, comme la plus avantageuse étant chargée à huit livres de poudre pour le plus grand effet du boulet.

Comment entendre & quelle interprétation donner à ces deux articles.

1°. La charge la plus avantageuse d'un canon se trouve toujours entre le tiers & la moitié de sa longueur en partant de la culasse, à peu près comme la théorie le détermine.

2°. Pour qu'une pièce de 24 fût de la longueur la plus avantageuse, il faudroit qu'elle eût 340 pieds étant chargée à huit livres de poudre.

Dans la recapitulation générale qu'il fait de ce qui est contenu dans son extrait, il répète mot-à-mot le 1^{er} article, & explique le second en ces termes : *Enfin, pour qu'un canon eût la longueur la plus avantageuse pour communiquer au boulet la plus*

28 MERCURE DE FRANCE.

grande vitesse, il faudroit que cette longueur fût à celle de la charge comme le volume que le fluide occupe après l'explosion est au volume de la charge même.

C'est de cette dernière proportion qu'il conclut que la longueur la plus avantageuse d'une pièce de 24 chargée à huit livres de poudre, doit être de 800 pieds réduits à 340 par des considérations qu'il a remarquées dans l'expérience, & que nous ferons aussi observer dans le cours de ce mémoire.

Par la façon dont s'explique M. le Chevalier d'Arcy n'est-il pas naturel d'entendre que le sentiment de cet Académicien, est que s'il étoit possible d'avoir une pièce de 24 de 340 pieds de long, cette longueur seroit la plus avantageuse étant chargée à huit livres de poudre, *pour communiquer au boulet la plus grande vitesse.*

Il paroît une contradiction évidente dans cette longueur fixée à 340 pieds & à la charge la plus convenable, *entre le tiers & la moitié de la longueur de la pièce en partant de la culasse*, à peu près comme la théorie de l'Auteur le détermine.

Huit livres de poudre ne sont pas suffisante pour contenir cet espace, mais bien 32 & 46 livres, comme nous l'avons déjà dit; & s'il étoit possible d'avoir une

pièce de 24 de 340 pieds ; sa charge entre le tiers & la moitié de la longueur , seroit , en suivant toujours le système de l'Auteur , depuis 1145 liv. jusqu'à 1646 livres poids des cilindres de poudre , contenus , l'un au tiers & l'autre à la moitié de la longueur de 340 pieds en partant de la culasse ? De deux choses l'une ; ou il y a contradiction dans ce qui est exposé sur cette charge & sur la longueur de la pièce de 340 pieds , ou il faudroit qu'elle contiint l'une de ces deux charges de 1145 liv. ou de 1646 livres , *pour être , suivant cet Académicien , chargée de la façon la plus avantageuse & la plus convenable* : s'il pouvoit exister dans la nature une pièce de cette longueur , qui résista à l'effort de cette quantité de poudre , il est naturel de croire que le boulet n'en sortiroit qu'en poussière.

La pièce de 24 a de longueur 9 pieds 6 pouces ; huit à neuf liv. de poudre sont à cette longueur donnée , en nous servant des mêmes termes de M. le Chevalier d'Arcy *le maximum* de la charge pour le plus grand effet ; ce qui prouve que toute la poudre a eu le tems de s'enflammer , & d'imprimer au boulet la plus forte impulsion , lequel participe seulement de celle qui appartient à la vraie charge , si on di-

30 MERCURE DE FRANCE.
minuoit la longueur de cette pièce, & qu'on la chargeât de même de huit à neuf livres de poudre, elle n'auroit point assez de tems pour l'inflammation totale, qui doit imprimer au boulet la plus grande vitesse, l'effet ne pourroit qu'en être diminué comme le montre l'expérience : Imitons dans cette occasion M. le Chevalier d'Arcy, & par une comparaison simple, décidons de ce qui arrive en grand, par ce qui se passe en petit ; les pistolets avec la même charge, portent moins loin que les fusils de même calibre, chargés avec la même quantité de poudre, quoiqu'il soit facile de conclure, par cette comparaison, nous dirons encore un mot sur ce sujet, pour une plus grande explication.

La vitesse du boulet croît à mesure qu'il s'enflamme une plus grande quantité de poudre, il arrive à l'extrémité de la bouche, il en sort avec l'impulsion que lui a communiqué la poudre enflammée, sans se ressentir de celle qui s'enflamme après qu'il est sorti, plus il y a de poudre superflüe, moins le boulet va loin, n'ayant pas assez d'espace à parcourir dans l'ame de la pièce, pour recevoir l'impulsion que lui auroit donnée une plus longue étendue, par le tems de plus que la poudre auroit eû à s'enflammer, ce mécanisme fort sim-

ple de l'inflammation de la poudre, prouve que des pièces de même calibre à chambre cylindrique, portent moins loin que des plus longues, où toute la poudre auroit eû le tems de s'enflammer, ce qu'elle n'aura pu faire dans des pièces trop courtes, comme nous l'avons déjà dit dans nos observations.

On peut conclure de ce que nous venons d'expliquer, confirmé par les expériences faites & répétées avec la plus grande attention, *que la charge au tiers ou à la moitié de la longueur de la pièce de 24 en partant de la culasse*, c'est à-dire, depuis 32 jusqu'à 46 livres de poudre, au lieu de procurer plus d'étendue à la portée des boulets, la diminueroit au contraire, il y auroit une quantité de 23 ou de 37 livres de poudre superflue & nuisible aux portées, sçavoir ; 23 liv. à la charge au tiers & 37 liv. à la moitié de la longueur de la pièce, en comptant de la culasse.

M. le Chevalier d'Arcy répondant à ce que nous lui avons observé sur ces charges de 32 & 46 livres de poudre pour la pièce de 24, s'explique en ces termes : *Cette question est de la nature de celles que les Géomètres appellent de maximis & minimis ou lorsque l'on approche du terme, les différences deviennent si petites qu'elles sont insen-*

32 MERCURE DE FRANCE.

fibles , c'est pourquoi l'on n'a pu par l'expérience , déterminer que les deux termes entre lesquels ce point est renfermé.

Nous sommes bien éloigné de penser comme ces Géometres , & nous n'eussions jamais imaginé que M. le Chevalier d'Arcy eût regardé quatorze livres de poudre , différence de 46 à 32 , comme si petite & si insensible qu'elle ne dût point entrer en considération.

Nous avons déjà dit que l'expérience nous avoit appris que huit à neuf livres de poudre étoient la charge déterminée , relative à la longueur de l'ame de la pièce de 24 , de 9 pieds 6 pouces de longueur ; telle que la poudre acheve de s'enflammer au moment que le boulet sort de la pièce , qu'arrivera-t-il , si ce boulet , au lieu de sortir avec la plus forte impulsion qui puisse lui être donnée à peu près à ce terme de 9 pieds 6 pouces , est obligé au contraire de parcourir 330 pieds de plus , & vaincre non seulement la résistance de l'air , mais les frottemens & les chocs vifs & répétés contre les parois de l'ame de cette pièce de 340 pieds ? le ressort fluide de la poudre enflammée , ne commencera-t-il pas à diminuer depuis l'instant où aura été faite toute l'explosion , & ne s'échappera-t-il pas en grande partie , tant par la lumière que

par le vent du boulet , dans une aussi grande étendue que celle de 330 pieds , tous ces obstacles nous font croire que bien loin , *que cette longueur fut la plus avantageuse pour communiquer au boulet la plus grande vitesse à la charge donnée de huit livres de poudre ? elle en racourciroit au contraire la portée & en diminueroit l'effet ?* Sentiment bien opposé à celui de M. le Chevalier d'Arcy , qui sur ce point , s'explique en ces termes : *Il s'ensuit que la longueur théorique d'une pièce de 24 seroit de 800 pieds , puisque le boulet recevroit toujours une augmentation de vitesse jusqu'à ce point.*

Quelque envie que nous ayons de penser comme cet Académicien , il s'en faut de beaucoup que nous puissions croire que le boulet reçoive une augmentation de vitesse , jusqu'au terme de 800 pieds , puisque nous sommes pleinement persuadé qu'après l'explosion totale de la poudre fait à environ 9 pieds 6 pouces l'effet , du ressort de cette poudre enflammée , quoique beaucoup plus violent , peut être comparé à celui d'un arc , dont l'effet diminue dès l'instant qu'il est détendu , celui de la poudre enflammée sera bien plus retardé & ralenti par les frottemens & chocs contre les parois de la pièce : pensant encore sur cela d'une façon bien opposée à celle

B w

34 MERCURE DE FRANCE.

de M. le Chevalier d'Arcy qui nous dit dans sa réponse en parlant des frottemens, &c. *Cependant l'expérience nous a montrée qu'ils ne sont pas considérables dans ce cas-ci puisque nous avons trouvé que la longueur de la charge doit être entre le tiers & la moitié de la longueur de la pièce.* Nous laissons à juger de quelle considérations ils doivent être.

M. le Chevalier d'Arcy déterminant la pièce de 24 chargée à huit livres bien proportionnée à 340 pieds, nous l'avons prié de vouloir nous donner la longueur d'une pièce du même calibre, qui pour être chargée le plus convenablement, doit selon lui avoir pour sa charge depuis 32 jusqu'à 46 livres de poudre, termes du tiers & de la moitié de la longueur de la pièce de 24 en partant de la culasse, il nous en donne la solution par une proportion appelée communément règle de trois, en disant : *La longueur qu'il faudroit à une pièce de 24 pour une charge de 36 ou 42 livres de poudre seroit à cette charge comme 340 pieds est à huit livres.*

Et de même que la charge qui communiqueroit tout son effort au boulet dans une pièce de 24 de 9 pieds 6 pouces de long, se trouveroit en disant comme 340 pieds est à huit livres, ainsi 9 pieds 6 pouces est à la charge recherchée qui seroit de trois onces & demi à peu près.

Par la premiere proportion , la pièce chargée à 32 livres , devroit avoir de longueur 1360 pieds , & chargée à 46 livres 1955 pieds.

M. le Chevalier d'Arcy dit dans l'extrait du mémoire sur l'Artillerie , qu'il a lû à l'Assemblée de l'Académie des sciences : *qu'il y a en Physique comme en Métaphysique des choses que nous ignorons toujours par la foiblesse de notre esprit jointe à l'imperfection de nos organes.*

La justesse & la certitude de proportions ci-dessus données par l'Auteur , comme les plus convenables relativement aux différentes charges , eussent été du nombre de celles qui auroient toujours passé notre portée , sans les explications qu'il veut bien nous donner ; quelques claires & solides qu'elles soient , il nous reste encore quelque doute que la foiblesse de notre esprit nous empêche de dissiper : car en demandant des éclaircissemens sur la longueur que devroient avoir des pièces de canon de 24 , chargées depuis 32 jusqu'à 46 livres de poudre , nous n'avons pas imaginé que la question pût être précisément résolue , par la proportion qu'il nous donne , ayant considéré l'augmentation des forces & des efforts que nous appercevons sans les connoître & qui sont produits par

36 MERCURE DE FRANCE.

une plus grande quantité de poudre enflammée, dont l'inflammation, quoique successive, ne peut suivre une proportion réglée & uniforme, comme la suivent les choses d'une espèce fixe & déterminée.

La proportion inverse pour la diminution de la charge à la longueur existante de la pièce de 24 de 9 pieds 6 pouces, reduite par l'Auteur à trois onces & demi, *pour communiquer au boulet le plus grand effort*, est, selon nous dans le même cas de la première proportion.

Les principes qu'à suivi cet Académicien, établis sur une saine théorie, *n'admettant pour vérité que les faits qu'il a constaté par lui-même*, l'ont donc conduit à nous apprendre qu'une pièce de 24 chargée à huit liv. de poudre, devrait avoir pour le plus grand effet de son boulet 800 pieds de longueur; qu'il faut les reduire à 340, en considération des frottemens & autres obstacles à vaincre.

Une pièce de même calibre de 9 pieds 6 pouces, ne doit être chargée pour le plus grand effet de son boulet que de trois onces & demi de poudre.

Que la charge la plus avantageuse pour une pièce de 24, doit être depuis 32 jusqu'à 46 livres de poudre termes du tiers & de la moitié de la longueur; quelques

utiles que doivent être ces découvertes , & les instructions que veut bien y joindre cet Académicien , nous en tirerions sans doute plus de fruit , sans les contradictions que nous avons déjà fait remarquer , & qui se trouvent dans ces longueurs de 340 pieds , de 9 pieds 6 pouces , & dans les charges de 32 & de 46 livres , & de trois onces & demi , relatives à ces différentes longueurs.

Quelque opinion que nous donnions à M. le Chevalier d'Arcy , du peu de connoissance que nous avons des effets de la poudre , en ne pensant pas comme lui ; nous ne pouvons nous empêcher de dire & répéter de nouveau , que nous croyons l'effet du boulet à la sortie d'une pièce de 24 de 340 pieds de longueur , devoir être très-peu sensible , quelque précaution qu'il aye prise , pour remédier & réparer la perte de la vitesse du boulet , occasionnée par les chocs & les frottemens , en réduisant cette longueur à 340 pieds , au lieu de 850 , terme que lui a déterminé sa théorie , il est à croire que sur la pièce de cette longueur , nous en jugerons toujours par conjecture ; celle de 24 de 9 pieds 6 pouces chargée à trois onces & demi , nous apprend quelque chose de plus positif. Puisque de seize coups tirés à cette

38 MERCURE DE FRANCE.

charge, on a observé que les portées moyennes des sept coups qui ont été tirés à la premiere epreuve, étoient de dix-huit toises trois pieds & à la seconde des neuf autres coups, les portées moyennes de quatorze toises deux pieds, termes où le boulet a touché terre de son premier bond sans que l'affut aie souffert de recul, ni aie été ébranlé, puisque la pièce s'est toujours trouvée pointée à la même élévation. On voit par ces expériences faites en dernier lieu, qu'il s'en faut de beaucoup que le boulet reçoive à la charge de trois onces & demi le plus grand effort qui puisse lui être imprimé.

M. le Chevalier d'Arcy en parlant de nous dans un des endroits de sa réponse, s'exprime ainsi : *la pièce de 24 ne devoit avoir théoriquement, selon son hypothèse, que 25 pouces de long & dans la pratique un peu moins.*

Nous ne pouvons imaginer quelles sont les causes qui lui ont pu faire croire que nous ayons pensé comme nous ne l'avons jamais fait, les explications que nous avons données dans nos observations, celles que nous venons de développer sur l'inflammation successive d'une charge de poudre, logée dans l'ame cylindrique d'une pièce de 24 la maniere dont celle qui commen-

ce à s'enflammer trouvant un appui vers la culasse , chasse en avant celle qui n'est point enflammée , en lui communiquant successivement une plus grande inflammation qui devient totale vers l'extrémité de la bouche ; lorsque la pièce est chargée de huit à neuf livres de poudre , sont une preuve que nous sommes bien éloignés de croire que 25 pouces fussent une longueur suffisante aux pièces de canon ; la recherche de ce qui peut avoir occasionné cet Académicien à conclure sur l'hipothèse qu'il nous attribue , est encore une de ces choses que la foiblesse de notre esprit nous empêche d'apercevoir.

Il nous dit dans l'extrait de son mémoire : *que ses expériences lui ont appris que la plus prompte inflammation d'une charge de poudre se faisoit lorsque le feu étoit porté vers le milieu de la charge ; dans la réponse qu'il nous fait il ajoute : si les accidens qui me sont arrivés pendant le cours de mes expériences ne m'avoient empêchés de déterminer d'une manière précise , le point d'une charge où on doit l'enflammer , je croirois être en état de déterminer ce point pour toutes les pièces d'Artillerie quelque figure qu'eussent leurs chambres.*

Nous sommes toujours convenus du premier article ; quand au second , nous

40 MERCURE DE FRANCE.

désirons que M. le Chevalier d'Arcy ne soit arrêté par aucun accident qui empêche le progrès de ses expériences dont nous attendrons le succès, l'assurant même que personne du Corps de l'Artillerie ne prendra ombrage de son travail; la prévoyance, les mesures & les moyens qu'il nous dit dans sa réponse, employer pour le prévenir, ne lui sont point aussi nécessaires qu'il le croit, nous ne cherchons qu'à nous instruire, & sçavons très-bien gré à ceux qui comme lui veulent bien nous communiquer le fruit de leurs recherches.

Nous sçavons & sommes toujours convenus avec cet Académicien que la poudre prend un tems à s'enflammer, que son inflammation, quoique fort courte, est successive & instantanée, & n'avons jamais regardé inutile, comme il voudroit l'insinuer, de connoître la détermination fixe de la loi que suit cette inflammation dans les armes à feu, nous désirerions au contraire, *que le comité qui a été nommé en dernier lieu par la Société Royale de Londres, pour examiner ce qui en étoit, eût décidé la question, & nous apprit à agir sur les effets de la poudre d'une manière moins conjecturale & plus décisive; les difficultés pour approcher de plus près de la certitude sur*

ce point, ne doivent pas faire renoncer aux recherches, mais au contraire exciter le zèle des Physiciens; nous connoissons aujourd'hui plusieurs causes dont nos prédécesseurs ne connoissoient que les effets; d'autres découvertes sont réservées au siècle où nous vivons.

M. le Chevalier d'Arcy en parlant de nous dans sa réponse, s'énonce en ces termes: *Il prouve qu'il ne m'a pas entendu dès les premières lignes de son mémoire; je le prie de me dire dans quel endroit j'ai proposé des changemens dans les bouches à feu, je ne les crois pas assez parfaites pour croire la chose impossible, mais je n'ai point prétendu en indiquer; puisque la longueur des pièces dont on se sert, n'est pas selon cet Auteur la plus avantageuse, que c'en est une bien plus étendue pour le plus grand effet, comme 340 pieds aux pièces de 24 chargées à huit livres de poudre, & qu'il dit dans l'extrait de son mémoire: que la solution de ces questions donne des grands avantages pour le changement que l'on se proposeroit de faire aux armes à feu en général, & sur tout à celles de l'Infanterie.*

Nous demandons si ce n'est pas en augmenter la longueur qu'il a voulu faire entendre, quoiqu'il ne le dise pas formellement? La lecture de nos observations lui

42 MERCURE DE FRANCE.

auroit-elle fait faire quelque attention sur ce point ? cela est à présumer.

On voit dans l'extrait de son mémoire : *qu'il paroît que la part que la résistance de l'air a dans le recul des pièces n'est pas aussi considérable qu'on l'avoit imaginé.*

Notre sentiment opposé au sien sur cet article a été expliqué assez au long dans nos observations , où nous croyons nous être énoncés d'une manière assez intelligible pour être entendu de ceux qui peuvent juger sainement des effets de la poudre & du mécanisme de son inflammation , on peut les rechercher dans le Mercure d'Avril où elles ont été inférées ; pour ne point donner des répétitions inutiles , nous nous contenterons de dire ici , que dans ce que nous avons observé sur la part que l'air avoit aux effets de la poudre & au recul des pièces , nous n'avons pas distingué , comme le fait M. le Chevalier d'Arcy , les pièces tirées sans boulet , d'avec celles qui sont tirées avec un boulet , cette différence n'en apportant point une bien sensible au recul auquel le boulet contribue peu , parce que sa figure sphérique lui fait pénétrer l'air facilement , le grand choc que reçoit l'air , est de la part de la poudre enflammée , car l'expérience montre que la flamme ne choque pas seulement l'air extérieur dans la

direction de l'ame de la pièce, & sur le même diamètre; sa grande fluidité en fait écarter une partie de tous côtés, & lui fait prendre dans un instant la forme d'un cône à l'embouchure du canon, du côté duquel est sa baze, mais beaucoup plus large que l'embouchure; cette poudre enflammée trouvant un appui contre l'air extérieur, directement & de tout côté, le frappe avec tant de violence qu'il occasionne le recul de la pièce.

Les sens les plus subtils tels que la vue & l'ouïe ne peuvent s'appercevoir de la vitesse avec laquelle la force du ressort fait son effet sur les corps qu'elle touche & par conséquent de l'instant dans lequel une pièce de canon commence son recul.

Comparons ce ressort quoique beaucoup plus violent à celui d'un arbalète dont l'arc seroit d'un acier bien trempé, il faut pour faire partir la flèche qui est sur l'affut, tendre l'arc par une force qui augmentera d'autant plus que la tension deviendra plus sensible, si on lâche la corde & qu'on la mette en détente, il est clair qu'elle frappera la flèche dans le premier instant avec sa plus grande force & sa plus grande vitesse, laquelle diminuera dès ce premier instant; la corde imprime donc toute sa vitesse à la flèche au moment qu'elle la tou-

44 MERCURE DE FRANCE.

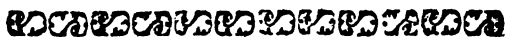
che , ce moment ne peut être apperçu que par l'imagination ; à plus forte raison ne peut-on s'appercevoir de celui où la pièce reçoit l'impulsion qui occasionne son recul , le ressort elastique de la poudre enflammée étant celui de tous le plus prompt & le plus violent.

Nous concluons de tout ce que nous venons de dire & de tout ce que nous avons expliqué dans nos observations sur ce sujet , que nous croirions tomber dans l'erreur en n'attribuant point à l'air la principale cause des effets de la poudre & du recul des pièces tirées à boulet ou sans boulet.

Nous conviendrons qu'il est très-facile de se tromper sur les expériences qui ont pour objet les effets de la poudre , sur tout lorsqu'elles sont faites en petit comme celles de M. le Chevalier d'Arcy sur un canon de deux pieds de long. Les erreurs qui paroissent insensibles deviennent considérables lorsqu'on exécute en grand, on voit alors avec peine que les faits que l'on a cru établis sur la plus saine théorie & constatés sur l'apparence la plus décisive sont contredits dans la pratique.

Quelque envie que nous ayons de plaire à M. le Chevalier d'Arcy , en lui donnant le détail de toutes les expériences que nos

prédécesseurs & nous avons faites sur l'inflammation de la poudre , sur ces effets sur la portée des boulets , sur les plus fortes charges à des longueurs données , &c. Il nous permettra de ne pas le faire ici , elles sont si authentique & si constatées qu'elles se trouvent par tout , d'ailleurs nous craignons d'en avoir déjà trop dit pour les gens du métier , qui seront juges de notre différent & que nous ennuirions sans doute , en ne leur apprenant rien de nouveau , ainsi nous nous en tiendrons là , & finirons un mémoire qui nous paroît déjà fort long.



R E' P O N S E

De M. le Chevalier d'Arcy , au second mémoire de M. de S. Auban , &c.

J'Ai lu & relu avec attention le second Memoire de M. de S. Auban & malgré toutes les peines que j'ai prises pour me rendre clair dans ma réponse à ses observations, je me vois obligé de dire ici comme dans cette Réponse , qu'il ne m'a pas entendu au moins sur les choses dont la discussion est la plus importante.

46 MERCURE DE FRANCE.

J'avois fait tous mes efforts dans cette Réponse pour expliquer nettement la différence qui se trouve entre les deux questions suivantes dont la solution me paroît fort importante à la Théorie de l'Artillerie ; sçavoir , quelle est la charge la plus avantageuse pour un canon d'une longueur donnée , & la longueur d'un canon la plus avantageuse pour une charge donnée. Cependant je m'appерçois que j'ai échoué & que M. de S. Auban les regarde toujours comme les mêmes , j'en pourrois rapporter plusieurs preuves : mais je m'en tiendrai à une seule trop frappante pour qu'elle échappe à personne. J'ai dit dans la Réponse au paragraphe onzième des observations de M. de S. Auban , que la charge de 3 onces & demie , seroit celle qui communiqueroit tout son effort au boulet dans une piece de 24 de 9 pieds 6 pouces de long. Là dessus M. de S. Auban fait faire des épreuves avec cette charge , comme on le voit à la page 38 & comme elles n'ont donné qu'une portée moyenne de 16 toises , il en conclut contre moi qu'il s'en faut de beaucoup que le boulet reçoive à la charge de 3 onces & demie le plus grand effort qui puisse lui être communiqué en général : il est fâcheux que M. de S. Auban ne m'ait point entendu , car il se seroit évité toute

cette peine & il n'auroit pas fait des épreuves aussi inutiles.

Comme la plupart des objections contenues dans ce second Mémoire de M. de S. Auban sont presque les mêmes que celles du premier & qu'elles ont comme on le voit la même origine , c'est-à-dire , qu'elles viennent de ce qu'il ne m'a pas entendu. Il faudroit si je voulois y répondre , rapporter ici les mêmes raisons & répéter les mêmes explications que dans ma première réponse. Je me contenterai donc d'y renvoyer le Lecteur , afin qu'il compare les objections contenues dans ce second Mémoire de M. de S. Auban aux raisons & aux expériences rapportées dans cette réponse ; car enfin quelque flatté que j'aye lieu de l'être , d'entretenir cette correspondance avec M. de S. Auban , les réponses ne finiroient pas sitôt entre lui & moi , si je persistois à lui répondre lorsqu'il ne m'entend pas , & s'il continuoit à me faire l'honneur de me répondre sans m'entendre.

Quand aux principes de Physique & de Dynamique sur lesquels je me suis appuyée & dont il paroît que M. de S. Auban ne convient pas , je n'entreprendrai point de les deffendre : c'est aux Physiciens & aux Geometres à le faire. C'est

48 MERCURE DE FRANCE:

aux Physiciens , aux Hales , aux Robins
à expliquer à M. de S. Auban ce que c'est
que la poudre & d'où lui vient sa force
d'expulsion , &c. C'est aux Geometres que
M. de S. Auban n'étonnera pas peu en
soutenant que le boulet concoure infini-
ment peu dans la cause du recul du ca-
non , parce qu'étant rond il divise l'air
avec facilité. C'est à eux dis-je à lui dé-
montrer comment le boulet doit produire
nécessairement un recul dans la piece &
même dans le vuide. Au reste nous avons
consulté les Leçons de M. l'Abbé Nolet
citées par M. de S. Auban , & nous avons
remarqué page 289 du troisième Volu-
me , qu'après avoir dit que la poudre ne
faisoit point d'explosion dans le vuide , il
ajoute , *il est à propos d'avertir cependant
que cette dernière épreuve ne se doit faire
qu'avec quelque grains de poudre , seulement
comme on l'a marqué dans l'article de la pré-
paration ; car le soufre & le salpêtre brûlés ,
produisent de l'air dans le recipient , & si
l'on employoit une certaine quantité , ce qui
tomberoit à la fin dans le vase ardent seroit
infailliblement enflammé , & il pourroit écla-
ter avec danger.* Il est clair par ce passage
que M. l'Abbé Nolet, ainsi que nous , pen-
se que la poudre contient beaucoup d'air ,
& je sçais d'ailleurs que cet habile Physi-
cien

rien est du sentiment des Hales, &c. en attribuant sa force à un fluide qui s'en dévelope dans l'explosion.

Je ne puis m'empêcher de dire ici un mot sur les expériences faites avec le mortier d'épreuve dont parle M. de S. Auban : on auroit souhaité qu'il nous eût dit si elles ont été faites avec la même poudre ; car quoiqu'il parle des précautions que l'on a prises comme de peser les charges, &c. il passe celle-là sous silence, & elle méritoit cependant bien d'être rapportée ; car des épreuves qui doivent servir à décider une question aussi importante, ne peuvent être faites avec trop de soin, & il est non seulement essentiel que la poudre que l'on y emploie soit la même ; mais encore que les intervalles des tems entre les différentes expériences ne soient pas assez longs, pour que l'on puisse craindre que dans ces intervalles elle puisse changer de nature, c'est le cas des épreuves de M. de S. Auban, qui ayant été faites à deux mois de distance les unes des autres, perdroient presque toute leur force, s'il se trouvoit qu'elles donnaient des différences assez sensibles pour en conclure que dans un tems humide, les portées sont plus longues que dans un tems sec ; au reste ces

II. Vol.

C

30 MERCURE DE FRANCE.

épreuves, ayant donné des portées qui diffèrent si peu entr'elles je m'étonne que M. de S. Auban puisse encore regarder les effets de la poudre comme si incertains, qu'il trouve singulière la proposition que j'ai avancée qu'il étoit important de sçavoir sur quel degré d'incertitude il falloit compter. Cette proposition qui l'a tant frappé, n'est cependant qu'une règle que l'on suit, non seulement dans la Physique, mais encore dans les choses ordinaires de la vie. Entrez chez un Balancier & demandez lui des Balances, il vous dira, elles trébuchent à $\frac{1}{7}$, à $\frac{1}{4}$ de grain, c'est-à-dire, voilà l'incertitude sur laquelle vous devez compter en pezant avec ces Balances-là.

Pour finir, je répéterai ici ce que j'ai déjà dit dans mon Mémoire, que je prie que l'on ne regarde mes expériences que comme les tentatives d'un Physicien, qui à l'aide du flambeau de la Géométrie & de la saine Physique, tâche de faire quelques progrès dans la connoissance des effets de la poudre dans les armes à feu. Je n'ignore point qu'on n'ait fait déjà beaucoup d'expériences : je sçais que le corps de l'Artillerie de France a été de tout tems composé d'habiles gens. Je sçais qu'il possède actuellement un grand homme ;

profond dans toutes les parties de son métier, que les Etrangers nous ont envié, & qui s'est immortalisé par ses dernières campagnes. Je sçais qu'il a un fils que l'on regarde comme son digne successeur; mais je sçais que malgré les travaux de ces grands hommes, malgré les expériences que l'on a faites; cette partie qui regarde la Théorie des effets de la poudre dans les armes à feu, n'a pas encore été éclaircie autant qu'elle pourroit l'être.

Nota. Il est bon d'avertir ici le Lecteur que les expériences de la Société Royale rapportées dans ma réponse aux observations de M. de S. Auban, qui se trouve dans le Mercure d'Avril, auroient dû être en note, au lieu d'être confondues avec le texte, ce qui pourroit faire croire que c'est moi qui parle, lorsqu'il est dit: *que ce fut probablement l'humidité qui rendit la troisième portée si petite, le coup ayant été tiré fort avant dans la soirée*; mais c'est toujours le committé comme il est facile de s'en assurer en consultant l'original Anglois. On notera de plus que les Chambres dont il est parlé étoient de différentes figures, celle de 3 pouces de profondeur étant cylindrique, celle d'un pouce & demi, sphérique, & celle de $\frac{1}{2}$ de pouce, sphérique un peu aplatie, c'est par la distraction du Traducteur, qu'on a mis seulement qu'elles étoient de la même capacité.



LES P E R I L S DE LA TOUR ENCHANTEE*.

Infandum , Regina , jubes renovare dolorem.

(Virgile.)

Vous me demandez le récit
De la périlleuse aventure ,
Où d'un enchanteur maudit
La noire & maligne imposture
Sur ma victoire répandit
Une cruelle flétrissure ,
Qui dans l'instant me confondit.
J'en sortis pourtant sans blessure ,
Et je jurai , tout interdit ,
De ne coucher que sur la dure ,
De laisser croître en mon dépit ,
Ma barbe jusqu'à la ceinture ,
De perdre plutôt mon crédit ,
Que de ne pas , avec usure ,
Me venger d'une telle injure.

* Une aventure comique arrivée à la campagne ;
a donné lieu à cette plaisanterie. L'Auteur ayant
été prié de mettre cette Aventure en Vers , fit cette
Pièce sans ajouter ni changer aucune circonstance ,
mais y donnant seulement une autre face.

Or voici comment il s'y prit ,
Ainsi que je le conjecture.

Sur le sommet d'un verd coteau
Que favorise la Nature ,
Est assis un riant Château (a) ,
Moins gracieux par sa structure
Que par l'entretien du Seigneur ;
Autant aimable par le cœur ,
Que par l'esprit dont la tournure
N'a point la fade enluminure
D'un insipide & froid jaseur.
Dans ce lieu donc , où tout respire
L'air heureux de la liberté ,
Où les plaisirs de leur empire
Font éprouver l'aménité ,
Six Chevaliers , & trois Princesses ,
Se reposant sur mes promesses ,
Goûtoient un tranquille repos ;
Et tandis que sur leurs paupieres
Le sommeil verfoit ses pavots ,
L'enfer me tailloit des croupieres ,
Et de ses brûlans soupiraux
Vomissoit les noires Gorgones ,
Les Mégères , les Tisiphones
Et leurs ténébreux Généraux.
Tous dormoient donc dans le silence ;
Je veillois seul pour leur défense.

(a) Le Grand-martean , maison de plaisance de
M. P * * ,

54 MERCURE DE FRANCE.

Contre les malins enchanteurs ,
 Sans songer à l'indigne offense
 De mes lâches persécuteurs.
 J'ai dit seul , & je me retracte ,
 Un autre veilloit avec moi ,
 Mais qui de son mortel effroi
 Donna si visiblement acte ,
 Qu'il pouvoit bien être excepté ,
 Et que ma Muse , en vérité ,
 N'en eût pas été moins exacte ,
 Quand elle ne l'eût pas compté.
 N'importe , nous faisons la ronde ,
 Pour prévenir tous les efforts
 Des Géans & de leurs conforis ,
 Dont ce séjour par fois abonde.
 Près de la porte d'un salon
 Un charme secret nous arrête ;
 Je vis d'un enchanteur selon
 Que c'étoit le tour mal-honnête ;
 A le combattre je m'apprête ,
 Quand , parmi des cris infernaux
 Qui formoient un bruit incroyable ,
 J'entends une voix effroyable
 Prononcer ces lugubres mots :
 » Chevalier , le sort te destine
 » A combattre un Géant affreux ;
 » Mais en vain ta valeur s'obstine
 » A rompre d'invissibles nœuds ;
 » De cette aventure terrible

- » Tu ne peux voir l'événement ,
 » Qu'un cœur à l'amour insensible
 » N'ait fait cesser l'enchantement (b).

Pour obéir donc à l'oracle ,
 Un Chevalier jeune & charmant ,
 Fils du Seigneur de l'habitable ,
 Fut , sur la foi de son serment ,
 Jugé propre à lever l'obstacle ,
 Qui reculoit le dénouement.
 Je n'ai point parlé de l'allarme ,
 Des craintes, des soucis nouveaux
 Qu'éprouvoit pendant ce vacarme
 Le compagnon de mes travaux ,
 Qui dans cette angoisse mortelle ,
 D'une voix presque éteinte appelle
 De tous côtés des deffenseurs ,
 Et couvrant sa peur d'un beaux zèle ,
 Disoit qu'une action si belle
 Devoit avoir des spectateurs.
 Un seul vint ; mais quelque courage
 Qu'il montrât à me seconder ,
 Je le priai de me ceder
 L'honneur d'achever cet ouvrage ,
 Il voulut bien me l'accorder ;
 Et les autres , vous pouvez croire ,
 N'en furent pas scandalisés ;

(b) *Il s'agissoit d'avoir la clef de la porte du Salon.*

C iiij

56 MERCURE DE FRANCE.

Aussi je dois dans mon histoire
Ce témoignage à leur mémoire ,
Que pour ne pas être accusés
D'avoir voulu rogner ma gloire ;
Pendant le tems de ma victoire
Ils restèrent les bras croisés.
Nous marchons , un profond silence
Succède à cet horrible bruit ;
Les portes s'ouvrent , je m'élance ,
Et dans les horreurs de la nuit ,
Au lieu de ce géant terrible
Que cherchent mes yeux éperdus
Mes sens se trouvoient confondus
De n'y voir qu'un âne paisible ,
Qui , fixant ses regards sur moi
Qu'un tel coup rendoit immobile
Sur ce qui me troubloit , je croi ,
M'avoit l'air d'être fort tranquille ;
Je craignois de m'être mépris ,
Mais changeant alors d'attitude ,
Le maudit âne par ses cris
Scut confirmer ma turpitude
Et m'ôter de l'incertitude
Où sembloient être mes esprits.
Ici la rage me suffoque
En vous racontant mon malheur ;
Et contre un perfide enchanteur
A la vengeance me provoque.
Par des détours ingénieux

Mon amour propre en vain révoque
 Cet affront ignominieux ,
 Ma honte n'est plus équivoque ,
 Et cette flétrissante époque
 Est toujours présente à mes yeux :
 A quoi dois-je en effet m'attendre ?
 Déjà sur moi je crois entendre
 Pluvoir & biocards & lardons ,
 Sur ce que cherchant la couronne
 Des lauriers que l'honneur moissonne ;
 Je n'ai trouvé que des chardons .

L. Dufens de Tonroi



REV

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, le 11 Avril 1752.

L'Académie n'ayant pas cru devoir adjudger le prix à aucun des Ouvrages qui lui ont été présentés, l'a remis à l'année 1753. Les Dissertations des personnes qui voudront concourir seront reçues jusqu'au premier Décembre prochain. Le sujet est toujours, *L'état des Sciences en France sous les Regnes de Charles VIII. & de Louis XII.*

M. de Boze ouvrit la Seance par la Description Historique d'un Médaillon d'or, mis depuis peu au Cabinet du Roi, & dont il avoit eu soin de faire distribuer à l'Assemblée un grand nombre d'Estampes. Ce Médaillon qui par son étendue, par son poids, & par le relief de ses figures, est le plus considérable de tous ceux qui nous restent des débris de l'Empire Romain *, représente d'un côté l'Empereur Justinien vu de face & à mi-

* Il a plus de 3 pouces de diamètre, il pèse 5 onces & quelques gros, & le relief des figures peut être évalué à près de 3 lignes dans leur plus grande élévation.

corps , tenant de la main droite un long javelot , son bouclier passé dans le bras gauche : sa tête qui est entourée d'un nimbe ou cercle de lumière , est ceinte d'un Diadème formé de plusieurs rangs de perles ; elle est couverte d'un casque enrichi de pierres précieuses , & ombragé de plumes flottantes. Enfin , on lit autour du Portrait , cette inscription abrégée.

DOMINUS NOSTER JUTINIANUS
PERPETUUS AUGUSTUS.

On voit au revers le même Prince à cheval , comme revenant de quelque expédition lointaine , d'où il ramène la Victoire marchant devant lui avec un trophée d'armes sur l'épaule. L'Astre qui a présidé à son entreprise , paroît l'éclairer encore dans son retour , & la Légende qui est au dessus , ajoute que ce succès fait la gloire & la sûreté de l'Empire.

SALUS ET GLORIA ROMANORUM.

On voit à l'Exergue du Medaillon ces cinq lettres CON. OB. Mais , comme elles n'ont aucun rapport au type ni à la Légende , & que selon M. de Boze , elles ne sont que l'abrégé d'une formule employée sur la plupart des Médailles d'or du bas Empire , il s'est réservé d'en dire simplement un mot à la fin de son Mémoire destiné à des objets plus intéressans.

60 MERCURE DE FRANCE.

Le premier qui se présente est l'état des Arts dans le sixième siècle auquel Justinien vivoit. L'opinion la plus commune est qu'ils étoient alors totalement déchu & négligés : mais cette opinion , quoique fondée à beaucoup d'égards , demande pour le Regne de Justinien , une exception particulière , que la vue du Médail-
lon établiroit seule , si nous n'en avions point d'autres preuves.

Le Buste du Prince y est dans la position la plus avantageuse , sa physionomie y est bien caractérisée , l'habillement & les différentes parties de l'armure sont traités avec beaucoup d'intelligence. Le revers qui paroît être d'une autre main , comme cela arrive souvent , est d'un dessein moins correct , mais l'idée en est belle , la composition heureuse , & l'objet de l'allégorie si naturel , qu'elle pourroit se passer de la Légende qui achève d'en déterminer l'application. Enfin , le relief des figures est extrêmement remarquable pour un tems où les Médailles se frappaient au marteau : la machine du Balancier dont la force & la justesse sont bien supérieures à tous les efforts de la main , étant une invention moderne , dont l'on n'a commencé à faire usage pour les monnoyes , que sous le Regne de Louis XIII.

Il est donc vrai de dire que ce monument suffiroit seul pour persuader que si depuis le siècle des Antonins jusqu'à celui de la renaissance des Lettres, les Arts dégénérèrent toujours de leur ancienne splendeur, Justinien n'oublia rien pour les y rappeler, & qu'il y seroit peut-être parvenu sans les Guerres intestines & étrangères, dont son Regne fut continuellement agité. M. de Boze laisse aux Connoisseurs à ajouter que l'Art des Médailles, loin d'être un de ces Arts que la nécessité entretient, est au contraire une pure émanation du luxe & du goût, une production de l'esprit & de la magnificence.

Nous avons, dit-il, une autre preuve sensible de l'amour de Justinien pour les Arts; c'est le Temple de Sainte Sophie qu'il fit bâtir, & qui, jusqu'à la construction de celui de Saint Pierre de Rome, a été le plus superbe édifice de toute la Chrétienté. Ce grand ouvrage n'a opposé à la fureur de cent Nations barbares, à la superstition même du Mahométisme, que la juste admiration qu'il inspire encore.

Ce que Justinien fit pour la compilation & l'arrangement des Loix Romaines, ne permet pas de douter qu'à l'amour des Arts, il ne joignit l'amour des Lettres.

62 MERCURE DE FRANCE.

l'amour de l'ordre & du bien public. Mais aucune de ces circonstances n'a rapport au Médaillon frappé pour conserver le souvenir de quelque victoire éclatante, qui malheureusement n'est désignée par aucun surnom, comme elles le sont quelquefois sur les Médailles du haut Empire, VICTORIA BRITANNICA, GERMANICA, DACICA, PARTHICA & autres semblables.

Une chose plus simple encore, dit M. de Boze, auroit été toute espèce de date qui auroit indiqué l'année du Règne de Justinien à laquelle répondoit l'événement en question, il y en a eu de très-considérables pour le tems; & leur nombre les rend plus aisés à rassembler en gros qu'à ranger en détail. Ce Prince signala le commencement de son Règne par les avantages qu'il remporta sur les Perses; il extermina les Vandales, il fit prisonnier leur Roi Gilimer; il reconquit l'Afrique; il chassa les Goths d'Italie, prit leur Roi Vitigès; il repoussa Totila & défit en bataille rangée Téius son Successeur qui étoit rentré sur les terres des Romains, & qui périt dans le combat qu'il étoit venu lui-même leur présenter.

Les Romains avoient différentes manières de dater leurs Médailles : La première

& la plus exacte , consistoit à y marquer le nombre des puissances Tribuniciennes des Empereurs , parce que ce titre de puissance se renouvelant chaque année , il répondoit précisément à celle du Règne. Cet usage fut assez constamment observé sous Auguste & ses Successeurs jusqu'au siècle d'Elagabale , & d'Alexandre Sévère ; cependant , quelques-uns d'entr'eux négligèrent de joindre au titre de la Puissance Tribunicienne , le nombre de ses renouvellemens , & l'un & l'autre commencerent à disparoître après Trajan Déce.

La seconde maniere de dater , se tiroit du nombre des Consulars ; mais elle n'étoit pas à beaucoup près aussi sûre & aussi exacte que la première , parce que les Empereurs Romains , loin d'affecter de remplir nommément le Consulat chaque année , y élevoient successivement des Généraux d'Armée , des Sénateurs & autres Personnes avides de cette distinction : de sorte que quelquefois on trouve sur les Médailles d'un Empereur , des faits datés en apparence de son troisième Consulat , (par exemple) COS. III. & qui en sont éloignés de tout le nombre d'années qu'il avoit passées sans exercer personnellement cette dignité , qui par-là donne plutôt une approximation de tems arbi-

64 MERCURE DE FRANCE.

traire , qu'une époque fixe , si elle n'est d'ailleurs expressement déterminée par l'Histoire.

On peut , suivant M. de Boze , former une troisième espèce de date , du nombre d'acclamations que les Armées victorieuses faisoient sur le champ de bataille en l'honneur des Empereurs sous les auspices de qui elles avoient combattu ; c'étoit pour eux l'éloge le plus flatteur , il sembloit qu'on leur eût confirmé la Puissance Souveraine ou qu'on les eût élevés une seconde fois à l'Empire , & dès lors au titre primordial d'IMPÉRATEUR qui sur leurs Médailles signifioit qu'ils étoient *Généralissimes des Troupes , & Maîtres de toutes les forces de la République* ; ils joignoient surabondamment celui d'IMPÉRATEUR acquis par les acclamations Militaires , IMPERATOR. II. III. I.V. &c. Auguste en a porté le nombre jusqu'à vingt-un , & nous avons des Médailles de Theodose le jeune qui le poussent au delà de quarante ; mais ajoute M. de Boze , outre qu'il n'est pas toujours aisé de démêler à quelle année du Règne , ces acclamations successives doivent se rapporter , l'usage de les exprimer a été aussi mal observé que celui des Puissances Tribuniciennes & des Consuls.

Aucune de ces trois sortes de dattes n'ayant été employée dans le Médaillon de Justinien, il faut, dit-il, y suppléer par une attention réfléchie à l'âge auquel il est représenté, ressource d'autant plus sûre que ce Médaillon est d'une grande conservation, d'une grande étendue & d'un grand relief, & que la physionomie du Prince y est fortement prononcée tant du côté que son Buste remplit entièrement, que de celui où on le voit à cheval.

Or comme la réunion de toutes ces circonstances, ne permet guère de lui donner plus de quarante-cinq à cinquante ans, & qu'il en avoit quarante-quatre quand il succéda à Justin premier, son Oncle, on doit, ce semble, appliquer aux avantages qu'il remporta sur les Perses dans les premières années de son Règne, l'éloge que lui donne le Médaillon, non pour les avoir subjugués, pour avoir pris leurs Villes, ou détruit leurs Armées; mais pour avoir battu en diverses rencontres les troupes de Cosroès, qui avoient fait des incursions & de grands établissemens dans les Provinces Romaines, avoir obligé ce Prince à se renfermer dans ses anciennes limites, & à demander lui-même la paix que Justin lui avoit toujours inutilement offerte.

8. MERCURE DE ERANCE.

Rome dans ces beaux jours n'auroit , dit M. de Boze , célébré un pareil événement que par des actions de graces , A la bonne fortune de retour , FORTUNÆ REDUCI , Inscription qu'on lit souvent sur les Médailles des premiers Césars ; mais , dans un tems comme celui auquel Justinien commença à regner , & où l'Etat assailli de toutes parts , n'éprouvoit plus que des pertes , les moindres succès devoient réveiller l'espérance des Peuples , & les porter à croire que la valeur & l'heureuse étoile de leur nouveau Maître , faisoient la gloire & la sûreté de l'Empire , SALUS ET GLORIA ROMANORUM.

Cette différence de langage, poursuit M. de Boze, n'est pas la seule qu'on remarque entre les Médailles du haut & du bas Empire : dans les premières , l'inscription du côté de la tête commence presque toujours par le mot IMPERATOR , qui souvent s'y retrouve une seconde fois par rapport à la double signification expliquée ci-dessus. Dans les autres au contraire , le titre d'IMPERATOR n'est d'abord employé qu'en un seul sens , il disparoît ensuite peu à peu , & on le remplace enfin par celui de *Dominus*. DOMINUS NOSTER JUSTIANUS.

Du tems de la République, le mot

Dominus se bornoit à désigner le pouvoir des Maîtres sur leurs Esclaves : sous Auguste , on l'étendit à l'autorité des Peres sur leurs enfans , & bientôt il devint comme parmi nous , le début ordinaire des complimens que se faisoient de part & d'autre les amis qui se rencontroient.

Auguste & Tibere craignant que ce titre ajoûté à celui des autres dignités dont ils étoient revêtus , ne fit trop sentir aux Romains le poids de la servitude , ne voulurent jamais le prendre sur aucun monument , ni le recevoir de toute autre bouche que de celle de leurs esclaves. Caligula & Domitien ne furent pas si scrupuleux , ils se le donnerent eux-mêmes dans leurs Rescrits , & Trajan qui ne pouvoit souffrir qu'on l'employât en lui parlant en public , ne trouvoit pas mauvais que Plîne le jeune le lui donnât dans ses Lettres. Il est à présumer que les autres Gouverneurs de Province en usoient de même , & que tandis qu'à Rome , pour ne pas effaroucher le Senat & le Peuple , la plupart des Empereurs ne forçoient personne de leur accorder ce titre , & que les Princes politiques paroissent le rejeter avec indignation , on n'oublioit rien dans les Provinces pour y accoutumer les esprits ; que souvent même , c'étoit un sujet de persé-

cution, & au point que Joseph parle de quelques Juifs qui furent mis à mort pour l'avoir refusé à Neron. Nous voyons de plus, ajoute M. de Boze, que c'est dans les Provinces qu'il commence à paroître sur divers momumens dont il fait une longue & curieuse énumération.

Ces exemples devenus de jour en jour plus fréquens dans les Provinces, déterminèrent enfin les Empereurs à prendre le titre de Seigneurs & de Maîtres, sur les Médailles même qui se frappaient sous les yeux du Senat, & le refus qu'en fit Julien l'Apostat, lui attira les railleries les plus ameres de la part des habitans d'Antioche.

En parlant des cinq lettres **CON. OB.** placées à l'Exergue du Médaillon, M. de Boze avoit d'abord observé qu'elles n'avoient aucun rapport à son Type ni à sa Légende, qu'elles n'étoient qu'une formule employée sur la plupart des Médailles d'or du bas Empire. Il se contente de dire à ce sujet que les Antiquaires du siècle dernier, se sont fort exercés sur le sens qu'on doit donner à ces Lettres, & que les deux opinions qu'on paroît avoir adoptés par préférence, se réduisent à leur faire signifier que les Médailles où elles se trouvent, ont été frappées à

Constantinople, CONstantinopoli OBsignatum, en sous-entendant *Numisma*, ou à certifier qu'elles étoient de bon or, CONflatum OBrizum, qui est le terme dont se servent plusieurs Loix du Code Théodosien, en parlant du titre auquel devoit être l'or des monoyes pour avoir cours dans le commerce. Il se dispense de rapporter les autres explications, parce qu'on les trouvera très détaillées dans le premier Volume des Mémoires de l'Académie.

Jugeant qu'on seroit sans doute plus curieux de sçavoir en quel tems & en quel lieu a été faite la découverte de ce monument, il nous apprend qu'il avoit été trouvé l'année dernière près de Césarée en Capadoce, à vingt pieds de profondeur, sous des voûtes, & autres restes d'anciens murs élevés à ce qu'on croit sur les débris du Fort Mocèse, dont Procope fait mention. Il y avoit, suivant cet Historien aux portes de Césarée, un Fort qu'on appelloit le Fort Mocèse; Julien l'avoit ruiné, de même qu'une partie de la Ville, en haine du Christianisme qui y étoit très-florissant. Justinien acheva de raser le Fort, & fit élever en sa place le long de la coline, un mur épais qui allant rejoindre ceux de la Ville, lui donna lieu

de faire bâtir dans cette nouvelle enceinte , des Eglises , des Hopitaux , des Bains publics , & tout ce qui pouvoit le plus contribuer à l'ornement & à la commodité d'une des premières Metropoles de l'Asie.

Les Turcs entre les mains de qui tomba ce Médaillon , l'ayant apporté à Constantinople , le proposerent à M. le Comte Desalleurs qui fut charmé d'en faire l'acquisition , & qui l'envoya tout de suite à M. Rouillé Ministre & Secrétaire d'Etat , pour le présenter au Roi. Sa Majesté ne crut pas qu'il pût être mieux placé que dans son Cabinet d'Antiques , elle chargea donc M. Rouillé de le remettre à M. de Boze , & de lui en demander en même tems pour sa satisfaction particulière , une description raisonnée que l'on rendroit publique , si elle étoit utile aux progrès des connoissances Littéraires , & elle parut telle à l'Académie, quand M. de Boze lui en communiqua la première ébauche.

Il ajoûta en finissant , que quand il avoit dit que ce Médaillon étoit par son étendue , par son poids & par le relief des figures , le plus considérable de ceux qui nous restent des débris de l'Empire Romain , il n'avoit pas prétendu dire que les Empereurs qui ont régné avant ou

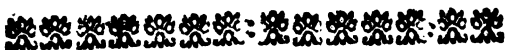
après Justinien , n'en avoient pas fait frapper d'aussi grands ou de plus grands encore ; mais que le seul prix de la matiere sacrifiée à d'autres usages , les avoit insensiblement fait disparoître au préjudice d'une louable curiosité , & des avantages que la conservation de ces sortes de monumens , nous donneroit pour une plus parfaite intelligence de l'Histoire ancienne.

Qu'en effet , Gregoire de Tours rapportoit qu'étant à la Cour de Chilperic , ce Prince lui fit voir des Médaillons d'or du poids d'une livre que lui avoit envoyés Tibere Constantin , & qui ayant du côté de la tête cette Inscription TIBERII CONSTANTINI PERPETUI AUGUSTI , avoient au revers celle-ci , GLORIA ROMANORUM , autour d'un quadrigé ou char de Triomphe attelé de quatre chevaux. Tibere Constantin parvint à l'Empire neuf ans après Justinien , Grégoire de Tours vivoit du tems de l'un & de l'autre , il seroit donc difficile de trouver un exemple plus semblable , ou une autorité plus précise.

Après que M. de Bozé eut fini sa Dissertation qui fut trouvée très curieuse , M. le Beau lut un Mémoire *sur la légion Romaine*. Cette lecture fut suivie d'une

72 MERCURE DE FRANCE.

histoire du Gouvernement établi par Auguste. Ce morceau de M. l'Abbé de la Bletterie a paru si neuf & si beau, que nous croyons devoir le communiquer tout entier à nos lecteurs.



HISTOIRE

Du Gouvernement établi par Auguste.

NOUS sommes accoutumés dès notre enfance à regarder comme purement despotique le Gouvernement substitué par Auguste, à l'ancien Gouvernement Républicain : & je trouve deux causes de ce préjugé. La première est l'abus que firent de leur puissance, divers Empereurs. D'après l'Histoire des Caligulas, des Nérons, des Domitiens & des Commodes, on s'est figuré le Prince Romain comme supérieur de droit à toutes les loix de l'Etat : & l'on ne fait pas réflexion que si l'on se forme sur de tels Regnes l'idée de la prérogative Impériale, il faudra pour être conséquent dire que l'Empereur étoit affranchi de la loi naturelle. En effet ces monstres la foulèrent aux pieds, & parurent même la respecter moins que les loix de la nation,

tion , auxquelles ils rendoient souvent une sorte d'hommage en revêtant de formes légales leurs injustices & leurs cruautés.

La seconde source de l'erreur , est l'ignorance ou la mauvaise foi des Grecs entre autres de l'Historien Dion Cassius. La nation Grecque toujours jalouse , toujours ennemie des Romains , aimoit à croire qu'ils étoient entierement asservis. Enfin , disoit-elle , les Césars ont vengé la Grèce en mettant Rome aux fers. Voilà nos fiers Conquerans esclaves aussi bien que nous , & dans la servitude commune nous avons la prééminence du genie & des talens. Ainsi les Grecs pour se consoler de la perte de leur liberté , favorisoient ouvertement le despotisme jusqu'à donner aux Empereurs le nom de Roi. En devenant Citoyen Romain un Grec ne quittoit pas toujours ses anciennes préventions. Dion, quoique Sénateur & deux fois Consul , montre à découvert une ame anti-Romaine , & semble n'avoir pris la plume que pour humilier la Nation dont il écrit l'Histoire. Je ne parlerai point ici de la maniere dont il se déchaîne contre Cicéron , ni du silence qu'il garde sur les autres Ecrivains , que Rome pouvoit opposer à la Grèce. J'observerai seulement qu'il semble vouloir justifier l'usurpation de César , qu'il traite

II. Vol.

D

Brutus & Cassius avec une partialité manifeste, qu'il multiplie & qu'il enfle les privilèges accordés à Auguste, & qu'il attribue aux Empereurs le pouvoir arbitraire comme leur appartenant, non seulement de fait, mais de droit, en sorte que l'on auroit pû intituler son Ouvrage : *Histoire Romaine à l'usage des Grecs & des Tyrans.*

Comme Dion est le seul Auteur où nous trouvions le Regne d'Auguste dans une certaine étendue & qui donne un plan détaillé du nouveau Gouvernement, la plupart des Modernes croient sur sa parole que l'Empereur étoit dispensé de toutes les Loix. Ils ne font pas attention que l'Historien Grec est trompé, ou feint de l'être par une expression Latine équivoque en elle-même, mais dont l'usage de la langue avoit déterminé le sens. Lorsqu'un Citoyen obtenoit dispense d'une Loi seule, on ne laissoit pas de dire qu'il étoit dispensé des Loix, *solutus Legibus*. C'est ainsi que s'expriment tous les Auteurs. Les Loix sont censées ne faire qu'un corps, & le tout se prend pour la partie. Nous disons dans notre langue d'une chose défendue par une Loi unique, qu'elle est défendue par les Loix.

On avoit extrêmement multiplié les dispenses en faveur d'Auguste. Ses successeurs

jouirent des mêmes privilèges & d'autres encore qui dans la suite y furent ajoutés ; mais aucun ne s'imaginoit être affranchi de toutes les Loix. Auguste jusqu'à la fin de ses jours étoit si persuadé du contraire, que voulant laisser à Livie par son testament le tiers de sa succession , il pria le Senat de le dispenser de la Loi Voconia , qui ne permettoit pas aux Maris de laisser à leurs femmes , au-delà d'une certaine somme. Caligula même se fit dispenser de la Loi Julia-Papia , parce que suivant la disposition de cette Loi , il ne pouvoit hériter que de ses proches , n'ayant alors ni femme ni enfans. Claude n'épousa sa nièce Agrippine , qu'après avoir prié le Senat de rendre un Décret pour déclarer permis ces sortes de mariages. Lucius Vitellius ayant demandé à ce Prince s'il résisteroit aux ordres du peuple & à l'autorité du Senat, je ne suis qu'un Citoyen, avoit répondu l'Empereur, & n'ai pas le droit de m'opposer aux volontés unanimes de mes Concitoyens. Il seroit facile de former la Charte d'une tradition non interrompue , qui prouveroit qu'au moins jusqu'à Diocletien, c'est-à-dire , pendant trois siècles , jamais on ne crut que les Empereurs eussent droit d'agir contre la disposition des Loix , excepté celles dont ils avoient obtenu dis-

pense par écrit.

J'ai lu dans les assemblées de l'Académie plusieurs dissertations , où je me propose de donner un plan du Gouvernement Romain sous les Empereurs. Il en résulte que le Gouvernement doit être regardé comme une Aristocratie , où le premier Magistrat étoit trop puissant , & pouvoit agir , quand il vouloit , comme le Despote le plus absolu. Je dis qu'il le pouvoit ; mais il n'en avoit pas le droit. Dans toutes les langues on confond le droit avec le pouvoir : & les Romains eussent été trop heureux , si cette confusion eût été seulement dans le langage. Cependant pouvoir & avoir droit sont deux choses aussi distinguées l'une de l'autre , que la force & les voies de fait le sont de la Justice & des Loix.

Dans ce discours qui ne sera que le précis de quelques mémoires très étendus , je vais raconter comment & par quels degrés Auguste forma ce qu'on appelle la Monarchie Romaine. On verra par le simple exposé des faits , que la puissance Impériale n'étoit que le résultat de plusieurs emplois purement Républicains qui n'avoient pas changé de nature pour être accumulés dans la personne d'Auguste & de ses successeurs.

Par la défaite d'Antoine , Octavien de-

meura maître de l'Empire. Il étoit *Imperator*, c'est à-dire Généralissime des Armées. Ayant recueilli toute la puissance Triumvirale, il dispoſoit des Provinces en Souverain. Dans Rome il avoit la puissance Tribunitienne que les Romains venoient de lui conferer pour toute ſa vie. A ce pouvoir Tribunitien qui rendoit ſa perſonne inviolable & lui donnoit le droit d'oppoſition, qui conſtituoit l'eſſence du Tribunal, on avoit ajouté de nouveaux droits, entr'autres celui de faire grace aux criminels condamnés. Octavien commandoit dans la Ville en vertu de la dignité Conſulaire, qu'il n'eût tenu qu'à lui de garder toujours. Mais au comble de l'élévation, il ne pouvoit ſe diſſimuler qu'il n'étoit qu'un uſurpateur. De quelque côté qu'il jettât les yeux, il voyoit un précipice, Prétendre retenir à main armée ce qu'il avoit acquis par les armes, c'étoit imiter ſon oncle & vouloir périr comme lui. Abdiquer comme Sylla, c'étoit perdre le fruit de tant de travaux & de crimes. C'étoit un parti hazardeux que Sylla ne lui auroit pas conſeillé ni pris une ſeconde fois pour lui-même. Octavien s'aviſa d'un tempéramment qui pût lui donner le mérite de l'abdication, lui conſerver la réalité de la puissance & parer à tous les

inconveniens. Ce fut de se démettre de ses pouvoirs, lorsqu'il auroit assez bien lié sa partie pour être sûr qu'on l'obligeroit à les reprendre, & de ne les reprendre même qu'avec les démonstrations d'une extrême répugnance, & pour un tems limité. Loin d'ambitionner comme Cesar le nom de Roi, il ne songeoit qu'à l'essentiel; & pour affermir sa domination sur un peuple libre, il eût voulu la rendre invisible: il projeta donc de la déguiser sous des titres Républicains.

Lorsqu'il eut formé son plan, il jugea que le titre de Prince du Senat seroit le plus convenable pour servir de fondement aux autres. Le titre étoit l'appanage du Senateur que les Censeurs inscrivoient le premier sur la liste du Senat, & quoique celui qui le portoit ne dût à la rigueur le garder que jusqu'à la nouvelle liste, jamais on ne le perdoit qu'avec la vie. Cette primauté ne conféroit aucune Jurisdiction ni dans le Militaire ni dans le Civil. Elle étoit à proprement parler une sorte de décanat que l'on adjugeoit au mérite. Mais sans donner autre droit que celui d'opiner le premier dans le Senat après les Magistrats, elle attiroit une considération infinie & supérieure à celle des dignités. Compatible avec les Magistratures, elle s'y

trouvoit quelquefois jointe. Le Prince du Senat pouvoit être Censeur, Consul, Général d'Armée ; mais quelque Magistrature qu'il exerçât, c'étoit par la dénomination de *Princeps* qu'on avoit coutume de le qualifier. Le Prince du Senat, en un mot, étoit sensé le premier homme de la Nation. Les Politiques raffinés tiennent, dit on, conseil sur l'impossible. Octavien considéroit que si les Romains souffroient qu'il se démit du Generalat, & de la puissance Tribunitienne, ce seroit du moins une ressource pour lui de posséder la dignité de Prince du Senat, que l'usage avoit rendue perpétuelle, & de demeurer par état le premier homme de sa Nation après avoir cessé volontairement d'en être le Souverain.

D'heureuses circonstances appelloient le jeune Cesar à cette place. Il y avoit trente ans qu'elle vaquoit, & cela même étoit une preuve des désordres de l'Etat. Depuis près d'un demi siècle les dissensions civiles n'avoient pas permis que la censure fût exercée en entier ; & ce n'étoit qu'à la fin d'une censure régulière, qu'on pouvoit nommer le Prince du Senat. Les parties les plus essentielles de la censure avoient été négligées. On ignoroit le nombre des Citoyens, l'état de leur fortune, celui des

revenus publics. On comptoit plus de mille Senateurs. Le malheur des tems avoit introduit dans le Senat une foule de sujets indignes qui paroissoient capables de tout entreprendre pour s'y maintenir.

Après avoir étouffé les dissensions & fermé le Temple de Janus , à quoi le jeune Cesar pouvoit-il mieux employer les premiers momens de son loisir , qu'à réformer de pareils abus ? Mais convaincu que le vrai moyen de préparer les esprits à rejeter sa démission étoit de témoigner un grand respect pour les loix , il ne voulut travailler à la réforme que de l'autorité de la Nation. Comme il étoit Consul , & qu'il devoit l'être encore l'année suivante , il accepta le pouvoir de Censeur & non pas le titre , parce que selon la regle , on ne pouvoit être à la fois Censeur & Consul. Il souhaita même de partager ce nouveau pouvoir avec Agrippa son ami intime , & l'instrument de toutes ses victoires.

Pendant les quinze mois que dura cette Censure , Octavien réforma l'interieur du Gouvernement , retrancha du Senat avec autant de fermeté que de douceur les membres qui deshonorioient le Corps & le remplit d'excellens sujets , qu'il laissa choisir par les Senateurs mêmes. En vertu d'une commission speciale du Senat & du

Peuple , il mit plusieurs familles au nombre des Maisons Patriciennes , que les proscriptions & les guerres avoient extrêmement diminuées. Il se faisoit par là de nouvelles créatures , qui dans la chaleur de la reconnoissance ne devoient pas manquer de s'opposer à son abdication.

Il rétablit l'ordre dans les Finances , pourvut à la réparation des édifices publics , bannit de l'enceinte de Rome les Religions étrangères , abrogea les loix injustes faites pendant le Triumvirat , corrigea une infinité d'abus , allant droit au bien , mais avec des manieres Républiquaines qui lui gagnoient tous les cœurs. Il parut travailler de si bonne foi à se rendre inutile , qu'on le jugea plus nécessaire que jamais. Quand il eut achevé le dénombrement , il fut nommé Prince du Senat.

Cette élection sembloit annoncer le rétablissement de la République. Aussi précédait-elle de quelques mois seulement la fameuse scene de l'abdication , qui rendit légitime la puissance , que le jeune Cesar avoit usurpée & fixa d'une maniere irrévocable la destinée des Romains. Ayant rassemblé le Senat , il déclara qu'il rentrait dans la vie privée. Je me dépouille , dit-il , alors de tout pouvoir & de toute autorité. Je vous rends les armées , l'exercice des

D. v

Loix , & les Provinces , non - seulement celles qui appartennoient à l'Empire avant mon administration , mais encore celles que j'ai conquises. Cette démarche lui réussit comme il l'avoit prévu. On le supplia , on le conjura au nom de la Patrie de ne point abandonner l'Etat. Enfin les larmes aux yeux il dit qu'il obéiroit , mais à deux conditions. La premiere qu'on ne le chargeroit point du Gouvernement de toutes les Provinces , & que la moitié seroit à la disposition du Senat & du Peuple. La seconde , qu'il lui fût permis aussi tôt que les Provinces de son partage seroient tranquilles , mais dans dix ans au plûtard , de se décharger de ce fardeau , d'abdiquer le Généralat & de goûter le repos de la vie privée , pour laquelle il montra toujours un empressement que lui même peut-être croyoit sincere. Les Romains frappés de la grandeur d'ame qu'il avoit témoignée en se démettant de tous ses pouvoirs , lui donnerent le nom d'Auguste , c'est-à-dire , d'homme supérieur à l'humanité. Ceci se passoit l'an de Rome 727. lorsqu'Auguste commençoit son sixième Consulat. Outre cette dignité qu'on ne doit pas mettre au nombre de celles qu'il avoit reprises pour dix ans , il se trouva donc alors en possession du titre de Prince du Senat , de celui

de General des Armées , de Gouverneur de la moitié des Provinces , enfin de la puissance Tribunitienne. Mais il faut observer qu'aucun de ces quatre derniers titres ne lui donnoit droit de commander dans Rome. Nuls pouvoirs n'étoient annexés au titre de *Princeps*. Le Tribunat dont Auguste avoit la puissance , n'étoit point regardé comme une Magistrature , *proprement dite*. Le Gouvernement des Provinces n'avoit rien de commun avec celui de la capitale. Enfin l'autorité de Général désigné par le titre d'*Imperator* ne s'étendoit que sur les soldats. On sçait qu'un General d'Armée, dès qu'il avoit été nommé , devoit sortir de la Ville , & que ses pouvoirs expiroient au moment qu'il y rentroit. C'étoit par un privilege nouveau que l'on avoit permis à Auguste de conserver dans Rome son pouvoir sur les Armées ; mais ce pouvoir militaire ne lui donnoit pour sujets que les Citoyens engagés actuellement au service.

Néanmoins pendant les six années qui s'écoulerent depuis qu'Auguste s'étoit fait contraindre de reprendre le Généralat , il fut toujours le suprême Magistrat de Rome , parce que d'année en année , malgré les répugnances prétendues , on s'obstinoit à le choisir pour Consul. Ce fut

D. vj

84 MERCURE DE FRANCE.

dans le cours de ces six années, c'est-à-dire en 730. qu'Auguste Consul pour la dixième fois, voulant à son retour d'Espagne distribuer de l'argent au peuple, ce que la loi Cincia ne permettoit pas, demanda & obtint la dispense de cette loi. On se servit de l'expression ordinaire *solutus legibus* : & Dion sur ce fondement avance qu'il fut affranchi de toutes les loix sans exception. Auguste pouvoit certainement perpétuer sa domination dans Rome & sur Rome en perpétuant ses Consuls. Mais qu'auroit dit Rome encore mal asservi s'il se fût pour ainsi-dire exclusivement approprié les forces de l'Empire ? Plus d'un siècle depuis, quoiqu'accoutumée à voir les successeurs d'Auguste s'élever de fait au dessus de toutes les loix, elle ne pardonna point à Domitien la suite éternelle de ses consuls. Auguste connoissoit trop les Romains pour faire de tout le tems de son administration une seule & unique année, comme Pline le reproche à Domitien.

Ainsi l'an 731. au lieu d'accepter un douzième Consulat, il se démit du onzième, & donna la place vacante, que la Nation ne vouloit point remplir à Lucius Sestius, zélé Republicain, l'ami fidèle de Brutus & l'adulateur de ce dernier

des Romains. Auguste qui peut-être aimoit moins Sestius, paroissoit l'en estimer davantage. En lisant avec réflexion l'Histoire d'Auguste, on observe que lorsqu'il fait des démarches qui tiennent du despotisme, elles sont toujours accompagnées de circonstances propres à couvrir ce que ces démarches peuvent avoir de choquant. Si cette nomination d'un Consul n'est pas absolument régulière, il en rachette pour ainsi dire l'irrégularité par un trait d'héroïsme. Il subroge à sa place l'ami de Brutus, l'ennemi de Jule César. En général lorsque les Romains le prient de disposer de quelques places, il en dispose par préférence en faveur de ceux qui sont attachés à l'ancien Gouvernement. Il sçavoit qu'il est peu de Républicains assez farouches pour ne pas s'appriivoiser tôt ou tard avec un pouvoir que l'on exerce à leur profit.

A peine Auguste eut-il abdiqué le consulat, que le peuple se reprocha d'avoir souffert qu'il devînt particulier; tant on étoit éloigné de croire qu'en vertu du titre d'*Imperator* & de ses autres dignités il fût dans Rome le suprême Magistrat. Dès l'année 731. la ville avoit été frappée de divers fleaux qui se multiplièrent encore pendant l'année 732. Aux maladies épidémiques succéda la peste, & la peste produisit

famine. Le Tibre se déborda de nouveau, les orages & les tonnerres continuerent d'allarmer & de désoler la Ville. Le Pantheon même ne fut point épargné, un coup de foudre arracha la pique que la statue d'Auguste tenoit à la main. Dans le système de superstition qui regnoit alors, les Romains auroient pu conclure de ce dernier événement, que les Dieux vouloient dépouiller Auguste du pouvoir qu'il avoit sur les soldats; mais les imaginations montrées à la servitude n'apperçurent dans ce prodige & dans les autres calamités dont la démission d'Auguste avoit été l'époque fatale, que des signes éclatans de la colère du ciel qui punissoit Rome d'avoir eu l'ingratitude & la foiblesse de souffrir qu'Auguste cessât de les gouverner. Pour le dédommager avec usure, on veut le faire Dictateur; comme le Sénat hésite sur cette proposition, la populace investit le Palais où le Sénat est assemblé; elle menace de le réduire en cendres; enfin ayant obtenu le décret qu'ils souhaitent, ils courent au Palais d'Auguste menant avec eux 24. Licteurs & le pressant d'accepter la Dictature; Auguste leur répondit comme auroit fait Caton & refusa constamment une Magistrature odieuse que la République avoit abolie pour jamais. Voyant que

ni raison ni priere ne pouvoient rien sur une multitude fanatique , il se jette à genoux , se découvre la poitrine , & proteste qu'il recevra plutôt le coup de la mort. Le peuple se rendit , mais afin qu'Auguste eût quelque sorte de commandement dans Rome , il se chargea de l'intendance des vivres telle que l'avoit eue Pompée.

La scene que je viens d'écrire est inconcevable , & le dénouement l'est encore plus , si dès lors Auguste jouissoit dans Rome d'un pouvoir souverain. Je conviens que maître des armées , revêtu du Tribunat , respecté de la multitude comme le Restaurateur & le nouveau fondateur de Rome , Auguste conservoit , quoiqu'il ne fût plus Consul , un tel ascendant sur la Nation, que tout auroit plié sous ses ordres , & qu'il ne tenoit qu'à lui d'entreprendre ce qu'il eût voulu , mais je soutiens en même-tems que la puissance impériale n'étoit pas encore formée ; elle ne le fut que quelques années après.

La même année 732 , on lui donna le pouvoir de convoquer le Senat toutes les fois qu'il jugeroit à propos. S'il avoit ce pouvoir , à quoi servoit de le lui donner ? S'il ne l'avoit pas , comment étoit-il suprême Magistrat ? Auguste protestoit toujours d'un ton affirmatif , qu'à

88 MERCURE DE FRANCE.

la fin de son decanat , il vouloit être simple particulier. Les Romains pour s'assurer à tout événement , qu'il retiendrait au moins le pouvoir Tribunitien , l'obligèrent de l'accepter à perpétuité. Comme il se disposoit à partir pour aller régler les affaires de la Grece & de l'Orient , on ordonna que dans les Provinces qui n'étoient pas de son partage , il auroit une autorité supérieure à celle des Gouverneurs envoyés par le Senat. Auguste n'avoit donc au moins jusqu'alors de Juridiction que dans les Provinces de son département. Il prit la route de la Sicile avant les Commices Consulaires , où le peuple Romain nomma seulement un Consul. On réservait l'autre place pour Auguste qui la refusa constamment , puisque la place vaquoit encore en 733. Enfin sur le refus absolu d'Auguste , Q. Lepidus & L. Syllanus se la disputèrent avec un acharnement qui causa dans Rome une violente sédition. Le Senat comme souverain modérateur de la Republique , avoit toujours en le droit d'employer le bras Militaire dans les dangers pressans. On crut être dans le cas de rapeller Auguste seul General , & qui se trouvant encore en Sicile , étoit à portée de venir promptement au secours de la Patrie. Mais comme les intéressés

convinrent de le prendre pour arbitre & de l'aller trouver , Auguste ne revint point. Il ne voulut rien décider entre les deux contendans , & fut d'avis que l'on procédât à une autre election , à laquelle n'assisteroient ni Sillanus ni Lepidus. Mais ils recommencerent sous main leurs cabales , de sorte qu'il se passa bien du tems avant que Lepidus fût élu Consul : & même après l'election , la populace mutinée continua par goût pour la licence & pour le pillage une sédition sans objet. On prétend qu'Auguste agit alors en Souverain , & qu'il envoya dans la Capitale , Agrippa son gendre , en qualité de Gouverneur : mais j'ai fait voir par des raisons qui ne sont pas susceptibles d'abregé , que si le gendre d'Auguste exerça pour lors quelque autorité dans Rome , ce fut en vertu d'une Commission du Senat.

En 734, Auguste, après avoir mis ordre aux affaires de la Grece , séjourna pendant l'hiver à Samos , & passa dans le continent de l'Asie en 735. Il alla en Syrie où sa présence fit trembler le Roi des Parthes. Celui-ci rendit les Drapeaux enlevés aux Romains à la funeste journée de Larrhes. Auguste regarda cette restitution comme un succès préférable aux victoires les plus éclatantes. A Rome où l'esprit pacifique

90 MERCURE DE FRANCE.

du Général commençoit à prévaloir, on en jugea comme lui. On consacra divers monumens à la gloire du vengeur de la Patrie. Néanmoins on ne lui décerna que l'ovation, parce que le triomphe étoit réservé pour les exploits militaires. Mais on le nomma Grand Voyer des environs de Rome, & ce Prince que l'on prétend avoir dès-lors été Souverain, accepta la commission.

Au printems de l'année 735, il reprit lentement la route de l'Italie & fit encore quelque séjour dans la Grece, ne témoignant aucune impatience d'arriver à Rome où cependant tout étoit en combustion au sujet d'une place de Consul encore vacante, parce qu'Auguste s'opiniâtroit à ne la point occuper. Sentius Saturninus exerçoit seul le Consulat. La populace étoit soulevée & Rome inondée de Sang. Le Sénat, suivant l'usage ancien, arma le Consul de la puissance souveraine, avec ordre de lever des troupes pour la garde de la ville. Saturninus craignit de risquer une démarche qu'Auguste eût peut-être regardée comme une entreprise sur les droits de son Généralat, & l'on prit le parti de faire une députation solennelle au Général. Les Députés apportèrent un décret par lequel on le chargeoit d'ordon-

ner pour le bien de l'Etat tout ce que lui dicteroit sa prudence, & spécialement de nommer un Consul. Le Général choisit un des députés. Ce fut Quintus Lucretius Vispalis, qui dans ces conjonctures avoit auprès de ce politique une forte recommandation. Il avoit été pros crit.

Plus je réfléchis sur la conduite qu'a tenue Auguste pendant ces trois années, par rapport aux affaires de Rome, plus elle me paroît absurde & même insensée, s'il en est le suprême Magistrat. Le voit-on s'occuper sérieusement des moyens d'y maintenir ou d'y rétablir la tranquillité ? Au contraire il rejette ceux qui se présentent à lui. En acceptant le titre de Consul il préviendroit tout le mal. Cependant il refuse ce titre avec obstination. L'expérience même ne le corrige point. Pourquoi du moins ne nomme-t-il pas un Consul, lorsqu'arrivent les premiers troubles ? Pourquoi, lorsqu'il apprend ou qu'il prévoit les seconds, n'en nomme-t-il un qu'à la dernière extrémité ? Ce n'est pas tout : il passe tranquillement l'hiver en Orient. Il achève à loisir de ranger les affaires de l'Asie, moins intéressantes pour lui que celles d'Europe. Il part enfin ; mais nous le voyons s'arrêter en Grèce, où tout étoit réglé depuis deux ans, & s'amuser dans

92 MERCURE DE FRANCE.

Athènes à des objets très-minces, qui ne devoient pas interrompre un voyage nécessaire. Je le répète ; s'il étoit Souverain de Rome, sa conduite est indigne d'un Prince médiocre : je ne dirai pas d'un Politique consommé.

Mais considérons Auguste dans le vrai point de vue ; étudions attentivement sa position, ses idées & ses desseins. Alors nous reconnoîtrons à sa marche un homme habile dont les pas systématiques & mesurés l'approchent de son but lorsqu'il paroissent l'en écarter, & qui ne fait des circuits que pour arriver infailliblement. Auguste s'étoit démis du Consulat pour les raisons dont j'ai parlé. Cependant il veut avoir dans Rome l'autorité souveraine. Comme il jouit déjà de la puissance du Tribunat sans être Tribun, il a projeté d'avoir la puissance Consulaire sans être Consul. On la lui viendrait offrir, s'il se laissoit deviner. Les hommes ordinaires en pareil cas laissent entrevoir leurs desirs, & s'applaudissent s'ils peuvent réussir en ne se découvrant qu'à demi. Pour Auguste, il fera si bien, que les Romains lui donneront ce qu'il souhaite, sans qu'ils le soupçonnent d'y prétendre. Ils auront à leurs propres yeux le mérite de l'invention. Auguste ne se réserve que celui d'obéir à la Patrie, &

de se sacrifier encore pour le bien public.

Il quitte Rome & passe dans les Provinces. Jamais la Nation Romaine n'eut un plus digne représentant. Par tout à l'avantage des sujets, à la satisfaction des Alliés, à la gloire du nom Romain, il déploie ses talens & son génie supérieur capable, tout à la fois, des plus grandes vues & des plus petits détails. Pendant ce tems-là Rome abandonnée à elle-même est comme un vaisseau sans Pilote. Depuis vingt-cinq ans ou tyrannisée par les Triumvirs, ou dirigée par Auguste, Consul, elle a désappris à se gouverner. Auguste a prévu les troubles dont elle est agitée; & s'il paroît s'en affliger en bon Citoyen, il voit avec une complaisance secrète que les inconvéniens de la Démocratie même expirante, achevent de dégouter les Romains de l'ancien Gouvernement. Il faut que les Romains gémissent sous le poids de leur liberté, jusqu'à ce qu'ils s'avisent d'eux-mêmes de donner au nouveau la forme qu'Auguste a jugé convenable. Envain l'appellera-t-on; ses emplois exigent qu'il soit ailleurs. En vain lui demandera-t-on des troupes; il ne veut point gêner une Ville libre. Envain le pressera-t-on d'accepter le Consulat: il ne la que trop exercé. S'il l'accepte, il sera forcé de l'accepter tous

94 MERCURE DE FRANCE.

les ans. Les Loix ne permettent pas qu'un seul Citoyen exclue de la premiere place de l'Etat ; la moitié de ceux qui ont droit d'y prétendre comme lui. En un mot, sous differens prétextes Auguste ne reviendra point que la Nation , convaincue d'un côté qu'elle va périr s'il ne commande dans Rome , & d'un autre côté voyant qu'il est inflexible sur l'article du Consulat & de la Dictature , imagine l'expédient de lui donner la puissance Consulaire séparée du titre de Consul.

Lorsque les esprits parurent suffisamment disposés, alors comme il ne lui convenoit pas de trouver Rome dans les horreurs de la sédition ; avant que d'arriver il consentit de faire la nomination d'un Consul : Foible palliatif, qui n'allant point à la source du mal ne devoit pas empêcher les Romains de prévenir les rechûtes par le spécifique merveilleux qu'ils se félicitoient d'avoir inventé. A peine fut il rentré dans la ville, qu'on le força d'accepter pour toute sa vie l'autorité Consulaire, c'est-à-dire le droit d'exercer quand il le jugeroit à propos, & lors même qu'il ne seroit pas Consul en titre, les pouvoirs ordinaires & extraordinaires du Consulat. J'appelle pouvoirs extraordinaires, ceux que le Senat donnoit aux Consuls, lorsqu'on se

trouvoit dans des conjonctures effrayantes , qui faisoient trembler pour Rome même.

J'ai prouvé très au long qu'Auguste reçut alors non-seulement le droit de commander dans la Capitale , & d'y rendre la Justice ; mais encore celui de veiller & de surveiller à la tranquillité de l'Etat , d'appliquer aux maux urgens les remèdes qu'il croiroit nécessaires , d'ordonner dans les cas imprévus tout ce qui lui paroîtroit convenable à la sûreté de la République , à la majesté du nom Romain.

La concession faite en 735 des pouvoirs du Consulat pour toujours , unique source légitime de son autorité dans le Sénat , & sur les Citoyens qui n'étoient pas dans le service , est consignée de la manière la plus expresse dans le cinquante-quatrième Livre de Dion. Je ne suis pas surpris , qu'entêté du despotisme il n'en tire aucune conséquence. Mais il est singulier que ce fait si important & si lumineux soit demeuré comme non avenu pour ceux d'entre les modernes qui pensent autrement que Dion. Cependant le pouvoir Consulaire d'Auguste est la clef de l'Histoire Impériale. Il achève de caractériser le nouveau Gouvernement , & de montrer que les Empereurs n'étoient que les chefs trop puissans , d'une

96 MERCURE DE FRANCE.

Nation toujours libre de droit, quoique de fait souvent opprimée.

Pendant le reste de l'Administration d'Auguste, qui fut encore de trente deux ans, il ne reçut pour toute sa vie, ni le titre ni les pouvoirs d'aucune autre dignité, si ce n'est le Souverain Pontificat qui n'étoit pas une Magistrature, & ne s'étendoit qu'aux choses de la Religion; donc s'il commanda dans Rome, ce fut uniquement en vertu de la puissance de Consul. Et comme les Generaux ou Empereurs qui gouvernerent dans la suite, furent tous aux droits d'Auguste, concluons que la puissance légitime des Empereurs sur Rome n'étoit que la puissance Consulaire. Il est vrai que ce Consulat Impérial, Magistrature permanente, unie à tant d'autres emplois, & spécialement instituée pour prévenir des désordres que les Magistrats ordinaires n'étoient plus capables d'arrêter, devoit être infiniment plus étendue, plus libre dans son exercice, plus indépendante que n'avoit jamais été celle des Consuls en titre. Aussi voyons-nous que plusieurs Empereurs en abusèrent étrangement. Mais au fonds elle étoit de même nature & par conséquent subordonnée à toute loi dont l'Empereur n'avoit pas été nommément dispensé.

Par

Par cette puissance Consulaire, que j'appellerai quelquefois pour abréger, Consulat perpétuel ou impérial, le plan d'Auguste se trouvoit entièrement exécuté. La Nation elle-même venoit de mettre la dernière main à l'édifice auquel ce sçavant Architecte n'avoit travaillé si lentement que pour le rendre plus solide. Mais s'il s'applaudissoit en contemplant son ouvrage, il devoit trembler pour peu qu'il considérât à quel point on s'étoit écarté des principes nationaux en lui donnant à perpétuité les pouvoirs ordinaires & extraordinaires de la principale dignité de l'Etat. Depuis l'expulsion des Rois, Rome avoit abhorré toute magistrature perpétuelle. Auguste lui-même n'eut jamais la hardiesse d'accepter pour toujours le Generalat & le Gouvernement des Provinces. Il ne conserva ces deux emplois jusqu'à la mort, qu'en se faisant contraindre de les accepter de nouveau, tantôt pour cinq ans & tantôt pour dix. Il avoit, je le sçais, reçu pour toute sa vie la puissance du Tribunat; mais le pouvoir Tribunitien n'ayant pour objet que la défense du peuple contre l'oppression des Grands, un Protecteur à vie, & par conséquent plus autorisé, devoit être agréable à la plus nombreuse partie de la Nation. D'un autre côté

98 MERCURE DE FRANCE.

le Protectorat perpétuel fixé dans la personne d'un Sénateur Patricien , que dis je ? dans la personne de Prince du Senat, avoit quelque chose de flatteur pour les Patriciens & pouvoit être regardé comme un lien indissoluble entre les deux ordres de l'Etat dont les droits respectifs & l'éternelle jalousie avoient été la cause ou le prétexte de tant de révolutions. Mais la perpétuité des pouvoirs , & des pouvoirs extraordinaires du Consulat , mettoit Auguste dans une position très-délicate. L'empressement unanime des Romains à lui donner une autorité si directement opposée à leurs principes ne pouvoit le tranquilliser. Il sçavoit qu'aux empressemens les plus vifs succède quelquefois le plus violent repentir , qu'on voit rarement une Nation abandonner sans retour ses maximes fondamentales ; & que tout homme à qui elle les sacrifie , court risque de devenir l'horreur du public après en avoir été l'idole. Les Romains qui se félicitoient d'avoir obtenu d'Auguste, qu'il voulût bien se charger du Consulat perpétuel , ne pouvoient-ils pas se détromper tôt ou tard , & s'appercevoir qu'ils étoient le jouet d'un politique artificieux ?

Pour entretenir l'illusion , Auguste usa d'un stratagème digne de lui ; ce fut de

paroître toujours respecter le principe même dont les Romains s'étoient départis en sa faveur. Au lieu de faire trophée d'une Magistrature insolite quant à la durée & destructive de l'ancien Gouvernement, il en fit une espee de mystere. Afin que l'on crût toujours qu'elle lui déplaisoit, qu'il l'avoit plutôt non refusée qu'acceptée, qu'il ne la gardoit que par obéissance, il ne voulut pas recevoir de titre qui pût en reveiller l'idée; & c'est pour cela que ni dans ses monumens, ni dans ceux des autres Empereurs, on ne trouve rien qui soit relatif à ce Consulat perpétuel. Par ce sage temperamment Auguste s'en assura la paisible possession, il en exerça, il en étendit les droits. Mais ayant eu pour principe de laisser subsister l'exterieur du Gouvernement qu'il détruisoit, il n'accepta point les douze Licteurs que le decret d'élection lui permettoit de prendre, & se garda bien de montrer un troisième Consul aux yeux d'un Peuple accoutumé à n'en voir que deux. La multitude ne raisonne pas toujours, mais elle sçait toujours compter. Ainsi nonobstant le Consulat perpétuel d'Auguste, il n'y eut jamais que deux personnes à la fois qui portassent le nom de Consul. Auguste lui-même, qui l'avoit déjà porté onze fois avant qu'on lui

170 MERCURE DE FRANCE.

donnât pour toujours la puissance Consulaire, le reçut depuis encore deux fois en 749 & 751.

Ces Consuls annuels d'Auguste servoient à masquer son Consulat perpétuel, ou du moins à le rendre tolérable. Ne jugeons pas de lui comme nous ferions d'un Monarque proprement dit, qui dans sa Capitale partageroit avec un de ses Sujets le titre de quelque Magistrature. Nous dirions que ce Souverain se dégrade & s'avilit. Lui-même conviendrait qu'il s'abaisse & qu'il honore la Magistrature qu'il daigne exercer. Mais à Rome, quoique le Général eût reçu pour toujours la puissance Consulaire, on croyoit le relever encore, lorsqu'on lui donnoit le Consulat ancien. C'est qu'en revêtant Auguste de la puissance Consulaire pour toute sa vie, on n'avoit point prétendu renoncer à la forme du Gouvernement établi par Lucius Brutus. Autrefois Rome avoit juré solennellement qu'elle n'auroit jamais de Roi; mais ni sous Auguste ni depuis, elle ne s'engagea point d'avoir toujours un Consul perpétuel. Le Consulat Impérial n'étoit donc censé qu'un établissement provisionnel, une Magistrature accidentelle semblable aux états qui sont nécessaires pour soutenir un bâtiment lorsqu'on le répare, & qui seroient inutiles

tes, si l'on avoit fini de le réparer. Pour l'Ancien Consulat, les Romains le regardoient comme une partie essentielle, comme la base de leur constitution. Rien ne prouve mieux quel cas on faisoit de cette dignité, que le manège d'Auguste pour en affoiblir adroitement le pouvoir. Sous les prétextes spécieux d'honorer un plus grand nombre de familles, de multiplier les récompenses dûes au mérite, d'avoir assez d'hommes Consulaires pour envoyer chaque année dans les Provinces, du Sénat de nouveaux pro-Consuls & de nouveaux Assesseurs, le Consulat ne se donna plus que pour quelques mois. Auguste avoit bien à cœur d'en abréger la durée, puisqu'il suivoit à cet égard l'usage introduit sous la tyrannie triumvirale, de laquelle il témoignoît autant d'horreur, que s'ils n'eût jamais été Triumvir.

Par cet arrangement les prérogatives du Consulat n'étoient pas diminuées. Mais aucun Consul n'avoit le tems de les faire valoir. Cependant les Romains, toujours remplis d'idées republicaines, supposant & aimant à supposer que l'ancienne République existoit, imaginoient dans le Consulat ancien quelque chose de plus grand & de plus respectable que dans le nouveau. Auguste favorisoit ces idées. On lui offroit

souvent le Consulat ancien, il le refusoit avec modestie : & de peur qu'on n'interprêtât ses refus d'une manière peu favorable, deux fois il demanda cette place. Ce fut pour donner avec plus de dignité la robe virile à ses deux petits-fils, comme s'il eût crû lui-même qu'Auguste revêtu de la puissance Consulaire pour toute sa vie, étoit moins grand qu'Auguste décoré du Consulat ordinaire.

L'exemple d'Auguste eut force de loi pour ses successeurs. Contens d'exercer comme lui le Consulat perpétuel, ils s'abstinrent comme lui d'en porter le titre. Ils n'eurent de Licteurs que lorsqu'ils étoient Consuls annuels. Le seul Vitellius osa prendre ce titre fastueux. Mais Vitellius régna si peu de tems & si mal ; il finit d'une manière si tragique, que son exemple ne tira pas à conséquence. Les Consuls marqués dans le monument de tous les autres Empereurs ne sont que leurs Consuls annuels. Je me sers de ce mot pour l'opposer à celui de perpétuel, quoique je n'ignore pas que sous le Gouvernement Impérial les Princes, comme les simples citoyens, après avoir exercé quelques mois l'ancien Consulat, faisoient ordinairement place à des Consuls subrogés. Même depuis Dioclétien & Constantin, auteurs d'un

ne forme de Gouvernement plus différente du plan d'Auguste & de Tibere, que celui-ci ne différoit de la constitution Republicaine, le Consulat annuel, tant qu'il subsista fut regardé par les Souverains comme un titre supérieur à ceux dont ils étoient revêtus.

Revenons au Consulat Impérial. On peut le définir un privilège perpétuel que la Nation Romaine accordoit au Prince du Senat, Généralissime de ses Armées, d'exercer les pouvoirs ordinaires du Consulat, quand il le jugeroit à propos, lors même qu'il ne seroit pas Consul annuel, & d'agir avec plénitude de puissance dans les cas imprévus, où l'ancienne Republique eût revêtu les Consuls des pouvoirs extraordinaires. Anciennement il n'appartenoit qu'au Senat de juger si l'on se trouvoit dans un de ces cas où les loix doivent être sacrifiées au salut de l'Etat. Donner au Prince le Consulat perpétuel, c'étoit le constituer juge de ces questions délicates. Il étoit moralement impossible que les coups d'autorité ne se multipliasent alors au delà des vrais besoins, & qu'une telle puissance ne dégénérât en tyrannie. Les mauvais Princes confondirent sans cesse leurs prétendus intérêts, leurs haines, leurs soupçons, leurs caprices avec le salut de la

Nation. Dès qu'ils vouloient faire quelque acte de despotisme, ils voyoient ou feignoient de voir la Republique en danger. La Nation Romaine avoit rendu son premier Magistrat assez puissant pour l'opprimer s'il étoit mauvais Citoyen. Cependant elle n'avoit jamais prétendu renoncer à sa liberté, ni faire de véritables Monarques, de ses Généraux.

Pour être Monarque, il faut du moins que l'on possède toute la puissance exécutive; il faut être unique Magistrat. Or sous les Empereurs à la vérité les Officiers militaires, les Gouverneurs des Provinces Impériales, & peut-être encore le Prefet de Rome, tenoient leur autorité du Prince. Mais ce seroit ignorer la constitution Romaine, que de réduire le Sénat & les Consuls à la qualité de Lieutenans de l'Empereur. Tous les anciens Magistrats, depuis les Consuls jusqu'au dernier des Ediles, tenoient & croyoient tenir de la Nation ce qu'ils avoient de pouvoir. Il faut dire la même chose des Proconsuls que le Senat envoyoit dans les Provinces de son partage. Si les Empereurs nommerent quelquefois aux Magistratures, ils ne le firent que comme representans du Peuple Romain en cette partie. Quelques subordonnés que fussent les autres Magistrats au Consul per-

perpétuel, quoiqu'il éclipsât & parût annéantir leur puissance, ils étoient néanmoins ses Collègues, & Magistrats comme lui du Peuple Romain.

Le Consulat Impérial différoit aussi de la Dictature dont la Puissance étoit sans bornes, purement despotique, au dessus de toutes les loix. Le Consul perpétuel n'avoit droit de commander arbitrairement que dans les cas où la République étoit en danger. Dans le cours ordinaire de son administration, sous peine d'être tyran & de courir les risques, d'être à la fin traité comme tel, il étoit obligé d'obéir à toutes les loix, excepté celles dont il avoit reçu dispense par une loi particulière. C'est ce que j'ai démontré dans les dissertations dont je donne ici le précis. Autrefois les Consuls à qui l'on avoit donné les pouvoirs extraordinaires étoient comptables au Peuple Romain de l'usage qu'ils en faisoient. Comme leur Magistrature étoit de courte durée, on ne les traduisoit devant le Tribunal de la Nation, que lorsqu'ils étoient redevenus particuliers. Comme celle des Empereurs étoit perpétuelle, on auroit vainement attendu l'expiration de leurs pouvoirs. Mais Rome se crut toujours permis de procéder juridiquement contre eux, & de les déposer, lorsqu'abusant de sa con-

fiance , ils faisoient servir à sa ruine une autorité qu'ils n'avoient reçu que pour sa conservation. Elle usa souvent de ce droit en leur faisant leur procès , soit après leur mort , soit même de leur vivant. Peu de mauvais Empereurs échapperent à la vengeance publique , & ceux-ci ne furent redevables de l'impunité qu'à la loi du plus fort. On supportoit leur tyrannie , comme on souffroit les inondations du Tibre par la seule impuissance de s'en délivrer. Je conviens que ce seroit suivre une règle trompeuse , que de juger toujours par les faits , du droit & des principes d'une Nation. Je sçais qu'une Nation réduite au désespoir agit quelquefois contre ses propres principes , & commet dans les transports de sa rage , des attentats qu'elle condamne elle-même de sang froid. Mais à Rome lorsqu'on s'élevoit contre les tyrans , on se conduisoit par système. On prétendoit mettre en pratique une maxime nationale , & cette maxime étoit avouée par les bons & même par les mauvais Empereurs.





TRADUCTION LIBRE

DE LA PREMIERE

ODE D'HORACE,

Mecenas atavis editæ regibus, &c.

ILUSTRES rejetton des Rois,
 Vous, sur qui j'établis ma fortune & ma gloire;
 Mécène, il est des gens, qui par goût & par choix
 Dans un Cirque poudreux vont brigner la victoire,
 Autour d'une borne perfide
 L'esperance conduit leur char impétueux;
 Lorsque favorable à leurs vœux
 Le Spectateur aplaudit & décide,
 Ils osent s'égalér aux Dieux.
 L'un d'un peuple inconstant captivant les suffra-
 ges,
 Ne cherche qu'à s'ouvrir le Temple des honneurs;
 L'autre peu jaloux de grandeurs
 A la seule Cérès adresse ses hommages,
 Heureux s'il obtient ses faveurs !
 Tremblant au seul nom de Neptune;
 Jamais sur la foi d'un esquif
 Vit-on le Laboureur craintif
 Sur les flots irrités poursuivre la fortune ?

E vj

108. MERCURE DE FRANCE.

De l'opulent Attale il dédaigne le sort ;

Content de cultiver les terres de ses pères ,

Dans ses travaux héréditaires

Il fait consister son trésor.

Jouet des ondes & des vents ,

Le Marchand fait des vœux que le péril inspire ;

Sur sa vie agitée , il gémit , il soupire ,

Il vante le repos de la ville & des champs :

Le danger dispaçoit. . . à ses vœux infidèle ,

Il radoube aussi tôt son vaisseau maltraité ,

De la stérile oisiveté

Il croit voir sur ses pas la compagne cruelle ,

L'inéxorable pauvreté.

Couché , tantôt sous un ombrage épais ,

Tantôt au bord d'une fontaine ,

Un Ministre du vieux Siècle

Se plaît à boire d'un vin frais.

Tandis qu'une mère en allarmes

N'entend qu'en soupirant le récit des combats ,

Charmé du tumulte des armes

Le fils va chaque jour affronter le trépas.

Pour suivre une biche timide ,

Ou pour percer un sanglier fougueux ,

Un chasseur oubliant & l'hymen & ses nœuds ;

Se livre sans réserve à l'ardeur qui le guide.

Pour moi , qui d'Apollon encense les Autels

Couronné des Lauriers que produit le Parnasse ,

Plén d'une poétique audace ,

J'ose m'affecoir aux rang des immortels;

Qu'à son gré le foible vulgaire
Sur mille vains objets promene ses désirs,
Aux fêtes des Sylvains unissant mes plaisirs.

Je vois leur troupe solitaire
Former une danse légère
Sous un arbre agité par l'aile des Zéphirs.

Près d'Euterpe & de Polymnie
Je passe les plus doux instans,
Aux charmes de leur harmonie
J'unis mes timides accens.

Mécène, pour combler mes vœux,
Daignez m'associer aux maîtres de la lyre;
Jusqu'au sein du celeste empire
J'irai porter mon front audacieux.

Par M. l'Abbé MASSET, du Diocèse de Meaux.



N^o 10 MERCURE DE FRANCE.



ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

De l'Académie Royale des Sciences.

L'Académie Royale des Sciences fit sa rentrée le Mercredi 12 Avril. On y adjugea au célèbre M. Euler le double prix proposé cette année par l'Académie, & dont le sujet étoit, *les dérangemens que Saturne & Jupiter se causent mutuellement, & principalement vers le tems de leur conjonction.* Monsieur de Fouchy Secrétaire perpétuel lut ensuite l'éloge de M. Geoffroy, Pensionnaire de l'Académie. A cette lecture succéda celle d'un Mémoire, dans laquelle M. Delisle, après avoir annoncé le passage prochain de Mercure sur le Soleil, indiqua la méthode de trouver à cette occasion les parallaxes de ces deux Astres. M. de Reaumur lut un Mémoire sur la digestion des Oiseaux, particulièrement de ceux dont les estomacs sont des gésiers. La séance fut terminée par M. l'Abbé Nollet qui lut un Mémoire dont nous allons rapporter le titre & donner l'extrait.

Comparaison raisonnée des plus célèbres phénomènes de l'électricité, tendant à fai-

te voir que ceux qui nous sont connus jusqu'à présent peuvent se rapporter à un petit nombre de faits qui sont comme la source des autres.

Depuis nombre d'années qu'on s'applique de toutes parts à faire des recherches sur l'électricité, il semble que nous pourrions être plus avancés que nous ne paroissions l'être dans la connoissance de ses causes : A peine quelques Physiciens osent ils entreprendre de dévoiler ces mysteres, & le Public qui en est curieux jusqu'à l'impatience, semble en même tems désespérer qu'on en vienne à bout. D'où vient tant de timidité, d'une part, & si peu de confiance, de l'autre ?

Monsieur L. N. croit qu'on s'effraye trop du grand nombre & de la variété des phénomènes, & que la multiplicité de ces objets jointe à leur singularité qu'on croit voir s'augmenter de jour en jour, contribue beaucoup à retenir l'esprit humain dans cette admiration oisive qui tient du découragement, & qui est si préjudiciable aux progrès de la Physique. Persuadé que c'est là la principale source du mal, notre Académicien pour le prévenir ou pour y remédier autant qu'il est en lui, entreprend de rapprocher les principaux phénomènes les uns des autres, de les comparer ensemble,

212 MERCURE DE FRANCE.

pour faire mieux sentir en quoi ils se ressembloient, en quoi ils différoient : en un mot, de rappeler, pour ainsi dire, les individus à leur espèce, & les espèces à leur genre. Son Mémoire borné selon l'usage à une lecture de trois quarts d'heure, ne contient qu'une partie de ce qu'il a fait ou de ce qu'il doit faire, pour remplir ce dessein ; mais ce qu'on y trouve nous paroît suffisant pour faire comprendre que les phénomènes électriques considérés philosophiquement, ne sont point en aussi grand nombre qu'on le croit communément, & que les gens qui pensent que la recherche de leurs causes est au-dessus des efforts de l'esprit humain, désespèrent trop tôt de leur sagacité ou de celle des autres, ce qui pourroit bien venir de ce qu'ils ne connoissent ces merveilles que par des récits infidèles, ou pour les avoir vûs par forme de spectacle, & avoir cru mal-à propos qu'on multiplioit les phénomènes, lorsqu'on ne faisoit que leur varier les procédés.

Monsieur L. N. cite pour exemple & pour preuve de ceci, une expérience qu'on nomme *le Tableau magique ou le Tonnerre*, parmi celles qui ont été publiées sous le nom de Mr. Franklin habitant de Philadelphie en Pensylvanie, & dont les Curieux s'occupent depuis quelque temps à Pa-

is. « On a tort , dit-il de penser & de
 » vouloir persuader que cet effet soit un
 » phénomène essentiellement nouveau; ré-
 » duit à sa juste valeur , ce n'est autre cho-
 » se que l'expérience de Leyde si célèbre
 » depuis six ans, dans laquelle au lieu d'u-
 » ne bouteille en partie pleine d'eau , on
 » employe un grand carreau de verre en-
 » duit de part & d'autre avec des feuilles
 » de métal ; » le succès même de ce der-
 nier procédé auroit été comme prévu &
 vérifié il y a déjà longtems ; en 1746 Mon-
 sieur L. N. disoit dans un de ses Mémoires
 Académiques , « dans l'expérience de Ley-
 » de tout consiste à communiquer une for-
 » te électricité au verre : Or , tout ce qui
 » s'appliquera exactement à l'intérieur du
 » vaisseau , tout ce qui pourra ménager
 » un mouvement libre aux rayons de ma-
 » tière électrique ; sera plus propre qu'au-
 » tre chose à cet effet , &c. » & l'on voit
 par un ouvrage de M. Jallabet imprimé en
 1748 , que plus d'un an avant cette im-
 pression , ce sçavant Professeur de Genève
 avoit électrisé des Miroirs & des carreaux
 de vitre en les plaçant entre deux mé-
 taux , ou bien entre un métal & un corps
 animé , & qu'il s'en étoit servi pour faire
 sentir de rudes commotions à ceux qui
 voulaient bien l'éprouver.

Cependant Monsieur L. N. attentif à rendre justice à M. Franklin dans tout ce qui peut lui faire honneur , remarque que ce Physicien Américain en faisant usage des carreaux de verre , a eu une attention dont personne ne s'étoit avisé avant lui, & qui rend le succès de l'expérience plus sûr & plus complet : c'est d'avoir observé une bordure non enduite de métal , tout au tour de ces carreaux de verre , pour imiter le col de la bouteille qu'on laisse vuide , quand on veut faire à coup sûr l'expérience de Leyde. Si l'on a donné la préférence aux grands carreaux de verre sur de plus petits , c'est qu'on sçavoit sans doute , à Philadelphie comme en Europe , que dans cette expérience , une grande bouteille réussit mieux que celle qui l'est moins.

Après avoir fait connoître que le tableau magique de Philadelphie ne diffère point essentiellement de ce qui s'est pratiqué à Leyde en 1745 , Monsieur L. N. prouve encore davantage la ressemblance de ces deux faits , en faisant voir qu'ils sont tous deux susceptibles de la même explication ; il rappelle sommairement ce qu'il en a dit dans ses Mémoires précédens , & continue ainsi ; « Lorsqu'on se sert , dit-il , d'un carreau de verre , pour répéter l'expérience de Leyde à la manière de

20 M. Franklin , l'enduit de métal , appli-
 20 qué d'une part au conducteur & de l'au-
 20 tre au verre , communique à celui ci l'é-
 20 lectricité à cause de leur étroite union ,
 20 & parce que le fluide électrique qui cou-
 20 le rapidement dans les pores du métal
 20 & qui fait effort pour passer outre, étant
 20 pressé par l'action soutenue du Globe ,
 20 trouve moins de difficulté à pénétrer
 20 dans l'épaisseur du verre qui est mince ,
 20 qu'à glisser entre l'air & les bords de ce
 20 même verre qui ont un ou deux pouces
 20 de largeur.

20 « La difficulté , continue-t-il , de faire
 20 passer la matiere électrique au travers du
 20 carreau de verre , diminue encore con-
 20 sidérablement par l'application intime
 20 d'un autre enduit de métal à la surface
 20 opposée : car ce nouveau milieu plus pé-
 20 nétrable par la matiere électrique , que
 20 l'air de l'atmosphère qu'on peut regar-
 20 der en pareille occasion comme étant de
 20 la nature du verre , la reçoit & lui con-
 20 serve son action , jusqu'à ce qu'on pré-
 20 sente en quelque endroit de l'enduit mé-
 20 tallique un corps qu'elle puisse enfilet
 20 avec facilité , & qui lui permette de sui-
 20 vre la rapidité du mouvement dont elle
 20 est animée par le Globe & par le con-
 20 ducteur.

Quant à l'explosion qui s'ensuit , Monsieur L. N. renvoie à ce qu'il a enseigné dans son Mémoire de 1746 , pour expliquer l'expérience de Leyde , & à ce qu'il en a dit depuis dans ses autres Ouvrages ; mais comme dans toutes les explications il a toujours supposé comme une chose incontestable , que la matiere électrique passoit à travers le verre , cela étant contesté aujourd'hui par M. Franklin & par des Physiciens qui ont adopté ses idées , il revient sur cette question , & produit des expériences & des observations nouvelles pour appuyer son opinion qui est aussi celle de plusieurs Sçavans qui se sont très-distingués dans cette matiere.

Ces expériences sont telles que si elles n'avoient pas l'avantage qu'elles ont de prouver évidemment la transmission du fluide électrique à travers le verre , elles auroient au moins le mérite de pouvoir être proposées aux Curieux , comme un spectacle nouveau & très-brillant. Monsieur L. N. conduit , comme par l'expérience de Leyde , l'électricité dans une bouteille mince pleine d'eau à la reserve du goulot qui est cimenté au col d'un recipient de machine pneumatique , de maniere que le ventre de cette bouteille se trouve dans le vuide aussi-tôt qu'on a pompé l'air du reci-

pient : & cela doit se faire dans un lieu où
 il n'y ait point de lumiere ; « dès que l'on
 » commence à électriser cet appareil , dit
 » Monsieur L. N. la bouteille & l'interieur
 » du recipient brillent d'une maniere ra-
 » vissante ; la lumiere qui forme ce beau
 » spectacle n'est point diffuse , ou répan-
 » due uniformément dans tout l'espace ;
 » on la voit très-distinctement se ramiser ,
 » du dedans au dehors de la bouteille for-
 » mer en plusieurs endroits de cônes lumi-
 » neux qui ont leur base appuyée sur le
 » ventre de la bouteille , & leurs pointes
 » comme autant de foyers à quelque dis-
 » tance delà , après quoi chaque jet venant
 » à rencontrer la surface intérieure du re-
 » cipient , se divise en plusieurs ruisseaux
 » qui se précipitent en serpentant de haut
 » en bas , jusqu'à la platine de la machine
 » pneumatique ; ces jets de matiere lumi-
 » neuse qu'on voit couler sans interruption
 » de la bouteille , changent perpetuelle-
 » ment de place dès leur origine , & font
 » varier de même ceux qui se répandent
 » sur le verre du recipient : on en remar-
 » que néanmoins de tems en tems quel-
 » ques-uns qui semblent se fixer , & je
 » m' imagine , ajoute notre Académicien ,
 » que cela arrive aux endroits où le fluide
 » électrique trouve quelque passage plus

Y18 MERCURE DE FRANCE.

» libre , ou qui sont exposés à des émana-
 » tions plus fortes & plus constantes de la
 » part du fil de fer plongé dans l'eau. Ajoû-
 » tez à cela que le recipient même , si l'on
 » soutient l'expérience pendant quelques
 » minutes , en devient tellement électri-
 » que , ainsi que la platine de la machine
 » pneumatique , que l'on court risque d'être
 » rudement frappé , si l'on touche l'un
 » & l'autre en même tems , &c.

» Lorsque l'on cesse d'électrifier (c'est
 » toujours Monsieur L. N. qui parle) &
 » que les feux de la bouteille & du reci-
 » pient paroissent éteints , le vuide subsis-
 » tant , on les ranime , mais sous d'autres
 » formes en tirant des étincelles du con-
 » ducteur , ou en tenant la main appuyée
 » sur l'endroit où le col de la bouteille est
 » cimenté au recipient. Par le premier
 » moyen , je veux dire en faisant étincel-
 » ler la verge de fer qui conduit l'électri-
 » cité , la bouteille devient entièrement
 » lumineuse , & représente on ne peut pas
 » mieux le feu des éclairs ; par le second
 » on fait couler du col de la bouteille , ou
 » plutôt du mastic qui le joint au goulet
 » du recipient une infinité de ruisseaux de
 » la plus vive lumière , qui tombent le long
 » du verre , & qui se répandent ensuite
 » dans le vuide. Outre cela on voit naître

» en plusieurs endroits du ventre de la
 » bouteille , des aigrettes permanentes
 » d'une lumiere plus foible , mais à la-
 » quelle on ne distingue presque point de
 » rayons séparés comme à celles que l'é-
 » lectricité produit dans le plein air. »

Il est difficile de résister à de pareilles preuves ; si l'on voit clairement couler les émanations électriques dans le vuide du recipient , autant de tems qu'on veut soutenir l'électrification, comment cette matiere, qu'on ne peut pas prendre pour une simple lueur , & dont on apperçoit le mouvement progressif , peut-elle y arriver , sans avoir traversé l'épaisseur du verre de la bouteille, par laquelle on l'a fait entrer ?

Monsieur L. N. cite encore un autre fait qui n'est pas moins décisif en faveur de son opinion , il électrise au bout d'un Canon de fer une bouteille de verre mince vuide d'air , dont le col est scellé hermétiquement ; il voit encore la matiere électrique passer dans le vaisseau , & y couler rapidement comme un torrent de feu, autant de tems que l'on continue d'électrifier l'appareil ; le verre étincelle au dehors & reçoit enfin tant de vertu , que l'on peut s'en servir pour faire l'expérience de Leyde. Si la matiere électrique ne pouvoit pénétrer entièrement l'épaisseur du verre , l'appar-

220 MERCURE DE FRANCE.

cevrait-on ici dans l'intérieur du vaisseau?

Voici encore une observation qui ne peut guères se concilier avec cette prétendue imperméabilité. Quand on fait l'expérience de Leyde avec un carreau de verre enduit de métal dessus & dessous à la manière de Philadelphie, & que l'on tire l'étincelle au travers d'un carton ou d'un cahier de papier, ce trait de feu électrique y fait presque toujours un trou; mais si l'on y prend garde on verra que ce trou est plus ouvert du côté qui a posé sur le carreau de verre, & que les bords en sont comme brûlés: on pourra remarquer encore que ce même trou du côté opposé est élevé & bordé d'une bavure; tout cela prouve incontestablement que le plus grand effort du feu électrique se fait à la partie du carton qui touche le carreau; & que ce trait part du verre électrisé, ou de l'enduit métallique qui le couvre; « si cela est, dit Monsieur L. N. comme on n'en peut pas douter, il faut que cette surface du verre soit électrisée, & comment le seroit-elle, si la manière électrique ne lui venoit de l'autre surface qui la reçoit du conducteur? & puisqu'on a pris toutes les précautions les plus convenables pour l'empêcher de tourner au tour des bords du carreau, en ne les enduisant point de métal,

» métal, il faut bien que cette communi-
 » cation se fasse par les pores qui traversent
 » l'épaisseur du verre. »

Monsieur L. N. passe ensuite à un autre article, il examine ce que M. Franklin appelle le *pouvoir des pointes* ; il fait voir que la plûpart de ces nouvelles découvertes se rapportent à des faits d'ancienne date, qui nous ont appris que l'électricité peut se transmettre par des conducteurs dont la continuité seroit interrompue, & qu'elle se porte préférablement là où il y a plus de matiere propre à la recevoir. Ce qui fait le plus d'honneur, selon Monsieur L. N. au Phisicien de Philadelphie, c'est d'avoir observé de plusieurs manières différentes & fort ingénieuses, qu'un corps non électrique pointu par un bout & arondi par l'autre, produit sur des corps électrisés, des effets contraires suivant la maniere dont on l'y présente ; mais c'est encore une découverte sur laquelle M. Franklin a été prévenu par M. Jallabert ; ceux qui sont un peu au fait de cette matiere, le reconnoîtront aisément en examinant l'expérience du Professeur de Gêneve, qui se trouve dans un ouvrage publié il y a quatre ans. *

* Recherches sur les causes particulieres des phénomènes élect. pag. 312.

II. Vol.

F

Monsieur L. N. finit en remarquant , ou que le *pouvoir des pointes* est plus grand à Philadelphie qu'à Paris , ou qu'on l'a un peu exagéré en nous apprenant ses effets : car, dit-il, après bien des épreuves, je n'ai jamais vu *qu'une aiguille dressée ou couchée sur l'extrémité d'un canon de fusil de manière qu'elle l'excedât , l'empêchât tellement de s'électrifier comme on le prétend , qu'il fût impossible d'en tirer une étincelle , ou qu'une pareille pointe présentée à un pied de distance, empêchât d'électrifier sensiblement un tuyau de carton doré de six pouces de diamètre , & de neuf à dix pieds de longueur.*

Ici Monsieur L. N. supprime les autres articles qui ont rapport au titre de son Mémoire, pour rendre compte d'un fait qui doit intéresser tous ceux qui s'appliquent aux expériences de l'électricité , & même les personnes curieuses qui ne font que les voir répéter en leur présence : Voici comme il s'exprime.

» Le 16 Février de la présente année sur
 » les sept heures du soir , ayant disposé
 » une tringle & une chaîne de fer pendante , pour électrifier une Caffetiere de
 » fer-blanc pleine d'eau bouillante , que
 » j'avois placée sur un gâteau de résine ,
 » je fis frotter le globe par mon Valet ,
 » pour être plus à portée d'examiner ce

» qui se passoit à l'égard de la vapeur de
 » l'eau, qui s'élevoit du vase électrisé;
 » après cinq ou six tours de roue, & lors-
 » que j'excitois avec mon doigt quelques
 » étincelles à la surface du conducteur,
 » tout d'un coup le globe qui étoit de cris-
 » tal d'Angleterre, épais de plus d'une li-
 » gne & qui tournoit très-rondement,
 » éclata en mille morceaux, avec un bruit
 » qui effraya toute la maison, de telle
 » sorte que tous ceux qui étoient deux
 » étages au dessous accoururent avec pré-
 » cipitation pour sçavoir ce qui nous étoit
 » arrivé. Monsieur L. N. continue ainsi.
 » Je ne puis attribuer cet accident qu'au
 » frottement ou à la vertu électrique qui
 » s'en est suivie: Le globe avant l'expé-
 » rience étoit bien entier, & j'en suis sûr
 » parce qu'un moment auparavant je l'a-
 » vois netoyé avec un linge blanc & de
 » l'esprit de vin: il n'étoit point trop serré
 » entre ses pointes, il y avoit une com-
 » munication très-libre entre l'air du de-
 » dans & celui du dehors: il n'a reçu au-
 » cun choc, aucune secousse qui pût le
 » casser; & d'ailleurs l'espece de bruit
 » qu'il fit en éclatant, annonçoit bien
 » mieux une explosion, qu'une simple
 » rupture; enfin la plûpart des fragmens
 » semblables à ceux d'un verre épais qu'on

124. MERCURE DE FRANCE.

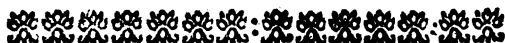
» a subitement trempés dans l'eau froide
» après les avoir fait rougir au feu , dési-
» gnoient assez visiblement que cette rup-
» ture étoit la suite d'un ébranlement gé-
» néral des parties.

Monsieur L. N. ajoute à cela qu'il n'est ni le seul ni le premier qui ait vu éclater ainsi des globes de verre entre les mains de ceux qui les frottoient ; pareille chose arriva il y a deux ans au P. Beraud Jésuite & Professeur de Mathématique au Collège de Lyon , très-connu par plusieurs bons Ouvrages de Physique & spécialement par ses ingénieuses recherches sur l'électricité. On en auroit donné dès lors avis au public , si ce globe avant que de se rompre d'une manière si étrange , n'eût été antérieurement fêlé : car on pensa qu'il étoit plus naturel d'attribuer le dernier effet à cette cassure préexistante aidée du frottement & de la force centrifuge , que d'y attacher l'idée merveilleuse d'une explosion électrique. Mais l'exemple récent d'un globe bien entier & bien épais , dont la rupture ne peut s'attribuer qu'à l'électricité , ne permet guères de douter que celui du P. Beraud qui a été brisé avec les mêmes circonstances , ne l'ait été aussi par la même cause.

Le Mémoire de Monsieur L. N. finit par cette remarque qui est assez prudente ;

Le fait que je viens de rapporter , dit-il ,
 arrive rarement , puis-que j'ai frotté des
 globes de verre pendant sept ou huit ans ,
 sans les voir éclater de cette manière ;
 mais cela arrive , & nous ne sçavons pas
 dans quelles circonstances nous en som-
 mes menacés ; c'en est assez pour nous
 tenir en garde , & pour nous porter à
 prendre nos précautions contre des acci-
 dens qui pourroient être funestes : Pour
 moi , je ne porte plus la main au globe
 & je n'en laisse approcher personne que
 le verre n'ait été frotté pendant quelques
 minutes avec un coussinet porté par un
 ressort , & que je n'apporçoive des mar-
 ques bien sensibles de l'électricité au
 conducteur , je me persuade alors que les
 parties frottées sont à l'épreuve de l'é-
 branlement , & je commence à travailler
 avec confiance.





O D E ,

Contre les Préjugés. Par L. Dutens de Tours.

Préjugés cruels & terribles ,
 Tyrans , de qui le joug affreux ;
 Sous le poids de vos fers horribles
 Accable tant de malheureux :
 Vous , par qui l'homme est tant à plaindre ;
 Monstres , mille fois plus à craindre
 Que le plus funeste poison ;
 Dans la juste horreur qui m'inspire ;
 Je viens foudroyer votre empire ,
 Armé des traits de la raison.

Et toi , dont la vive éloquence
 T'acquit des lauriers éclatans ,
 Toi , qui sçus avec véhémence
 Fronder les vices de ton tems ,
 Illustre ami du grand Mécène ,
 Viens me soutenir sur la Scène
 Où l'honneur guide mes esprits ,
 Et fais découler de ma verve
 La force qu'Appollon réserve
 A ses plus dignes favoris.

Quelle aveugle fureur égare
La raison des foibles mortels !
Une Divinité bizarre
Voit briller chez eux des Autels.
L'usage , malgré ses caprices ,
Est le Dieu de leurs sacrifices ,
Il reçoit leurs vœux , leurs encens ;
Et les victimes qu'on immole
Dans ce culte vain & frivole ,
Sont la justice & le bon sens.

Hommes , ou plutôt vils Esclaves !
Vous vous plaignez d'être engagés
Sous le faix honteux des entraves
Que vous-mêmes avez forgés.
Est-il de plus tristes manies ?
Toujours contre la tyrannie ,
J'entends s'élever mille voix ,
Et je ne trouve pas un sage
Dont l'esprit mâle ait le courage
D'enfreindre ses indignes Loix.

Mais quel souffle divin m'enleve
Du séjour de l'obscurité ?
Quel Astre bienfaisant se leve
Et fait briller la vérité ?
Le jour à mes yeux vient de naître :
Je vois l'ignorance paroître ,
Les Préjugés fuivent ses pas ;

F iij

128 MERCURE DE FRANCE.

Livrés à l'erreur qui les guide,
Je vois cette troupe perfide
Remplir l'Univers d'attentats.

Tristes preuves de la foiblesse
Attachée à l'humanité !
Nous approuvons tout ce qui blesse
Les principes de l'équité.
Les vices les plus ridicules
Trouvent grace en nos cœurs crédules
Sous un titre cher & sacré ;
La flatterie est indulgence ,
Et du pompeux nom de vaillance
Le Meurtre * se voit décoré.

Quelle extravagance inouïe ;
Mortels , trouble votre raison ?
La justice est évanouie ,
Je vois régner la trahison.
Dans ses erreurs toujours extrême ,
L'homme ingrat séduit ce qu'il aime ;
A-t il assouvi ses désirs ?
Le perfide de son estime
Prive la crédule victime
Sacrifiée à ses plaisirs.

Apportons plus de connoissance
Sur la véritable grandeur ,

* *Les Duels.*

Nous la plaçons dans la naissance ,
Le sage la veut dans le cœur :
Les vertus avoient droit dans Rome
Jadis de former le grand homme ,
Sans songer à de titres vains ;
Et Platon sans rang , sans richesse ,
Paré de la seule sagesse ,
Etoit le premier des humains.

Cessez , orgueilleuses chimères ,
Cessez d'aveugler nos esprits
Par des distinctions amères
Pour un cœur tendrement épris ;
La beauté de graces ornée
Mérite d'être couronnée ,
Du trône elle fait tout l'éclat ;
Et ce Czar que l'Europe admire
Fit bien régner sur son Empire
La veuve d'un simple soldat.

Péri le enfin cette maxime ;
Dont l'injuste sévérité
Va poursuivre l'Auteur d'un crime
Jusques dans sa Postérité :
Que chargé d'opprobre il gémissé
Mais dans le châtiment du vice
Ne confondons point les vertus ;
Ainsi les Romains équitables
Punissant ses fils trop coupables ,
Laisserent gouverner Brutus.

F v

130 MERCURE DE FRANCE.

Si d'un empire qui nous gêne
 Nous désirons nous affranchir ,
 Sur les maux que son joug entraîne
 Daignons un instant réfléchir :
 Ces Tyrans fléaux de la terre
 Ne nous ôtent dans leur colere
 Que nos biens & nos libertés ;
 Mais le Préjugé déshonore ,
 Et plus à craindre qu'eux encore
 Tyrannise nos volontés.

Nous avons notre esprit pour guide ,
 Il nous appelle , obéissons :
 Qu'avec lui notre cœur décide ,
 Agissons d'après leurs leçons.
 Le sage d'une ame sensée
 A toujours à soi sa pensée ,
 L'usage est fait pour son mépris ;
 Sa constance n'a point de terme ,
 Et sa sagesse toujours ferme
 Du Préjugé brave les cris.





DISSERTATION

Sur les Obélisques d'Egypte & particulièrement sur ceux qui furent transportés à Rome.

LEs vûes différentes, presque toujours entièrement opposées, qu'ont suivies dans leur conduite les premières Nations qui se sont formées, ne peuvent dépendre que des différentes situations où chacune de ces nations s'est trouvée dans son origine.

On en voit une espèce de démonstration dans la comparaison que nous allons faire de l'état des premiers Egyptiens avec celui des premiers Romains: Elle vient assez naturellement à l'occasion des Obélisques d'Egypte, sur lesquels nous nous sommes proposé de faire quelques observations.

Les Egyptiens fixés dans un Pays fortifié par la nature, y furent rarement troublés; ils y jouissoient de toutes les espèces de biens, & avec abondance; de sorte que, sans aucun motif de porter envie à leurs voisins, ils devinrent les plus pacifiques de tous les hommes, & les plus attachés à la Patrie. N'ayant rien à craindre ni à désirer.

132 MERCURE DE FRANCE.

rer, ils s'appliquèrent aux Sciences & aux Arts, & ils furent les premiers Philosophes, les premiers Mathématiciens & les premiers Architectes.

Toutes les Nations étoient encore en-
févelies dans la barbarie, que les Egyptiens
s'étoient donné des règles pour la construc-
tion des édifices; qu'ils avoient exécuté
de ces entreprises toujours traversées par
des obstacles étrangers; & qu'ils avoient
imaginé d'élever des Pyramides, de cons-
truire des Temples superbes, toutes sortes
de Bâtimens somptueux, utiles à la socié-
té, enfin ces Obélisques, qui ont fait à
si juste titre, l'étonnement de tous les sié-
cles, & que nous admirons encore au-
jourd'hui.

Les Romains au contraire, formés au
milieu d'un Pays peuplé d'un grand nom-
bre de Nations, uniquement occupées à
se faire la guerre, ou plutôt à ravager ré-
ciproquement leurs terres, n'imaginèrent
point de cultiver les Sciences; ils sentirent
la nécessité d'avoir continuellement les ar-
mes à la main, & ne cherchèrent que les
arts qui pouvoient contribuer à leur don-
ner de la supériorité sur leurs voisins: com-
me ils les redoutoient, ils firent tous les
jours de plus grands efforts, & ces efforts
leur procurèrent bientôt des succès qui,

en étendant leur domination , déterminèrent encore plus efficacement le génie de la Nation.

Rome devenoit plus chere aux Romains à mesure qu'ils lui soumettoient des Nations plus formidables ; mais avec des vûes différentes de celles des Egyptiens , & plus analogues au caractère que leur situation les avoit forcés de prendre , ils faisoient céder le désir d'embellir leurs bâtimens à de plus pressans besoins ; ils élevoient des murs, des tours, des forteresses respectables à leurs ennemis ; & les armes des soldats paroissoient aux yeux des Citoyens préférables aux plus brillantes décorations.

Selon le témoignage d'Ovide les Palais de Romulus & des Rois ses Successeurs n'étoient que de viles cabannes ; & les Gaulois qui réduisirent Rome en cendres , ôtèrent à la postérité , dit Florus , les preuves de sa pauvreté , & de celle de son Fondateur.

Rome , devenue la Capitale de presque tout l'Univers , ne vit fleurir dans son sein les Arts & les Sciences que parce que les uns & les autres faisoient partie des dépouilles des peuples vaincus. Les superbes Edifices , qu'on y élevoit alors , leur plaisoient moins par leur magnificence , qu'ils ne les flattoient comme monumens de leurs

134 MERCURE DE FRANCE.

victoires, & tous n'étoient décorés que par des Statues ou des Tableaux des plus fameux ouvriers de la Grèce.

Il n'étoit point de quartier dans Rome qui ne fût remarquable par quelque trophée ; néanmoins il manquoit à la gloire des Romains d'avoir vu élever dans leur Ville des Obélisques , monumens immortels de la piété des Rois Egyptiens : mais la conquête en étoit réservée avec celle de l'Egypte au vainqueur de Rome même.

Avant que de parler des Obélisques qu'Auguste fit transporter à Rome , écoutons ce que les anciens Auteurs voyageurs en Egypte disent de ceux qu'ils y ont vus , & de ce qu'ils ont appris de ceux qui en furent enlevés.

Diodore (*a*) qui fait une grande Description de l'ancienne Ville de Thèbes , & un détail circonstancié des augmentations qui étoient dûes à Busiris , ne parle alors d'aucun Obélisque : c'est attester en quelque façon qu'il n'y en avoit point encore de taillées ; & il confirme ce témoignage lorsqu'il ajoute que des Rois Successeurs de Busiris contribuerent à la décoration de cette Ville en y consacrant des Obélisques.

Le même Auteur dit bientôt après que

a) Diod. l. 1. sec. 2. pag. 42.

Sésostris, qui conquit (b) la plus grande partie de l'Afrique & de l'Asie, & qui se porta sur les frontières de l'Europe, en dédia deux au Temple de Thèbes, (c) pour y être un monument éternel de l'hommage qu'il faisoit aux Dieux de toutes ses conquêtes & de sa reconnoissance.

Diodore donne à ces deux Obélisques, les premiers dont il parle, cent-vingt coudées de haut. Il dit encore (d) que deux autres de cent coudées furent placées dans le Temple qui étoit érigé au Soleil dans la Ville d'Héliopolis, & que ce fut Sésostris II. fils & successeur de celui qui en avoit mis dans le Temple de Thèbes, qui les y consacra, pour acquitter un vœu & satisfaire aux ordres de l'Oracle.

Ce fils de Sésostris est appelé Phéron par Hérodote, (e) qui le reconnoît de même pour Auteur de deux Obélisques de cent coudées, consacrés au même Temple par les mêmes motifs que rapporte Diodore.

Les deux Obélisques de Sésostris étant les premiers que Diodore cite, après avoir dit que les successeurs de Bufiris en orne-

(b) Du monde 2513, aũ. lér. vul. 1422.

(c) Diod. l. 1. sec. 2. pag. 53.

(d) Diod. l. 1. sec. 2. pag. 54.

(e) Her. l. 2. c. 111.

136 MERCURE DE FRANCE.

rent la Ville de Thèbes , il doit avoir voulu faire entendre qu'ils sont les premiers qui furent mis dans le Temple de cette Ville , & que les premiers dont ce Temple fut orné étoient dus à Sésostris l'un des successeurs de Busiris.

Par la même raison ceux qu'Hérodote & Diodore disent que Phéron fils de Sésostris dédia au Temple d'Héliopolis , sont les premiers qui furent élevés dans cette Ville.

Ces deux Historiens , contens d'avoir fait connoître les Obélisques qui servirent de modèles, tant dans la Haute que dans la Basse-Egypte, n'en parlent plus dans la suite de leur Histoire ; cependant ces modèles furent imités à l'envi par les Rois , peut-être par les Villes & même par les particuliers.

Nos voyageurs en ont trouvé par tout , & sans nombre , de renversés , & d'autres encore sur pied ; & Tacite , (f) de même que Strabon & Ammian Marcellin , furent étonnés de la quantité qu'ils en virent soit entiers ou brisés , confondus dans les ruines d'Héliopolis & de Thèbes.

Pline est de tous les Anciens celui qui s'est le plus attaché à faire connoître ces

(f) Tac. ann. l. 2., n. 50. Ann. Mār. l. 17. c. 4.
Str. l. 17. pag. 805.

monumens. Il essaie même d'en découvrir les Auteurs: Il prétend (g) que Mitrès, Roi de la Ville du Soleil, reçut dans un songe l'ordre de faire tailler le premier Obélisque & de le consacrer à la Divinité tutélaire de cette Ville, c'est-à-dire, d'Héliopolis.

Les Rois Egyptiens avoient plusieurs noms: & les Chronologistes ne donnent celui de Mitrès à aucun; en sorte qu'il seroit difficile de reconnoître ce Roi, & le tems de son règne, si le passage de Plin ne se concilioit avec ceux d'Hérodote & de Diodore.

Le grand Empire de Sésostris fut à sa mort entièrement démembré, & son fils Phéron ne régna que sur la Basse-Egypte, dont Héliopolis * faisoit partie, c'est dans cette Ville où Hérodote & Diodore disent que Phéron éleva les premiers Obélisques dont il soit parlé pour la Basse-Egypte: ils

(g) Plin. l. 36. c. 8.

* Héliopolis fut d'abord Capitale du Royaume de la Basse-Egypte, dont les Rois habiterent dans la suite Tanis Ville d'une contrée du Delta, qui étoit de leur Domaine; mais ce petit Etat de Tanis, fut réuni à l'Empire de la Basse-Egypte par le Roi de Diopolis du Delta, Bisayeul de Sésostris, en sorte qu'Héliopolis faisoit partie des Etats de Phéron,

138 MERCURE DE FRANCE:

ajoutent que ce fut pour satisfaire aux ordres de l'Oracle , qu'il en décora le Temple du Soleil. Mitrès , dit Pline , pour obéir à un songe fit tailler le premier Obélisque & le consacra au Temple du Soleil.

Un Oracle & un songe que les Anciens regardoient également comme autant d'avertissemens des Dieux , sont des motifs qui se ressemblent si fort , qu'on doit reconnoître dans les passages de ces trois Auteurs le même Roi fils du grand Sésostris , sous les noms de Mitrès , de Phéron , de Sésostris II. & qu'il fut celui qui dédia * le premier Obélisque au Soleil , Divinité tutélaire d'Héliopolis , pour imiter son pere qui le premier en avoit dédié au Dieu de Thèbes.

Il ne paroît point dans l'énumération des travaux dont les Rois Egyptiens accablèrent les Hébreux , (*b*) qu'ils fussent employés à tailler ou transporter des Obélisques , ouvrage pénible , & dont par cette raison ils eussent été chargés ; en sorte qu'il est vraisemblable qu'on n'en avoit point encore entrepris lorsqu'ils habitoient

* Les Anciens donnoient le titre d'inventeur indistinctement à celui qui l'étoit en effet , & à celui qui leur découvroit ce qui avoit été imaginé ailleurs.

(*b*) Exo. c. 1 , &c.

l'Egypte ; circonstance qui autorise à en regarder Sésostris comme l'inventeur.

Les passages d'Hérodote , de Diodore & de Pline conciliés, font connoître les Auteurs des premiers Obélisques & le tems où les Rois Egyptiens avoient imaginés d'en faire.

Les Obélisques de Sésostris, les premiers qui furent taillés durent avoir été dédiés au Temple de Thèbes vers l'an 2543, (i) environ vingt ans après qu'il fut de retour de sa grande expédition en Europe & en Asie. Pline dit qu'un obélisque étoit l'ouvrage de vingt mille hommes pendant vingt ans.

Les premiers, dont le Temple du Soleil à Héliopolis fut enrichi, ne purent y avoir été mis qu'après, l'an 2600, (l) c'est-à-dire, plus de trente ans après l'avènement de Phéron la à Couronne. Il ne fit tailler ces Obélisques qu'après avoir recouvré la vûe dont il avoit été privé pendant dix ans, pour signaler la reconnaissance de ce bienfait, qu'il croyoit tenir du Dieu de la lumière.

Pline qui, dans les Chapitres (m) que j'ai cités, continue à rechercher les Auteurs

(i) Añ. lér. vulg. 1461.

(l) Añ. lér. vul. 1404.

(m) Plin. L. 36. c. 8, &c;

140 MERCURE DE FRANCE.

des Obélisques , dit que l'exemple de Mitrès fut suivi par les Rois ses successeurs , & particulièrement par Sochis qui en dédia de même au Temple d'Héliopolis quatre de quarante-huit coudées , & par Ramisès , dont il fixe le règne au tems de la prise de Troie , & qui y en plaça un de quarante coudées. Il prétend que le même Ramisès étant allé habiter la Ville de Mnévis , y érigea un Obélisque de quatre-vingt-dix coudées & de quatre de face à sa base. Il est bon de remarquer que , quoiqu'il semble parler d'une autre Ville , il désigne cependant toujours Héliopolis qui fut la Ville de Mnévis , c'est-à-dire , de ce bœuf consacré au Soleil , comme à Memphis le bœuf Apis l'étoit à Osiris.

Smarrès & Eraphius , deux personnages inconnus par tout ailleurs que chez Pline , en avoient , selon lui , fait tailler deux de quarante-huit coudées qui n'étoient ornés d'aucuns hyeroglyphes. Il décrit ensuite l'Obélisque de quatre-vingt coudées attribué à Nectanébo , & que Ptolémée Philadelphie fit placer dans la Ville qu'il nomma Arsinoé , du nom de sa sœur , que selon l'ancien usage des Egyptiens , il avoit épousée.

La même montagne d'où fut tiré l'Obélisque de Nectanébo , fournit des marbres

pour six autres pareils , dont Pline ne nomme point les Auteurs. Il ajoute encore que les deux qui furent mis dans le Temple érigé à César en face du Port d'Alexandrie ; & qui n'avoient que quarante-deux coudées , furent l'ouvrage de Mespheès ou plutôt Mestrès.

Tels sont les seuls Obélisques que Pline comprend dans l'énumération générale qu'il en donne ; on y voit constamment , si on veut s'en rapporter aux anciens voyageurs que nous avons cités , que sa recherche ne s'étendoit point à tous les Obélisques qui subsistoient en même tems en Egypte ; & en comparant ce qu'il en dit avec les passages d'Hérodote & de Diodore , on voit encore que les Mémoires sur lesquels il travailloit , n'étoient point soumis à la chronologie , ou qu'elle y avoit été très-défigurée.

Indépendamment de ce nombre d'Obélisques , dont Pline fait l'énumération , il en cite encore dans les Chapitres suivans , deux autres qu'Auguste fit conduire à Rome : le plus élevé fut dressé dans le grand Cirque , & Pline prétend qu'il avoit été taillé par Semnéfertéus , Roi inconnu aux Chronologistes , & dont il fixe le règne (n) au tems où Pythagore passa en Egypte.

(n) Du monde 3460. Añ. lér. vulg. 544.

242 MERCURE DE FRANCE.

Nous sçavons qu'alors toutes les différentes parties de l'Egypte étoient réunies sous les loix d'Amasis, contre qui Cambyse (o) prépara cette guerre, qui fut si funeste à son successeur & à toute l'Egypte; elle enleva la Couronne avec la vie à Psammenit qui n'avoit succédé à son pere Amasis que depuis six mois.

Amasis avoit dédié (p) au Temple de Vulcain à Memphis une Statue colossale, érigé un Vestibule au Temple de Minerve à Saïs, & donné tant d'autres preuves de sa piété, qu'on peut croire avec Pline, quoiqu'Hérodote ni Diodore ne le disent point, qu'il avoit encore, à l'exemple de ses Prédécesseurs, dédié un Obélisque au Soleil.

Si rien ne confirme ce sentiment de Pline, rien aussi ne le contredit; mais il seroit à désirer que sans s'être contenté d'ajouter que cet Obélisque étoit de quatre-vingt-cinq pieds * de haut, il eût encore

(o) Her. l. 3. c. 10.

(p) Her. l. 2. c. 175.

* Les Editions de Pline donnent à cet Obélisque cent vingt-cinq pieds; mais on a découvert des manuscrits, où il n'en fixe la hauteur qu'à quatre-vingt-cinq, & comme il dit que l'Obélisque du Champ de Mars en avoit neuf de moins, on ne peut lui en compter que 76. Journ. de Trévoux 1751, Avril & Mai.

indiqué le lieu d'où Auguste l'avoit tiré.

Le second des Obélisques (*q*) qu'Auguste a fait conduire à Rome a été placé dans le Champ de Mars , où selon le plus grand nombre de ceux qui cherchent à reconnoître les vûës de cet Empereur , il servoit de Gnomon. Pline qui compte soixante-seize pieds à celui-ci, l'attribue à Sésostris le plus célèbre des anciens Rois Egyptiens , qui fut Contemporain de Moïse, & dont le règne est fixé (*r*) à trois cens ans avant le Siège de Troie.

Diodore détaille avec attention tous les travaux de Sésostris , & ne le fait Auteur que de deux Obélisques (*s*) : ils avoient , dit-il , cent-vingt coudées , * c'est-à-dire , deux cens-cinq pieds de haut , environ trois fois la hauteur que Pline donne à l'O-

(*q*) Plin. l. 36. c. 9 , 10.

(*r*) Du monde 2513. Aû. lér. vulg. 1491.

(*s*) Diod. l. 1. sect. 2. pag. 53.

* La coudée Egyptienne est ordinairement estimée un pied & demi ; mais cette évaluation , comme celle de plusieurs des anciennes mesures orientales , n'a jamais paru exacte. M. d'Anville a démontré dans une Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem , que la coudée Egyptienne & celle des Hébreux avoient 20 pouces de Roi & près de six lignes ; l'extrême précision qu'il sçait mettre dans ses Ouvrages doit nous donner de la confiance sur son évaluation.

44 MERCURE DE FRANCE:

bélisque qu'Auguste avoit mis dans le de Champ Mars, d'où il vient d'être retiré. Cependant la hauteur que Pline lui donne se rapproche de la mesure prise sur cet Obélisque, en sorte qu'il est nécessaire de convenir par la seule raison de cette différence, ou que Diodore s'est mépris en fixant l'élevation des Obélisques de Sésostris ; ou que c'est mal-à-propos que Pline attribue celui-ci à ce même Roi : voyons lequel des deux pourroit s'être trompé.

Diodore place dans le temple de Thèbes les deux seuls obelisques qu'il attribue à Sésostris, & Ammian Marcellin dit (1) affirmativement, que ceux qu'Auguste fit transporter à Rome, & élever dans le grand Cirque & dans le Champ de Mars, avoient été tirés de la ville d'Héliopolis. Strabon, (2) qui écrivoit à la fin du règne d'Auguste, & qui mourut vers la douzième année de celui de Tibère, avoit déjà parlé de deux Obélisques tirés des ruines du Temple du Soleil, & qui furent conduits à Rome.

(1) Amm. Mār. L. 17. c. 47.

(2) Str. L. 17. p. 805.

L'inscription

L'inscription * qu'Auguste fit graver sur le pied-d'estal de l'Obélisque du Champ de Mars, & qu'on y lit encore aujourd'hui, est une espèce de preuve de ce que disent Strabon & Ammian Marcellin : cette inscription, qui contient d'abord les titres d'Auguste, après avoir marqué la circonstance & le tems où il éleva cet Obélisque, apprend qu'il le dédia au Soleil.

Nous savons que les Romains introduisoient à Rome les Dieux & le culte des Nations vaincues, sans cependant le confondre avec celui de leurs peres : ils laissoient ces cultes étrangers tels qu'ils étoient originairement, & Auguste se seroit écarté de l'usage, si, à Rome, il eût dédié au Soleil un Obélisque qui fût en Egypte dédié au Dieu de Thèbes ; en sorte qu'il faut croire que celui du Champ de Mars sortoit,

IMP CAESAR DIVI

AVGVSTVS

PONTIFEX MAXIMVS

IMP XII OGS XI TRIB POT XIV

AEGYPTO IN POTESTATEM

POPULI ROMANI REDACTA

SOLI DONVM DEDIT *

XL. Vol.

G

comme le disent Strabon & Marcellin, du Temple du Soleil à Héliopolis.

Il est donc bien constant que ce monument n'est point l'ouvrage de Sésostris. Pline l'attribue à ce Monarque pour le parer du nom du plus célèbre & du plus grand des Rois Egyptiens, ou bien trompé par une conformité de noms.

Il a déjà été remarqué que les Rois Egyptiens en avoient plusieurs. Sésostris est appelé (x) Aëgyptus, Séthos, &c. Manéthon le nomme Séthosis-Ramesses; & il est possible que ce dernier surnom, Ramesses, qui avoit été donné, ou à peu près le même, à plusieurs de ses prédécesseurs, & qui passa aussi à quelques-uns de ses successeurs, fut le principe de la méprise de Pline.

Il est surprenant que ces autorités, & ces considérations n'aient point contrebalancé, n'aient pas même fait abandonner l'opinion de Pline; & qu'au contraire, en annonçant la découverte de cet Obélisque, lorsqu'on en fait la description, on le donne toujours pour l'ouvrage de Sésostris.

S'il étoit possible de s'assurer que le surnom de Sésostris eût occasionné la méprise de Pline, (y) pour déferet en quelque sorte à ses relations, il faudroit attribuer

(x) Jôc. rép. & App. L. I. c. 7 & 8.

(y) Plin. L. 36. C. 8.

cet Obélisque à Ramisés, dont il fixe le règne au tems du siège de Troye (z). Il dit que Ramisés avoit dédié au temple du Soleil à Héliopolis un Obélisque de quarante coudées, c'est-à-dire, suivant l'évaluation de la coudée Egyptienne, de soixante-huit pieds quatre ponce de Roi; c'est là ou environ la hauteur de celui dont il s'agit; il a un peu plus de soixante-sept pieds de Roi. *

Dans cette supposition le nom de Ramisés devroit être l'un des surnoms du Roi de la Basse-Egypte, que les Chronologistes (a) nomment Thuoris, & Homère Thonis, dont Hérodote & Diodore parlent sous les noms de Polybe, Protée, ou Cetès: c'est celui qui selon Homère reçut Ménélas avec Hélène à son retour de Troie, ou, selon Hérodote, Paris & la même He-

(z) Du monde 2820. av. l'Er. vulg. 1184.

* Cette hauteur de l'Obélisque a été prise sur le monument même, par M. Jacq. Stuart, Anglois, établi à Rome. Le détail de son opération, qui démontre un Mathématicien exact, paroît dans sa Lettre; elle est l'une de celles que M. Bandini a mis à la fin de son traité imprimé à Rome en 1750. sur l'Obélisque d'Auguste, tiré du Champ de Mars.

(a) Afr. Syn. p. 72. 123. Hom. Odyf. l. 4. Hér. l. 2. c. 112. Diod. Liv. 1. sect. 2. pag. 48.

148 MERCURE DE FRANCE!

lène, lorsque, fuyant de Sparte, ils furent jettés sur les côtes d'Egypte.

Le nom de Ramisès pouvoit être aussi l'un de ceux de Maris Roi de Thèbes, communément pris pour Mœris : il vivoit aussi pendant le siège de Troie, & donna son nom (b) au fameux lac qui servoit à étendre les inondations du Nil. Mœris quoiqu'il regnât à Thèbes, avoit augmenté les Temples de Memphis, y en avoit érigé de nouveaux, & il n'est point contre la vraisemblance de penser qu'il ait pu, lui ou Thuoris, à l'exemple de leurs Prédécesseurs, avoir fait leur offrande au Temple du Soleil à Héliopolis.

Néanmoins si, après être convenu que cet Obélisque ne peut être l'ouvrage de Sésostris, on le donne à l'un ou à l'autre de ces deux Princes, ce ne sera encore que sur une simple conjecture, autorisée en quelque façon par Pline, mais contredite par le travail de l'Obélisque même.

Il est actuellement exposé à la vue, & l'on a remarqué que les Sculptures qui le décorent » sont d'un ouvrage très fin, très délicat, très-bien terminé; ajoutons même » très-supérieur à celui des Hiéroglyphes » qu'on voit sur les autres Obélisques de » Rome.

(b) Her. L. 2. C. 101. Diod. L. 1. sect. 2. p. 474

En se persuadant que cet Obélisque fut taillé du tems du siège de Troye, il faudroit convenir que l'art de la Sculpture auroit toujours perdu dans la suite chez les Egyptiens, puisque tous ceux qui ont été faits depuis sont infiniment moins corrects ; mais comme nous sçavons que les arts, tant que le premier Empire a duré, se perfectionnoient d'âge en âge, l'élégance des Sculptures de cet Obélisque comparée avec le peu de correction, & la négligence du travail de ceux qui sont connus, fait juger qu'il est l'ouvrage de l'un des Rois qui regnerent (c) immédiatement avant la conquête de Cambyse, époque de la destruction de cet Empire.

C'est encore d'après une aussi fausse tradition que Plin (d) donne au fils de Sésostris, qu'il nomme Nuncoréus, l'Obélisque que Caligula fit conduire à Rome. Selon Hérodote (e) les Obélisques, dédiés au Temple du Soleil par le fils de Sésostris, avoient cent coudées ; Diodore, assurant (f) qu'il ne suit point les relations hazardées par Hérodote, fixe de même à cent coudées la hauteur de ces Obélisques.

(c) Du Monde 3477. av. l'Er. vul. 527.

(d) Plin. L. 36. c. 11.

(e) Her. L. 2. C. 111.

(f) Diod. L. 1. sect. 2. p. 54. 63.

Comme il n'est rien qu'on puisse opposer à ces deux Historiens, d'accord entr'eux, qui ont voyagé en Egypte, il faut croire que les Obélisques du fils de Sésostris avoient suivant l'évaluation, cent soixante-dix pieds dix pouces de Roi; & l'Obélisque de Caligula, tiré du Cirque du Mont Vatican, n'a que 72 pieds Romains.

Ammian Marcellin décrit (g) l'Obélisque que le Grand Constantin fit tirer des ruines de Thèbes, & que son fils Constance fit transporter à Rome, & placer dans le grand Cirque près de celui qu'Auguste y avoit mis. Cet Auteur ajoute qu'alors on publioit que cet Obélisque étoit l'ouvrage de Sésostris; ce fut sans doute parce qu'il est le plus grand de tous ceux qui passèrent les Mers, & qu'il sortoit du Temple de Thèbes. Cependant les Obélisques de Sésostris avoient, selon Diodore (h), cent vingt coudées, c'est-à-dire deux cent cinq pieds, & l'Obélisque de Constantin n'en a que cent douze.

On voit ici distinctement une conjecture hasardée, comme il n'arrive que trop communément pour illustrer, sans respecter la vérité des faits, un monument auquel on s'intéressoit alors. Cet Obélisque

(g) Am Mār. L. 17. c. 4.

(h) Diod. l. 1. Sec. 2. p. 53.

n'est point l'ouvrage de Sésostris, puisqu'il est de moitié moins grand que ceux qu'il fit élever.

Nous ne devons plus espérer de découvrir les Auteurs de ces monumens : les inscriptions Hieroglyphiques, dont ils sont ornés peuvent en contenir les noms, mais nous ne les lisons plus ; & nous avons perdu les écrits des anciens Egyptiens.

Cette célèbre nation ne nous est connue que par les Voyageurs Grecs, qui ne s'étant particulièrement attachés qu'à s'instruire des loix, des mœurs & des usages, n'apprennent pour ainsi dire, que ce qui est du ressort de l'Histoire générale, & ne désignent point assez les Obélisques taillés par les Rois dont ils parlent, ce qu'ils en disent ne peut servir qu'à empêcher qu'on ne les attribue à ceux auxquels ils n'appartiennent point.

Toute notre ressource seroit dans la tradition ; mais si nous nous rappelons que les anciens voyageurs ne purent voir (i) sans étonnement la prodigieuse quantité de ces Obélisques rassemblés dans les Temples & dispersés dans les Campagnes, nous sentirons qu'il ne leur étoit pas possible d'en distinguer les auteurs.

(i) Her. L. 2. C. 170. Tac. ann. L. 2. n. 60.
Str. L. 17. p. 805. Am. Mar. L. 17. c. 4.

152 MERCURE DE FRANCE.

D'ailleurs cette tradition a du être altérée en diverses circonstances. Le Gouvernement changea de forme après la conquête de Cambyse , & ce pays fut ouvert à toutes les Nations. La conquête d'Alexandre , le nouveau Gouvernement , & les nouveaux habitans qu'y introduisirent ses successeurs , en augmentèrent le désordre , qui ne devint que plus grand lorsque cette riche Province , réunie par Auguste à l'Empire Romain , reçut encore une foule d'autres habitans.

Alors les Egyptiens , qui devoient même être regardés comme un peuple nouveau dans leur propre pays , ne conservoient que de fausses idées sur la plus grande partie des faits anciens ; & les Califes Successeurs de Mahomet , enfin les Turcs augmentèrent tellement le désordre dans l'histoire , en attribuant au Patriarche Joseph presque tous les monumens qui restent en Egypte , que nous devons nous contenter de sçavoir en général , que le plus grand nombre des Obélisques est dû aux anciens Rois & d'y admirer leur immense richesse , aussi bien que l'élévation du génie qui a conçu l'idée de pareils Ouvrages. Ces monumens , cependant , ne sont pas les plus considérables qu'ils exécutèrent ; mais ils étoient les plus faciles

à transporter, & ils parurent si respectables aux Vainqueurs du monde, qu'ils en firent l'ornement le plus distingué de la Capitale de l'Univers.

Indépendamment des quatre Obélisques transportés à Rome par Auguste, Caligula & Constance, on y en conduisit encore deux autres, qui furent placés à l'entrée du tombeau d'Auguste : un autre fut élevé dans l'Isle du Tibre. Tous les Cirques ou Hippodromes en étoient décorés, de même que plusieurs édifices publics & particuliers.

Les noms des Rois Egyptiens qui les firent tailler sont ignorés, & les noms de la plus grande partie des Romains qui firent passer à Rome ces Obélisques le sont de même. Il y en avoit selon P. Victor (1) dans son détail des quartiers de Rome, quarante-huit, dont six grands & quarante-deux moindres, entre lesquels il s'en trouvoit de fort petits.

Mais cette Ville, la plus grande, la plus peuplée, la plus riche, la plus décorée qui fut jamais, ayant été prise, & saccagée en 410 par Alarie Roi des Gots, en 455 par Genserik Roi des Vandales, en 476 par Odoacre Roi des Hérules, & en 546 & 549 par Totila Roi des Goths, & ses ri-

(1) P. Vict. Desc. des quârt. de Rome.

G v.

chelles devenues la proie des Barbares, n'ayant point assouvi leur fureur, elle fut dans ces diverses révolutions partout incendiée : les édifices les plus respectables furent abbatus, la plupart des Obélisques fut brisée, presque tous restèrent ensevelis sous les ruines & bientôt après ignorés.

Plusieurs, qu'on a découverts en différens tems, étoient embarrassés sous des fondemens d'édifice. Un petit nombre de Papes curieux des monumens de l'antiquité en ont relevé quelques-uns, qui, après avoir été durant tant de siècles l'objet des hommages criminels que les hommes rendoient aux Divinités du Paganisme, furent convertis en autant de trophées * de la victoire remportée par la vérité sur l'erreur.

Sixte V. dans le court espace de son Pontificat, en fit ressortir quatre des entrailles de la terre : il tira du grand Cirque ceux qu'Auguste & Constance y avoient élevés, il mit le premier dans la place del Popolo, & l'autre dans celle de S. Jean de Latran : celui qu'il érigea en face de la Basilique de S. Pierre avoit été amené par les ordres de Caligula, & destiné par Neron à occuper le centre du Cirque du Vatican :

* Les Obélisques, que les Papes ont élevés en divers quartiers de Rome, portent à leur cime, une Croix.

& il plaça près de l'Eglise de Sainte Marie-Majeure l'un de ceux qui ornoient l'entrée du Tombeau d'Auguste.

Innocent X. fit déterrer celui qui avoit été élevé dans le Cirque de Caracalla, & il sert de couronnement à une des fontaines de la place Navone.

On en voit encore à Rome trois autres moins considérables, dont l'un est dans les magnifiques jardins du palais Médicis. Incessamment cette ville, qui, par les soins & la magnificence des Pontifes, reçoit tous les jours de nouveaux embellissemens, fera ornée d'un neuvième Obélisque, qui vient d'être retiré des ruines de l'ancien Champ de Mars : c'est celui qu'Auguste y avoit élevé.

Il seroit à souhaiter qu'on pût se persuader que ce monument a été l'ouvrage de Sésostris : son sort en deviendrait plus remarquable : taillé par les soins du plus grand Roi des Egyptiens, conduit à Rome par le plus grand des Empereurs, il sera de nouveau érigé par le Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, & qui, à de plus justes titres, sçait se rendre encore plus digne du glorieux surnom de Grand.

Comme dans cette Dissertation, ainsi que dans celle du mois de Mai dernier, on

G vj

j'ai examiné un passage d'Herodote , je me suis servi d'époques différentes de toutes celles qu'ont employées differens Auteurs ; je crois devoir ici en rendre raison : mais ce ne sera qu'un extrait des plus succinct de ce que j'ai médité depuis long-tems sur cette matiere : & je ne ferai qu'indiquer une partie des autorités sur lesquelles j'ai cru devoir établir les époques dont je me sers.

On a toujours regardé la Chronologie des Anciens Rois Egyptiens , & la distribution de leurs dynasties , comme un problème presque impossible à résoudre ; mais si les tentatives , faites jusqu'ici , n'ont point eu de succès , il faut moins en attribuer la cause aux monumens qui nous restent , qu'à l'usage qu'on en a toujours fait.

Presque tous ceux qui ont traité cette matiere avoient des systèmes faits d'avance à remplir. Michel Mercati croyoit retrouver les principales époques du grand Empire des Egyptiens dans celle de la construction des Obélisques , dont il fixe les tems à son gré , sous les noms des Rois cités par Pline , & qui ne se rencontrent point dans les dynasties Egyptiennes.

L'Ordre où Marsham a placé ces dynasties parut ingénieux à quelques sçavans de son siècle , & fut désapprouvé par le plus

grand nombre : il soumet cet ordre à la Chronologie de la Vulgate ; mais, comme il ne s'attache qu'à remplir cet objet, sans respecter ce qui reste de l'Histoire d'Egypte, il ne craint point de déplacer les principales époques. Il prétend, par exemple, que Sésostris qui vivoit en 2513. environ trois cens ans avant le Siège de Troie, & qui fut frere du Danaus des Grecs, est le même que Sésac, qui pilla le Temple de Jérusalem l'an 3033.

Le pere Pezron fait de ces dynasties une distribution toute différente, & les allonge, ou en diminue la durée sans autre autorité que les besoins de son système, par lequel il prétend soumettre les tems de l'Empire d'Egypte à la chronologie des Septante.

Newton, qui, à l'exemple de Marsham, confond Sésostris avec Sésac, en attribuant les noms de plusieurs Rois différens à un même Prince, ne veut que racourcir la durée de cet Empire, & il le fait avec aussi peu de ménagement que les Prêtres Egyptiens en avoient gardé pour l'allonger.

Tels sont en général les écueils, où en essayant d'entrer dans cette carrière, j'ai cru appercevoir que les Chronologistes avoient échoué. Pour m'en garantir, je me suis particulièrement attaché à démêler le

358 MERCURE DE FRANCE.

rapport des dynasties entr'elles , & celui qu'elles ont avec l'Histoire des autres Nations ; ce qui me conduisit à découvrir leur véritable rang. Je me déterminai pour celles d'Africain , parce qu'il les avoit recueillies chez Manethon Prêtre Egyptien : ce sont celles que le Syncelle nous a conservées.

Je remarquai , qu'indépendamment de leur distribution générale sous les nombres 1. 2. 3. &c. qui établissent l'ordre , où pour étendre la chronologie de leur Empire , les Egyptiens les présentoient , elles portent encore chacune un caractère particulier , ou titre distingué par le nom de l'une des capitales des anciens Etats de l'Egypte.

Ce caractère particulier , en montrant la dépendance nécessaire que plusieurs de ces dynasties ont les unes des autres , prescrit la division qu'on en doit faire ; & ces mêmes titres font connoître que les vingt-six premières comprennent les noms des Rois de neuf Etats différens. Plusieurs , à la vérité très-peu considérables , ont eu leur origine en différens tems , & ayant été par divers événemens réunis à d'autres , ils ont eu des durées différentes.

J'éprouvai , après avoir partagé les dynasties suivant l'ordre déterminé par les titres , ce qui peut arriver de plus satisfai-

fant en pareille circonstance : Héródote, Diodore, Joseph, &c. sembloient, à l'en-
vi, m'offrir des autorités, qui, en prou-
vant que les titres des dynasties décident
de leur rang, me fournissoient des moyens
de prouver les époques que j'ai établies
dans mes Dissertations, & particuliere-
ment celle du regne de Sésostris.

Héródote apprend des Prêtres Egyptiens
que, depuis Ménès jusqu'à Sésostris, il ro-
gna en Egypte trois cent trente Rois. Sui-
vant la distribution des dynasties réglée
par les titres, on compte en effet ce nom-
bre de Rois dans les differens Etats qui ont
subsisté ensemble avant le regne de Sésos-
tris.

Tous ceux des Grecs, qui parlent de son
frere Danaus, confirment l'époque de son
regne, & Joseph la rend incontestable ; de-
sorte qu'en calculant le tems des regnes de
tous ses prédecesseurs à Thèbes, ils sont
connus par le canon d'Eratostène, on dé-
couvre le moment de l'arrivée de Ménès
en Egypte, l'origine de cette Monarchie,
& conséquemment tout le tems de sa du-
rée ; puisqu'elle a fini par la conquête de
Cambyse, dont l'époque ne souffre aucune
incertitude.

Plusieurs des principaux événemens se
trouvent aussi heureusement placés, &

tous ceux qui ont quelque rapport à l'Histoire des Hebreux, des Grecs & des autres nations concourent exactement, avec leur Chronologie particuliere.

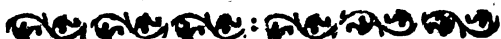
Hérodote ne borne point ses secours à la seule preuve de l'intervalle qu'il y a entre le regne de Ménès & celui de Sésostris. Dans le nombre des preuves, qu'il m'a fournies, il s'en trouve une d'autant plus intéressante qu'elle lie, pour ainsi dire, l'origine de cette Monarchie avec ses derniers tems : il dit que les Prêtres Egyptiens avoient observé, qu'entre le regne de Ménès & celui de Séthon, qui finit environ cent soixante ans avant la Conquête de Cambyse, le Soleil s'étoit levé deux fois où il se couchoit pendant le regne de Ménès, & que deux fois il se coucha où il se levait alors. L'explication qui a été donnée de cette énigme, déterminant l'intervalle entre ces deux époques, justifie encore la distribution que j'ai faite des dynasties.

L'année Egyptienne, appelée Caniculaire, qui n'étoit que de trois cent soixante cinq jours, perdoit tous les ans près de six heures ; en sorte qu'au bout de sept cent trente ans le solstice d'hiver se trouvoit au même point où sept cent trente ans auparavant s'étoit rencontré le Solstice d'été. Deux fois cette même révolution,

dont les Prêtres parloient , donne quatorze cent soixante ans pour l'intervalle du règne de Ménès à celui de Séthon ; & il y a dans le canon chronique Egyptien , que j'ai dressé en suivant les titres des dynasties, quatorze cent soixante & quatorze ans : différence peu considérable par rapport à un si grand nombre d'années.

Je n'entreprendrai point de détailler ici tous les secours que j'ai trouvés chez les anciens , ils sont en trop grand nombre : ce que je viens dire suffit pour montrer & l'espèce & la force des autorités qui m'ont servi , & que j'ai cru devoir faire connoître.





TRADUCTION

D'UNE ODE D'HORACE

A MÉCÈNE.

Cur me quærelis examinas tuis? &c.

Pourquoi m'affliger par vos plaintes ?
 Mécène, mon soutien, mon bonheur & ma loi,
 Bannissez de frivoles craintes,
 Vous ne mourrez point avant moi.
 Non ce n'est point des Dieux la volonté suprême !
 Ah ! s'il falloit que sans pitié
 Le Destin m'enlevât la moitié de moi-même,
 Qu'il ravisse l'autre moitié.
 Que le même coup nous rassemble,
 Et lorsque vous perdrez le jour,
 Mécène, nous irons ensemble
 Habiter le sombre séjour.
 Je l'ai juré : rien ne peut m'en distraire ;
 Tel est l'Arrêt de l'immuable sort :
 Ni l'énorme Gyas, ni l'ardente Chimère,
 Ne peut nous séparer au moment de la mort.
 Que la favorable Balance,^a
 Que le Capricorne^a orageux,
 Ou que le Scorpion^a affreux,
^a Signes du Zodiaque.

Ait influé sur ma naissance,
Nos autres s'accordent entr'eux :

On préparoit déjà votre urne,
Et vous succombiez sous vos maux ;

Jupiter ^b bienfaisant vous sauva de *Saturne* ^b
De la cruelle mort il détourna la faux.

Du peuple qui vous idolâtre
Vous vîtes les transports & les ravissemens
Vous paroissez : trois fois l'amphithéâtre
Retenit d'applaudissemens.

Sans Faune , protecteur des enfans de *Mercur* ^a

Mon corps un jour eût été fracassé ;
J'évitai par ses soins la mortelle blessure ,
Que m'eût faite un vieux tronc par les vents res-
sacé.

Elevez donc un Temple , offrez une victime ,

Faites couler le sang d'un fier Taureau ;
Moi , pour calmer des Dieux le courroux légitime ;
Je ne puis immoler qu'un innocent agneau.

^b *Planètes.*

Par M. FEUTRY.



364 MERCURE DE FRANCE.

Le mot de la premiere Enigme du premier volume de Juin, est *Cierge*. Celui de la seconde, est le *Corps*. Celui du premier Logogryphe, est, *Eucharistie*, dans lequel on trouve *Eucharis*, *chat*, *rat*, *Tic*, *ress*, *chaire*, *cherté*, *charité*, *riche*, *écus*, *chatier*, *Christ*, *risée*, *chair*, *sauce*, *tache*, *étui*, *air*, *eau*, *cesure*, *arche*, *case*, *étau*, *car*, *beure*, *actée*, *Cesar*, *ut*, *re*, *si*, *caste*, *M. le Cat*, *char*, *chaise à Porteur*, *sucre*, *corise*, *arc*, *art*, *S. Cesaire*, *criée*, *Cure*, *Curé*, *rner*, *écurie*, *chaire*, *securité*, *les Isles d'Hieres*, *curée*, *aire*, *raie*, *hier*, *Autriche*, *S. Eucher*, *le Cardinal de Rets*, *cartes à jouer*, *Aristée*, *l'Isle de Crète*, *les Curetes*, *la Charité ville du Nivernois*, *M. de Sacy*, *de l'Acad. Franç.* *Athée*, *arête*, *âtre*, *suie*, *cuir*, *chaste*, *fac*, *crête*, *M. le Maître de Sacy*, *Rachitis*, *eraie*, *M. Fuet*, *astre*, *taie*, *Astrée*, *astuce*, *Acteur*, *tuer*, *thé*, *haie*, *truie*, *Haze*, *le Cher*, *l'Iser*, *M. Astruc*, *cure-en-médecine*, *banier*, *archet*, *air*, *Irus*, *taie d'oreiller*, *suaire*, *chatiere*, *cause*, *le Grand Caire*, *arché*, *cas de conscience*, *aise*, *cheri*, *hai*, *trace*, *seau*, *satire*, *sacre*, *S. Eustache*, *bâteur*, *recit*, *Aricte*, *ais*, *Tircis*, *Iris*, *ceruse*, *ruth*, *huit*, *était*, *raie*, *seche*, *Rhée*, *Aréthuse*, *l'Arche d'alliance*, *la Thrace*, *Acrise*, *l'Arche de Noé*, *saut*, *bâte*, *Etau*, *la Pucelle d'Orleans* *Jeanne d'Arc*, *russe*,

Sire , herse , rue & ache , plantes , rue d'une
ville , huitre , acier , ire , acer , cire , ruche ,
case , Tirefie , Turcs , Hêtre , cuire , Iris ,
Arc-en-ciel , iris racine odoriférante , tâche ,
Creuse , Ester , écurer , cahier , fucer , cabu-
se , acis , bonne-chère , haut , sec , Aceste ,
suite , crise , châtre , tiers , scie , Atis. Celui
du second Logogryphe , est Arc-en-Ciel ,
dans lequel on trouve , larcin , lire , rien ,
air , âne , an , Ciel , Cérân , Caën , gré , en-
cre , éclair , arc , Jean , la , re , car , lui ,
cercle , racine & crâne.



E N I G M E.

Quoique de petite apparence ,
Je suis de grande utilité.
L'effet de ma propriété
Le démontre avec évidence ,
Je puis sans trop me prévaloir ,
Vanter mes fréquens exercices ,
De moi l'on peut matin & soir
Tirer mille petits services.
Est-il besoin de mon secours ?
Au gré d'un chacun je me prête ;
Et quand il le faut tous les jours ,
J'entre , je sors , j'unis , j'arrête ,
Il n'est ménage où je ne sois ,

166 MERCURE DE FRANCE.

A la Cour , aux champs à la ville ,
Soumise à Tircis quelquefois ,
C'est chez Philis que je fourmille ;
Assez volontiers en prison ,
Hors d'emploi je suis retenue ,
Pour servir m'en retire-t-on ,
Cher lecteur , j'en sors toute nue :
Enfin que te dirai-je encor ?
Garde-toi du bas de mon corps ,
Quand une fois je suis en place ;
Car je fais faire la grimace ,
Et pester contre moi bien fort.

Par M. M.... de Paris.

A U T R E.

JE suis du collège des Dieux ,
Je parois le plus redoutable ;
Le plus léger & le plus vieux.
Selon que m'habille la fable ,
J'ai d'une faux le poing muni ,
Le menton de barbe fourni ,
Le corps ailé : tel est mon appanage.
Jour & nuit promptement ,
Je fais mon personnage
Par tout également.
A la ville , au village
Je tiens tout sous mes loix.

Les Sujets & les Rois,

Et n'épargne nul âge.

Tel devrait de moi bien user,

Qui sans soin me laisse passer.

Je suis enfin presque souverain maître,

Je détruis tout & fais tout naître.

Veux-tu, Lecteur, apprendre qui je suis ?

Cours après moi ; car je m'en suis.

L'Abbé de Vincennes.

L O G O G R I P H E.

JE suis un ornement, que le bon goût produit ;
On me trouve en tous lieux & par tout on
m'admire,

Par ma variété j'amuse ton esprit,

Je crois, ami lecteur, que c'est assez t'instruire.

Douze lettres forment mon nom,

En les combinant bien, tu trouveras sans peine

Du Dieu Plutus le riche don,

Un agréable lieu, sur les bords de la Seine,

L'instrument aimé du chasseur,

Le téméraire enfant du célèbre Dédale,

Des Dieux la divine liqueur,

L'affreuse déité, à tout mortel fatale,

Dans les mains du Soldat ce qui se voit souvent,

L'imitateur de la Nature,

L'endroit où les vaisseaux sont à l'abri du vent,

251111005

268 MERCURE DE FRANCE

La plus commune nourriture ,
Du ténébreux séjour l'aveugle Nautonier ,
L'oiseau de la fière Déesse ,
Au camp la maison du Guerrier ,
Un Gouverneur plein de sagesse ,
Le nom d'un Patriarche , un fleuve renommé ;
De Phaëton la Sépulture ,
Deux notes de musique , une antique cité
Chez un Peuple une bête impure.



NOUVELLES



NOUVELLES LITTERAIRES.

ARMORIAI général, ou Régistres de la Noblesse de France. Régistre troisième formant 2 volumes *in-folio*, & Régistre quatrième en un seul volume. A Paris de l'Imprimerie de Pierre Prault, Quay de Gevres 1752.

C'est la suite du grand ouvrage commencé avec succès par M. d'Hozier. M. de Serigny son fils a porté cet important travail à sa perfection. On ne peut pas voir plus d'ordre, plus d'exactitude, plus de précision, plus de recherches que nous en avons remarqué dans les généalogies que nous avons déjà parcourues. Nous avons été confirmés dans notre jugement par celui de plusieurs personnes que le genre de leurs études rend meilleurs juges que nous dans cette matière. Nous rendrons compte dans quelqu'un des *Mercures* suivans des objets qui nous auront le plus frappé dans le Livre que nous annonçons.

POÉSIES sacrées de M. le Franc, divisées en quatre livres & ornées de figures en taille-douce. A Paris, chez Chaubert, Quay des Augustins 1751. 1. vol. *in-8°*.

Nous rendrons compte le mois prochain de cette importante nouveauté. L'Auteur & le Public doivent être contents du Libraire qui a fait une Edition fort élégante : le papier, les caractères, les vignettes, tout y est de bon goût.

II. Vol.

H

VIES des anciens Philosophes. A *Amsterdam* 1752, 2 vol. in-16.

C'est l'Histoire des actions & le détail des opinions d'Epicure, de Platon & de Pythagore. On souhaiteroit plus d'ordre dans les faits & de correction dans le style.

FRANC. Baconii exemplum Tractatus de justitia universali, sive de fontibus Juris, extractum ex ejusdem Authoris opere de dignitate & augmentis Scientiarum. *Parisis*, Typis Vincent, viâ S. Severini, 1752. 1 vol. in-16.

C'est une réimpression d'un ouvrage fort connu & fort estimé. Le Libraire mérite des éloges pour la correction & l'élégance de son Edition. On l'a accompagnée de quelques notes courtes & nécessaires.

LA Liturgie ancienne & moderne ; ou Instruction Historique sur l'institution des Prières, des Fêtes & des Solemnités de l'Eglise ; & sur les différentes pratiques & Cérémonies qui ont été ou qui sont à présent usitées, troisième Edition. A *Paris*, chez *Vincent*, rue Saint Severin, 1752. 1 vol. in-12.

Il seroit à souhaiter que cet ouvrage, clair, exact & méthodique, fût entre les mains de tous les fidèles : ils rempliroient les devoirs extérieurs de la Religion avec plus de goût, d'édification & de fruit.

HISTOIRE des tremblemens de terre arrivés à Lima Capitale du Perou & autres lieux ; avec la Description du Perou, & les recherches sur les causes Physiques des tremblemens de terre. Par

M. Hales de la Société Royale de Londres & autres Physiciens, avec cartes & figures, traduite de l'Anglois. A la Haye & se trouve à Paris, chez Prault jeune, 1752. 2 Vol. in-12.

Le titre de cet ouvrage suffit seul pour le faire rechercher. Tout le monde doit être curieux de connoître le Perou, le malheureux événement qui en a renversé la Capitale, & les raisons qu'un aussi grand Physicien que M. Hales apporte d'un phénomène qui devient tous les jours plus fréquent.

RÉFUTATION du discours du Citoyen de Genève qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon en l'année 1750, par un Académicien de la même Ville. A Londres, & se trouve à Paris chez plusieurs Libraires.

C'est un écrit à deux colonnes; on voit le discours d'un côté & la réfutation de l'autre. De toutes les Critiques qu'on a faites de l'ouvrage de M. Rousseau, c'est la plus détaillée, & la plus propre par la méthode qui y est observée à faire découvrir la vérité. Ceux qui s'occupent de cette importante controverse, doivent joindre à la lecture de l'ouvrage que nous leur annonçons la réponse de cinq ou six pages qu'y a fait M. Rousseau & qui se trouve chez Pissot: C'est toujours le même courage, la même force & la même véhémence.

Le Gras, Libraire au Palais, a mis en vente la cinquième partie des Tablettes historiques, génealogiques & chronologiques, contenant la suite des terres érigées en titre de Marquisat, de Comté, de Vicomté & de Baronie, tant de France que des Pays-Bas. Ce cinquième volume nous a paru fait avec l'exactitude que M. de Nantigny porte dans tous ses ouvrages. Il est important qu'on lui

172 MERCURE DE FRANCE.

communiqué des mémoires assez exacts pour qu'il puisse porter à sa perfection un Livre si utile & si commode. M. de Nantigay loge à l'Académie de M. Jouan, rue des Canettes près Saint Sulpice.

RECUEIL de Pièces en prose & en vers lues dans les Assemblées publiques de l'Académie Royale des Belles Lettres de la Rochelle, dédié à S. A. S. Monseigneur le Prince de Conti, Protecteur de ladite Académie. A Paris, chez *Thiboust*, Place Cambray, 1752. 7 vol. in-8°. Nous rendrons compte de cette nouveauté dans le prochain *Mercure*.

NOUVELLE instruction, ou style général des Huissiers & Sergens, pour dresser tous exploits, procès-verbaux & autres actes concernant leurs fonctions, tant en matière civile que criminelle & bénéficiale; il se trouve une instruction judiciaire, conforme à la pratique des Juridictions Consulaires, sur le fait des Livres, Lettres & Billets de change & de protêts. A cette instruction, on ajoute une manière claire & sommaire pour faire toutes sortes de saisies réelles, criées, ventes & adjudications par décret, telles qu'elles doivent s'observer dans toutes les Cours & Juridictions du Royaume: le tout relativement aux différentes Coutumes, aux Edits & Déclarations de nos Rois, & aux Arrêts des Parlemens & Cours souveraines. Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée. Le prix est de trois liv. relié. A Paris, chez les *Libraires associés* 1752.

RACURA de dissertations anciennes & nouvelles sur les apparitions, les visions & les songes, avec une Préface historique & un catalogue des Auteurs

qui ont écrit sur les esprits, les visions, les apparitions, les songes & les sortilèges. Par M. l'Abbé *Lenglet Du Fresnoy*. A *Avignon*, & se trouve à *Paris* chez le *Loup* Quai des Augustins, 1752. 4 parties en 2 vol in-12.

C'est la suite du *Traité historique & dogmatique* sur les apparitions dont nous avons rendu compte dans les tems. Nous parlerons dans un des *Mercures* suivans des dissertations que nous annonçons aujourd'hui.

Durand & Pissot ont mis en vente le sixième & septième tome de l'agréable traduction des *Tragédies - Opéra* de l'Abbé *Metastase* : Nous en rendrons compte.

L'Art de jouer le violon, contenant les regles nécessaires pour la perfection de cet instrument, avec une grande variété de compositions très-utiles à ceux qui jouent la basse de violon ou le clavecin. Par M. *Geminiani*, Opéra ix. A *Paris* chez tous les Marchands de Musique.

M. *Geminiani* n'a pas besoin que nous le fassions connoître. Les huit œuvres qu'il a données avant ce dernier Livre, l'on rendu assez célèbre, & il n'est pas à craindre qu'il tombe dans l'oubli, tant que l'on conservera le goût du vrai beau, & que l'on préférera une Musique qui exprime des sentimens & des idées, à des compositions baroques dont presque tout le mérite consiste dans un peu de brillant & beaucoup de difficulté.

L'ouvrage que nous annonçons paroît être le fruit de réflexions très-profondes que cet illustre Auteur a faites sur son Art. Il est composé de règles, d'exemples ou leçons & de pièces; mais ce qui le rend singulier & fort supérieur à tout ce que nous connoissons en genre de méthodes, c'est

174 MERCURE DE FRANCE.

qu'il ne donne point de préceptes qu'il ne fournisse en même tems le moyen de les exécuter ou qu'il n'en montre l'exécution même dans des exemples qu'il ne s'agit plus que de copier. Si nous l'osions, nous dirions que c'est un habile maître qui donne leçon, & qui conduit son élève à la perfection en le faisant pratiquer sous ses yeux. Il lui suppose seulement la connoissance des élémens de Musique, tels que le nom & la valeur des notes & autres signes usités, l'effet du Dieze & du B-mol, &c.

Tous les commençans sont d'abord arrêtés par deux difficultés, celle de trouver les tons pour jouer juste, & celle de démancher ou de transposer la main. Dès la première leçon M. Geminiani applanit ces difficultés, & met son disciple en état de monter avec la plus grande justesse jusqu'à la dernière note qui peut rendre un son agréable, eu égard à l'étendue de l'instrument.

En effet il veut, qu'avec des lignes blanches bien sensibles, on divise le manche de l'instrument par tons & demi tons majeurs depuis la seconde du son de la corde à vide jusqu'à l'octave de ce son; & afin que l'on soit sûr de placer exactement ces lignes, son livre offre d'abord la figure d'une touche de violon ainsi divisée, sur quoi nous avons observé que cette figure n'est point une chose arbitraire & de pure imagination, mais la juste mesure du diapason d'un instrument bien proportionné, en sorte qu'en marquant tout manche de violon bien fait selon ses divisions, on a nécessairement la véritable position de tous les tons & demi tons majeurs.

Il donne ensuite plusieurs échelles en forme de gammes, où l'on voit de quel doigt & sur quelle corde chaque note peut ou doit être formée, com-

mençant , comme nous venons de le dire , à la seconde du son de la corde à vide & montant jusqu'à l'octave de ce son , ce qui donne lieu à six démanchemens ou transpositions de main. Or, il est visible que l'exécution de ces échelles ne peut être fort difficile, dès que le manche de l'instrument est réglé suivant les divisions de la premiere figure , car il ne s'agit plus que de poser les doigts sur les lignes blanches , & d'observer la marche que l'on voit écrite devant soi. On sent aussi qu'il ne faut que quelques jours d'exercice de cette leçon pour se former l'oreille & la main & pour se familiariser avec tous les démanchemens :

Au surplus cet exemple & les six qui suivent contiennent quantité d'autres échelles ou gammes marquées comme la premiere & également nécessaires pour pouvoir exécuter avec justesse dans les genres diatoniques & chromatiques , soit par degrés conjoints , soit par intervalles de tierces , de quarts , &c.

C'est le coup d'archet qui fait proprement ce qu'on appelle le jeu d'un Amateur ou d'un Maître, & il est certain qu'on n'aura jamais ni délicatesse , ni ame , ni bonne exécution , si l'on n'est aussi parfait en ce point , qu'en ce qui concerne le manche de l'instrument & la main qui le touche. Notre sçavant Auteur demande donc que l'on fasse une étude particuliere de l'archet , & pour cet effet il enseigne la maniere de le tenir & celle de le poser sur les cordes ; l'art de le conduire pour tirer les beaux sons , pour les soutenir , les enfler ou les adoucir selon que le sujet l'exige ; le *piano*, le *forte*, le détaché , en un mot tout ce qu'on peut désirer sur cette importante partie de l'Art. Nous craignons seulement qu'il n'éprouve quelque contradiction sur ce qu'il ne veut pas que l'on se marque les

tems de la mesure , ni que l'on s'astreigne à une méthode uniforme par rapport au tirer & au pousser , quoique les raisons qu'il en donne nous paroissent d'autant plus décisives , qu'il les a toujours suivies & qu'il a toujours été admiré. Nous avouerons aussi que nous aurions souhaité de trouver les règles de cette partie un peu plus rapprochées sous un seul point de vue ; mais le point essentiel , c'est que l'ouvrage les contienne , & nous ne croyons pas qu'on puisse lui faire aucun reproche à cet égard.

Aux sept exemples dont nous avons parlé , succèdent les leçons pour jouer de mesure dans toutes sortes de mouvemens ; mais ici ce ne sont plus de simples échelles où la marche des doigts soit marquée , ni des notes jettées au hasard que l'Auteur ait seulement divisées par tems plus ou moins lents. Ce sont des compositions travaillées , sçavantes , & aussi capables de flatter quand on les exécute correctement , qu'instructives quand on en est encore à les étudier. De plus elles sont soutenues de leur basse en faveur de ceux qui jouent le violoncel , & cette basse est chiffrée pour les personnes qui accompagnent du clavecin , en sorte qu'on y trouve tous les avantages que l'on trouveroit dans des sonates proprement dites.

Il y a un bon goût qui ne dépend que de la nature , & qu'il seroit absurde de vouloir réduire en Art ; c'est celui qui naît du génie & du sentiment. Mais par rapport à notre sujet , le bon goût n'est autre chose que la variété & l'expression : la variété , c'est-à-dire , l'art de jouer une pièce en plusieurs manières , non pas en la doublant & en y faisant ce qu'on appelle des variations , mais en l'exécutant diversement , tant pour le coup d'archet que pour la pratique des ornemens ; l'expres-

son, c'est-à-dire, non seulement un jeu qui rende & fasse entendre toutes les notes distinctement, mais l'art de tirer des sons qui fassent impression sur l'Auditeur, & qui parlent, pour ainsi-dire, à l'esprit en même tems qu'ils flattent l'oreille. Or, c'est ce qu'enseigne notre excellent Auteur dans ses exemples 16, 17, 18, 19 & 20. On y voit les différentes manières de jouer avec l'archet, deux, trois, quatre, cinq & six notes qui se suivent, les divers agrémens dont chaque note longue ou breve est susceptible, le moyen de pratiquer ces agrémens, leur effet & ce qu'ils expriment dans l'exécution. Ainsi soit que le compositeur ait caractérisé la pièce par quelque expression particuliere, ou qu'il se soit contenté d'en marquer le mouvement, on la jouera toujours de bon goût, si l'on suit les cinq leçons de M. Geminiani, parce qu'on le fera toujours avec un coup d'archet des agrémens qui produiront un bon effet. Le génie seul & le sentiment pour choisir ce qui convient le mieux, distingueront alors la diversité des talens & les degrés de perfection.

Les dernières leçons de l'ouvrage dont nous rendons compte regardent les harpegemens & la pratique des accords, elles sont travaillées comme les précédentes, c'est-à-dire, qu'on y trouve les choses mêmes exécutées dans des exemples que l'on n'a plus que la peine d'imiter, comme on le seroit vis-à-vis d'un Maître. Enfin après ces leçons, on a une suite de douze excellentes pièces par lesquelles il est facile au disciple d'achever de se fortifier en réunissant dans une belle exécution toutes les parties de l'Art qu'il possède déjà en détail.

Tel est le nouvel ouvrage de M. Geminiani. Par tout il est digne de cet homme illustre, & il

178 MERCURE DE FRANCE.

faut avouer que nous n'avons rien de pareil en ce genre. C'est ce qui nous a engagés à en donner une idée un peu étendue.

S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique a remis au Théâtre le Mardi 6 Juin, l'Opera d'*Acis & Galatée*, dernier Ouvrage de Lully. Cet Opera eut en 1744 un grand succès, & l'empressement que le Public lui marqua pour lors, a déterminé à le redonner assez promptement. Il est trop connu pour que nous en donnions un extrait détaillé. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le chant y est par tout vrai, noble, touchant, & tel en un mot que Lully le sçavoit faire. On peut remarquer entr'autres le premier monologue d'*Acis*, le morceau *quelle injuste fierté*, & le long monologue du dernier Acte, *Enfin j'ai dissipé la crainte*. A l'égard des Simphonies, elles sont telles qu'elles pouvoient l'être dans un tems où la Musique & l'exécution étoient encore très-imparfaites. On y remarque cependant des airs de la plus grande beauté & dignes du créateur de la musique François. Tout le monde connoît la chaconne admirable qui sert de ritournelle & d'accompagnement au monologue de *Galatée* dans le second Acte; mais la maniere pleine de goût & d'expression dont elle est executée par l'Orchestre, en augmente encore le prix. Le morceau de simphonie qui annonce l'arrivée de *Polypheme* au premier Acte, est aussi très-beau, d'une fierté sauvage & convenable au sujet. On fait enfin beaucoup de cas de la *Pastacaille* du troisième Acte; mais quelques connoisseurs la trouvent un peu trop copiée, d'après celle d'*Armide*. M.

J U I N. 1752. 179

Jeliotte remplit agréablement les rôles d'Acis , & M. de Chaffé d'une manière sublime , celui de Polypheme. Mrs Dupré , Lani , Vestris , & Mesdemoiselles Lani, Puvignée & Reix, brillent beaucoup dans les Ballets.

Les Comédiens François donnerent le 24 Mai , pour la première fois , les *Heraclides* , Tragédie nouvelle que M. de Marmontel a retitée après huit représentations. Nous rendrons compte incessamment de cet Ouvrage avec le soin qu'on doit aux productions des Poètes qui ont de la réputation.

Les Comédiens Italiens donnerent Lundi cinq de ce mois , les *Bergers de qualité* , Parodie de *Daphnis & Chloé*. On a trouvé dans cette nouveauté des choses de sentiment heureusement rendues. La Scene du sommeil en particulier , a été jugée interressante & Théatrale.

CONCERT SPIRITUEL.

Le Concert Spirituel , du premier Juin , Fête-de-Dieu , commença par une symphonie de la composition de M. *Miraglio*. Ensuite *Exaltabo te* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Gelin chanta *Inclina Domine* , petit Motet de M. Martin. M. *Gavinies* joua un Concerto. Madame Mingotti première Cantatrice du Roi d'Espagne , chanta pour la dernière fois deux airs Italiens , dont un nouveau. Le Concert finit par le Pf. *Jubilate* , Motet à grand Chœur , de la composition de M. Mondonville.

180 MERCURE DE FRANCE:
NOUVELLES ETRANGERES
DU NORD.

DE STOCKHOLM , le 29 Avril.

L'Ordre des Paysans représenta le 18 de ce mois aux trois autres Ordres du Royaume , que par diverses raisons il conviendrait de choisir une autre Ville que Stockholm pour y tenir les Diettes, mais cette proposition fut rejetée à la pluralité des voix par les Etats. Selon le rapport que les Inspecteurs des Mines ont fait à la Diette , la Mine d'or , découverte depuis peu , paroît exiger tant de travaux , qu'il est à craindre que les frais n'excèdent le produit. Cependant on est résolu de procéder à l'exploitation , & afin d'en tirer tout l'avantage possible , on compte d'avoir recours pour cette opération à d'habiles Artistes Etrangers.

La Comtesse de Piper , veuve du Comte de ce nom , Premier Ministre & Favori de Charles XII. est morte le 5 à Ktagel olm , âgée de soixante-dix-neuf ans

DE COPENHAGUE , le 27 Avril.

Par un Edit rendu à Fredericsbourg le 14 de ce mois , & qui contient 13 Articles , le Roi vient de régler le deuil dans les différens degrés de parenté. Suivant le premier article , les hommes veufs ne pourront se remarier avant les six premiers mois , & les femmes avant la fin de l'année de leur veuvage , à moins que les uns & les autres n'ayent une dispense de Sa Majesté. Il faut observer que ce Règlement ne regarde point le menu peuple.

J U I N. 1752. n^o 1

Les dernières lettres de Danzick représentent le tumulte excité par les Artisans dans cette Ville, comme une conspiration des plus dangereuses. Quelques-uns des séditieux avoient projeté de mettre le feu dans certains quartiers & de piller l'Hôtel de Ville. Un vieillard, qui étoit un des principaux chefs de la révolte, avoit conseillé de faire contribuer les Magistrats, & de leur faire acheter la tranquillité publique & leur propre sûreté.

A L L E M A G N E.

D E V I E N N E, le 4 Mai.

La découverte que le sieur Justi, Professeur de Physique, fit l'année dernière de quelques Mines d'argent dans la Basse-Autriche, vers les frontières de Styrie, ne paroissoit pas avoir fait beaucoup d'impression sur le Ministère. Cependant on a depuis envoyé le sieur Kaschniz, Conseiller de la Chambre des Monnoyes, pour faire l'épreuve de ces Mines, & sur son rapport l'Impératrice Reine a accordé au sieur Justi la permission d'y faire travailler. Le minéral est une pierre blanche assez semblable à la marne, il est de plusieurs espèces & ne rend pas également. Son produit est en général depuis une livre jusqu'à quatre de fin par quintal.

D E B E R L I N, le 13 Mai.

Le mariage du Prince Henry avec la Princesse Guilhelmine de Hesse-Cassel sera célébré le 24 du mois prochain à Charlottenbourg, où l'on fait pour cela de grands préparatifs. Il y aura Comédie Française, Opera, Concert Italien, Feu d'artifice & deux Bals, l'un paré, l'autre masqué. Lorsque la Cour sera de retour ici, les deux Reines donneront plusieurs fêtes. Le Comte de Reuss en vient d'être nommé Grand Maître de la Maison de la Reine.

182 MERCURE DE FRANCE.

DE HAMBOURG, le 23 Mai.

Les troupes du Holstein , qui sont augmentées de quelques Régimens , doivent camper par ordre du Grand Duc de Russie aux environs de Kiel , & se former au nouvel exercice.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 2 Mai.

Les troupes qui doivent former un camp dans les environs de cette Capitale , composeront un corps de vingt mille hommes , & elles seront assemblées pendant trois semaines.

Une partie des troupes campées près de cette Ville , fit le 6 de ce mois le nouvel exercice en présence de leurs Majestés.

ITALIE.

DE NAPLES, le 8 Mars.

On a trouvé à *Herculanum* une Urne de marbre transparent & approchant de l'albâtre. Elle est haute de trois pieds & demi. Le bas-relief qui en décore le renflement , représente une Bacchanale. On reconnoît dans ce bas-relief & dans les autres ornemens de l'Urne l'élégance du ciseau de l'Ecole Grecque dans son plus bel âge. En fouillant dans les mêmes ruines , on a découvert deux Bustes de marbre , dont l'un paroît être le portrait d'un Philosophe inconnu.

DE ROME, le 21 Mai.

Des ouvriers en fouillant dans des Catacombes près la Porte Saint Sebastien , ont trouvé une Médaille de Marc-Aurele , qui a été présentée

J U I N. 1752. 183
au Pape , & que les antiquaires paroissent estimer beaucoup. On a découvert dans les ruines de l'ancienne Eglise de Saint Pierre & Saint Marcelin, plusieurs pierres antiques , & trois grandes Urnes dont les bas reliefs représentent les douze Apôtres.

DE MILAN le 24 Avril.

Le Comte Christiani , qui est actuellement à Ostiglia pour régler avec les Commissaires de la République de Venise les limites de la Lombardie & du Veronois , doit de-là se rendre à la Cour de Turin. On croit que son voyage a différens objets , dont le principal est de travailler aux arrangemens projetés pour rendre le Tesin plus navigable. Le nombre des voleurs dont ce pays est infesté , augmente de plus en plus. Ils entrent en plein jour dans les hôtelleries , pillent & ravagent comme en pays ennemi , & massacrent tout ce qui leur résiste.

DE VENISE le 24 Mars.

Il y eut ici le 14 du mois dernier un grand incendie , qui commença dans le vieux Ghetto , attenant le Quartier des Juifs. Les flammes s'étant communiquées à un magasin de bois réduisirent en cendres quatre - vingt - dix maisons. Plusieurs personnes ont péri , & la perte est évaluée à plus d'un million.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES , le 11 Mai.

Les vingt Vaisseaux de guerre , employés à la garde des côtes de la Grande - Bretagne , ayant fini le tems de leurs stations , devroient être relevés cette année. Ils ne le seront point , & l'on en changera seulement les Officiers subalternes.

184 MERCURE DE FRANCE.

On a jugé à propos de déroger en cette occasion à l'usage , afin d'éviter des dépenses qui pendant la paix paroissent superflues.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 12 Mai dernier , le Roi fit dans la place ne des Sablons la revue du Régiment des Gardes Françaises & de celui des Gardes Suisses , qui après avoir fait l'exercice , défilèrent en présence de Sa Majesté. La Reine se trouva à cette revue , ainsi que Monseigneur le Dauphin , Madame la Dauphine , & Mesdames de France.

La Compagnie que M. Dambray , mort il y a quelques jours en Normandie , commandoit dans le premier de ces deux Régimens , a passé au Comte de Bautre , le plus ancien des Lieutenans du même Corps. Mrs. le Camus , de Guergorlay , du Sauzay & de Caupenne , Lieutenans dans ce Régiment ont obtenu des Brevets de Colonels.

Le Roi ayant permis au Duc d'Orléans de faire célébrer pour le feu Prince de ce nom un Service solennel dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville , le Duc d'Orléans a donné ordre qu'on y élevât un magnifique Carafalque Le 13 , jour fixé pour la cérémonie , le Duc d'Orléans , le Prince de Conty & le Comte de la Marche , s'étant rendus vers les onze heures du matin à l'Eglise Métropolitaine , le Service commença , & l'Archevêque de Paris y officia pontificalement. A l'Offertoire , & après les saluts ordinaires , faits par le Marquis de Brezé , Grand Maître , & par M. Desgranges , Maître des Cérémonies , à qui le Roi avoit ordonné d'exercer en cette occasion

les fonctions de leurs charges , les Princes allèrent à l'Offrande. La queue du manteau du Duc d'Orleans fut portée par le Comte de Clermont-Gallerande , Premier Gentilhomme de la Chambre de ce Prince , & par le Comte de la Tour-du-Pin-Montauban , son premier Ecuyer ; celle du manteau du Prince de Conty par le Comte de Montmorenci , son premier Gentilhomme de la Chambre & par le Chevalier de Chabrilan , Capitaine des Gardes du Gouvernement du Poitou ; celle du manteau du Comte de la Marche par le Comte de Claviere , son Gouverneur & par le Chevalier de Saint-Sauveur. Après cette cérémonie , l'Abbé de la Tour-du-Pin prononça l'Oraison funebre. La Messe étant finie , l'Archevêque de Paris fit les encensemens autour du Catafalque. En conséquence des ordres du Roi , le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aides , l'Université , & le Corps de Ville , assisterent à ce Service. Les Lettres de Sa Majesté à ce sujet leur avoient été portées par le Marquis de Brezé , grand-Maître des cérémonies.

Le Catafalque préparé pour la cérémonie funèbre dont on vient de parler , étoit dans la Nef de l'Eglise. Des figures de rond de bosse , en marbre blanc , placées aux quatre angles sur des pieds d'estaux , représentoient la *Religion* , la *Charité* , la *Prudence* , & la *Justice*. Vis-à-vis de ces figures étoient des groupes de lumieres , en forme de Torcheres pyramidales. On voyoit au bas du Tombeau plusieurs génies , qui exprimoient par leur attitude la douleur & l'accablement. Un riche Pavillon , suspendu à la voûte , & dont les rideaux étoient retroussés , couronnoit ce Catafalque. A l'extrémité de la Nef vers la croisée , on avoit construit un Autel : un vaste Ja-

bé , destiné pour la Musique , étoit à l'extrémité opposée , & des deux côtés de la représentation l'on avoit pratiqué pour les Princes & pour les Cours Supérieures , deux rangs de stalles , au dessus desquelles régnoient des galleries. L'Autel , le Jubé & les côtés , étoient décorés d'un ordre d'Architecture , dans la corniche duquel on avoit inseré deux littres de velours , chargés de fleurs de lys & de larmes. Chaque espace entre les pilastres étoit tendu de drap noir , semé de fleurs de lys. De grands écussons formoient les milieux , & donnoient naissance à des rideaux , qui faisoient chûtes en retrouffis d'hermine le long des pilastres. Cette décoration étoit éclairée avec symétrie par plusieurs girandoles chargées d'un nombre considérable de lumieres.

On apprend de Fontainebleau que l'Hopital qui y est établi sous le nom d'hopital de la Sainte Famille , & dont le feu Duc d'Orléans étoit un des principaux bienfaiteurs , y a fait aussi célébrer le 6 dans l'Eglise Paroissiale , un Service pour le repos de l'ame de ce Prince. M. Comte Prêtre de la Congregation de la Mission , prononça l'Oraison funébre , & ces paroles du Pseaume 54 servirent de texte à l'Orateur. *Ecce elongavi fugiens , & mansi in solitudine. Je me suis éloigné par la fuite , & j'ai fixé mon repos dans la solitude.* Après avoir fait une peinture touchante des avantages de la retraite Chrétienne , M. Comte divisa ainsi son discours. » Le Duc d'Orléans signala » son entrée dans la retraite par les sacrifices les » plus éclatans. Le Duc d'Orléans sanctifia sa demeure dans la retraite par les plus éminentes » vertus ».

La Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , & de Mes-

dames de France , revint à Versailles de Marly le 15 de ce mois vers une heure après midi.

Le 16 à trois heures du matin , le Roi arriva du même Château. Sa Majesté tint Conseil des Finances , alla ensuite dîner à Trianon , & partit le soir pour Bellevûe.

Le procès au sujet de l'héritage de M. Etienne , Marchand , qui dans le mois de Novembre dernier se noya avec sa femme & sa fille , vient d'être jugé par la seconde Chambre des Requêtes du Palais. Il a été décidé que la fille devoit être supposée avoir survécu à ses pere & mere , & qu'ainsi ses Oncles & Tantes avoient seuls droit à la succession. Ses Cousins germains ont appelé de cette Sentence à la Grand'Chambre.

On a reçu avis de Brest que les Vaisseaux du Roi le *Lys* & l'*Alcion* y étoient revenus de la côte de Guinée , où ils étoient allés pour protéger la Traite des Nègres. Le fils du Roi d'Anamabou & un autre Prince Nègre , ont passé en France sur l'un de ces deux Bâtimens , & ils sont partis de Brest , pour se rendre à Paris.

Le 18 , les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cent trente-sept livres ; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cens soixante quinze , & ceux de la seconde à six cens vingt cinq.

Le 18 le Roi passa à Versailles en venant de Bellevûe , & Sa Majesté alla courre le Cerf dans les bois de Pontchartrain. Le Roi revint sur les cinq heures après midi , pour voir la Reine & Madame la Dauphine , & partit ensuite pour se rendre à Choisy , d'où Sa Majesté est revenue le 19.

La veille de la Fête de la Pentecôte , la Reine communia par les mains de l'Evêque de Chartres.

son premier Aumônier ; & Monseigneur le Dauphin par celles de l'Abbé de Barral , Aumônier du Roi.

Le 21 , jour de la Fête ; les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit , s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le Cabinet du Roi , Sa Majesté tint un Chapitre dans lequel l'information des vies & mœurs & la profession de Foi du Comte de Brionne , proposé le 2 du mois de Février dernier pour être Chevalier furent admises. Le Chapitre étant fini , le Comte de Brionne fut introduit dans le Cabinet de Sa Majesté , & reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Michel , ainsi que le Duc de Nivernois , qui avoit été nommé Chevalier le 25 Avril de l'année dernière , & qui avoit eu la permission d'en porter les marques , quoique non reçu. Le Roi sortit ensuite de son appartement pour aller à la Chapelle. Sa Majesté devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs masses , étoit en manteau , le collier de l'Ordre par-dessus , avec celui de l'Ordre de la Toison d'or. Elle étoit précédée de Monseigneur le Dauphin , du Duc d'Orléans , du Prince de Condé , du Prince de Conty , du Comte de la Marche , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Duc de Penthièvre , & des Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Comte de Brionne & le Duc de Nivernois , en habits de Novices , marchèrent entre les Chevaliers & les Officiers. Après la grande Messe , célébrée par l'Evêque Duc de Langres , Prélat Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , sa Majesté monta à son Trône , & reçut Chevaliers le Comte de Brionne & le Duc de Nivernois , qui eurent pour parains le Prince de Pons & le Duc de Luynes. Au sortir de la Chapelle ,

le Roi fut reconduit à son appartement en la maniere accoutumée.

L'après-midi , le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de Mesdames de France , entendirent le Sermon de l'Abbé du Pont , Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Beauvais , & Clerc de la Chapelle du Roi. Leurs Majestés assistèrent ensuite aux Vêpres chantées par la musique , auxquelles officia l'Abbé Gergois , Chapelain Ordinaire de la Chapelle-Musique , & au Salut chanté par les Missionnaires.

Le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin , fit le 23 dans la Cour du Château , la revue des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde. Sa Majesté passa dans les rangs ; les Mousquetaires firent ensuite le nouvel exercice , & le Roi les fit défiler. La Reine , Madame la Dauphine , & Mesdames de France virent cette revue du Balcon de l'appartement du Comte de Clermont , Prince du Sang.

Le Roi alla dîner à Trianon , & se rendit le soir à Marly , pour y demeurer jusqu'au 31. La Reine , Monseigneur le Dauphin , Madame la Dauphine , & Mesdames , s'y sont rendus en même tems que le Roi.

La Duchesse de Broglie & la Marquise de Paulmy furent présentés le 21 à leurs Majestés.

Le Comte du Roure , Lieutenant Général des Armées du Roi , s'étant démis de la place de premier Sous Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires , le Marquis de Perussy a été nommé Sous-Lieutenant de cette Compagnie , & le Chevalier de la Cheze en a été nommé Enseigne. Le Roi a donné au Marquis de la Vauquier , Capitaine de Cavalerie dans le Régiment

Royal Piedmont , l'agrément de la place de Cornette , qui vauoit dans la même Compagnie , par la promotion du Chevalier de la Cheze. Tous ces Officiers qui avoient été nommés à ces emplois il y a quelque mois , furent reçus le jour de la revue en présence de Sa Majesté.

Les nouvelles expériences sur l'Electricité , faites à Philadelphie dans l'Amérique Septentrionale , par M. Benjamain Franklin , & connues en France par la traduction de ses lettres à M. Collinson , de la Société Royale de Londres , sont devenues intéressantes par les conjectures que M. Franklin donne sur l'analogie de la matière Electrique avec celle du Tonnerre , & par les moyens qu'il a imaginés pour s'en convaincre. Ainsi l'on croit rendre service au Public , en lui faisant part du succès de ces expériences. Le Roi ayant voulu voir les principales , M. de Lor , qui en avoit vérifié la plus grande partie , se rendit à Saint Germain-en-Laye le 3 Février avec Mrs. de Buffon & Dalibard , & eut l'honneur de les faire devant Sa Majesté. Depuis ce tems , M. de Lor les répète publiquement tous les jours avec succès dans son Cabinet de Physique Expérimentale , Place de l'Estrapade. Ce Physicien s'étant préparé , de même que M. Dalibard , à s'assurer si la matière du tonnerre est effectivement la même que celle de l'Electricité , l'effet a parfaitement répondu aux conjectures de M. Franklin. La plus importante est qu'on pourroit se préserver des coups de la foudre , en fixant perpendiculairement , sur les parties les plus élevées des édifices & des Vaisseaux , des barres de fer de dix à douze pieds de hauteur , terminées par une pointe fort aigüe , & dorées pour prévenir la rouille , & en abaissant du pied de ces barres-un fil d'archal vers l'extérieur du Bâtiment

dans la terre, ou autour d'un des Aubans du Vaisseau. M. Dalibard, qui en conséquence avoit fait placer dans un jardin de Marly, sur un corps Electrique, une barre de fer élevée d'environ quarante pieds, apprit que le 10 Mai, un orage ayant passé à deux heures vingt minutes après midi au dessus de l'endroit où elle étoit, le Curé & quelques autres personnes du lieu avoient tiré de cette barre des étincelles & des commotions semblables à celles que l'on tire par l'Electricité ordinaire. Il rendit compte le 13 du succès de cette expérience à l'Académie Royale des Sciences. Le 18, M. de Lor, qui a fait élever une barre rue des Postes près l'Estrapade, à quatre vingt-dix-neuf pieds de hauteur, sur un Gâteau de résine de deux pieds en quarré & de trois pouces d'épaisseur, en tira des étincelles entre quatre & cinq heures après midi, pendant une demi-heure que le nuage demeura au-dessus. Ces étincelles étoient parfaitement semblables à celles de son canon de fusil, lorsque le globe n'est frotté que par le coussin, & elles produisirent le même bruit, le même feu & le même pétilllement. M. de Lor tira les plus fortes à neuf lignes de distance, pendant que la pluie mêlée d'une petite grêle tomboit du nuage, sans qu'il y ait eu aucun éclair ni tonnerre; mais il paroissoit que c'étoit la suite d'un orage qui étoit arrivé ailleurs. M. Bouguer Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, y rendit compte de cette expérience le 19. Elle confirme la première, & l'une & l'autre font connoître qu'au moyen des barres pointues on dépouillera les nuages orageux de leur feu.

On apprend d'Annecy, qu'un des jours de la Solemnité de la Béatification de la Mere de Chantal, l'Archevêque de Tarantaise y a officié dans

192 MERCURE DE FRANCE.

l'Eglise des Religieuses de la Visitation , & qu'il y a prononcé le Panégyrique de leur Fondatrice.

Le 18 les actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cent quatre-vingt-cinq livres ; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cent soixante-seize , & ceux de la seconde à six cens vingt-huit.

Les Députés des Etats d'Artois eurent le 22 , une audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Duc de Chaulnes , Gouverneur de la Province , & par le Comte d'Argenson Ministre & Secrétaire d'Etat , & conduits en la maniere accoutumée par le Marquis de Brezé , Grand Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée , pour le Clergé , de l'Abbé de Saint Vaast d'Arras , qui porta la parole ; du Comte de Lannoy , pour la Noblesse , & de M. Harduin , pour le Tiers-Etat. Une indisposition a empêché le Comte de Lannoy de se trouver à l'audience que le Roi a donnée à ces Députés.

Le 25 , le 26 & le 27 , le Roi s'est purgé par précaution avec les eaux de Vichy.

Le 26 , le Curé & les Marguilliers de la Paroisse de Saint Eustache firent célébrer avec la plus grande pompe dans leur Eglise , un Service pour le feu Duc d'Orléans. Tout le fond du Chœur , & la face dans laquelle sont les Orgues , étoient tendus de noir jusqu'à la voûte. Des deux côtés du Chœur , & dans la Croisée , la tenture montoit seulement jusqu'aux Galleries , qui étoient couvonnées par des rideaux bordés d'Hermine , & semés de fleurs de lys d'or. A l'aplomb de chaque Arcade étoit un grand Ecusson renfermant les Armes ou le Chiffre du Prince. Divers retrousis d'Hermine partoient de ces Ecussons , & formoient aux Piliers , des attaches groupées par des têtes

êtes de mort avec nœuds & chûtes. On avoit placé aux deux côtés de l'Autel , & sur les Piliers de la Croisée , des Médaillons en camayeux , relatifs à l'objet de la cérémonie. La décoration de la Nef répondoit à celle du Chœur & de la Croisée. Le Catafalque étoit à peu de distance de l'entrée du Chœur. Il y avoit aux quatre angles du Tombeau , sur des pieds d'Estaux à pans coupés , des figures feintes de marbre blanc , destinées à représenter les principales vertus , qui formoient le caractère du feu Duc d'Orléans. Vers les onze heures du matin , le Duc d'Orléans qui avoit été invité à cette cérémonie funebre , se rendit à l'Eglise de Saint Eustache , étant accompagné de ses principaux Officiers. Ce Prince fut reçu à la porte de l'Eglise par le Curé & par les Marguilliers , & il assista au Service auquel le Curé officia.

Le 28 , la Reine entendit dans la Chapelle du Château de Marly la grande Messe , chantée par les Cordeliers de Noisy , qui desservent cette Chapelle.

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine & de mesdames de France , assisterent l'après midi dans la même Chapelle aux Vêpres & au Salut.

Le 30 , leurs Majestés se promenerent dans les Jardins de Marly , & virent les eaux de tous les Bosquets.

Le Roi a pris le 24 , le 29 & le 31 , le divertissement de la chasse.

Le 31 , le Roi & la Reine revinrent à Versailles.

Le premier Juin, Fête du Saint Sacrement, leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame Adélaïde & de Mesdames Victoire & Sophie , se sont rendus à l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame ,

II. Vol.

& y ont entendu la grand'Messe, après avoir assisté à la Procession qui est venue suivant l'usage à la Chapelle du Château.

Le Roi a accordé au Marquis de la Salle, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & Sous-Lieutenant des Gendarmes de sa Garde, le Gouvernement de la Haute-Marche, vacant par la mort du Marquis de Saint Germain-Beaupré.

Sa Majesté vient de créer quatre nouvelles places de Colonels dans le Régiment des Grenadiers de France, ce qui fera dorénavant dans ce Corps vingt Colonels. Le Comte de Choiseul-Beaupré, qui y avoit été admis ci-devant en qualité de sur-numéraire, en remplira une. Le Roi ayant permis au Comte de Broglie, Brigadier, Mestre-de-Camp de Cavalerie, de se démettre de son Régiment, Sa Majesté l'a nommé à une de ces quatre places, en lui réservant son ancienneté & son rang. Le Roi a nommé en même tems le Comte de Bussy-Lameth à la charge de Mestre-de-Camp du Régiment de Cavalerie qu'avoit le Comte de Broglie. Les deux autres nouvelles places de Colonels dans les Grenadiers de France, ont été données par Sa Majesté au Duc de la Tremoille & au Marquis de Tellé, Mousquetaires.

M. de Flotte-Saint-Joseph, Officier des Vaisseaux du Roi a eu le 13 Mars dernier, l'honneur d'être présenté à Monseigneur le Dauphin par le Ministre de la Marine; cet Officier qui s'occupe dans les momens de loisir à cultiver l'art de la Peinture, a présenté en même tems un Tableau dans lequel est représenté la réjouissance que les Vaisseaux de guerre firent dans la rade de Brest le 17 Octobre 1751, au sujet de la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

On y voit au soleil couchant en groupe les quatre Vaisseaux pavoisés , tirant des coups de canons , au lointain se voit le goulet ou l'entrée de la rade & plusieurs Navires à l'horison ; plus près est l'entrée du Port d'où il sort , & entre quantité de petites barques & sur le devant on voit une partie du Château de Brest. Il y a contre le rivage un embarquement de Dames & de Cavaliers , & plusieurs Instrumens, comme violons, flûtes, hautbois, &c. Il y a le départ d'un autre canot couvert d'un tandelet & décoré de son pavillon où sont bien des Dames & des Cavaliers & plusieurs Corps-de-chasse. Sur le rivage on y voit quantité de gens occupés de la danse & à se réjouir. La joie est répandue sur toutes les figures qui sont dans ce Tableau , on y en compte plus de cent-cinquante. Le Tableau est de cinq pieds de long sur trois pieds deux pouces de haut , placé dans la chambre à coucher de Monseigneur le Dauphin , qu'il a reçu avec des marques de satisfaction & de bonté.

Il y a un autre Tableau peint par M. de Flotte-Saint-Joseph dans le Cabinet de M. Rouillé , Ministre de la Marine , représentant un brouillard au lever du Soleil , & plusieurs autres dans différens Cabinets. Son genre de Peinture n'est que pour les Marines.

BENEFICES DONNE'S.

Dom de Vienne , Prieur de l'Abbaye de Saint Martin de Laon , Ordre de Prémontré , a été nommé par le Roi à l'Abbaye Régulière de Saint Jacques de Doë , même Ordre , Diocèse du Puy , vacante par la mort de Dom Gustave-Ferdinand Szwolski.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Couferans l'Abbé de Vercel , Vicaire Général de l'Evêché d'Angers. Sa Majesté a donné l'Abbaye de Lieu Restauré , Ordre de Prémontré , Diocèse de Soissons , à l'Abbé Garnier , Vicaire Général de l'Evêché de Meaux ; celle de Lieu-Croissant , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Besançon , à l'Abbé Boisor ; l'Abbaye Régulière de Molaize , même Ordre , Diocèse de Châlons-sur-Saône , à la Dame de Montigny , & les Prieurés de Milleffe & de Saint Lezin , Diocèse du Mans , à l'Abbé Pelletier , Vicaire Général de ce même Diocèse.



AVERTISSEMENT

Sur la nouvelle Histoire de Louis XIV.

L'Auteur du siècle de Louis XIV. prépare une nouvelle édition de cet ouvrage qui étoit la suite d'une Histoire universelle depuis Charlemagne , de laquelle il a paru quelques fragmens dans le Mercure & dans d'autres papiers publics. L'objet de ce travail étoit de joindre aux révolutions des Empires celles des mœurs & de l'esprit humain , plutôt que de donner une suite d'époques & de dates sur lesquelles on a assez de secours. Toute la partie qui regarde les arts depuis Charlemagne & celle de l'Histoire publique depuis François Premier ont été perdues. Si quelqu'un est en possession de ce manuscrit encore imparfait , & qui ne peut guères servir qu'à son Auteur , il est prié très-instamment de vouloir bien le lui remettre.

A l'égard du siècle de Louis XIV. l'édition qu'on en a donnée à Berlin n'est qu'un essai , qui ne peut

être conduit à quelque perfection que par le secours des personnes instruites qui ont la bonté de communiquer leurs lumières à l'Auteur. Il a déjà reçu beaucoup de remarques importantes tant de France que des Pays étrangers. Le grand nombre de vérités dont cet essai est plein , & l'impartialité assez connue avec laquelle elles sont énoncées semblent inviter les Lecteurs à faire part à l'Auteur des connoissances particulières qu'ils peuvent avoir. L'Histoire du siècle de Louis XIV. doit être en quelque façon l'ouvrage du public.

On sent assez combien pénible & délicate est l'entreprise d'écrire l'histoire de son tems. Celui qui parle d'Alexandre n'a qu'à suivre tranquillement Quinte Curce , mais ici il faut s'écarter de presque tous ceux qui ont composé l'Histoire de Louis XIV, aucun d'eux n'a écrit à Paris , aucun n'a été à portée de consulter les Courtisans , les Généraux & les Ministres de ce Monarque ; aucun n'a puisé dans les sources , c'est un avantage que l'Auteur de cet essai a eû. Il faut qu'il y joigne celui d'être éclairé sur quelques méprises où il est tombé en suivant des opinions reçues.

Ces secours le mettront à portée de laisser au public un monument devenu nécessaire. Les Chapitres qui regardent les Arts peuvent aisément recevoir des accroissemens. On a ajouté à la liste raisonnée des Ecrivains de ce siècle plus de trente articles. On a fait une liste semblable des Maréchaux de France , & le corps de l'ouvrage est réformé & augmenté dans des endroits importants. On y verra les véritables causes de la paix de Rixwix & de la condescendance qu'eut Louis XIV. de reconnoître Jacques III. après la mort de Jacques II. le noble regret qu'il témoigna de la mort de Ruiter , enfin un grand nombre de traits qui en ca-

caractérisant les hommes & les temps, sont ce que l'Histoire a de plus précieux.

Il est inutile de dire qu'on a rétabli l'orthographe des noms, qu'on a rendu le titre de Pensionnaire d'Amsterdam à un homme qu'on avoit ciû Bourguemestre, qu'on a spécifié le tems où le Parlement complimenta le Cardinal Mazarin par Députés. Plusieurs petites fautes de cette nature qui sont proprement la matière d'un *errata* sont exactement corrigées.

L'Auteur de cet essai s'intéresse trop à la littérature pour ne pas saisir cette occasion d'avertir le public que Monsieur le Comte Algaroti a fait réimprimer à Berlin ses *dialoghi sopra la luce, i colori & l'attrazione*. On va donner à Venise une nouvelle édition de cet ouvrage, avec un recueil de Lettres de la même main. On ne se tromperoit pas si on mettoit à la tête de pareils livres, *omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*.

*Lettre écrite par M. * * *. à M. * * * *.
à Toulon, à Paris, le 14 Mai 1752.*

Vous n'avez, sans doute, point encore oublié, Monsieur, toutes les plaisanteries, tant bonnes que mauvaises, que nous faisons sur les espérances qu'on nous donnoit de tirer le tonnerre des nuages d'après les conjectures de M. Franklin : nous étions tentés de le croire un homme imaginaire, ce M. Franklin ; mais pour la conjecture, nous ne soupçonnions pas qu'on pût la réaliser. Que nous étions peu connoisseurs ! J'ai rencontré hier un sçavant Académicien qui m'a assuré que l'expérience du Tonnerre avoit réussi. Vous jugez bien que je ne pris pas cela se-

rieusement ; mais je lui trouvai un air si convaincu , & si frappé de la lecture d'un mémoire qui venoit d'être fait à l'Académie , qu'il ne m'a plus été possible de conserver mon incrédulité. Je ne sçait pas si je pourrai vous rendre exactement le fait , mais en voici les principales circonstances. M. Dalibart qui a donné les Lettres de M. Franklin , & que nous avons vû repeter les singulieres expériences d'Electricité faites par cet Americain , s'est proposé de constater la conjecture du Tonnerre. Pour cet effet , il a fait élever dans un Village à sept ou huit lieues de Paris , qui est sur la route de Compiègne , une barre de fer ou plutôt plusieurs , soudées ensemble , à la hauteur de 50. ou 60 pieds. On m'a dépeint la machine , mais je n'ai point la mémoire assez bonne pour vous en faire le détail. Vous sçauvez seulement que cette barre étoit soutenue par des cordons de soye & portoit sur des bouteilles , de maniere qu'en supposant qu'elle pût être électrisée , elle ne perdît point sa vertu. Un nuage , qui donna d'abord un coup de Tonnerre , en fit l'affaire mercredi dernier. Monsieur Dalibart tira de la barre , du feu même à la distance de plusieurs pouces ; la flamme & les étincelles donnerent le pétilllement , comme la barre de fer qui sert aux expériences : on vit l'aigrette à la pointe de la verge qui étoit très-affilée. Enfin , Monsieur , tout annonça avec la plus grande évidence que la verge avoit été fortement électrisée par le nuage. J'oubliois de vous dire une circonstance intéressante , qui est , que le Curé du lieu qui voulut aussi se mêler de faire l'expérience , ayant touché légèrement la verge par mégarde , en reçut un coup , qui lui fit sur le bras l'effet d'un coup de fouet bien appliqué , & que ses habits en contracterent une

odeur de soufre , comme s'il eût été frappé du Tonnerre. Mon Académicien m'a ajouté que cette découverte avoit été reçue à l'Académie avec une sorte d'enchantement ; que le Mémoire que M. Dalibart avoit lu , établissoit de la manière la plus claire , que la matière du Tonnerre n'étoit autre que celle de l'Electricité , & qu'au moyen de cette découverte il étoit démontré qu'on pouvoit tirer le Tonnerre des nuages , & en détourner la matière où on jugera à propos. Je me presse de vous donner avis de cette découverte , au hazard de vous l'expliquer mal : vous pouvez cependant compter sur la réalité & sur les faits en gros : car j'ai écouté bien attentivement le récit qu'on en faisoit. Je compte bien aller voir cette merveilleuse machine à mon premier voyage de Compiègne. Au reste , je pense que cela n'en restera pas là , & que nous verrons bientôt quelque chose d'imprimé à ce sujet , soit dans les mémoires de l'Académie , soit par quelque ouvrage particulier ; & je vous promets dès que j'en serai instruit , de vous en faire part. En attendant , vous pouvez assurer les Dames de votre canton qu'on travaille ici à les mettre à l'abri du Tonnerre , & je crois que vous pourriez en dire un petit mot à bien des hommes qui sont moins de bonne foi sur leurs craintes , & qui dans le fond ne sont pas plus braves que les Dames.

J'ai l'honneur d'être avec la plus grande amitié.
Votre , &c.

M O R T S.

Frere Guillaume Boubier , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , Commandeur des Commanderies de Robaïcourt & de Belle-croix , est décédé à Neuf-Château en Lorraine , le 21 Janvier 1752 , âgé de près de 90 ans. Il étoit frere de feu M. le premier Evêque de Dijon & de M. Boubier de Versailles , Président à mortier au Parlement de Dijon , pere du dernier Président de ce nom , oncle , à la mode de Bourgogne , de M. le Président Boubier , de l'Académie Française & de M. l'Evêque de Dijon d'aujourd'hui. M. le Commandeur Boubier avoit donné de grandes marques de courage en tenant galere dans les expéditions dans l'Isle de Candie , & il est extrêmement regretté à Neuf Château par toutes les personnes distinguées , aussi bien que par les malheureux , auxquels il étoit d'un grand secours.

M. de Troy , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , Secrétaire du Roi , & l'un des Peintres de la plus grande réputation , est mort à Rome , âgé de 76 ans. Il étoit ancien Recteur de l'Académie de Peinture , & pendant plusieurs années il avoit été Directeur de l'Académie que le Roi entretient à Rome.

Le Baron de la Forêt est mort dans l'une de ses Terres en Bourgogne , le 26 Janvier , âgé de 78 ans.

Messire Jean-Philippe Pernot , Prieur du Prieuré Royal d'Epouffe , Ordre de Grandmont , Diocèse de Chalons sur Saône , Chanoine de l'Eglise Collégiale de Vernon , & Clerc ordinaire de la Chapelle & de l'Oratoire du Roi , est mort à Paris

le 26 Janvier dernier , âgé de 80 ans. La place de Clerc ordinaire de la Chapelle & de l'Oratoire de Sa Majesté avoit été créée pour lui le 26 Fevrier 1718.

Messire Louis-Charles-Armand-Roze d'Aubusson , Vicomte de la Feuillade , Seigneur du Duché de Rouannois , & premier Baron de la Marche , mourut à Paris le 29 Janvier dernier , dans la 17^e. année de son âge. Il étoit fils de feu Messire Hubert-François d'Aubusson , Vicomte de la Feuillade , Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie Royal-Piemont , à qui la substitution de la Maison d'Aubusson , après la mort du dernier Maréchal Duc de la Feuillade , étoit tombée en 1725 , & de Dame Catherine-Scholastique Bazin de Bezons.

Dame Catherine-Valerie de Rennel , veuve de Messire René de Lageard Marquis de Grefignac , ancien Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie , mourut au Château de Beauregard en Périgord , le 13 Fevrier dernier. Elle étoit fille de Charles-Jean de Rennel d'Audilly , Comte du S. Empire , Conseiller d'Etat & Maître des Requêtes de S. A. R. Léopold I. Duc de Lorraine. Cette Dame étoit extrêmement recommandable par la beauté de son génie , sa grande érudition & encore plus par toutes les vertus qu'elle a pratiquées avec édification jusqu'à sa mort. Elle réunissoit en elle toutes les rares qualités qui peuvent former une personne accomplie ; ce qui lui avoit attiré l'admiration de sa Province , dont elle a fait les délices pendant le cours de sa vie , qui a été d'environ 80 ans.

Dame Catherine de S. Cristau de Montauzet , épouse de Messire Hilaire Rouillé , Marquis de Coudray , Brigadier des Armées du Roi & Cap-

aine Lieutenant des Gendarmes-Dauphins, mourut à Paris le 19.

Mathieu Edouard Louis Molé, Marquis de Méry, second fils de Messire Matthieu François Molé, Président du Parlement, mourut à Paris le 25 dans la deuxième année de son âge.

Le même jour Dame GENEVIÈVE CÉLINIE MARFOLLIER, fille d'Alexandre Marfollier, Maître-d'Hôtel du Roi en 1667, & d'Agnès-Elisabeth de Faverolles, & veuve de M. le Comte de Vassan, Chevalier Seigneur de Morfan, Lieutenant-Général de la grande Fauconnerie, Capitaine-Chef des deux vols du Milan, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Mars 1682, mourut âgée de 97 ans dans la maison Isle Notre-Dame à Paris, d'où elle fut transportée & inhumée le 26 en l'Eglise Paroissiale de S. Paul, lieu de sa sépulture.

Claude Comte de Vassan son mari, étoit fils aîné de Charles de Vassan, Chevalier, Seigneur de Morfan sur Orge, Président à la Chambre des Comptes, & de Marie Monet de la Salle, lequel descendoit au X. degré de Jean de Vassan Seigneur du Fief de Fontenoy près de Soissons, qui servit le Roi Charles V L. dans ses guerres de Flandre, comme il est rapporté dans le Jugement des Commissaires des francs fiefs, rendu à Vis sur Aîne le 4 Décembre 1403.

Le 15 (Mai), MARIE-MARGUERITE FELTICIS d'Hozier, épouse d'Ange-François Perrotin de Barmond, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, & Garde des Registres du Contrôle général des Finances de France, (dont on peut voir la généalogie dans le Registre premier de l'Armorial général de France

204 MERCURE DE FRANCE:

ce, page 430), mourut à Paris âgée de 29 ans & six mois, étant née le 15 Novembre 1722; & fut inhumée à S. Gervais.

Cette famille originaire de Provence, est établie à Paris depuis 150 ans.

ETIENNE Hozier premier du nom, de la Ville de Salon en Provence, est qualifié *noble* dans le second contrat de mariage d'Etienne Hozier son fils auquel deux Auteurs ses contemporains & compatriotes donnent la qualité de *Gentilhomme Salonnois*; épousa en 1528 Dlle Catherine Humbert cousine germaine de la femme du fameux Michel Nostradamus, & mourut en 1555. Il eut pour enfans I. JEAN Hozier Ecuyer, Vignier de la Ville de Salon, qui épousa en 1571 Dlle. Marthe Raoux, laquelle eut pour dot mille écus d'or, fille de noble Antoine Raoux & de Dlle Etienne Cordurier; appelé *Capitaine Jehan Hozier* dans un Acte de l'an 1577; & mort en 1612 sans postérité.

2. ETIENNE Hozier suivra après ses freres & sœurs.

3. ANTOINE Hozier Ecuyer, né en 1549, épousa Magdelaine Peyras, & fut tué le 26 Juillet 1582 dans le combat Naval donné contre les Espagnols par le General Philippe Strozzi près l'Isle de Terceire, Commandant alors une Compagnie comme enseigne du Sr. de Bus. MARIE Hozier sa fille épousa en 1593 Capitaine Jean Chaillol, Ecuyer.

4. BARTHELEMIENNE Hozier, née en 1537, épousa en 1553 noble Frédéric ou Ferrin Bernard, Ecuyer.

5. LOUISE Hozier, née en 1539, épousa en 1555 Capitaine Raimond Guinot, Ecuyer, & de ce mariage naquit Françon de Guinot qui fut mariée en 1596 avec Etienne Reynaud, Ecuyer, Coseigneur d'Aurons. 6. MAGDELAINE Hozier, née en 1545, épousa en 1571 Antoine Bezaudin, frere du Capitaine Antoine Bezaudin, Ecuyer homme

d'Armes de la Compagnie du Comte de Tende , & mourut en 1591:

ETIENNE Hozier II. du nom (fils du précédent) Ecuyer , Capitaine de la Ville de Salon , né en 1547 , est qualifié *noble ou Ecuyer* dans les titres qui le concernent. Louis de Bellaud de la Bellaudiere Gentilhomme Provençal , dont les œuvres furent imprimées à Marseille en 1595 , lui adressa vers l'an 1580 un Sonnet où il l'appelle *Gentilhomme Sallonnaïs*. Il fut fait Capitaine de la Ville de Salon le 24 Mai de la même année 1580. Pendant qu'il exerçoit cette charge , il mit en ordre les Archives de l'Hôtel de Ville , & en inventoria les titres qui étoient dans une grande confusion : le goût de la famille pour les anciennes chartes germoit déjà , & commençoit à se développer. On a de lui quelques petites pièces de Vers imprimées de son tems , tant en François qu'en Provençal , mais il avoit sur tout un goût décidé pour l'étude de l'histoire. Il a composé des Chroniques (car on croit pouvoir les appeller ainsi , quoiqu'elles aient pour titre » *Epitôme des événemens du monde dès sa création. par le sieur d'Ozier Gentilhomme de Salon en Provence* ») lesquelles sont assez bien faites pour le tems où il vivoit , & qui prouvent également combien il étoit laborieux & appliqué à la lecture. On ne doute nullement qu'il n'en ait donné communication à César Nostradamus Gentilhomme Provençal de la Ville de Salon , puisque cet Historien à la dernière page de son Histoire de Provence imprimée en 1615 , cite *Etienne Hozier Gentilhomme de Salon* au nombre de ceux à qui il étoit redevable de différens mémoires qui lui avoient servi pour la composition de la dernière partie de son ouvrage. Il n'étoit guère possible qu'un homme aussi avide de sçavoir que l'étoit

Etienne Hozier, ne fût tenté de voyager. L'occasion s'en présenta en 1589, lorsque Christine de Lorraine s'embarqua à Marseille, pour aller épouser Ferdinand de Médicis Grand Duc de Toscane. Il accompagna cette Princesse sur toute la route, & il ne fut de retour en Provence, qu'après avoir pleinement satisfait le désir qu'il avoit de s'instruire par lui-même de tout ce qu'il y avoit de beau dans les Villes les plus considérables de l'Italie. Son Journal prouve que depuis l'an 1572, jusques & compris l'an 1607, il fit dix-neuf voyages, tant à Paris qu'à la Cour, dans quelques-uns desquels il eut même beaucoup à souffrir; jusques-là qu'en 1587 ayant été pris par les Huguenots qui lui demandèrent *deux mil écus de rançon*, il courut grand risque de la vie, & aussi en 1596. Celui qu'il entreprit en 1578 eut pour objet de faire rétablir Antoine de Cordes Chevalier de l'Ordre du Roi dans le Fort d'Entrevaux, dont les Habitans l'avoient chassé par surprise; & après avoir eu l'honneur de parler au Roi, il y réussit. Il épousa 1°. en 1581 Demoiselle Marguerite du Destrect, fille de Vincent du Destrect Ecuyer, & de Demoiselle Marguerite Biord; 2°. par Contrat du 21 Novembre 1587, Demoiselle François le Tellier, qui eut en dot *mil écus d'or sol*, fille de noble homme Mandelon le Tellier de la Garde, Garde Provincial de l'Artillerie en Provence, & de Marguerite Jordan. Il est appelé dans ce Contrat *noble Stienne Hozier, Ecuyer, de la Ville de Sallon, fils de feu noble Stienne & de Demoiselle Catherine Humbert*. Il mourut à Aix en 1611 âgé de 63 ans. Du second lit il eut pour enfans 1. MADERON d'Hozier de la Garde, Ecuyer, né en 1589, ayeul de Jean d'Hozier de la Garde dont on parlera plus bas, & 2. Pierre d'Hozier, qui suit.

PIERRE d'Hozier, Sieur de la Garde en Provence, Juge d'Armes de France, Conseiller d'Etat, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire & Généalogiste de la Maison, l'un de ses Maîtres d'Hôtel ordinaires, & Gentilhomme à la suite de Gaston Duc d'Orléans, naquit à Marseille le 10 Juillet 1592. On le trouve employé dès l'an 1616, dans un rôle de la Compagnie de Chevaux-Légers de M. de Créquy, Il fut fait en 1620, l'un des cent Gentilshommes de l'ancienne Bande de la Maison du Roi, & est qualifié *Gentilhomme François* dans un passeport que l'Ambassadeur de France près de l'Infante en Flandres lui donna à Bruxelles le premier Juillet 1625. Gaston de France, Duc d'Orléans, le fit Gentilhomme de sa suite, le 2 Janvier 1627; & en cette qualité le chargea le 29 May suivant d'aller notifier la naissance de la Princesse sa fille, connue depuis sous le nom de Mademoiselle de Montpensier, tant au Parlement de Dombes, qu'en divers autres Domaines de ce Prince. Le Roi l'ayant admis au nombre des Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel le 31 Mars 1628, (tems où cet Ordre étoit encore recherché par la Noblesse la plus distinguée) il en reçut le Collier des mains du Maréchal de Vitry, commis exprès par Sa Majesté à cet effet; & ce fut sans doute à cette occasion que César Nostradamus son cousin, Gentilhomme Provençal, Auteur de l'Histoire de Provence, lui écrivit en 1629 qu'il
 » ne pouvoit faillir, se comportant en *vrai Cheva-*
 » *lier & vertueux Gentilhomme*, de voir croître
 » sa fortune. » Le même César Nostradamus l'exhortoit en 1617 à entreprendre « choses excellen-
 » tes & non vulgaires. . . . comme *issu de Parens*
 » *nobles*. » Le Roi lui accorda une pension de 1200 livres en 1629 pour lui donner plus de moyen de vac-

quer aux recherches curieuses & cognoissances des Maisons illustres de ce Royaume, auxquelles par ses longues veilles & travaux, il s'étoit acquis une intelligence particuliere. Il épousa le 22 Octobre 1630 dans la Ville de Lyon (où il dit qu'il avoit eû l'honneur d'accompagner le Roi en allant faire son voyage de Savoie) Demoiselle Yoland - Marguerite de Cerrini, fille de Felici di Cerrini Citoyen Florentin, originaire de la Ville de Pise en Toscane, sorti d'une Maison Noble de la Ville de Florence, & de Demoiselle Marguerite de Naudé. Le Contrat de ce Mariage avoit été passé la veille: il y est appelé *Messire Pierre d'Hozier Sieur de la Garde, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Maison de Sa Majesté, natif de la Ville de Marseille en Provence, fils de feu noble Estienne d'Hozier, Ecuyer de la Ville de Selom (Salon) de Cros au même Pays, & de Damoiselle François le Thellier.* Sur diverses remontrances de la Noblesse présentées au Roi par les Etats Généraux tenus à Paris en 1614, tendantes à ce qu'il fût établi un Juge d'Armes lequel dresseroit des Régistres universels des Familles nobles du Royaume, Sa Majesté avoit créé en titre d'office par Edit du mois de Juin 1615 « un Juge Général d'Armes, pour en être à l'avenir pourvu par elle un Gentilhomme d'ancienne Race, lequel seroit ordinairement à la suite de Sa Majesté. » Les premieres provisions de cette Charge furent données en la même année 1615 à François de Chevières-de-Saint Mauris, Sieur de Salagny, d'une ancienne Maison du Mâconnois, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, & l'un de ses Maîtres d'Hôtel, fils de Gabriel de Chevières, des libres Seigneurs de Saint Mauris, Capitaine de 50 lances, & de François de Nogu-de-Varey.

ties, tante de François de Nogu Marquis de Varennes, créé Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit en 1633. M. de Chevaliers-de-Saint-Mauris-de-Salagny indiqua lui-même Pierre d'Hozier au Roi pour son successeur dans sa Charge de Juge d'Armes de France; « & la France (dit à ce sujet le sçavant Pere Menestrier) « sera éternellement obligée à ce premier Juge d'Armes du choix qu'il fit de M. d'Hozier pour remplir sa Charge après lui, puisqu'il ne lui falloit pas un successeur d'une moindre réputation pour soutenir la gloire qu'il s'étoit acquise par l'exercice de *cette nouvelle Dignité.* » Pierre d'Hozier fut pourvu de cette Charge le 25 Avril 1641. Il fut fait Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majesté en 1642. La Charge de Généalogiste des Ecuries du Roi fut créée en sa faveur le 22 Septembre 1643. Le Roi lui fit don d'une somme de 1000 livres en 1647, & le fit Conseiller d'Etat par lettres du mois d'Avril 1654. Il mourut à Paris le 30 Novembre 1660, âgé de 68 ans, & fut enterré dans l'Eglise de Saint André des Arcs la Paroisse à côté de la Porte de la Sacristie, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge, où se voit son Epitaphe. Les Sçavans de son siècle lui ont donné les titres d'Illustre, de Célèbre, de Fameux, d'Incomparable, d'Oracle du Blason, de grand génie de la Généalogie; ils l'ont regardé comme le premier homme de son tems dans la science Généalogique, qui avoit surpassé tous les autres en ce genre, & à qui la science Héraldique avoit des obligations immortelles; comme un homme universel & admirable pour la notice des meilleures familles non seulement de la France, mais de toute l'Europe; en qui la France avoit fait une perte considérable, dont le nom avoit été porté par toute l'Europe, & que toute l'Europe consultoit. D'autres

210 MERCURE DE FRANCE!

ont aussi vanté *sa prodigieuse mémoire*, dont le P.^r Menestrier a rapporté un exemple singulier. Le célèbre d'Ablancourt disoit ordinairement de lui » qu'il falloit qu'il eût assisté à tous les Mariages » & à tous les Baptêmes de l'Univers. Ce fut aussi aux grandes correspondances de Pierre d'Hozier que le Public est particulièrement redevable de la Gazette de France, commencée si heureusement en 1631, & depuis ce tems-là jamais interrompue. Plusieurs de ses ouvrages ont été imprimés. Le plus grand nombre est resté manuscrit.

LOUIS ROGER d'Hozier (fils du précédent) Juge d'Armes de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Généalogiste de sa Maison, né à Paris le 7 Janvier 1634, épousa en 1680 Demoiselle Magdelaine de Bourgeois-de-la-Fosse (sœur de Nicolas Bourgeois-de-la-Fosse, Capitaine dans le Régiment de la Marine & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis,) fille de Samuel de Bourgeois, Ecuyer Sieur de la Fosse en Champagne, & de Charlotte de Lestre de la Motte. Le Roi lui donna une pension de 1000 livres. Il mourut le 29 Juin 1708, âgé de 74 ans.

CHARLES-RENE' d'Hozier, (frere du précédent,) Juge d'Armes de France, Généalogiste de la Maison du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Maurice de Savoye, né à Paris le 24 Février 1640, épousa en 1682 Demoiselle Marie-Edmée Terrier, veuve d'Eloy Rossignol, Ecuyer, Grand Forestier de la Ville de Hedin en Artois; fit ses preuves de Noblesse en 1684 pour être reçu Chevalier de S. Maurice de Savoye, & fut commis par Sa Majesté en 1686, pour dresser & lui certifier celles des Demoiselles de la Maison Royale de Saint Louis à Saint Cyr. Le Roi lui accorda en 1684, une pension de 1200 liv. qui fut augmentée jusqu'à

2000 livres en 1696. Le 22 Novembre 1717, il fit don au Roi de son Cabinet, c'est-à-dire, de tous les Manuscrits, Généalogies, Preuves de Noblesse, Titres, Extraits de Titres & autres Pièces, à l'amas desquelles son pere & lui avoient travaillé pendant l'espace de cent années; en dédommagement de quoi Sa Majesté lui assigna par acte du 22 Décembre de la même année 1717, une pension de 4000 livres de rente viagere. Il mourut à Paris sans enfans le 13 Février 1732, âgé de 92 ans; & il fut inhumé le lendemain dans la Chapelle du Cimetière de la Paroisse de Saint Nicolas des Champs, où se voit son Epitaphe.

LOUIS-PIERRE d'Hozier (fils de Louis-Roger) Juge d'Armes de France, Chevalier - Doyen de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, Généalogiste de la Maison, de la Chambre & des Ecuries de Sa Majesté, de celles de la Reine & de Madame la Dauphine, né en 1685, fit ses preuves de Noblesse pour être reçu Chevalier de Saint Michel devant M. de Beringhen, premier Ecuyer de Sa Majesté, qui les admit le 26 Mars 1714, au rapport de M. Clairambault, Généalogiste des Ordres du Roi. Il a épousé en 1716, Demoiselle Marie-Anne de Robillard, fille de Georges de Robillard, Ecuyer, Seigneur-Comte de Cognac en Saintonge, Secrétaire du Roi, Maison-Couronne de France & de ses Finances, & de Marie-Anne le Brûf. Le Roi lui a fait don d'une pension de 1500 livres en 1732.

ANTOINETTE-LOUISE THERÈSE d'Hozier sa sœur, née en 1681, épousa en 1706 Denis Petit-pied, Sieur des Effarts, Capitaine au Régiment de Grancey, & mourut en 1710.

MARGUERITE-CHARLOTTE d'Hozier-de-Séris

212 MERCURE DE FRANCE:

gny son autre sœur, née en 1682, & reçue à S. Cyr en 1690, sur les preuves de Noblesse certifiées au Roi par M. de Sainte Marthe à ce commis par un ordre exprès de Sa Majesté, épousa en 1710 Antoine de Vassart, Ecuyer, Seigneur de Burnecourt & d'Andernay, Gentilhomme ordinaire du Duc de Lorraine, & mourut en 1721.

Il reste à M. d'Hozier six enfans. 1. DENIS-LOUIS d'Hozier, Président en la Chambre des Comptes de Rouen, né en 1720, fut reçu Page de la Chambre du Roi en 1734, servit en cette qualité pendant trois ans; & les preuves de Noblesse qu'il fit à ce sujet, furent certifiées à Sa Majesté par M. de Harlay Conseiller d'Etat ordinaire & Intendant de Paris, commis par un ordre exprès du Roi pour en délivrer son certificat. 2. ANTOINE-MARIE d'Hozier-de-Serigny, Juge d'Armes de France en survivance, né en 1721, a présentée au Roi le 23 Avril dernier la suite des Régistres de la Noblesse de France sous le titre d'Armorial général, Régistres III. & IV. en 3 volumes *in-fol.* prémices de ses travaux littéraires. 3. CHARLES-PIERRE d'Hozier né en 1731 est Sous-Diacre. 4. JEAN-FRANÇOIS-LOUIS d'Hozier-de-Beaude-ment, né en 1733, a servi deux ans en qualité de Garde de la Marine dans les Départemens de Toulon & de Rochefort. 5. MARIE-HENRIETTE LOUISE d'Hozier de-Serigny, née en 1724, a épousé en 1747 Etienne de Vassart, Ecuyer, Seigneur d'Andernay, son Cousin germain. 6. ANNE-LOUISE d'Hozier, née en 1735, a été reçue à Saint Cyr en 1743, sur les preuves de sa Noblesse, certifiées au Roi par M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal, commis par un ordre exprès de Sa Majesté pour en vérifier & dresser le Procès-verbal.

MARIE-MARCUERITE-FELICITE' d'Hozier qui a donné lieu à cet article , étoit sœur des précédens.

MARIE-CHARLOTTE d'Hozier - de - la - Garde , leur Cousine du 4 au 4 , née en 1711 , & reçue à Saint Cyr sur les preuves de sa Noblesse , certifiées au Roi en 1721 , par feu M. Clairambault à ce commis par un ordre exprès de Sa Majesté , a épousé en 1735 Jean - François d'Entraigues , Ecuyer , fils de François d'Entraigues Ecuyer , Seigneur du Pin en Languedoc , & de Marie-Anne Baudan. Elle est fille de

J E A N d'Hozier - de - la - Garde , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , Major du Château de Lichtemberg , ci-devant Aide-Major & Capitaine des Portes de la Ville de Strasbourg , né en 1678 , & mort en 1747. Il avoit été blessé d'un coup de feu à l'attaque de Castel-Follit ; s'étoit trouvé à la prise d'Ostalic ainsi qu'au siège de Valence en Italie ; & avoit épousé en 1709 Demoiselle Marie Forestier. C L A U D E d'Hozier-de-la-Garde son frere , né en 1683 , a été Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment d'Olleron.

Le détail qu'on vient de donner , est tiré de la Généalogie de cette Famille comprise avec ses preuves dans le troisième Régistre de la Noblesse de France.



AVIS.

Sur les Gouttes de Madame la Générale la Motte:

Ces Gouttes produisent tous les jours tant de bons effets, qu'il seroit trop long de les annoncer au Public. Il est cependant important qu'il connoisse combien elles peuvent être utiles dans des circonstances où l'état des malades ne laisse presque aucune esperance. C'est pour cela qu'on rapporte ici un certificat de M. Torrès, Medecin ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, par lequel on verra la maniere dont on doit souvent prescrire ce remede & la dose à laquelle on peut le donner sans aucun risque. Observation qui paroît mériter toute l'attention des gens de la Profession.

Nous soussignés certifions qu'ayant été appelés pour voir M. Buisson Magistrat du Conseil de Geneve, qui étoit depuis deux jours dans une attaque d'appopléxie si violente, que l'émétique & les remedes les plus forts qu'on lui avoit prescrit, n'avoient produit aucun effet & que le Chirurgien désespéroit absolument de l'en tirer. Nous lui avons fait prendre une bouteille entiere des Gouttes de Madame la Générale de la Motte, & en trois prises, & en vingt quatre heures de tems: & que le malade a été par ce moyen parfaitement guéri au grand étonnement de tous ceux qui étoient présent & qui le regardoient comme mort. Il est actuellement de retour à Geneve où nous avons appris qu'il jouissoit d'une parfaite santé; en foi dequoi nous avons donné volontiers le présent Certificat. A Paris, ce 25 Avril, 1752. *signé* DE TORRÈS, Médecin ordinaire de M. le Duc d'Orléans.

AUTRE AVIS.

Les sieurs Loyson & Briquet, Fondateurs de Caractères d'Imprimerie, rue de la Parcheminerie à Paris, viennent de faire paroître un Livre de tous leurs Caractères tant romain, qu'italique, Notes de Plain Chant & Vignettes. Il y a un avis au Lecteur au commencement dudit Livre dans lequel il font voir la beauté de leurs Caractères, leur profondeur & leur netteté, & la beauté des Notes. Ils donnent une table de 168 sortes de Vignettes, après laquelle il y a des Ornaments ou Vignettes composées, Quadres, Fleurons, & Lettres grises; qui nous ont paru d'un goût nouveau & distingué. On ne peut pas douter que ces ornemens ne fassent un très-bel effet dans les Ouvrages où ils seront placés.

On donne avis au Public que M. MERIEN, Commis au Mercure, demeurera à commencer au 8 Juillet prochain, Rue des Fossés S. Germain l'Auxerrois au coin de celle de l'Arbre-sec.

 APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du *Mercure de France*, du mois de Juin. A Paris, le 19 Juin 1752.

LAVIROTTE.

T A B L E.

P Œuvres fugitives en Vers & en Prose	
Œnone, cantate,	3
Mémoire de M. de Saint-Auban, sur la réponse qu'a faite M. le Chevalier d'Arcy, aux Obser- vations sur l'Extrait du Mémoire de l'Artillerie, &c.	6
Réponse de M. le Chevalier d'Arcy,	45
Les Périls de la Tour enchantée.	52
Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, &c.	58
Histoire du Gouvernement établi par Auguste,	72
Traduction libre de la première Ode d'Hora- ce,	107
Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences	110
Ode contre les préjugés.	126
Dissertation sur les Obélisques d'Egypte,	131
Traduction d'une Ode d'Horace à Mécène,	162
Mots des Enigmes & des Logogriphe du premier volume du Mercure de Juin,	164
Enigmes & Logogriphe,	165
Nouvelles Littéraires,	169
Spectacles,	178
Concert spirituel,	179
Nouvelles Etrangères,	180
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	184
Bénéfices donnés,	195
Avertissement sur la nouvelle Histoire de Louis XIV.	196
Copie d'une Lettre écrite par M.*** à M.***	198
Morts,	201
Avis,	214

De l'Imprimerie de J. BULLON.



